dans ce numéro

■ Un éditorial de Jean-Claude Leclerc sur la façade démocratique du projet de loi 28. (page 4)

■ Saint-Henri: une population qui se dit mûre pour la participation, une enquête de Solange Chalvin. (page 11)

■ Les travailleurs algériens aux prises avec le racisme en France, par Daniel Tacet. (page 7)

■ la météo

D'abord ensoleillé puis devenant nuageux. Maximum de prés de 30.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office férial VOL. LXII - NO 271 Montréal, mercredi 24 novembre 1971 15 CENTS

Un actif de plus de $46 millions

La Prévoyance serait cédée à des Américains

Selon des bruits persistants qui circulent depuis quelques jours dans les milieux financiers de la métropole, une importante société d'assurance canadienne-française serait bientôt vendue à des intérêts américains.

La Prévoyance, dont le chiffre de ventes s'est élevé en 1970 à plus de $27 millions ($21 millions en assurance générale et $6 millions en assurance-vie), et dont l'actif s'élevait au 31 décembre 1970 à plus de $46 millions, aurait reçu ces derniers temps trois offres d'achat, dont deux en provenance de groupes canadiens et une troisième en provenance du groupe américain Insurance Company of North America. C'est cette troisième offre, vraisemblablement plus avantageuse, que les propriétaires actuels envisageraient d'accepter.

Le président actuel de La Prévoyance est M. Camille Lang et le président du Conseil d'administration est M. Etienne Crevier, mais le véritable propriétaire de la compagnie est M. Jean-Louis Lévesque. D'après le Survey of Investment Funds de 1971, le Fonds F-I-C Inc., dont le président et principal actionnaire est M. Lévesque détient, en effet, 57,88% du capital-actions de La Prévoyance. La majeure partie de ces actions furent acquises du Fonds Trans-Canada en février 1966. Le Fonds F-I-C Inc. détient aussi un bloc majoritaire d'actions dans la plus importante piste de courses au Canada, Windsor Raceway Holdings Ltd et des intérêts importants dans la maison Alfred Lambert Inc. Nous apprenons de plus que des membres de la famille Simard de Sorel, et les Soeurs Grises détiendraient également des intérêts importants dans La Prévoyance.

Nous avons tenté hier soir de rejoindre le président du conseil d'administration et le président de La Prévoyance. MM. Crevier et Lang étant tous deux absents nous avons atteint au téléphone l'un des vice-présidents de la compagnie, M. Roland Bock. Celui-ci s'est refusé à tout commentaire précisant que M. Crevier avait seul mandat pour parler au nom de La Prévoyance.

D'après nos informations, les autorités du gouvernement québécois seraient saisies depuis une quinzaine du projet de transaction et se montreraient peu empressées à en faciliter la réalisation. La loi canadienne

Voir page 2: La Prévoyance

Trudeau ravale ses mots: le député n'avait pas bu



Pierre Elliott Trudeau

OTTAWA (CP) – Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, à dû retirer hier des paroles qu'il avait eues à l'endroit d'un membre de l'opposition et qui laissaient entendre que ce dernier avait pris un verre de trop.

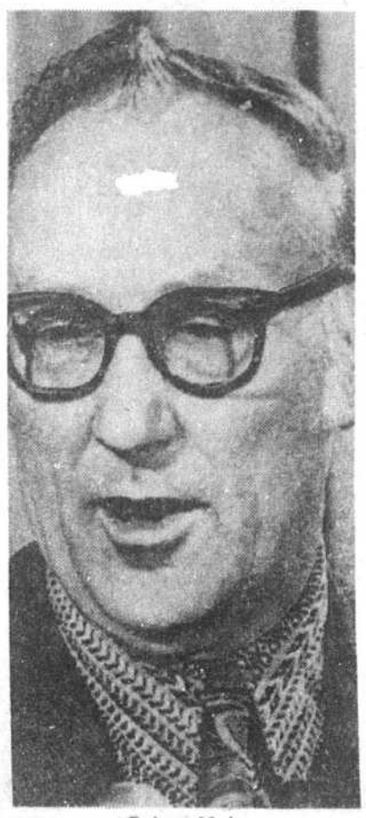
Le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, ayant jugé que les premières excuses de M. Trudeau n'étaient pas suffisantes, l'a prié d'en offrir d'autres.

L'incident est né d'une série de questions que posait l'opposition à M. Trudeau sur les démarches du gouvernement pour trouver l'origine des fuites de documents confidentiels ces jours derniers.

Les conservateurs, à deux reprises, se sont offusqués des réponses du premier ministre.

La première fois, M. Trudeau avait affirmé que pour le gouvernement ces fuites représentaient une sérieuse infraction à la moralité. Si les fonctionnaires, avait ajouté M. Trudeau, encouragés dans plusieurs cas par l'opposition, prennent la justice entre leurs mains et décident de leur propre chef

Voir page 2: M. Trudeau



Robert Muir

Un Livre blanc sur la forêt

Les concessions seraient abolies

par Gilles Lesage

QUEBEC – Le Livre blanc que le ministre des terres et forêts, M. Kevin Drummond, publiera d'ici deux semaines proposera la prise en charge par l'Etat de la gestion des forêts, la création d'une société de gestion des forêts domaniales, et un rôle accru pour Rexfor. Le coût annuel de la réforme globale sera de $25 millions, compte tenu des programmes à conserver, ou à réorienter.

C'est du moins ce qui ressort des résumés des six chapitres de l'important document, que le journaliste Gordon Smith, a résumé sur les ondes de Radio-Mutuel, hier soir.

M. Drummond a publié, il y a quelques semaines, la première partie de son Livre blanc. Il y faisait l'exposé de la situation actuelle. Le second volet traite des réformes envisagées. L'ensemble de la question fera l'objet d'audiences publiques de la commission parlementaire des terres et forêts, les 14, 15 et 18 décembre prochain.

Le Livre blanc propose une réorganisation en profondeur de la gestion des forêts.

La prise en charge par l'Etat de la gestion des forêts se ferait de la façon suivante:

- abolition des concessions forestières, des réserves cantonales, des réserves forestières spéciales et des forêts domaniales, sous leur forme actuelle, par voie de législation au cours des cinq prochaines années;
- négociations avec les intéressés (les anciens concessionnaires) des conditions de passage entre l'état actuel et les nouveaux régimes de gestion et d'allocation;
- remembrement des grandes unités d'aménagement en territoires couvrant environ mille milles carrés;
- création d'une Société de gestion des forêts domaniales chargée de réaliséer les inventaires forestiers? les plans d'aménagement, les travaux d'infrastructure, la planification des coupes, la mise en oeuvre de plans d'allocation, l'application de certains traitements culturaux, et le reste;
- dans certaines conditions, la société de gestion pourra confier à quelques utilisateurs, par voie contractuelle, le soin de réaliser des opérations précises de gestion.

La réforme comporte en outre le partage de certaines responsabilités de gestion avec les autorités gouvernementales responsables des utilisations priori-

Voir page 2: Les concessions

Le ministère intégrera tous les services postaux privés

OTTAWA (Le Devoir) – Le ministre fédéral des postes, M. Jean-Pierre Côté, a annoncé hier l'intégration des services de transport postal privés au service public.

Le ministère s'engage à faire l'acquisition de l'équipement des sociétés privées impliquées et à intégrer leurs employés à la fonction publique fédérale.

Cette opération d'envergure touchera 19 villes réparties dans toutes les régions du Canada, dont le secteur ouest de l'île de Montréal, en plus des villes de Montréal, Laval, Longueuil, Hull et Québec.

De part et d'autre, on fait valoir que cette mesure vise la stabilisation, l'uniformisation et une plus grande efficacité des services de livraison du courrier à travers le pays. En tout, 79 sociétés privées sont impliquées. Déjà, les services privés sont partiellement intégrés dans les villes de Montréal, Windsor, Québec et Vancouver.

Le gouvernement entreprendra sous peu des négociations avec les entrepreneurs de chacune des quinze autres villes. On indique que les ententes doivent être signées au cours des prochains mois afin que le projet devienne réalité en 1972. Dans les cas où il sera impossible d'en venir à une entente, le gouvernement se prévaudra de la clause qui lui permet d'annuler le contrat avec une société privée.

Des emplois seront offerts à tous les employés à plein temps des entrepreneurs, soit à environ 1,100 personnes. Le gouvernement fera des offres d'achat du matériel des entrepreneurs à partir d'une étude des coûts et de la valeur établie par des évaluateurs indépendants. Le ministère des postes se chargera de

Voir page 6: Les postes

Les effets du bill 63

St-Pierre juge prématurée la publication du rapport

QUEBEC (Par Gilles Lesage) – Tout en exprimant des réserves sur l'à-propos de publier une étude statistique relative à la mobilité étudiante par suite de la mise en vigueur du bill 63, le ministre de l'éducation n'en a pas moins reconnu hier que les études faites jusqu'ici démontrent que cette loi n'a pas beaucoup influencé ni corrigé la situation; et les écoliers autres que francophones et anglophones d'origine continuent, dans une proportion de neuf sur dix, à recevoir l'enseignement en anglais.

Interrogé à la télévision sur un article paru dans Le Devoir et voulant qu'à sa première année d'application le bill 63 a failli à la tâche qui lui incombait de promouvoir le choix du français comme langue d'enseignement, M. Guy Saint-Pierre a dit que la publication de ce rapport était prématurée. Il admet que la mobilité a été presque nulle en 1970-71, mais il fait ressortir le fait que cette mobilité, quoique minime (0.20 pour cent) joue dans une proportion du double en faveur du français.

Le ministre insiste aussi sur le fait que les études ont été fragmentaires jusqu'ici, et que d'autres plus complètes – qui tiendront compte d'autres facteurs de mobilité et des motivations – seront terminées en janvier prochain. Il se propose de les rendre publiques. Mais le premier ministre et M. Saint-Pierre se refusent à dire, si la loi 63 sera abrogée ou modifiée.

Plus tôt, à l'Assemblée nationale, le ministre avait indirectement accusé Le Devoir de faire du "sensationnalisme" avec cette question. Il a dit par la suite que ce jugement avait probablement été influencé par le traitement infligé par le jour-

Voir page 2: M. Saint-Pierre

St. Barbe sud devient vacant

SAINT-JEAN, T.-N. (CP) – Le siège de St. Barbe sud, à Terre-Neuve, est devenu vacant hier et les conservateurs ont perdu un siège quand le dépouillement judiciaire des voix dans cette circonscription a été interrompu parce que 105 bulletins de scrutin avaient été brûlés.

Un porte-parole du conservateur élu dans cette circonscription avec une majorité de huit voix a laissé entendre que le parti entamerait immédiatement les procédures judiciaires pour obtenir une élection partielle.

Le siège de St. Barbe sud étant vacant, les conservateurs détiennent maintenant 20 sièges, les libéraux 20 et le député du New Labrador Party, Tom Burgess, détient la balance du pouvoir. M. Burgess a déjà fait savoir qu'il se

Voir page 2: St. Barbe



Jean Chrétien



Harold Cardinal

La "fuite indienne"

M. Chrétien se prêtera de bonne grâce à une enquête

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Le ministre des affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a déclaré hier aux Communes qu'il n'avait rien à cacher et qu'il serait personnellement heureux si le comité permanent des Communes sur les affaires indiennes décidait de faire enquête sur le différend qui oppose présentement le gouvernement fédéral et l'Association des Indiens de l'Alberta.

M. Chrétien a fait part de ce sentiment en réponse aux nombreuses questions de l'opposition qui cherchait à savoir pourquoi le gouvernement n'avait donné suite à son intention de subventionner les centres de culture et d'éducation des Indiens de l'Alberta.

Rappelons que le président de l'Association des Indiens de l'Alberta, M. Harold Cardinal, a révélé l'existence d'un document ministériel secret, dimanche dernier, dans lequel le gouvernement annonçait son intention de consacrer quelque $800,000, cette année, pour le financement des centres cultu-

Voir page 6: M. Chrétien

Après avoir lu le rapport Saulnier

Choquette ne voit pas l'utilité d'enquêter sur la manifestation

QUEBEC – Le ministère de la justice ne fera pas d'enquête sur la manifestation violente du 29 octobre dernier, à Montréal, au terme d'une marche d'appui en faveur des employés de La Presse.

Le ministre, M. Jérôme Choquette, a fait part de cette décision hier à l'Assemblée nationale, après avoir déposé le rapport que lui a transmis le directeur de la police de Montréal, M. Jacques Saulnier.

Il a d'autre part déclaré que:

- "Les premiers gestes agressifs ont été posés par certains manifestants à l'égard des policiers. Ces gestes agressifs se sont amplifiés et ont rendu nécessaire, à un moment donné, pour les policiers de Montréal, de disperser la foule";
- Il n'est pas nécessaire de faire enquête sur les chefs syndicaux qui dirigeaient la manifestation "pour établir que leur action a été amibigué et qu'ils ont été au moins présomptueux dans les mesures adoptées pour contenir l'action des manifestants";
- Un comité a été chargé d'élaborer un règlement général applicable à travers le Québec et relatif au maintien de l'ordre public, qui servira plus précisément à réglementer la tenue de manifestations. Il prendra la forme soit d'un règlement obligatoire pour les municipalités, soit d'un texte de loi ayant une application générale;
- La Commission de police du Québec réunira les principaux corps policiers du Québec pour étudier en profondeur les méthodes de contrôle des foules utilisées à l'heure actuelle, afin d'y apporter les améliorations qui peuvent s'imposer.

La manifestation avait été organisée par la FTQ, et les deux autres centrales syndicales, la CEQ et la CSN, y prenaient part. La veille, la ville de Montréal avait mis en oeuvre son règlement anti-manifestation pour interdire aux marcheurs l'accès au quadrilatère où est situé l'immeuble de La Presse. La manifestation a tourné à la violence quand des marcheurs ont tenté de franchir les barricades de la police.

M. Choquette ne se prononce pas sur la légalité du règlement adopté par la ville et qui fait l'objet d'une cause pendante devant les tribunaux, non plus que sur les causes ou motifs de la manifestation.

Mais il considère que la police de Montréal "semble avoir agi dans les limites de son devoir de maintenir l'ordre public". Et il rappelle qu'il avait lui-même invité les chefs syndicaux à obtempérer au règlement de la ville, pour qu'ils continuent à bénéficier d'une présomption de validité et pour éviter "la violence destructrice de la paix et de l'ordre, et dangereuse pour la sécurité des citoyens".

Faisant surtout allusion, semble-t-il, à la mort de Mme Michèle Gauthier, étouffée par une crise d'asthme au plus fort du dispersement des manifestants, M. Choquette dit: "On ne saurait penser en termes de commission d'enquê-

Voir page 6: M. Choquette

La force employée n'a pas été "abusive", dit Saulnier

par Pierre Richard

Dans un rapport sur les événements qui ont entouré la manifestation du 29 octobre dernier, contre la presse, M. Jacques Saulnier, directeur de la police de Montréal, soutient que la force qui fût nécessairement employée pour disperser la foule, ne peut être considérée abusive sur la violence exercée par la foule défavorable aux forces de l'ordre.

Le directeur Saulnier a remis ce rapport d'une quinzaine de pages jeudi dernier, le 15 novembre, aux membres du comité exécutif de la ville de Montréal. L'administration municipale a ensuite transmis ce rapport au ministre de la justice, M. Jérôme Choquette. Il a été rendu public hier.

C'est à la demande du ministre Choquette que l'administration municipale a sollicité du directeur Saulnier un rapport sur les événements du 29 octobre. M. Choquette avait fait cette demande après avoir été interrogé à l'Assemblée nationale principalement par M. Camille Laurin, chef parlementaire du Parti québécois. Le ministre de la justice avait alors déclaré qu'il demanderait au maire Drapeau de lui faire connaître "tous les faits pertinents" sur ces événements.

Le directeur Saulnier rejette donc les

Voir page 6: La force employée

suites de la première page

ST. BARBE

rangerait du côté des conservateurs à la prochaine session.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood, n'a pas voulu commenter cette nouvelle tournure des événements. Quant au leader conservateur, M. Frank Moores, il n'a pu être rejoint.

L'élection partielle dans St. Barbe sud pourrait se dérouler dans cinq ou six semaines.

La personne qui a brûlé 105 bulletins de vote le soir des élections, le 28 octobre, a expliqué son geste en disant qu'elle ne croyait pas que ces bulletins étaient encore utiles.

M. TRUDEAU

de transmettre des documents aux journaliste, l'affaire est sérieuse.

Le leader de l'opposition, M. Stanfield, s'est indigné de cette réponse et a demandé au premier ministre d'expliquer son affirmation à l'effet que l'opposition encourageait les fonctionnaires à diffuser des documents secrets, ou bien de la retirer.

M. Trudeau ne réagissant pas, le leader conservateur en Chambre, M. G. W. Baldwin, a demandé à M. Lamoureux de forcer le premier ministre à retirer ses paroles.

Je n'ai pas le pouvoir d'intervenir en ce sens, lui a répondu M. Lamoureux.

M. Trudeau s'est néanmoins levé, aux quolibets de l'opposition, pour se lancer dans une explication.

Après avoir dit quelques mots, il s'est adressé au député (Cap Breton The Sydneys), M. Robert Muir, lui demandant: "Avez-vous pris un verre?"

La dernière fois qu'une telle allusion a été faite à un député, rappelle-t-on à Ottawa, elle visait le beau-père de M. Trudeau, M. James Sinclair, qui avait été accusé par le conservateur Donald Fleming d'avoir levé le coude un peu trop souvent.

M. Muir, qui n'a pas une réputation de buveur, a bondi de son siège à la remarque de M. Trudeau et invoquant une question de privilège, a accusé le premier ministre de ne pouvoir accepter quelques quolibets sans réagir comme un enfant. Il a ensuite prié M. Lamoureux de forcer le premier ministre à retirer ses paroles en insistant qu'il ne pouvait endurer que sa réputation soit ainsi attaquée.

M. Lamoureux a avoué que M. Muir avait raison et a demandé au premier ministre de s'excuser.

Si mes paroles ont offusqué M. Muir, a répondu M. Trudeau, et si M. Muir a une réputation de bon buveur (drinking man), je retire ma remarque.

Le président de la Chambre est revenu à la charge, soulignant que M. Trudeau simplifierait les choses en retirant directement ses mots.

M. Trudeau s'est repris en disant qu'il avait compris que M. Muir était un abstinent et que son allusion à l'alcool n'était pas méchante.

M. Muir a accepté ces mots de M. Trudeau pour souligner à l'extérieur de la Chambre qu'il était difficile de se contenter d'une excuse du premier ministre.

M. SAINT-PIERRE

nal au congrès libéral du dernier weekend!

En Chambre, le ministre était interrogé par le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, lorsque le ship en chef des libéraux, M. Lacroix, lança: "Lisez donc un journal sérieux. Arrêtez donc de lire Le Devoir!"

M. Saint-Pierre a dit que le rapport du service d'informatique de son ministère n'avait pas été rendu public parce que l'échantillonnage statistique n'était pas complet. Au contraire, le rapport qu'il rendra public à la mi-janvier "serait un rapport sérieux qui pourrait ne pas faire la manchette mais qui pourrait cerner davantage un problème qui devrait nous intéresser tous."

"Ce n'était qu'un rapport statistique qui n'était pas complet et qui n'aurait pas dû, il me semble, faire la manchette, à moins qu'on ne veuille faire un peu de sensationnalisme."

M. Saint-Pierre n'en a pas moins fait ressortir que "compte tenu des pourcentages de population, un plus fort pourcentage près de 50 pour cent de plus de la population scolaire qui fréquentait, en 69-71, le secteur anglophone, est passé au secteur francophone et qu'un plus faible pourcentage a fait le mouvement inverse."

Il tire cette conclusion des deux paragraphes suivants de l'étude:

- des élèves qui recevaient en 69-70 de l'enseignement en français, 0.38 pour cent le reçoivent en 70-71 dans la langue anglaise;
- des élèves qui recevaient en 69-70 de l'enseignement en anglais, 0.58 pour cent le reçoivent en 70-71 en langue française.

(Ce deuxième paragraphe, qui apparaissait dans le texte original transmis de Québec, a été supprimé par mégarde à l'atelier.)

M. Saint-Pierre dit d'autre part qu'il lui semble faux de prétendre que le groupe anglais, "strictement à cause de la loi 63", a gagné 3,819 élèves et que le groupe francophone en a perdu 3,105. Ces chiffres ont été tirés du sommaire qui est à la page 9 de l'étude, et Le Devoir n'a nullement prétendu que les mouvements observés étaient dus strictement au bill 63.

Le ministre ajoute – et personne ne le conteste – qu'il faut tenir compte d'un nombre fort important d'autres critères qui ont pu jouer dans la mobilité des écoliers. Le taux de natalité fort différent entre les deux groupes a pu jouer une influence beaucoup plus grande que "strictement" la loi 63, ajoute le ministre.

Mais en attendant que le ministère fasse la lumière sur ces autres facteurs, il n'en demeure pas moins que la mobilité observée sous l'aspect "langue de l'enseignement" chez 1.4 million d'étudiants québécois est presque nulle, seulement 6,392 élèves, soit 0.47 pour cent, ne recevant pas en 70-71 l'enseignement dans la même langue qu'en 69-70. C'est l'essentiel de l'étude publiée hier.

LES CONCESSIONS

taires du milieu forestier autres que la production ligneuse, de même que la collaboration avec les propriétaire forestiers privés pour la gestion des forets publiques.

A elle seule, la gestion des forêts domaniales coûtera $7 millions par an, estime le document ministériel.

Un nouvel organisme, la régie des produits forestiers du Québec, appliquera les mécanismes de fixation des prix et les autres conditions de mise en marché. Les offices de producteurs continueront d'administrer les plans conjoints pour le bois des forêts privées dans un nouveau cadre d'action proposé à ces organismes.

Les fonctions de REXFOR seront désormais les suivantes:

- exploiter des forêts de l'Etat rendues à maturité et ne faisant l'objet d'aucune exploitation, mais qui doivent faire l'objet d'une récupération;
- se substituer aux exploitants actuels opérant à trop petite échelle et qui ne peuvent répondre à certains objectifs socio-économiques (ex. stabilité d'emploi) ou encore qui ne favorisent pas une utilisation complète des bois (ex. absence de coupes intégrées);
- réaliser des travaux de mise en valeur des forêts qui sont reliées à l'exploitation commerciale des bois (ex. coupes sylvicoles commerciales).

Rexfor pourra de plus participer à ou favoriser la création de sociétés mixtes pour accomplir les tâches qui lui sont confiées.

Le nouveau programme prévoit la création d'un régime intégré d'assistance (matérielle et financière) à la forêt privée, qui coûtera de $3 à $10 millions par an, et un programme de vulgarisation forestière qui coûtera un million par an.

Pour l'industrie forestière, le Livre blanc propose une caisse d'assistance à la reconversion et à la modernisation, qui devrait être dotée d'un montant de $10 à $15 millions par année, pendant dix ans.

D'autre part, l'amélioration de la production forestière coûtera un million par an, la protection des territoires libérés, $3.4 millions, et la lutte contre les feux de forêt, un million.

L'ÉPICIER

Suite de la page 3

Le permis de transformation des locaux avait été émis par la ville en octobre 1968, après plus de 20 mois d'étude de la demande. M. Contant n'a pas d'employé: ce sont ses huit enfants – tous aux études – âgés de 8 à 19 ans qui aident le couple Contant à l'épicerie de la rue Montgomery ainsi qu'à l'épicerie que vient d'ouvrir Mme Contant, rue Aylwin.

LA PRÉVOYANCE

interdit la vente d'une société d'assurance-vie canadienne à des intérêts étrangers mais ne contient aucune disposition concernant la vente de sociétés canadiennes d'assurance générale. La loi québécoise, par contre, ne contient aucune disposition relativement à la vente à des intérêts étrangers de sociétés d'assurance relevant de l'autorité du gouvernement québécois.

Il y a quelques années, l'Industrielle, dont le principal actionnaire était alors M. Jean-Louis Lévesque était venue à un cheveu de se vendre à des intérêts américains. Seul un effort concerté du gouvernement québécois et des autres actionnaires permit d'éviter cette transaction, les actionnaires optant finalement pour la mutualisation.

Les syndiqués des Affaires sociales se constituent en 2 cartels de négociation

Les employés de l'Etat dans le secteur des affaires sociales se sont regroupés en deux "cartels de négociations", l'un syndical, l'autre professionnel, afin d'affronter le gouvernement québécois qui déjà faisait connaître hier ses offres salariales aux 86,000 employés d'hôpitaux.

La CSN et la FTQ d'une part, ont décidé de négocier ensemble les clauses normatives auprès du ministère des affaires sociales et des représentants des hôpitaux.

Ce second front commun réunit la Fédération nationale des services et la Fédération des ingénieurs et cadres (CSN, 60,000 membres), puis le Syndicat canadien de la fonction publique et le Syndicat des employés de service (FTQ, 15,500 membres).

Les deux centrales avaient déjà formé un premier front commun pour négocier à une table unique les conditions salariales de tous les employés de l'Etat qui leur sont affiliés.

D'autre part, la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières du Québec (SP-IQ) a annoncé hier dans un communiqué que d'autres professionnels de la santé avaient accepté de se joindre à elle au sein d'un "cartel" chargé de négocier la prochaine convention collective.

Outre les infirmières, cette structure nouvelle réunit les technologistes médicaux, les inhalo-thérapeutes, les diététistes, les physiothérapeutes et les travailleurs sociaux. Chacun de ces groupes est formé en association professionnelle indépendante des centrales syndicales.

Les professionnels de la santé ont déjà rencontré la partie patronale à qui ils ont présenté une partie de leurs demandes. Les négociations se poursuivent présentement au rythme de deux jours par semaine.

Quant au "cartel" CSN-FTQ, ses pourparlers avec le ministère des affaires sociales continuent cette semaine à l'hôtel Mont-Royal. Les syndicats qui en font partie se sont engagés à n'entreprendre aucune campagne de maraudage l'un contre l'autre pendant la durée de leur alliance.

Les postiers renoncent à la grève immédiate

OTTAWA (PC) – Les facteurs ont renoncé à la grève immédiate et se sont prononcés pour la poursuite des négociations avec le gouvernement sur l'embauche d'employés surnuméraires au ministère des postes.

La décision annoncée hier met fin, au moins temporairement, aux grèves tournantes déclenchées récemment en Ontario et dans les Maritimes, le ministère ayant refusé d'appliquer la décision d'un arbitre en faveur de trois syndiqués. Ceux-ci se plaignaient d'avoir perdu du salaire de surtemps parce que le ministère avait embauché des surnuméraires pour assumer les fonctions des facteurs malades ou en congé.

La discrimination à l'égard de la femme se fait au détriment de l'économie canadienne

par Renée Rowan

Au moins une femme en âge de travailler sur trois au Canada fait partie de la population active, soit plus de 2.9 millions. "Mal rémunéré, mal utilisé, ce tiers de la population active représente une perte importante de ressources humaines. C'est finalement l'économie du pays tout entier qui s'en ressent", déclarait hier soir Mme Sylva M. Gelber, directrice du bureau de la main-d'oeuvre féminine au ministère du travail du Canada, prenant la parole devant les membres du Pioneer Women of Canada, à Montréal.

Dans son exposé étayé de statistiques, Mme Gelber n'a pas eu de difficulté à convaincre son auditoire qu'il existe encore de la discrimination envers les femmes dans le monde du travail.

"La situation actuelle de la main-d'oeuvre féminine au Canada pourrait bien servir de point de repère pour évaluer les progrès que le Canada a accomplis dans ses efforts pour assurer l'égalité de chances à la femme, a dit la conférencière. Les nominations symboliques de certaines femmes à certains postes ne changeront pas en elles-mêmes la situation de la main-d'oeuvre féminine. Cependant, la suppression des obstacles qui se dressent actuellement aboutira inévitablement à une situation mieux équilibrée. A cette fin, les économistes devraient s'en préoccuper au même titre que ceux qui défendent la cause comme simple question de justice."

Le Canada compte actuellement 678,035 femmes au travail qui ont, au total, plus d'un million et un tiers (1,350,000) d'enfants de moins de 14 ans. Il s'agit de femmes mariées dont les familles se composent d'au moins un enfant de moins de 14 ans et dont le revenu moyen est inférieur à $6,454 par année. Au nombre des femmes au travail se trouvent également quelque 60,083 femmes sans mari. Le Canada compte également environ un tiers de million (331,434) de femmes qui sont soutien unique de famille: la grande majorité est constituée de veuves.

Il faut ajouter à ces chiffres près d'un million de travailleuses célibataires et il semble juste, a dit Mme Gelber, de supposer que la grande majorité des femmes, surtout les femmes mariées, mères de jeunes enfants, qui alourdissent leur propre fardeau en travaillant à l'extérieur, sont employées par nécessité économique.

Bien que les femmes représentent plus de 32% de la population active totale, seulement 3.9% d'entre elles occupent des postes de gestion, pourcentage qui, malgré l'augmentation du taux de participation des femmes au cours des dernières années, est resté sensiblement le même.

Dans l'ensemble, la main-d'oeuvre féminine du Canada se compose surtout d'employées de bureau, de vendeuses, de serveuses, de téléphonistes et d'hôtesses de l'air; cependant, il y a une pénurie de planificatrices, d'administratrices et de cadres.

Les travailleurs, hommes et femmes, qui dans la structure économique sont employés à des tâches serviles sont rémunérés en conséquence. Cependant, a dit la directrice du bureau de la main-d'oeuvre, la différence dans le cas des femmes, c'est que, malgré des lois interdisant ce genre de pratique, les travailleuses sont encore rémunérées à des taux systématiquement inférieurs à ceux des hommes, même dans des emplois serviles identiques. L'écart est fortement marqué dans un grand nombre de cas.

Pour les couseurs à la machine dans l'industrie du vêtement pour dames, par exemple, le taux des hommes est de 74% supérieur à celui des femmes. Pourquoi une fileuse dans l'industrie des textiles synthétiques devrait-elle toucher un taux de salaire horaire de 41.6% inférieur à celui d'un fileur? Dans l'industrie des pièces et accessoires d'automobiles, les hommes reçoivent un aux de 68% supérieur à celui des femmes qui exécutent le même travail.

On ne peut s'attendre à plus de justice dans les taux de rémunération des travailleurs intellectuels. Les gains annuels des femmes ingénieurs et des femmes de science sont jusqu'à 41% inférieurs à ceux des hommes qui exercent la même profession. Les enseignants masculins gagnent près de 8% de plus que les femmes. Dans les petits collèges, l'écart en pourcentage entre la rémunération des hommes et celle des femmes est presque de 50%.

Selon Mme Gelber, l'écart des salaires entre hommes et femmes dans l'enseignement est fondé en grande partie exclusivement sur le sexe.

ENFIN LE FAMEUX
ZENITH 1972
Le Britannique C2963
Écran géant 26" Chromacolor
A PRIX TRÈS AVANTAGEUX



Un appareil spécifiquement construit et offert par votre technicien pour une longue durée.
Contrôle couleur automatique GARANTIE.
Tube écran, 2 ans
Pièces, 1 an

Service à votre discrétion
DÉPOSITAIRE ZENITH - AUTORISÉ
Dumoulin T.V. INC.
TV COULEUR-STÉRÉO-RADIO
783, rue MISTRAL (coin 8250, St-Hubert)
Service impeccable, prix imbattable

ANGLAIS ESPAGNOL
apprenez
VITE ET BIEN CHEZ L.P.S.®
Montréal, Place Bonaventure 878-2821
Québec, 500, Grande Allée 529-0331
Je suis intéressé(e) par les cours LPS
Sans engagement de ma part, veuillez:
☐ Me procurer de plus amples renseignements sur les cours LPS
☐ Réserver la date du _____ à _____ heures pour passer un test de classification
NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
TEL. _____ L.D. 22-11-71

Maintenant
LE BILL 28

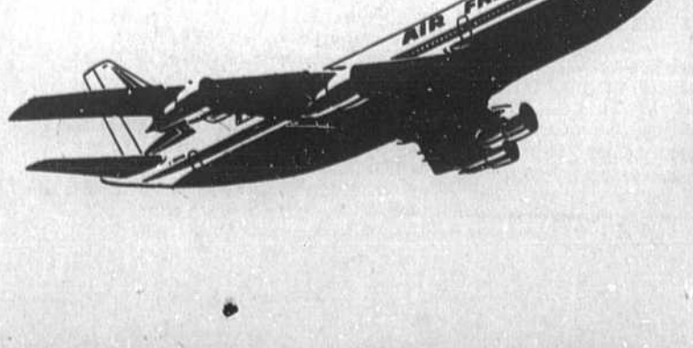
UN AUTRE BILL DE COLOMBES
Maintenant
Novembre 1971
En vente dans les kiosques et les librairies
Pour obtenir un abonnement, téléphoner à:
739-2758

LE B747 D'AIR FRANCE
UN RESTAURANT QUI VOUS MÈNE À PARIS



Le B747 d'Air France, c'est une des plus célèbres tables de France, courue par les gourmets du monde entier. Un restaurant de classe qui ne peut se permettre de perdre une seule "étoile".
Gastronomie Air France Dégustez une ou plusieurs coupes de champagne, cuvée grand siècle Veuve Laurent Perrier, ou encore de Ruinart Brut 1964. Enchaînez avec du caviar ou un hérisson de foie gras frais. Que diriez-vous ensuite d'un suprême de faisan au champagne, accompagné d'un Beaune premier cru 1964? À moins que vous ne préfériez les délices de sole au vermouth, arrosées d'un Chablis 1966, un blanc sec qui se laisse boire tout seul. En classe économique: entrée de saumon froid sauce Vincent, suivie d'un caneton à la bigarade. Salade, fromages, pâtisseries et café de Colombie.
Confort B747, ambiance et gastronomie Air France . . . tout ça sans supplément
D'Orly, correspondances faciles vers toutes les grandes villes d'Europe. Consultez votre agent de voyage ou Air France.

AIR FRANCE





LE DEVOIR

Page 3

Montréal, mercredi 24 novembre 1971



La CEQ réclame l'intervention d'un conciliateur

Les enseignants pourront débrayer dès la fin de février

par Gisèle Tremblay

Les enseignants à l'emploi des Commissions scolaires francophones et anglophones du Québec doivent demander cette semaine l'intervention d'un conciliateur dans leur négociation avec le gouvernement; ils pourront donc légalement exercer leur droit de grève dès la fin de février.

C'est ce qu'a annoncé hier à Montréal le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, qui donnait une conférence de presse en compagnie de M. Wendel Sparkes, président de la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT).

M. Emmet Nolan, président de la Provincial Association of Catholic Teachers (PACT), devait participer à la conférence de presse au nom de sa fédération qui demande aussi la conciliation, mais il s'est excusé au dernier moment car il n'était pas d'accord avec le second objet de la réunion; réaffirmer l'adhésion des enseignants au front commun intersyndical dans le secteur public.

M. Charbonneau a en effet précisé que si les enseignants préferent, à cause de leur situation particulière, la négociation sectorielle à la formule de la table unique que réclament la CSN et la FTQ, ils n'en demeurent pas moins partie intégrante du front commun dont ils partagent les objectifs et la stratégie.

C'est la commission de négociation des enseignants où sont représentés les syndicats de la CEQ, de la PAPT et de la PACT 85,000 membres au total, qui a décidé vendredi dernier de réclamer la conciliation, devant les "piètres résultats" des pourparlers et les "attitudes rétrogrades de la partie patronale."

Les principaux points en litige, a-t-on révélé, sont la sécurité d'emploi, les conditions de travail et le champ d'application de la convention collective.

Les négociateurs patronaux, a-t-on notamment souligné, ont constamment esquivé les demandes des enseignants en se réfugiant derrière "une multitude de lois, d'arrêtés en conseil et de règlements" de telle sorte que "rien n'était plus négociable".

L'échelle de salaires que propose la CEQ sera rendue publique la semaine proihaine, après avoir été soumise aux enseignants.

A ce propos, le président de la CEQ a indiqué que dans l'élaboration de leurs revendications salariales, les enseignants avaient fait leurs les principes de rémunération du front commun. "Seuls des esprits mal intentionnés ou mal informés, a-t-il noté, pourraient conclure hâtivement que les enseignants, en refusant la modalité de la table unique, désirent faire bande à part et se désolidariser des autres travailleurs."

La décision de la CEQ de ne pas se joindre à la table unique de la CSN et de la FTQ pour négocier les clauses salariales avait été interprétée par certains, le week-end dernier, comme une rupture du front commun syndical dans la fonction publique.

M. Charbonneau a fait valoir que plusieurs conditions de travail des enseignants sont difficilement assimilables à celles des autres salariés de l'Etat: la sécurité, par exemple, d'emploi est régie par le code scolaire et la rémunération est fondée sur la scolarité.

Pour les enseignants, a conclu M. Charbonneau, l'essentiel du front commun réside dans l'adhésion aux mêmes principes, la coordination des tables de négociation, le recours à une stratégie commune et la concertation avant l'action.

Devant la RAQ

Québec s'attaque à un restaurant utilisé par les usuriers de la pègre

par Jean-Pierre Charbonneau

Le ministère de la justice a réclamé hier l'annulation des permis de la Régie des alcools d'un restaurant de Montréal parce que l'établissement en question n'était pas véritablement un restaurant et qu'il était connu des services policiers comme un endroit de prêts usuraires.

Au sujet de cet établissement, le Malta Italien Restaurant du 413 est, rue Ontario, un détective de la police de Montréal a témoigné que les autorités policières de Montréal le considéraient "comme un endroit de shylook".

Le policier a expliqué que depuis quelque-temps déjà, mais tout particulièrement depuis deux ou trois mois, la police avait reçu des plaintes de victimes de prêteurs usuriers et que les enquêtes faites par la suite révélaient que ces gens opéraient à partir du Malta Italien Restaurant. Le détective n'a pu cependant fournir les noms des victimes car celles-ci, a-t-il dit, ont refusé de s'identifier à la police de peur des représailles de la pègre.

L'enquêteur a ajouté que la majorité des endroits licenciés de Montréal sont sous l'enprise du racket de la protection et que les mêmes gens qui contrôlent ce "commerce" s'occupaient de prêts usuraires.

Un autre policier a déclaré pour sa part qu'il avait trouvé sur l'individu, fouillé à l'occasion d'une descente, une feuille contenant une cinquantaine de noms. Selon le policier cette feuille était la liste du prêteur usuraire et les personnes dont le nom apparaissait sur la feuille devaient au total entre $1.500 et $2.000.

Le procureur spécial du ministère de la justice, Me Gérard Beaudry, a aussi fait entendre un enquêteur policier qui a expliqué au tribunal que, lors d'une perquisition au Malta Italien Restaurant, la police avait trouvé dans le coffre-fort de l'établissement un contrat d'assurance pour un chauffeur du taxi, ainsi qu'une garanti pour la bague d'une femme. Selon le témoin, le propriétaire de l'établissement, M. Robert Théorêt, a expliqué aux policiers qu'il s'agissait de garantie pour des prêts d'argent.

Le policier a de plus déclaré dans son témoignage que lors de cette perquisition, qui a eu lieu le 23 janvier 1971 on avait découvert dans le coffre-fort des petite enveloppes de paie inscrites au nom de Gary ou de Jos. Ces noms seraient des abréviations, selon le policier, de Gury Ball, en important preneur aux livres (bookie) de l'ouest de Montréal, et de Joe Di Maule l'ex-gérant du cabaret un Caan Lome Play Girl, du Montréal, qui est actuellement devant les assises pour meurtre.

Au début de l'audition, hier matin, Me Beaudry a fait entendre comme témoin le détenteur des permis de la RAQ, M. Damien Théorêt, un rentier de 72 ans. Ce dernier a expliqué au tribunal, présidé par les juges Jacques Trahan et Jos Moscovitch, que c'est son fils qui était le véritable propriétaire de l'établissement possédant 98 des 100 actions de la compagnie. Les deux autres directeurs de la compagnie sont MM. Damien Théorêt et Donato Di Maulo, détenteurs chacun d'une action. M. Donato Di Maulo est le frère de Guisseppe "Jos" Di Maulo.

Par ailleurs, un détective de la police de Montréal a déclaré que, le 29 mars 1971, des policiers ont intercepté, au coin des rues Dorchester et De Bullion une voiture depuis quelque temps recherchée par toutes les polices du Québec, soit celle de M. Jos Di Maulo, qui était poursuivi alors pour meurtre. Les occupants du véhicule étaient à ce moment Robert Théorêt, Claude Girard, dit le "gorille", et Normand "Tibi" Desrosiers. Selon le témoin Robert Théorêt a expliqué aux policiers qu'il avait fait un échange de voitures avec Jos Di Maulo, à la demande de ce dernier qui prétendait avoir besoin d'une voiture en bonne condition pour un voyage dans les Laurentides.

Enfin, le tribunal de la Commission de contrôle des permis d'alcools du Québec a entendu le gérant général du Malta Italien Restaurant, M. Normand "Tibi" Desrosiers.

M. Desrosiers a admis devant la cour que plusieurs gérants avaient travaillé à cet établissement dont M. Angelo "Barney" Di Pisa, actuel employé de la Taverne Radisson ont la cause a été entendue lundi, et Amédée Bouchard, ex-gérant du Casa Loma Play Girl. A une question de Me Beaudry, M. Desrosiers n'a pas expliqué le fait que les factures de l'établissement, produites devant le tribunal, aient toutes été remplies d'un seul trait. Le témoin n'a pu non plus apporter des détails sur les documents saisis dans le coffre-fort du restaurant.

La cause a été officieusement prise en délibéré jusqu'à demain, moment où l'on saura si d'autres témoins seront entendus.

■ les tribunaux

Acquittée d'enlèvement

Une jeune femme de 20 ans, Hélène Laliberté, qui avait été accusée de l'enlèvement d'un bébé de 11 mois, le fils du gérant de la Caisse populaire où elle avait déjà été employée, dans l'est de la ville, a été acquittée par un jury des Assises de toutes les accusations portées contre elle, après de longue heures de délibération.

Précédemment, son ami, Daniel Lamoureux, avait lui-même reconnu sa culpabilité à une accusation de kidnapping, et il avait été condamné à vingt années de détention, par le juge Peter V. Shorteno.

Devant le juge Antonio Lamer, par ailleurs, la prévenue a tout d'abord été libérée des deux premières accusations de complot et d'enlèvement, lorsque le tribunal a accepté une requête pour "verdict dirigé" de la part du procureur de la défense, Me Adrian Popovici.

Par la suite, toutefois, les jurés délibérèrent respectivement deux heures et quatre heures pour décider de l'innocence de la prévenue sous les deux autres chefs d'accusation: séquestration et hébergement illégal de la petite victime.

Lors de son témoignage, Mlle Laliberté avait déclaré qu'elle avait été la personne la plus surprise du monde lorsque Lamoureux avait fait irruption chez elle avec ce bébé dans les bras.

Elle s'était immédiatement affairée à soigner l'enfant, mais lorsqu'elle lui avait tendu un verre de lait, c'est son ami qui l'avait pris.

Dans son plaidoyer, Me Popovici avait notamment déclaré que tout ce dont la jeune fille était coupable, c'était d'avoir trop aimé le jeune homme qui apparaît comme le seul responsable de tout ce qui s'est produit.

"Elle a vingt ans, elle s'est amourachée d'un compagnon de classe, ils ont fait des travaux littéraires ensemble, quelquefois, puis il lui a joué le mauvais tour d'amener chez elle l'enfant qu'il venait d'enlever. Elle n'a rien fait d'autre..."

Le jury, en fin de soirée, s'est dit du même avis.

Passager...non-clandestin

Un pilote de la compagnie Air-Canada, qui avait été accusé d'avoir accueilli un rat de cale (ou de "pit") à bord du DC-8 qu'il conduisait de Londres à Montréal, a été acquitté par le juge Claude Wagner, hier après-midi.

Et ce sur une question de traduction de l'expression anglaise "Stoaway".

Le procureur du capitaine R.R. Gunther, Me Jerry Zigman, fournit pour sa part à la cour la définition d'un "passager clandestin" telle que fournie par le Black's Law Dictionary (Edition de luxe).

Le juge, lui, se replia sur la définition ... du Larousse. Un dictionnaire que les Québécois connaissent mieux encore que le... Black's Law Dictionnary.

Dans les deux cas, toutefois, on devait se rendre à l'évidence: un "stoaway" devait être quelqu'un qui se cachait à bord d'un véhicule de transport pour obtenir d'être véhiculé gratuitement

Or, dans le cas du fils du capitaine Gunther (car c'était nul autre que son fils) celui-ci ne s'était aucunement caché, mais avait pris place comme tout le monde, dans la section de l'avion réservée à la classe économique.

Personne n'avait donc tenté de le cacher.

Et même si le fils n'avait pas payé son passage, ni au départ, ni à l'arrivée, le père fut acquitté.

La déclaration de Paul Rose est acceptée

Au terme d'une preuve de voir-dire qui a duré plusieurs jours, le juge Fernand Legault a permis l'introduction en preuve, au procès de Paul Rose, de la déclaration non signée de ce dernier, sur les circonstances de l'enlèvement de Pierre Laporte.

Dès ce matin, toutefois, cette preuve devra être recommencée devant les jurés qui nen ont pas été témoins à la première occasion.

Quant à Rose, qui aurait pu normalement présenter une défense, à ce stade spécial des procédures, il n'a pu le faire parce qu'il a réitéré son intention, une fois de plus, de ne faire aucune prohesse au tribunal quant à l'attitude qu'il entendait adopter une fois réadmis dans l'enceinte de la cour.

Le juge a maintenu qu'il ne le réadmettra pas sans telle promesse.

14 ans à un trafiquant d'héroïne de...26 ans

Un jeune homme de 26 ans qui, au cours des dernières années, avait été mêlé à deux reprises à des affaires spectaculaires de drogue, a été condamné à quatorze années de bagne hier par le juge Armand Sylevestre.

En février 1969, Michel Pelhus avait été condamné à trois années de pénitencier pour possession, dans un but de trafic, de cinq livres de haschisch.

Libéré en août dernier, à la suite d'une décision de la commission des libérations conditionnelles, Pelhus devait être repris peu après, alors qu'il était partie à une transaction impliquant un agent "infiltré" de la Gendarmerie Royale, et au cours de laquelle une certaine quantité d'héroïne devait être livrée contre une somme de $13,000.

Rectificatifs

Une coquille s'est glissée hier dans l'article de Jean-Pierre Charbonneau intitulé: "Le ministère s'attaque au racket de protection". Ce texte disait, en page six: "M. Breton a de plus précisé au tribunal de la Régie des alcools que M. Séminaro lui avait consenti un bail minable..." On aurait dû lire: "...lui avait consenti un bail 'aimable'...".

●

Dans l'article intitulé "La neige tombe pour tout le monde, même pour les handicapés", paru dans l'édition d'hier, un renseignement d'importance a sauté. Les personnes intéressées à entrer en contact avec la Fédération des loisirs pour handicapés du Québec pourront le faire en composant 353-7300.

■ aujourd'hui

A compter d'aujourd'hui et pour dix journées consécutives, le service de l'éducation permanente du collège Edouard-Montpetit tiendra en soirée des ateliers de travail sur **le problème de la drogue.** Ces rencontres débuteront à 19h.30 au collège situé au 945, chemin Chambly à Longueuil.

●

A 10 heures, au 445 rue Beaumont à Montréal, une conférence de presse sera donnée à l'occasion de l'ouverture du **centre d'information populaire** de Parc Extension.

●

A 12h30, au salon Bonaventure de l'hôtel Reine-Elisabeth à Montréal, aura lieu le dîner-causerie du **"Stock Exchange Club".** Le vice-président exécutif de la Bourse de Montréal, **M. Jacques Dupuis,** sera conférencier.

●

A 12h30, au 445 rue Saint-François-Xavier à Montréal, **la commission d'audiences publiques populaires sur l'autoroute est-ouest** tiendra une conférence de presse.

●

A 15 heures, au 4624 rue Garnier à Montréal, **les petits frères des pauvres** (jeunesse et troisième âge) tiendront une conférence de presse.

●

A 17 heures, à la Bibliothèque Nationale, **la Fédération des cinéastes du Québec** tiendra une conférence de presse.

●

A 19h30, au salon MacKenzie de l'hôtel Reine-Elizabeth, le **front commun des diététiciens et physiothérapeutes** tiendra une réunion de stratégie.

●

A 20h30, à l'auditorium de l'école secondaire Le Plateau, les étudiants de cette institution reçoivent **M. Jean Béliveau.**

2 bombes dans un mur

André Ethier, 19 ans, frère de "Contrôle", le président du groupe de motards "Les Popeyes", a comparu devant le juge Roger Lagarde, hier après-midi, pour les quelques vols de motos déjà imputés à son frère.

Toutefois, André Ethier a également été accusé d'avoir en sa possession deux bombes de fabrication domestique dissimulées dans un garage qu'il aurait lui-même loué, rue Napoléon.

Son procureur s'est cependant élevé avec force contre ces accusations, en réclamant sa libération sous cautionnement, et ce parce qu'à l'enquête préliminaire du premier prévenu, le nom du nouvel accusé n'aurait jamais été prononcé par aucun témoin.

Dans les circonstances, le tribuanl a fixé un dépôt de $300 ou deux cautionnements de $950 pour la libération provisoire de l'inculpé.

Entre autres motos, incidemment, "Contrôle" avait été accusé d'avoir dérobé celle de Me Robert Lemieux. Et ce, à la porte même du Palais de justice, au 100, rue Notre-Dame.

La conduite des policiers à la Fête du 24 juin: l'enquête s'est ouverte hier

par Pierre Richard

La Commission de police du Québec a ouvert hier son enquête sur la conduite des forces policières de la Ville de Montréal au cours des événements violents qui ont marqué la fin de la fête populaire du 24 juin dernier.

Cette enquête qui sera présidée par le juge Denys Dionne, assisté du commissaire Roméo Courtemanche, a été décrétée après que la Ligue des droits de l'homme et le Comité des fêtes nationales de la Saint-Jean en eurent fait la demande.

Le juge Dionne a précisé, hier, qu'après cette enquête, il remettra un rapport au ministre de la justice et a ajouté que toute personne qui voudrait être entendue sur ces événements, peut en faire la demande à la Commission de police du Québec.

Me Pierre Jasmin, directeur général de la Ligue des droits de l'homme, et Me André Paquette, représentant de la Société Saint-Jean-Baptiste, ont obtenu le droit de contre-interroger les témoins. La police de Montréal est représentée par Me André Ledoux et Me Yvan Bisaillon agit en tant que procureur de la Commission de police.

Deux témoignages ont marqué principalement la journée d'hier; il s'agit de ceux de M. Francois-Albert Angers, président de la SSJB, et de M. Dollard Mathieu, président du Comité des Fêtes.

Tous deux ont raconté comment ils avaient vu d'une fenêtre de l'hôtel Iroquois, les policiers charger les festivants sur la Place Jacques-Cartier. Les deux témoins ont affirmé que, pendant toute la soirée, la foule a été calme et gaie. Tous deux affirment avoir entendu une forte détonation vers minuit et quart.

M. Angers a précisé que les policiers sont venus de la rue Notre-Dame et ont refoulé la foule vers le sud sur la Place Jacques-Cartier. Il a soutenu que les motocyclettes ont foncé dans la foule et que les policiers ont procédé à un matraquage systématique.

"Ça m'a fait penser au film Z", a commenté M. Angers. Il a dit avoir vu des manifestants traînés par les cheveux et par les pieds avant d'être lancés dans des fourgons cellulaires.

Pour sa part, M. Mathieu a aussi affirmé avoir vu des motocyclettes nettoyer la Place. Il a, par ailleurs, ajouté ne pas avoir vu de policiers matraquer des gens, ni des personnes être blessées, ni d'autres être arrêtées.

L'enquête se poursuit ce matin à la cour du bien-être dans l'édifice du ministère des affaires sociales, rue Saint-Denis.

L'épicier C. Contant: la Ville est déboutée

Le juge Quinlan, de la Cour municipale de Montréal, a rejeté hier la plainte portée contre l'épicier Gérard Contant, en vertu du règlement municipal no 3428 (article 6), portant la mention: "Les établissements doivent être tenus propres, en bon état".

Le 8 novembre, M. Contant, dont l'épicerie est sise au 2262 de la rue Montgomery, dans le sud-est de la ville, avait plaidé non-coupable à l'accusation portée contre lui (voir Le Devoir du 10 novembre). Hier, l'accusé tenait à interroger deux conseillers municipaux, MM. Cloutier et Marchand, mais ces derniers ayant fait faux bond, le juge Quinlan suggéra à M. Contant de faire reporter la cause à une date ultérieure ou, tout simplement, de prendre place dans le box aux témoins.

Ayant pris connaissance des péripéties qui ont marqué l'histoire du commerce que Contant et ses huit enfants essaient d'améliorer depuis 1966, le juge a demandé au procureur de la ville s'il avait des questions à poser au témoin. Devant l'absence de questions, le juge Quinlan estima qu'on avait "dérangé" un brave père de famille et débouta la ville de sa plainte.

L'inspecteur qui avait fait un tour rapide de l'épicerie Contant le 18 septembre, un samedi, n'était pas l'inspecteur affecté normalement au quartier où se trouve l'épicerie Contant – cet inspecteur témoignait hier avoir vu "peut-être" des graines de fromage sur le plancher de l'épicerie, ce samedi-là.

Devant le dossier étayé de photos que produisait le prévenu pour montrer la transformation d'un taudis "avant" et "après", le juge n'a pas cru bon donner suite à la plainte.

Suite à la page 2

LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'OEUVRE

WILLIAM G. MORRIS, avocat
1245 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 109, Qué.
Suite 1265
Tél.: 845-2241.

DES VACANCES AU SOLEIL

Pour vos réservations de voitures, appartements ou villa, écrivez en GUADELOUPE.

CABBES Entreprise de location

No. 15 Résidence Dugazon
Abymes GUADELOUPE (F.W.I.)
Télé : 822405

Appartement meublé à partir de $20.00

Location de voitures à partir de $7.00

Le cirque, la fantaisie, la danse et la comédie triomphent au TNM



Dû à une légère erreur administrative, le Grand (Marc Favreau) est classifié chien de race dans les dossiers officiels et doit passer quelques jours dans la fourrière municipale aux prises avec un directeur (Jean-Claude Sawyer) lunatique.

Cette scène désopilante est tirée de la pièce de Dario Fo, LES ARCHANGES, qui remporte un succès fou auprès des spectateurs du TNM. EElle tiendra l'affiche jusqu'au 18 décembre.

Olivier Reichenbach a fait la mise en scène, les décors sont de Gaston Neveu et les costumes de Wendell Dennis. Musique de Fiorenzo Carpi arrangée électroniquement par Michel Hinton sur le Arp Synthesizer.

Font également partie de la distribution : Jean Besré, Jacques Brouillet, Angèle Coutu, Michel Hinton, Ninon Lévesque, Nadine Marchand, Benoit Marleau, Jean-Louis Millette, André Montmorency, Yvan Saintonge et Marie Varesquier.

éditorial

La façade démocratique du bill 28

Il était fatal que dans le débat sur le bill 28 les questions de langue et de religion prennent la vedette. Parmi les amendements que le gouvernement se propose d'apporter au projet de loi concernant la restructuration des commissions scolaires sur l'île de Montréal, plusieurs redonneront sans doute aux parents catholiques et protestants, surtout dans les écoles élémentaires, un peu des garanties réelles que leur accordait la constitution de 1867. Plus difficilement l'Assemblée nationale pourrait-elle, à la faveur du débat sur le bill 28, donner enfin au problème linguistique cette solution plus globale que le bill 63 n'a manifestement pas apportée. Malheureusement, dans l'émotivité que suscitent ces questions, un enjeu beaucoup plus fondamental risque d'échapper à la vigilance de l'opinion publique: la démocratisation du pouvoir scolaire dans l'île de Montréal.

Le cabinet Bourassa n'a pas fait sienne la grossière mise en tutelle que l'Union nationale s'apprêtait à faire de la chose scolaire montréalaise avec le bill 62. Le bill 28 comporte plusieurs dispositions qui représentent, par rapport aux structures actuelles, une incontestable amélioration: suffrage universel, élection des commissaires, mandat de trois ans, nombreux quartiers électoraux, choix par les commissaires de leurs représentants au conseil de l'île. Mais, subrepticement, les droits et pouvoirs qui sont accordés d'une main aux citoyens de Montréal, Québec les reprend ou les neutralise de l'autre. Si le gouvernement veut réellement démocratiser enfin le pouvoir scolaire de cette autre moitié de la province, il devra aussi apporter à ce chapitre de nombreux et substantiels amendements

•

In cauda venenum, c'est dans les dispositions transitoires du projet de loi que Québec montre la patte qu'il veut mettre sur le pouvoir scolaire à Montréal. Le bill Cardinal faisait désigner par le cabinet les membres du conseil de l'île. Fin démocrate, le gouvernement Bourassa laisse les commissaires élus désigner 11 représentants à cet important organisme. Pour l'avenir. Mais dans l'immédiat, il gonfle les sièges de la CECM, désigne parmi les commissaires dont plusieurs ont été nommés par lui déjà, tous les membres du conseil provisoire qu'il charge non seulement du processus de transition mais de toute l'administration scolaire pour l'interrègne.

Si les commissaires actuels sont aptes à gérer la chose scolaire, pourquoi ne pas leur laisser désigner leurs représentants au conseil provisoire? Et si Québec se méfie de ces administrateurs, qui pour la plupart n'ont pas été élus et ne sont peut-être pas assez impartiaux pour procéder au démembrement de leurs systèmes, pourquoi alors choisir parmi eux le conseil provisoire? Le gouvernement devrait faire confiance aux commissions actuelles pour administrer les écoles pendant le temps qu'une commission d'experts et de citoyens impartiaux préparerait un plan de transition. Ou bien il devrait leur laisser gérer cette transition, quitte à leur fournir tous les experts financiers, administratifs, et socioculturels nécessaires à la préparation des structures concrètes nouvelles.

Avant même la restructuration, Québec veut prendre le contrôle de l'administration scolaire. On pourrait croire qu'il n'intervient de la sorte que pour empêcher les réformes d'être paralysées par les intérêts locaux qui pourraient s'y opposer. Force est de constater que là ne se bornent pas les ambitions gouvernementales. Sous le nouveau régime, Québec se donne la balance du pouvoir en désignant quatre membres sur 15; il s'installe dans la place et spécialement au comité exécutif en désignant le président et le vice-président, qui sont de tous les comités; il donne à ses quatre commissaires un mandat de quatre ans, alors que la rotation va semer l'instabilité chez les autres commissaires élus pour trois ans.

Plusieurs mémoires présentés à la Commission parlementaire de l'éducation proposent à bon droit que le conseil de l'île soit formé exclusivement de commissaires élus et que le président soit choisi par eux et parmi eux. Sans doute ne manque-t-il pas de raisons pour justifier l'institution d'un président permanent nommé par Québec: malheureusement, ce sont les mêmes motifs d'efficacité et de stabilité qui ruinent toute théorie et réalité du pouvoir démocratique. Si Québec opte pour une démocratisation réelle, suivant le voeu de la population, qu'il en tire toutes les conséquences. Il sera temps, le jour où les carences démocratiques l'exigeront, de donner au conseil de l'île des garde-fou plus autoritaires. La mainmise actuelle que se propose le gouvernement Bourassa ne peut que discréditer le processus démocratique en le viciant, à son coeur même, par l'introduction d'une cinquième colonne bureaucratique.

Non seulement Québec s'installe-t-il dans la place avec une équipe de commissaires spéciaux, mais encore, pour compléter la mise en tutelle des organismes scolaires, jette-t-il sur un nombre considérable de leurs décisions, tout un filet "d'approbations" qu'ils devront quémander à tout bout de champ. L'Association des cadres de la CECM a formulé dans son mémoire de sérieuses réserves quant à ces nombreux contrôles gouvernementaux. Dans son analyse minutieuse du projet de loi, l'Alliance des professeurs de Montréal a dénombré par moins de 57 dispositions permettant au gouvernement d'intervenir dans le système scolaire proposé pour l'île de Montréal. Ironie du sort, c'est 35 dispositions centralisatrices de plus que les 22 que renfermait le projet déjà "autoritaire" du bill 62! Au lieu de céder aux appétits stériles et stérilisants des fonctionnaires et ministres en mal de centralisation, le gouvernement devrait avoir la sagesse d'écouter les recommandations des fonctionnaires locaux et des organismes qui ont déjà eu à transiger avec le ministère de l'éducation et l'administration provinciale. En réduisant au minimum les contrôles gouvernementaux, Québec s'évitera d'avoir à intervenir, comme il l'a fait dans les cegeps, pour régler des crises qu'il aura lui-même causées ou aggravées par ses lenteurs bureaucratiques, ou ses manigances politiques.

Non moins importants sont les amendements que le cabinet devrait proposer au niveau des commissions scolaires. La carte électorale des quartiers ne devrait pas être laissée au caprice des élus, mais confiée à la révision permanente du conseil de l'île. Cette carte ne devrait pas être tracée arbitrairement, comme hélas la plupart des divisions administratives de Montréal où les citoyens sont le plus souvent perdus et désorganisés, mais divisée de manière à faciliter l'expression et la représentation des communautés socio-économiques, des minorités religieuses ou linguistiques, et des mouvements locaux de parents et de citoyens. De même, au lieu de maintenir les citoyens dans la passivité et l'impuissance par un système d'élections complémentaires perpétuelles, le fameux système de "rotation", les mandats de trois ans devraient être renouvelés en bloc.

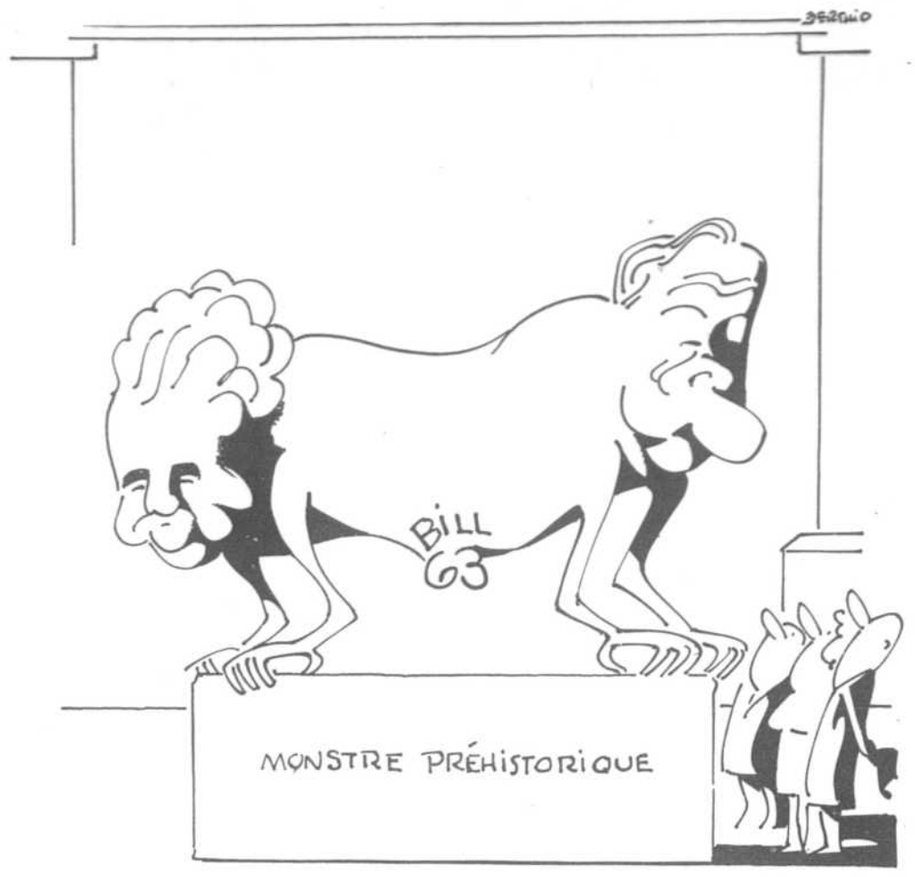
•

Le système général que propose le bill 28 est déjà fort complexe. De cette pyramide compliquée (comités de parents, administration locale, comité exécutif, commissaires, administration régionale, nouveau comité exécutif, comité de l'île, ministère, ministre et conseil des ministres), le cabinet doit supprimer la tête qu'il essaie de cacher à Québec. Il faut ensuite qu'il partage plus clairement les juridictions entre les commissions et le conseil de l'île.

Rien ne serait plus néfaste à ce chapitre que le conseil reconstitue en les unifiant les monstres administratifs qu'étaient la CECM et le PSBGM. Sous prétexte de "planification", le projet actuel laisse trop de latitude au conseil de l'Ile. Il risque surtout de laisser se dédoubler des services qui pour être "pédagogiques" en bas et "administratifs" en haut, n'en seront pas moins des sources de gaspillage et de tiraillements. C'est ce qui risquerait de se produire par exemple dans le domaine de l'éducation des adultes, si sous prétexte que les analphabètes sont comme les enfants "exceptionnels", on les confiait à un superservice qui, une fois de plus, échapperait au contrôle politique et culturel des citoyens de la base.

A cet égard, les membres du conseil n'étant pas directement élus, la loi devrait prévoir que les pouvoirs résiduaires, non spécialement attribués au palier régional, appartiennent aux commissaires élus par la population. Si Québec en effet ne doit pas faire sa créature du conseil de l'île, celui-ci ne doit pas réduire les commissions enfin élues par le peuple au rôle de pantins administratifs et de tampons politiques contre les contribuables.

Jean-Claude LECLERC



— J'aurais pas aimé vivre dans ce temps-là

lettres au DEVOIR

Les aumôniers de Laval et le dernier synode romain

Dans une déclaration conjointe publiée dans Le Devoir du 18 novembre dernier, six aumôniers de l'Université Laval font connaître leurs réactions vis-à-vis les résultats du dernier Synode romain.

Selon eux, le seul fait que leur opinion n'ait pu l'emporter lors de ce synode prouve clairement que les résultats de ce synode n'ont pas été le fruit de l'inspiration du Saint-Esprit mais plutôt celui de l'action d'une majorité d'évêques "peu prégnants de leurs Eglises respectives", qui ont "bloqué le fonctionnement de l'assemblée et forcé l'ensemble, en fin de synode, à remettre au pape, comme des élèves découragés et pressés de partir, une copie non terminée et non signée..."

Ces aumôniers prétendent que l'expérience du dernier synode élargira probablement la marge du mensonge dans l'Eglise catholique, beaucoup de prêtres et de séminaristes "misant" sur une modification éventuelle de la loi du célibat.

A l'appui de leur prétention, ces aumôniers citent l'expérience d'Humanae vitae et affirment sans détour que, selon eux, les vrais chrétiens vivent actuellement dans le mensonge par rapport à leur Eglise, en ce qui concerne la régulation des naissances.

Ces aumôniers font probablement allusion à ces nombreux chrétiens qui, à l'encontre d'Humanae vitae, continuent de recourir aux méthodes artificielles de contrôle des naissances, "misant" sur une modification éventuelle de la morale conjugale catholique.

Pourtant, si ces chrétiens "vivent actuellement dans le mensonge par rapport à leur Eglise", comme l'affirment ces aumôniers, la faute n'en incombe-t-elle pas en grande partie aux nombreux théologiens, évêques et prêtres prévaricateurs qui, en contradiction flagrante avec la morale officielle de leur Eglise, ont ouvert la porte à la pratique de la contraception par les catholiques, avant Humanae vitae, et qui, après cette dernière encyclique, n'ont pas eu le courage ni l'honnêteté de la leur refermer, préférant passer pour "compréhensifs", "larges d'esprit", "libéraux" ou "progressistes"?

Il importe, cependant, de faire remarquer que ce ne sont pas tous les catholiques qui vivent ainsi "dans le mensonge par rapport à leur Eglise", en ce qui concerne la régulation des naissances. En effet, il y a encore de nombreux catholiques qui, à ce sujet, se sont montré dociles à l'Esprit qui a assisté le pape dans la rédaction d'Humanae vitae et ont accepté de former leur conscience selon l'enseignement dans cette encyclique. Ces chrétiens s'efforcent, avec l'aide de Dieu obtenue par la prière et les sacrements, de vivre selon cet enseignement qui interdit tout recours aux méthodes artificielles de contrôle des naissances, quelles que soient les difficultés physiques, familiales, sociales, économiques ou autres des conjoints. Lorsqu'ils ont la faiblesse de céder au mal à ce sujet, ces chrétiens reconnaissent loyalement qu'ils pèchent, refusent de s'installer, même temporairement, dans la pratique du mal et, pour sortir de leur péché, recourent humblement aux sacrements de pénitence et d'eucharistie. Ces chrétiens ne vivent certainement pas dans le mensonge par rapport à leur Eglise, pas plus que les nombreux prêtres et évêques qui se soumettent loyalement à la foi du cép viennent de confirmer le synode et le pape.

Nous ne pouvons que déplorer l'attitude de tous les chrétiens qui choisissent délibérément de vivre dans le mensonge par rapport à leur Eglise en "misant" présomptueusement sur la modification éventuelle de la loi du célibat et de la morale conjugale. Nous essayons de les comprendre et nous prions pour eux afin qu'ils puissent obtenir de Dieu les vertus de force, de courage, d'humilité, d'obéissance et de renoncement à soi-même qui leur permettront de se convertir et de devenir de "vrais" chrétiens.

En ce qui concerne les conclusions du dernier synode relatives au célibat des prêtres, nous ne partageons aucunement l'opinion des membres d'une certaine aile dite "progressiste" de l'Eglise qui, depuis plusieurs années, se permettent de juger, du haut de leur prétendue sagesse, toutes les décisions pastorales du pape, comme s'ils avaient monopolisé l'inspiration du Saint-Esprit à un point tel que Celui-ci n'aurait même plus la liberté d'assister de Ses lumières le pape et ses proches conseillers, ni les évêques, les prêtres et les laïcs qui sont en communion "réelle" et non seulement "verbale" avec le pape.

Néanmoins, il est réconfortant de constater que, pour la première fois, à notre connaissance, des prêtres progressistes ont la franchise de reconnaître publiquement que les chrétiens qui ne se soumettent pas aux directives du pape contenues dans Humanae vitae "vivent dans un état de mensonge par rapport à leur Eglise" et qu'il en sera de même pour tous les prêtres et séminaristes qui refuseront de se soumettre aux directives du pape consécutives au dernier synode, concernant la vie et le ministère des prêtres.

En effet, la reconnaissance de son état de pécheur n'est-elle pas le premier pas de toute conversion véritable? A la condition, bien sûr, qu'on veuille bien sortir de sa vie de mensonge en se convertissant intérieurement et extérieurement et non pas en tentant orgueilleusement de faire modifier les lois de l'Eglise pour qu'elles deviennent conformes à sa propre vie de mensonge!

Guy et Marie MOREAU

Québec, le 19 novembre 1971.

Le "silence" de l'Eglise au Québec

L'Action-Québec du 22 octobre donnait un compte-rendu d'une réunion d'une commission parlementaire étudiant la restructuration des commissions scolaires de Montréal. Un porte-parole de l'archevêché de Montréal venait présenter le point de vue des autorités diocésaines. Si le rapport donné par le journaliste est fidèle, "les représentants de l'Archevêché (...) ont dû défendre vaillamment les positions prises par l'Eglise du Québec et remises en question par MM. Jean-Noël, Tremblay, Jean-Guy Cardinal et Claude Charron."

Quant aux propos de M. Claude Charron, jeune parlementaire pour lequel j'ai de la considération, je dois affirmer qu'ils m'étonnent. Il a déclaré: "on a toujours reproché à l'Eglise sa façon discrète de dire qu'elle s'est réservée aux choses spirituelles et de s'échapper des problèmes matériels; c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je ne suis plus catholique, mais je suis chrétien."

Franchement, je me serais attendu à mieux de la part d'un membre d'une formation politique qui se donne pour objectif la rigueur intellectuelle. Charron fait un bond d'un domaine à un autre: d'une part, il se dit insatisfait de la façon dont se comporte l'Eglise; d'autre part, au plan personnel, il trouve pour lui une des raisons qui le fait quitter l'Eglise catholique. On n'aurait pas, normalement, à juger les options religieuses de M. Charron. Mais puisqu'il tente de les justifier publiquement, qu'il nous soit permis de dire qu'il semble s'esquiver en douce et faire un bon marché d'un engagement plus exigeant. Il paraît raisonner ainsi: Voyez-vous, l'Eglise est trop imparfaite; vous autres faites tous les efforts pour l'améliorer; si vous réussissez, j'irai vous rejoindre... Si M. Charron avait eu la même attitude au plan social, s'il avait attendu que la politique fût "propre", parfaite, avant de s'y engager, il ne serait pas le jeune et dynamique député que l'on connaît: il serait nullement un indifférent ou un extrémiste de plus.

Mais, seulement, est-il si vrai que l'Eglise ne s'intéresse pas aux problèmes matériels mais aux seules "choses spirituelles"? Tous ces catholiques, qui se reconnaissent tels, et qui oeuvrent au nom de leur foi à divers paliers de l'éducation, seraient-ils tous des nullités? Et si par "Eglise", on veut entendre le clergé seulement, encore là, le réalisme, le sérieux exigeraient que l'on prenne la peine d'aller voir ce qui se passe dans les écoles pour asseoir ses affirmations sur des fondements solides. Au Québec, des centaines de prêtres travaillent, humblement, sans publicité, dans la grisaille des polyvalentes et des cegeps afin de rendre simplement humains ces milieux où les jeunes risquent souvent d'étouffer, et ce avant de pouvoir annoncer sérieusement l'Evangile. J'en connais qui changeraient de ton s'ils prenaient seulement la peine de s'informer...

Nous n'avions pas à attendre de M. Charron un panégyrique de l'Eglise du Québec. Nous savons bien que cette Eglise, qui est la nôtre, épouse exactement nos limites en même temps qu'elle les dépasse. Servante de ce monde moderne, de cette société du Québec, elle mérite d'être accueillie non pas avec pitié mais avec respect.

Sous cet angle, nous aurions préféré une intervention plus objective et plus accueillante qui aurait contribué, d'une façon plus positive, à établir une collaboration, dont ni l'Etat québécois ni l'Eglise n'ont avantage à se passer.

Réal NADEAU

Cap-Rouge, le 7 novembre 1971.

bloc-notes

En effeuillant la marguerite

Le premier ministre Bourassa est-il satisfait des programmes d'aide au développement régional du gouvernement Trudeau? On croyait que non, puisque M. Bourassa s'est permis la semaine dernière de les critiquer publiquement. Toutefois, après avoir joué du téléphone rouge, le ministre fédéral intéressé, M. Jean Marchand, affirmait lundi le contraire. "P't-être ben qu'oui et p't-être ben qu'non", comme dirait le paysan de Molière!

Mais trêve de plaisanterie: car en voulant trop applanir ce bénin accrochage, on a encore une fois escamoté l'essentiel. Que M. Bourassa en soit satisfait ou pas, l'effort d'Ottawa pour atténuer les disparités économiques interrégionales demeure inefficace. Et il n'est pas fonctionnel de jouer à l'autruche. S'il veut vraiment remplumer la volaille libérale avant la prochaine orgie électorale, M. Marchand a mieux à faire que de sucrer factice-ment d'harmonie partisanne les rapports politiques entre Québec et Ottawa. Le ministre de l'expansion économique régionale devrait plutôt reconnaître publiquement que les programmes administrés par lui n'ont pas donné les résultats escomptés (aveu peu compromettant, puisque ce n'est presque jamais le cas) et proposer aux Communes les rajustements qui s'imposent. Cela, avant les prochaines élections fédérales.

Car il est de fait que les subventions pourtant généreuses offertes aux entreprises n'ont encore eu que peu d'impact sur la répartition interrégionale des nouveaux investissements, particulièrement dans le secteur manufacturier. Sans doute faut-il du temps pour infléchir systématiquement les décisions des hommes d'affaires en matière de localisation industrielle, et nous serions les premiers à conseiller la patience aux gens de l'est du Québec et des provinces de l'Atlantique, s'il y avait présomption sérieuse d'une réussite éventuelle.

Toutefois, pour des raisons dont les fonctionnaires du ministère de M. Marchand sont désormais péniblement conscients, la présomption va dans l'autre sens. Ces raisons sont exposées avec lucidité dans le rapport Gray; et on ne saurait les vaincre à moins de se résoudre à verser des subventions éhontées aux entreprises. Si l'on ne rétabli pas le contrôle de l'Etat sur le milieu économique national, il est donc douteux que l'on puisse jamais modifier la répartition interrégionale des investissements au Canada.

Agira? N'agira pas? Le cabinet Trudeau continue d'effeuiller la marguerite du rapport Gray; et pendant ce temps, les disparités économiques interrégionales perdurent....

Claude LEMELIN

À plat ventre we stand!

On parlait, il y a dix ans, de la trahison des clercs. Il convient plutôt, désormais, de parler de celle des chambreurs.

Pourquoi? Le torchon qui suit l'établit noir sur blanc. La traduction, bien sûr, est du Devoir; car c'est en anglais que la "Province of Quebec Chamber of Commerce" s'emploie à compromettre les milieux d'affaires du Canada anglais.

Mais les Anglais sont moins bêtes que l'on pense. Déconcerté, le président de la King Koin renvoya cette basse missive à son fondé de pouvoir montréalais, en lui demandant: "What do you think?"

La réponse ne laisse aucun doute, puisqu'une copie conforme est parvenue au Devoir...

Ce qui prouve qu'on s'attire tout au plus, en rampant, le mépris des autres.

Il est d'autres enseignements qu'il convient de tirer de cette honteuse initiative de l'engeance mercantile. Nous les formulons sous forme de questions:

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA PROVINCE DE QUEBEC
500, rue François Xavier – Montréal 126 – téléphone 844-9571.

Le 8 juin, 1971.

Le Président,
King Koin of Canada Ltd.,
44 Eddystone,
Toronto, Ont.

Cher monsieur,

Le 4 mai dernier, nous vous avons informé brièvement dans une lettre de la composition de la Chambre de Commerce du Québec, en y joignant la liste des entreprises et des individus qui font partie de cette organisation.

Comme vous le savez sûrement, sondage après sondage ont démontré que "l'ignorance économique" des étudiants comme des adultes est en train de provoquer une détérioration constante de notre système économique de libre entreprise et donner libre cours aux impôts confiscatoires, au harcèlement politique des entreprises, à l'organisation d'une concurrence gouvernementale contre celles-ci, à l'augmentation débridée des coûts de main-d'oeuvre.

Au surplus, l'unité de notre pays, comme vous le savez, est menacée par des groupes et des individus qui cherchent à semer la discorde entre nos divers groupes ethniques. S'ils devaient réussir, on peut facilement imaginer le chaos qui s'ensuivrait.

Nous ne voulons pas que cela se produise et vous non plus et nous avons une immense tâche devant nous! Plus de 1,825 entreprises ont déjà joint leurs efforts aux nôtres et font désormais leur part. Pourquoi ne feriez-vous pas de même? Vous connaissez l'expression "United we stand, divided we fall". Pourquoi ne vous tiendriez-vous pas debout avec nous en remplissant et en nous retournant la formule ci-jointe? Les $2.00 par semaine que vous nous verserez constitueront un bon investissement et pourront être ajoutés à vos frais de fonctionnement aux fins de l'impôt.

Bien vôtre,
R. E. BERNIER,
Comité de recrutement.

1) Etant donné qu'elle recrute désormais en Ontario (et vraisemblablement dans le reste du pays), qui donc la Chambre de Commerce de la province de Québec représente-t-elle vraiment? Quels intérêts défend-elle donc? Faut-il encore lui accorder quelqu'audience ou crédit au Québec?

2) Lorsque l'on se permet de pareilles aberrations, n'est-il pas hypocrite (inconscient, au mieux) de s'arracher les cheveux, avec force flon-flon publicitaires, sur le pourquoi de l'image réactionnaire que les C... de C.. projettent en milieu québécois?

3) Est-il convenable, même décent, que les petits contribuables québécois défrayent, en payant les impôts que les entreprises s'évitent en finançant "nos" chambres, "l'immense tâche" qu'ont assumée les plus réactionnaires parmi nos boutiquiers?

En terminant, un peu d'histoire.

Lors de la formation du Conseil du patronat du Québec, les Chambres de commerce ont refusé d'y adhérer, sous prétexte qu'elles voulaient demeurer des organismes "communautaires" en évitant d'être identifiées aux positions patronales.

Désormais, c'est le Conseil du patronat qui doit fuir les Chambres comme la peste. La propagande politique de bas étage de celles-ci, en effet, ternirait irrémédiablement l'image de groupe de pression honnête, dont on sait toujours sous quelle enseigne il se loge, que Charles Perrault est parvenu à donner à ce conseil.

Claude LEMELIN

propos d'actualité

"Quels que soient les pays où des formes de violence se produisent – et sur ce point, le nôtre n'en est peut-être pas exempt! – elles doivent être déplorées, réprouvées et dénoncées au nom des droits de l'homme et de l'enseignement de l'Evangile. Alors que se multiplient partout dans le monde des mécanismes de dialogue, d'échange, de collaboration, la violence porte atteinte à la dignité humaine et constitue un retour à la barbarie.

(Lettre des évêques du Canada aux évêques du Brésil, 4 septembre 1970)

Sur la scène internationale, les changements les plus importants qui ont eu des répercussions sur la politique de défense du Canada sont intervenus dans la nature de l'équilibre nucléaire stratégique entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, et dans l'état des relations politiques entre l'Est et l'Ouest, tant en Europe qu'entre les deux superpuissances proprement dites. Ces changements, de même que l'émergence de la Chine comme puissance nucléaire, ainsi que l'expansion économique de l'Europe et du Japon, ont entraîné un relâchement du système international bipolaire. Cette tendance s'accentue par suite de l'annonce selon laquelle le président Nixon, des Etats-Unis, se rendra bientôt en République populaire de Chine, ce qui dénote un changement majeur de politique pour les deux pays. D'autre part, l'efficacité des forces du maintien international de la paix, qui était envisagée avec un certain optimisme en 1964, ne s'est pas révélée aussi satisfaisante qu'on avait pu l'espérer.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne : $35 par année; six mois : $19. À l'étranger : $40 par année; six mois : $22; trois mois : $12. Édition du samedi : $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

LIBRE OPINION

La violence quotidienne faite aux vieillards

par HUBERT DE RAVINEL

Vue sous un certain angle, la condition des personnes âgées au Québec et plus spécialement dans la zone métropolitaine n'est pas si grave qu'on veut bien le dire. Alors que le monde est traversé par des crises et des manifestations de toutes sortes, les personnes âgées se tiennent tranquilles. Elles ne descendent jamais dans la rue, elles ne se mettent pas en grève. Elles n'ont pas à lutter pour obtenir la parité des salaires avec celles des autres provinces: elles possèdent déjà toutes cette parité: $135 par mois pour celles qui ne disposent d'aucun revenu. Elles n'ont pas à se fatiguer inutilement: on pense pour elles, on les regroupe, on les nourrit, on les loge, on les préserve des dangers de ce monde.

Cette attitude pour le moins paternelle traduit une condition qui n'est pas propre aux personnes âgées, mais qui les affecte particulièrement: Elles vivent en état de ségrégation. Et cet état est dû à une caractéristique importante de notre temps, celle d'établir des cloisons étanches entre les âges, de découper arbitrairement les différentes étapes de notre vie en tranches bien définies, en déterminant à chaque époque des attributs fixés une fois pour toutes, ce qui restreint évidemment la spontanéité créatrice et l'élan vital.

Une personne âgée finit donc par se définir en quelques stéréotypes immuables: "Elle ne doit pas se fatiguer... Il faut lui éviter les soucis et les changements... Elle n'a pas beaucoup de besoins... elle vit dans le passé... Sa sexualité est éteinte... Elle ne peut plus s'adapter au monde d'aujourd'hui... elle a besoin de repos... etc. Autant d'affirmations gratuites qui sont le plus souvent des âneries ne tenant pas compte de l'individualité profonde de l'homme. Elle reflète le jugement sommaire d'une société qui ne prend plus la peine d'approfondir la personnalité d'un être dès lors que ce dernier a cessé de produire.

En plus de méconnaître les personnes âgées, nous les considérons de l'extérieur et bien souvent nous agissons envers elles au nom d'une morale tout à fait simpliste qui nous propose des démarches unilatérales et paternalistes. Nous pensons aux personnes âgées au moment des fêtes ou à l'occasion de catastrophes. En dehors de ces occasions, elles n'existent pas ou presque pas.

Le drame dans tout cela, est que les personnes âgées s'identifient peu à peu à l'image que nous nous faisons d'elles. Elles se mettent à réagir en fonction de cette image. On leur a tellement fait comprendre, par exemple, qu'elles n'ont pas de rôle à jouer, qu'elles refusent en général de prendre des initiatives. Elles n'ont plus guère confiance en elles et se confondent en remerciements pour des gestes qu'elles interprètent comme des faveurs alors qu'ils constituent en réalité l'expression des droits les plus élémentaires.

Les personnes âgées en arrivent ainsi à accepter en bloc tout ce qu'on leur refuse et tout ce qu'on veut bien leur donner. Si cela n'est pas de l'aliénation, qu'est-ce que c'est?

Cette analyse tente de jeter un éclairage sur une situation qui affecte tout particulièrement les personnes âgées ayant connu la pauvreté dans leur jeunesse et au cours de leur vie adulte et qui par surcroît n'ont pas eu accès à la culture. A ce sujet, il est typique de noter que dans les domaines aussi variés que la politique, la religion et la culture, bon nombre de personnes âgées se trouvent à des postes de commande, et nul ne songerait à les qualifier de vieillards et à avoir pitié d'elles. Elles sont souvent épanouies, assument des responsabilités; elles influent sur les idées, sont écoutées, ne sont ni pauvres ni seules.

Il apparaît ainsi que le vieillissement est beaucoup plus une question sociale qu'un phénomène physique. Cette question sociale est liée à une forme de société qui classe les gens d'après leur culture ou leur portefeuille. Dans les pays dit sous-développés, il n'y a pas de problème social de la vieillesse, mais une solidarité des âges dans la pauvreté.

Notre société occidentale en voie de sous-développement respecte une vieillesse de classe mais tolère avec indifférence ceux ou celles qu'elle juge inaptes à produire. Par ailleurs elles les emprisonne dans des conditions de vie indecentes tandis qu'elle les pousse cyniquement a consommer. Témoin cette annonce parue récemment qui convie les gens de 65 ans et plus à s'envoler pour la Floride à moitié prix! En même temps une municipalité en mal de prestige leur conteste le droit d'utiliser à meilleur compte les transports en commun...

Depuis de nombreuses années pourtant des projets de solutions voient le jour. Par exemple, face au problème tragique du logement ou plutôt de l'absence de logement décent, des réalisations assez remarquables sont mises sur pied. Il serait faux d'affirmer que les autorités ne sont pas conscientes du problème. Des résidences sont construites, de plus en plus nombreuses. Elles répondent parfois à tous les besoins imaginables. Mais elles portent l'empreinte d'un mal subtil qui les mine à la base: Tant et aussi longtemps qu'on ignorera la personnalité profonde et les besoins humains de chaque personne, on continuera à penser et à agir pour elles et on commettra toujours les mêmes erreurs: on apportera quelque chose aux personnes âgées mais on ne les aidera pas à découvrir ce qu'elles peuvent apporter...

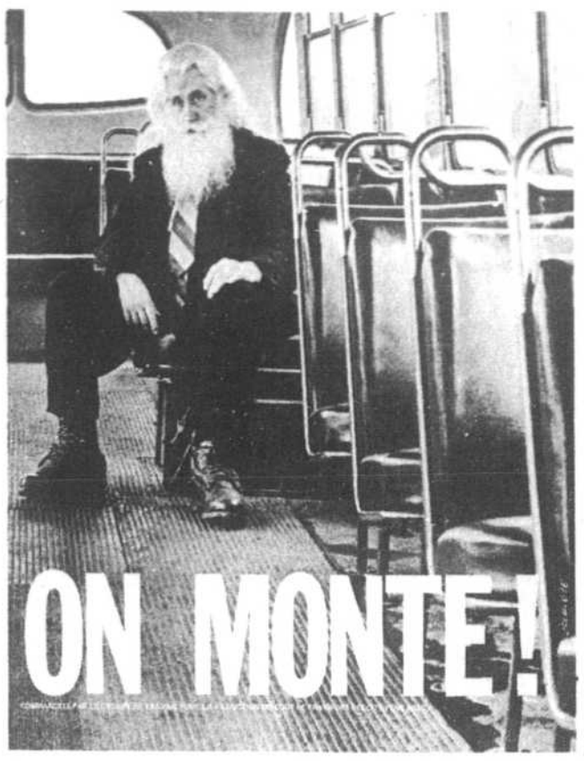
Ainsi telles qu'elles apparaissent, les mesures gouvernementales ou privées les plus audacieuses ont certes le mérite d'apporter un début de solution à une condition souvent scandaleuse. Mais elles entretiennent aussi une équivoque dangereuse: elles portent l'empreinte d'hommes qui n'attendent au fond plus rien du troisième âge.

Pourquoi en est-il ainsi? Parce que rares sont les penseurs ou les spécialistes qui prennent réellement la peine de connaître à fond la personnalité de vieux, qui essaient de partager un peu leur existence, qui les aident à se connaître. Rares sont les initiatives qui permettraient aux personnes âgées de découvrir les jeunes et les adultes actifs. Rares sont les mesures qui inciteraient ces derniers à découvrir toute la richesse du troisième âge.

En gros, cela s'explique ainsi: ceux qui veulent agir et faire face aux problèmes du vieillissement se situent d'un côté de la société. Les personnes âgées, dans leur majorité, se trouvent de l'autre.

Au fond, la présence muette de plus de 100,000 vieillards pauvres à Montréal, et du même nombre dans la Province, ne nous dérange guère. Cette minorité silencieuse est la proie d'une violence quotidienne, une vilaine petite violence qui n'ose dire son nom, bien trop subtile pour nos politiciens et nos policiers. Pour en venir à bout, notre bon Premier ministre n'aurait jamais assez de toutes les armées du pays.

Le combat des personnes âgées, c'est celui de l'homme qui refuse d'être asservi par le système. Ce combat rejoint celui de tous les êtres qui se veulent libres. La génération actuelle de nos grands-parents est peut-être sacrifiée. Mais celle qui monte est bien décidée à se faire entendre. Il faut l'aider en contribuant dès aujourd'hui à la libération des personnes âgées.



Pour défendre ses droits, il n'a que la persuasion. Manifester dans les rues demande un effort que ne lui permettent pas ses vieilles jambes. Il ne demande que le moyen de se déplacer. "On monte", ou plutôt "Laissez-nous monter".

LIBRE OPINION

Les chrétiens devraient d'abord entrer dans la bagarre

par DENIS BLONDIN, o.p.

M. Blondin est responsable de la pastorale au collège Lionel-Groulx. Dans cette libre opinion, il commente le thème étudié la semaine dernière sur le campus de l'université de Montréal lors des Journées universitaires de la pensée chrétienne. Les sous-titres sont du Devoir.

J'étais présent vendredi soir dernier aux "Journées universitaires de la pensée chrétienne" à l'Université de Montréal. Trois panelistes ont abordé, sous des angles différents, le thème de la soirée: "Le chrétien et les réalités politiques". Il était temps, me semble-t-il, de combler un vide important du côté des chrétiens d'ici sur les "réalités politiques", au sens où cela implique la conviction que le monde doit être transformé dans ses structures de fonctionnement pour qu'il cesse d'être inhumain, et la persuasion qu'il ne faut pas compter sur la bonne volonté et la "gentillesse" des nantis et des puissants pour que la société soit construite en fonction des plus pauvres et des plus démunis.

Toutefois, à la suite de ces débats qui furent très intéressants, j'en arrive à la constatation suivante: il me semble que le chrétien est mal équipé lorsqu'il entre sur le terrain politique alors que le marxiste, à la différence, possède des instruments d'analyse et une théorie opératoire qui le rendent apte à agir de façon cohérente.

Cependant, malgré cette infériorité, le chrétien découvre tout-à-coup que le terrain du "politique" est le premier lieu où doit se déployer une foi qui se prend au sérieux. De plus cette infériorité au plan stratégique, se double d'un certain nombre de "tensions" que j'aimerais rappeler rapidement pour mieux situer le débat.

1) Tensions, d'abrd, entre une conscience politique et un héritage religieux où le spirituel est coupé du social et du politique. Quand "l'essentiel c'est le ciel", quand une certaine éducation religieuse nous habitue à nous détacher de ce monde et à tourner nos yeux vers un au-delà compensateur des misères d'ici-bas, il ne faut pas s'attendre à ce que l'émergence de la conscience politique puisse se faire sans heurt, et comme allant de soi.

2) Tensions, également, chez le chrétien entre les impératifs de l'action et de l'engagement et son appartenance à l'institution ecclésiale qui de par sa connivence avec la bourgeoisie se trouve le plus souvent du côté des possédants et de l'establishment. Tensions, aussi, avec une institution dont les affinités sont plutôt du côté du conservatisme, avec une allergie spéciale à tout le vocabulaire de la révolution, du renversement de l'ordre établi, et du changement.

3) Tensions, enfin, entre des habitudes mentales qui relèvent d'un certain individualisme chrétien qui considère que le monde est un monde de personnes, que celles-ci sont immédiatement données à elles-mêmes et données les unes aux autres, et la dimension collective de l'humanité. On retrouve ce courant dans l'école personnaliste: le monde, c'est celui des rapports interpersonnels qu'on doit développer dans le sens de la compréhension et de la réconciliation. Cela vient heurter de front une nouvelle perspective selon laquelle les personnes ne définissent pas le tout de la réalité humaine. Elles seraient précédées par un soubassement complexe de réalités objectives comme les structures économiques, sociales, politiques, juridiques, religieuses, les institutions linguistiques, les représentations collectives, les idéologies, etc... Ce soubassement précède les personnes en ce sens qu'il leur permet de naître mais en leur imposant des règles de jeu: on reçoit de lui comme par avance un champ déterminé de possibilités à l'intérieur desquelles on peut évoluer mais selon une "stratégie" fixée d'avance et sous le coup de conditionnements qui sont antérieurs à l'exercice de la liberté.

A titre d'exemple de ces habitudes mentales qu'on retrouve chez les chrétiens et qui les empêchent de voir certains problèmes dans leur dimension politique, je voudrais mentionner l'attitude spontanée qu'on constate chez les croyants face à la situation de sous-développement du tiers monde: on pense qu'en appitoyant le public sur les méfaits de la misère, on pourra le convaincre de donner de son superflu, croyant sans doute qu'à la limite, tous les coeurs des nantis ayant été touchés, on ramassera assez pour sortir de la misère tous les pauvres du monde.

Or, la solution du problème du sous-développement est d'abord d'ordre structurel et pour autant d'ordre politique. Il faut contester l'exploitation qui cause le sous-développement plutôt que d'essayer, par de petites collectes, de jeter des gouttes d'eau dans l'océan. A cet égard, les marches du genre Rallye tiers monde, si elles ne conduisent pas à une éducation politique, mais se cantonnent à n'être qu'un "fund raising" doivent être contestées; c'est une diversion qui donne bonne conscience alors qu'elles devraient ouvrir l'esprit des marcheurs aux véritables données du problème.

Nous venons de rappeler trois catégories de tensions pour le chrétien qui s'intéresse aux "réalités politiques". Il y en a bien d'autres, mais je préfère m'arrêter là et passer, pour faire contrepoids à ce que je viens de dire, à l'invitation évangélique que tout chrétien vrai ressent en vue de l'aménagement de la terre selon les critères de la justice pour tous les hommes. Le Christ n'est pas d'abord celui qui veut préserver l'ordre établi, qui bloque l'histoire, mais celui qui libère. Jésus décrit son ministère en ces termes: "L'Esprit du Seigneur est sur moi... il m'a envoyé porter la bonne nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs la délivrance, et aux aveugles le retour à la vue, rendre la liberté aux opprimés" (Luc, 4: 18).

La question qui me préoccupe est celle-ci: une fois résorbées les tensions dont je viens de parler, et évangéliquement motivé pour libérer l'homme de tout ce qui l'écrase, que doit faire le chrétien? quelle stratégie déployer? quelle politique favoriser? quels instruments d'analyse utiliser pour voir les contradictions et les points faibles d'une société donnée?

Il me semble que sur ce terrain les marxistes ont une nette supériorité. Je ne parle pas ici du marxisme établi qui est devenu une idéologie de la puissance d'Etat. Je pense plutôt à ceux qui sont porte-parole d'une opposition intellectuelle ou militent dans les mouvements réellement révolutionnaires. Au niveau de leur langage "utopique", ils expriment la conviction qu'il faut défendre la dignité de l'homme contre la contrainte d'un monde uniquement gouverné par des finalités externes, i.e. étrangères à la collectivité. Même s'ils ont longtemps passé uniquement pour les avocats des contraintes sociales et économiques, de nos jours, ils expriment de plus en plus leur exigence d'une liberté qui ne combat pas seulement contre toute forme d'exploitation, mais s'oppose avec autant de véhémence à la toute-puissance des processus anonymes dans un monde techniquement administré.

Mais là, me semble-t-il, où ils sont forts c'est dans la stratégie pour changer, transformer ce monde inhumain: le marxisme récent se fait l'avocat de tout ce qui doit être maintenu en contradiction et développé pour rendre possible la nouveauté. Il recourt à ce qui est discordant, à ce qui résiste, à ce qui est désaccordé pour maintenir et agrandir cette marge qui est le domaine de l'humain. Il s'efforce d'observer de manière précise le comportement de l'homme, pour connaître les conditions et les limites de la liberté humaine. Sans cette connaissance il est impossible de façonner la réalité. La "praxis" marxiste a des points d'appui dans la théorie et dans l'expérience concrète qui lui permettent de s'orienter de façon précise et de transformer effectivement le monde. Or, si le chrétien peut rejoindre assez facilement le marxiste au niveau de son discours utopique, et même le dépasser sur ce plan, il n'a pas d'instruments d'analyse et une tradition de "praxis" qui lui disent quoi faire, comment s'y prendre, comment organiser un changement, etc...

La bonne volonté ne suffit pas, on le conçoit bien, lorsqu'il s'agit de transformer le cours de l'histoire. Participant l'été en France à une session sur le thème: "Foi, politique, révolution", j'ai vu de jeunes chrétiens décrire leur action politique dans des termes marxistes, et utiliser les instruments d'analyse de la sociologie marxiste pour rejoindre la réalité et contribuer à la modifier. Ils étaient efficaces mais d'une efficacité qui n'était pas sans ambiguïté toujours. Sans doute, le chrétien est-il appelé à utiliser l'expérience des autres hommes et leurs instruments d'analyse, mais sans abandonner pour autant son esprit critique et ce que j'appellerais son instinct évangélique. Toutefois, pour cela, il faut d'abord entrer dans la bagarre, et y entrer avec humilité, chercher les instruments les plus efficaces et les plus adaptés à une réelle transformation des bases et des structures de la société, sachant par ailleurs que ce combat a un sens qui est celui du Royaume du Christ, Royaume de vérité, de justice et d'amour.

à propos d'actualité

A la plus grande stabilité des dernières années s'allie désormais le ferme propos de tenter de régler les problèmes qui mettent aux prises l'Est et l'Ouest par voie de négociations, bien qu'il soit trop tôt pour en évaluer les chances de succès. Des entretiens officiels et officieux sont présentement en cours entre les Etats-Unis et l'URSS sur une foule de sujets de portée mondiale. D'importance fondamentale, les conversations sur la limitation des armements stratégiques semblent manifester des signes d'une entente possible. Viennent ensuite les conversations des quatre puissances sur la question de Berlin, où les E.U. et l'URSS tentent, avec le concours de la France et de la Grande-Bretagne, de résoudre l'un des principaux points de litige laissés par la Seconde Guerre mondiale. La République fédérale d'Allemagne a engagé des pourparlers fondamentaux en ce qui concerne l'aspect futur des rapports Est-Ouest, et ces pourparlers ont déjà donné lieu à des ententes importantes avec l'URSS et la Pologne. En outre, le Gouvernement espère qu'il sera possible d'amorcer des négociations sur la Réduction mutuelle et équilibrée des Forces (MBFR) en Europe, dans un avenir prochain.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

Tel qu'annoncé à la TV



INDISPENSABLE

COMBATTRE LA POLLUTION C'EST NOTRE SPÉCIALITÉ

1- UNE FOIS POUR TOUTES, REGLEZ VOS PROBLEMES DE MAISON AVEC LE PURIFICATEUR D'AIR ERZON.
2- LE SEUL PURIFICATEUR D'AIR AVEC LAMPE A MERCURE GENERAL ELECTRIC
3- AVANT D'ACHETER UNE IMITATION DE PURIFICATEUR, CONSULTEZ VOTRE DEPOSITAIRE ERZON, RECONNU PAR DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS.

ERZON ÉLIMINE

- Toutes senteurs
- Fumée (cigares, cigarettes)
- Odeurs (cuisine)
- Humidité
- Poussière
- Pas plus gros q'un radio
- Aucun produit à ajouter
- Aucune installation
- Moins de 5¢ par semaine
- Satisfaction garantie

DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT

ERZON - Siège social : 692 ouest, Jean-Talon, Montréal
DISTRIBUTEURS ERZON
POUR VILLE DE QUÉBEC ET ENVIRONS : 529-3385
POUR TROIS-RIVIÈRES : 979 RUE STE-URSULE, TEL. : 375-0542
POUR L'ASSOMPTION ET ENVIRONS : 837-4224
POUR DRUMMONDVILLE, Studio Drummond, Place Drummond 472-4888

Sans obligation de votre part postez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements.

Nom . . . . . .
Adresse . . . . . .
Ville . . . . . Tel. : . . . . .

L.D.

COGNAC
MARTELL
plus de 250 ans de tradition française
VENDU DANS LES MAGASINS DE LA S.A.Q.
★★★ 12 oz: 124D — 25 oz: 124E
MÉDAILLON VSOP: 124F
CORDON BLEU: 124 H
Importé de France

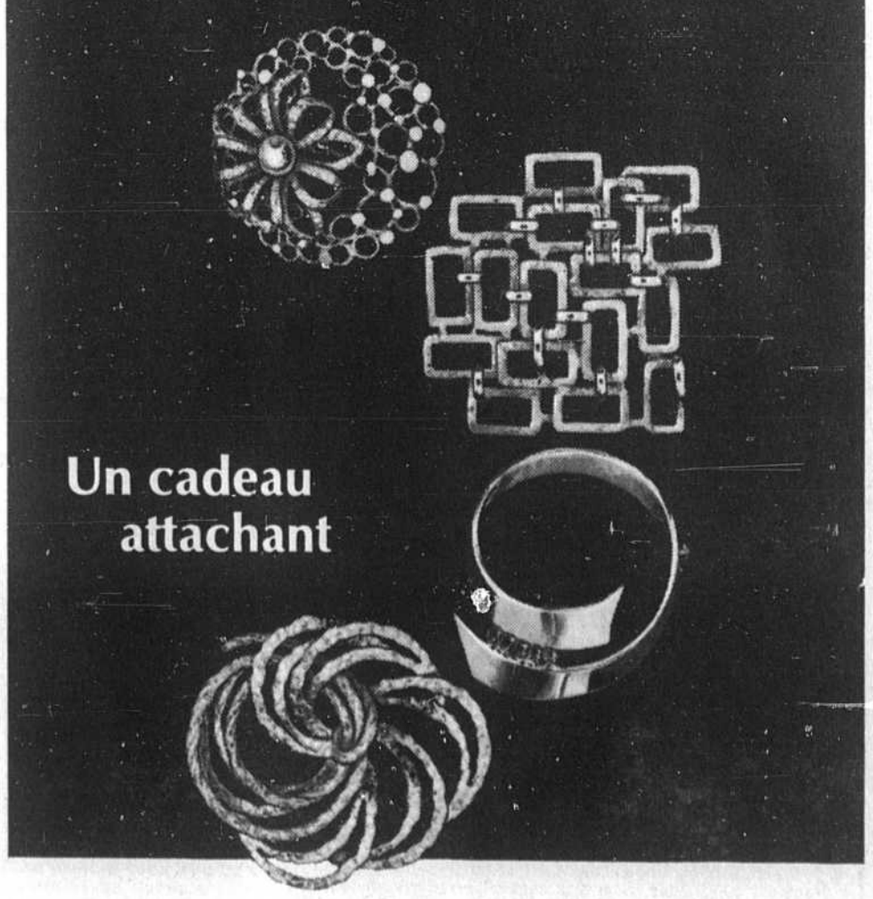


Pour renseignements:
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPORTATION · TÉL: 932-7249

RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.-A. DÉSY Ltée
MONTRÉAL
521-1104

Nouveautes en or Birks



Que la broche en or jaune soit du tout dernier cri ou d'un modèle empreint d'une touche de classicisme, ce qui compte, c'est de lui offrir de l'or Birks...

De plus, les prix vous surprendront agréablement. De haut en bas: or 14 carats avec perle, $60. Or 18 carats, $65. Or 18 carats avec 5 rubis, $45. Or 14 carats, $65.

BIRKS
JOAILLIERS

suites de la première page

M. CHOQUETTE

te appelée a départager les mérites et les torts de chacun dans toutes les situations particulières qui se sont produites au cours de cette soirée".

Des dizaines de manifestants et de policiers ont été blessés dans des échauffourées, et des actes de vandalisme commis dans les rues avoisinantes.

Les deux mesures annoncées – règlement relatif aux manifestations, études des méthodes de contrôle des foules – visant à éviter de telles situations à l'avenir. "Nous considérons, a dit M. Choquette, qu'il est du devoir du gouvernement de créer toutes les conditions appropriées pour que la liberté de manifester s'exerce dans des conditions qui ne soient pas de nature à susciter ou rendre probables des affrontements violents avec les corps policiers ainsi que des agressions à l'égard de personnes et de biens". Il a aussi fait état du "rôle extrêmement ingrat et difficile que la police doit remplir à l'occasion de manifestations".

M. CHRÉTIEN

rels. Le leader indien, qui s'est présenté à Ottawa hier et qui s'est entretenu avec les journalistes, a réitéré son accusation selon laquelle le gouvernement retient ces subventions dans le but de mettre un terme au boycottage des écoles entrepris par les Indiens de l'Alberta.

Survenant après la fuite du rapport Gray, l'affaire a pris une importance particulière aux Communes. Aussi, les membres de l'opposition n'ont-ils pas manqué de demander si la police fédérale faisait enquête dans cette nouvelle affaire.

Le premier ministre Trudeau a répondu qu'à ce stade-ci, il avait demandé aux fonctionnaires du ministère de faire enquête. "Nous sommes davantage préoccupés par les implications morales de la décision qu'ont prise certaines personnes de rendre publics des documents qu'ils avaient le pouvoir de protéger", a précisé M. Trudeau.

M. Cardinal de son côté, a dit qu'à titre de leader responsable, il avait le devoir de prendre tous les moyens pour promouvoir les intérêts de la population indienne.

Dès le début de la session, le député NPD Frank Howard a présenté une motion dont le but était d'inciter le ministre Chrétien à se rendre en Alberta pour rencontrer les Indiens. Le débat sur cette motion n'a pas eu lieu n'ayant pas reçu l'unanimité de la Chambre.

Intervenant par la suite, le leader de l'opposition, M. Robert Stanfield a demandé au ministre Chrétien pourquoi le gouvernement n'avait pas procédé à l'établissement du programme quinquennal de financement des centres culturels surtout si l'on tient compte du fait que l'Association des Indiens de l'Alberta a déjà consacré quelque $160,000 à ce projet prioritaire.

M. Chrétien a simplement répondu que le problème était à l'étude et que le gouvernement n'avait pas encore pris de décision.

En réponse aux nombreuses autres questions une dizaine de députés demandaient la parole. M. Chrétien a souligné qu'avant sa nomination il n'existait pas de fonds disponibles pour l'Association des Indiens de l'Alberta. Le ministre a ajouté que son ministère lui a accordé $176,000 pour l'année 1969-1970 et $975,000 cette année. M. Chrétien a dit qu'il n'était pas gêné de cette performance.

Le député Frank Howard a par la suite affirmé que l'adjoint spécial du premier ministre M. Marc Lalonde, avait répondu de manière offensante à un télégramme que l'Association des Indiens de l'Alberta avait envoyé au président du Conseil du trésor, au ministre de la santé et du bien-être et à M. Lalonde lui-même. M. Chrétien a répondu qu'il n'était pas au courant de cet échange.

Au cours de l'entrevue qu'il a accordée, le leader indien a dit qu'il ne s'en prenait pas au ministre Chrétien lui-même, mais à l'ensemble des fonctionnaires qui ont, selon lui, une attitude condescendante.

Or, Cardinal a dit que les Indiens réclamaient le droit de s'adresser aux différents ministères du gouvernement sans être obligés, comme c'est le cas présentement, de passer par le ministère des affaires indiennes.

Il souhaite ainsi que les Indiens tirent profit directement des programmes comme ceux du ministre de la santé pour développer l'éducation physique et ceux du secrétariat pour le développement de la culture.

M. Cardinal a souhaité de surcroît qu'après avoir refoulé les Indiens dans des ghettos, le gouvernement entrait dans une seconde phase qui consiste à jeter la population indienne sur l'asphalte.

Il a réclamé pour les parents indiens le droit d'envoyer leurs enfants dans les écoles de leur choix, dans ou hors des réserves.

LA FORCE EMPLOYÉE

nombreuses accusations de brutalité qui avaient été portées contre les policiers à la suite de cette manifestation, principalement par les trois centrales syndicales québécoises.

M. Saulnier soutient que "la dispersion s'imposait à l'intersection des rues Saint-Denis et Craig étant donné le comportement émeutier de la foule."

Il affirme, de plus, que la conduite des policiers, au cours de toute la soirée, a été caractérisée par la "stricte fermeté" et par un très grand courage.

En conclusion de son rapport, le directeur de la police souhaite que des mesures soient édictées afin de prévoir "des peines adéquates pour ceux qui prennent prétexte de manifestations, organisent des confrontations violentes qui sont inévitablement l'occasion de déprédations".

Selon le directeur Saulnier, M. Laberge a sollicité, trois jours avant la manifestation, une entrevue avec la direction du service de la police; au cours de cette entrevue, les policiers auraient tenté de le dissuader de tenir la manifestation contre La Presse. M. Laberge aurait alors déclaré, selon le rapport Saulnier, qu'il ne pouvait pas revenir sur sa décision sans se faire "lyncher" par certains membres de son groupement.

Après l'adoption par l'administration Drapeau de l'ordonnance interdisant toute manifestation dans le secteur entourant La Presse, une autre rencontre, le 28, a eu lieu entre M. Laberge et des membres de l'état-major policier.

Selon M. Saulnier, au cours de cette deuxième rencontre, un parcours proposé par la police "a semblé recevoir l'assentiment de M. Laberge". Ce parcours était le suivant: Carré Saint-Louis; Sherbrooke vers l'est jusqu'à Amherst jusqu'au boulevard Maisonneuve, Maisonneuve jusqu'à Saint-Denis; Saint-Denis vers le sud jusqu'au Carré Viger pour la fin de la manifestation.

Le soir du 29, juste avant le départ de la manifestation au Carré Saint-Louis, l'inspecteur-chef Gérard Côté ainsi que l'assistant-inspecteur-chef André De Luca auraient vainement tenté de connaître le parcours qu'emprunterait le défilé; selon le directeur Saulnier, M. Laberge leur aurait répondu: "Je prends Saint-Denis jusqu'à Dorchester, je vous dirai la balance après... là, on verra... je vous indiquerai, j'ai le contrôle, j'ai un service d'ordre."

Selon le rapport policier, à 20h00, 68 policiers étaient alignés derrière les barricades qui fermaient la rue Craig et 20 autres étaient derrière celle de la rue Bonsecours. C'est à cette intersection que l'affrontement s'est produit.

Voici la version que donne le directeur Saulnier du début des hostilités: "L'organisateur de cette manifestation pacifique arriva aux barricades, et chevaucha celles-ci pour pouvoir s'adresser à la foule; à cet endroit, il s'écria: "on est rendu dans la zone interdite, qu'est-ce qu'on fait?" La foule lui répondit: 'on continue, on continue'. M. Laberge enjamba donc, accompagné de M. Charbonneau, président de la CEQ, et une autre personne, les barricades, à l'intérieur desquelles il demeura un certain moment. Il est à noter qu'en aucun mement il ne fut molesté de quelque façon."

Et le récit de M. Saulnier se poursuit: "C'est à ce moment précis que la foule massée aux barricades, et qui jusque-là s'était contenté d'injurier les policiers, fit déferler en leur direction une pluie ininterrompue de projectiles..."

Le directeur Saulnier raconte que les barricades étaient soulevées par les manifestants, qu'une brèche avait été pratiquée dans les barricades, que des policiers gisaient blessés sur le sol, qu'un camion conduit par un dénommé Pierre Venne a foncé dans les barricades...

M. Saulnier note que M. Laberge, "inquiet de la tournure des événements, tenta sans succès de calmer cette foule hors de contrôle".

Et l'ordre de disperser les manifestants aurait été émis de la façon suivante: "Au moment où les manifestants allaient déborder les forces de l'ordre, M. De Luca rendit compte de la situation à la salle d'opération du quartier général d'où les membres de la direction pouvaient visionner cette scène sur un écran de télévision en circuit fermé. Il reçut l'ordre du directeur Jacques Saulnier de procéder à la dispersion de cette foule émeutière."

Sur la dispersion, le directeur Saulnier note tout simplement que ses hommes ont procédé de façon méthodique en vue de refouler les manifestants vers le nord et d'éviter qu'ils n'aillent dans le secteur commercial.

Enfin, le directeur Saulnier déclare que "cette soirée de violence se termina à toute fin pratique vers les 23h30, avec la dispersion, au Carré Saint-Louis, d'un groupe de quelque 2,000 à 2,500 personnes qui s'y étaient regroupées."

Quant aux blessés, M. Saulnier en évalue le nombre à 101 du côté des policiers et à 105 du côté des manifestants. Il note, de plus, que Mme Michèle Gauthier a perdu la vie et que le coroner Laurin Lapointe a conclu à une mort naturelle.

M. Saulnier fait remarquer qu'une bombe a explosé à un édifice des Forces armées, qu'une autre a été désamorcée à une résidence de Westmount et qu'un engin explosif composé d'un bâton de dynamite et d'un système de mise à feu a été trouvé dans le camion qui a foncé dans les barricades.

Enfin, toujours selon ce rapport, la police a effectué 36 arrestations au cours de cette soirée et des accusations ont été portées contre 25 personnes.

LES POSTES

la gestion et de l'entretien de l'équipement acquis.

Les employés ainsi intégrés à la fonction publique fédérale recevront un salaire qui ne sera pas inférieur à celui offert par l'entreprise privée pour des tâches équivalentes. A Montréal, le salaire moyen horaire consenti par les entrepreneurs est de $3.25. A ces mêmes employés, le ministère offrira un salaire minimum de $3.31 jusqu'à un maximum de $3.54. Il en coûte annuellement un total de $660,000 au ministère des postes pour les services confiés à l'entreprise privée.

Selon le directeur général adjoint du Québec, M. Durocher, il est possible que cette intégration permette d'offrir de nouveaux emplois aux "gars de Lapalme" qui avaient refusé l'an dernier de s'intégrer à la fonction publique. Pour cela, a-t-il souligné, il faudrait que des emplois deviennent vacants à la suite de cette nouvelle mesure d'intégration.

A la chambre des communes hier, en annonçant la décision d'intégrer les services privés au service public, le ministre Jean-Pierre Côté a affirmé que les syndicats représentant les employés de l'entreprise privée ont été consultés et il s'est dit assuré qu'ils collaboreront avec le ministère dans l'application de ce programme.

Cest avec scepticisme que les partis d'opposition ont accueilli l'annonce faite par le ministre fédéral des postes. Le leader du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, tout en reconnaissant les efforts déployés pour régler les problèmes des postes, a fait observer qu'il n'en avait découlé aucune évidence d'amélioration. Il a soutenu que les relations ouvrières dans le secteur postal sont marquées, depuis des années, par le paternalisme et le patronage du gouvernement.

Ville de Laval: 50 pompiers pour maîtriser les flammes

Un incendie a détruit plusieurs magasins ainsi qu'une maison de rapport et jeté deux familles sur le pavé hier après-midi à Laval.

Le feu, qui a pris naissance à 15h23 dans un magasin d'un petit centre d'achat situé au 4636 boulevard Sainte-Rose, à Fabreville, Laval, a de plus causé des blessures à trois personnes, un civil et deux pompiers. Les blessés ont cependant pu réintégré leur domicile après avoir reçu des soins à l'hôpital.

L'incendie a nécessité l'intervention d'une cinquantaine de pompiers de quatre casernes différentes. Les sapeurs étaient sous les ordres du directeur Bourque et du directeur adjoint Courteau.

Trois puissants jets d'eau ont été nécessaires pour venir à bout des flammes et ce n'est qu'à 16h47 que les pompiers ont pu dire que tout danger était écarté.

Mme Colette Bédard

Mme Colette Bédard, directrice de l'hebdomadaire Nouvelles-Illustrées, est décédée subitement ce matin à son domicile à l'âge de 31 ans. Journaliste agressive et talentueuse, elle dirigeait cet hebdomadaire du groupe Québécor depuis près de quatre ans.

La dépouille mortelle sera exposée demain mercredi et jeudi au salon funéraire Bonnier et Duclos, rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi en l'église de l'Immaculée-Conception.

152 huîtres en 20 minutes!

par Urgel Lefebvre

M. Jacques Beauchemin, de la rue Lavigne a Montréal, a remporté hier soir le championnat canadien des dégustateurs d'huîtres en ingurgitant au cours de deux périodes de dix minutes chacune, 19 assiettées de huit mollusques chacune, soit au total 152 huîtres. Et pour les besoins des photographes à l'issue du concours, M. Beauchemin y est allé de trois autres huîtres.

Le gagnant obtenait une plaque d'attestation de sa grande capacité d'absorption d'huîtres et non pas un baril d'huîtres comme l'a prétendu un loustic.

Le championnat s'est déroulé à un restaurant de la rue Peel qui porte le nom de Pavillon de l'Atlantique, à l'occasion du festival d'huîtres. L'hôte des dégustateurs d'huîtres était M. Maurice Novek, président de l'Association des connaisseurs d'huîtres et chef au Club des huîtres du Pavillon de l'Atlantique.

Il y avait aussi un concours de 15 minutes pour le championnat du monde féminin. Le championnat a été remporté par Mme Lynne Paquette qui a dégusté onze assiettées de huit huîtres, c'est-à-dire 88 huîtres (Il s'agit de siffler un peu et cela se prononce facilement).

Incidemment, la championne du monde féminin est la femme de l'un des finalistes du concours chez les hommes.

Le record de cette année enfonce de beaucoup celui établi l'an dernier par un M. Marah qui avait ingurgité 102 huîtres.

La ronde des négociations en cours

3,000 syndiqués manifestent leur solidarité face au gouvernement

par Gisèle Tremblay

Trois mille militants montréalais de la CSN dans les secteurs public et parapublic ont rempli la salle de curling du centre Paul-Sauvé hier soir pour manifester leur force collective et leur solidarité face au gouvernement dans la présente ronde de négociations.

Une série d'assemblée identiques à travers le Québec ont précédé et suivront celle de Montréal. Depuis le 9 novembre, 80% des militants invités, soit 9,000 syndiqués, se sont ainsi réunis et les responsables syndicaux comptent que d'ici Noël, ils auront étendu cette tournée aux cent principales villes de la province.

M. Marcel Pepin, président de la CSN et coordonnateur du front commun dans le secteur public, a annoncé hier à la fin de la soirée que sur 14,000 syndiqués de la région de Montréal consultés jusqu'ici, plus de 13,000 s'étaient déclarés favorables à une grève générale d'une heure pour appuyer les syndiqués en lock-out du journal La Presse.

Environ 50 autres syndicats soumettront ce projet à leurs membres en assemblée générale cette semaine et, dès demain, le comité de stratégie fixera, à la lumière des résultats, la date et les modalités de la grève.

Ce n'est pas un hasard si M. Pepin a choisi de livrer à l'assemblée d'hier soir des précisions sur une action en apparence étrangère à son objet.

La grève générale d'une heure pour les "gars de La Presse", en effet, est en même temps un test pour la stratégie et les objectifs de la CSN dans la fonction publique.

La centrale a mis sur pied dans ce secteur depuis quelques mois, au prix d'un travail considérable, une structure d'information et d'action qui relie le comité de coordination des négociations à chacun des syndicats impliqués et doit permettre éventuellement de mobiliser les 110,000 syndiqués en quelques heures.

Les assemblées régionales en cours et les réunions d'information qui suivront dans quelque 836 syndicats forment la première étape de ce vaste travail d'organisation. Les suivantes visent à structurer aux mêmes fins les syndiqués du secteur privé et, à plus long terme, la population elle-même.

Or, tout indique que la CSN cherchera à conférer à ces structures un caractère permanent, de manière à organiser concrètement la solidarité et la politisation des travailleurs face à ce qu'on est maintenant convenu d'appeler dans les milieux syndicaux la "collusion" des pouvoirs politique et financier.

Solidarité réelle et politisation sont en effet deux objectifs que le mouvement syndical s'est subitement découvert à l'occasion de la manifestation dramatique contre La Presse et des jours d'effervescence qu'elle a engendrés.

Tous les orateurs sont d'ailleurs intervenus en ce sens hier au centre Paul-Savué, en soulignant que la lutte du front commun dans le secteur public rapproche le jour où tous les travailleurs québécois seront libérés et visé, au-delà des négociations traditionnelles, à changer radicalement les politiques du gouvernement.

C'est dans ce contexte que M. Jean-Paul Breuleux, président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux, a parlé de révolution, alors que M. Raymnd Couture, directeur du service des grèves à la CSN, comparait les effectifs du secteur public à une armée.

C'est aussi en songeant à cette lutte globale que Mme Francine Lalonde présidente de la Fédération nationale des enseignants et M. Pepin ont lancé un appel aux enseignants de la CEQ pour qu'ils reviennent sur leur décision et négocient à une table unique avec la CSN et la FTQ: ils sont des travailleurs comme les autres, a dit la première; la moindre brèche dans notre mouvement sert le gouvernement et dessert la population a observé le second.

Le président de la CSN s'est d'autre part étonné que le gouvernement juge non négociable sa politique salariale alors qu'il négocie chaque année sa politique budgétaire avec les financiers de la rue Saint-Jacques; ce que nous faisons a-t-il remarqué, c'est une opération de sauvegarde de l'Etat afin de mettre à la raison ceux qui nous exploitent depuis tant d'années d'un si commun accord.

Et M. Pepin de conclure, comme dans tous ses discours récents, sur la nécessité pour les travailleurs de s'organiser; nous ne rien qui ne sera pas préparé, a-t-il dit à propos de la grève générale d'une heure, il n'y a plus de place pour l'improvisation chez les travailleurs.

Procès Morency

Pas de verdict après 5 heures de délibération

Après avoir délibéré pendant près de cinq heures, les jurés chargés de décider du sort de Claude Morency, accusé de deux hold-up "felquistes" au Centre social de l'université de Montréal, sont revenus devant le juge Guy Mathieux, un peu après 10h. hier soir, pour déclarer qu'ils n'étaient pas encore prêts à rendre leur verdict.

Et que même si on les laissait discuter pendant quelques heures encore, ils ne pensaient pas aboutir à une décision.

Ils furent donc reconduits dans un hôtel du centre-ville pour y séjourner jusqu'à ce matin, alors qu'ils reprendront leurs délibérations.

On sait que Morency est accusé de deux vols à main armée totalisant $58,000, qui avaient été commis à la Caisse Populaire et à la Co-Op de l'université, le 28 mai 1970, au moment même où, dans le quartier Côte-des-Neiges, l'explosion de deux bombes attirait les policiers du poste 18 sur la scène de ces déflagrations.

Au cours du procès, Paul Rose devait devenir le témoin-vedette en déclarant que c'était lui qui, avec Jacques Lanctôt et Marc Carbonneau, présentement exilés à Cuba, avait préparé et commis ce vol, qu'il avait cependant qualifié de "réquisition" auprès des étudiants riches pour faciliter l'accession à l'indépendance du Québec.

Au cours de son réquisitoire, le procureur de la Couronne, Me Patrick Falardeau, a cependant souligné que le chef de la cellule Chénier avait très bien pu s'inspirer de la déclaration de Morency pour rendre témoignage.

Au cours de l'après-midi d'hier, le juge Mathieu avait été le dernier à s'adresser aux pairs du prévenu pour leur donner ses directives en droit, sans toutefois leur indiquer de façon directe quelle devrait être leur décision dans ce cas où la preuve était surtout circonstancielle.

Dès le 4 décembre

Artistes et artisans au Salon des métiers d'art

par Robert Guy Scully

Le salon annuel des métiers d'art du Québec, qui se tiendra du 4 au 19 décembre à la place Bonaventure, s'est assuré les services des musiciens Dominique Tremblay et Philippe Gagnon. On sait que ce duo, composé d'un "violoniste" anciennement de l'Orchestre symphonique de Québec, et d'un "violoneux" de l'Abitibi et du Nord ontarien, tous deux jouant sur des instruments en acier inoxydable, connaissent en ce moment une grande popularité: spectacle dans les Cegeps, disque chez Polydor, chansons composées pour le dernier microsillon de Robert Charlebois, etc. Les organisateurs les feront circuler, le soir de l'inauguration, sur une petite roulotte qui voyagera de kiosque en kiosque porter la bonne nouvelle ... et la bonne musique.

D'autres membres du monde artistique viendront à la rencontre de leurs confrères du monde artisanal: Yvon Deschamps sera encore une fois la "voix du Salon à la radio et à la télévision; des cinéastes de l'ONF présenteront une cinquantaine de documents, gratuitement; les principaux éditeurs québécois (Jour, Homme, Hurtubise, etc.) montreront leurs productions en kiosques; le "pepsicologue", Jean Robitaille, commentera spirituellement, en compagnie de Lizette Gervais, les défilés de mode. Soulignons d'emblée que la gratuité s'appliquera à toute l'exposition, afin de toucher le plus grand nombre de visiteurs. On s'attend donc à en recevoir un quart de million.

Pour accueillir cet imposant groupe, un groupe non moins imposant d'artisants, plus de cinq cents. Voulant illustrer un peu ce genre de travail, deux artisans de Saint-Jean-Port-Joli, Louise Bourgault et Denis Colette, ont conçu un petit objet qu'ils ont remis hier à tous les journalistes: une "tapette à mouches" en forme de main de cuir au bout d'un bâton. Je ne sais trop ce que les mouches en pensent, mais les journalistes n'étaient pas déçus, et certains d'entre eux se donnaient déjà quelques tapes confraternelles.

Les gouvernements, tant fédéral que provincial, participeront. Le secrétaire d'Etat sera présent dès les premiers jours. Sur un autre plan, le ministère québécois guidera une exposition itinérante d'artisanat québécois à travers la province et en pays étrangers.

Enfin, les mères pourront bénéficier des services d'une garderie "pas comme les autres" aux dires des organisateurs. Les artisans ont assuré sa présentation: un mobilier de Basillières, des jouets de la Vastringue (cette maison même où a été conçue la tapette à mouche dont nous parlions) des chevaux de bois de Dufour, et des coussins de Louise Pomminville. Ajoutez à cela un carré de sable géant, un trapèze et une maison de poupées "exceptionnelles".

Saint-Léonard conteste

Les deux procureurs représentant Saint-Léonard à l'enquête de la commission municipale du Québec sur l'administration de cette ville, s'adresseront à un juge de la Cour supérieure pour constater certaines décisions prises par les enquêteurs.

Mes Bruno Pateras et Jean Filiatreault auraient l'intention de revendiquer le droit de contre-interroger les témoins qui comparaissent devant la commission d'enquête. Ils auraient aussi l'intention de contester le refus du président de la commission, Me Pierre Bolduc, d'imposer un huis clos "journalistique" tel qu'ils en avaient fait la demande.

La requête des avocats engagés par l'administration Ouellet sera entendue le 1er décembre prochain.

Pour sa part, la commission d'enquête a décidé de suspendre ses audiences jusqu'à ce que la Cour supérieure se sera prononcée sur cette requête. L'enquête a débuté le 28 septembre dernier.

Les Antipropos de Jean Lévesque



"In bon boss pi ènn bonn job"

Il a déclaré que le Québec est le seul territoire nord-américain où les francophones forment la majorité, et on ne l'a pas encore accusé de séparatisme!

Il a déclaré que la survie du fançais en Amérique dépendra de l'état de santé de la société francophone au Québec, et les réactionnaires canadiens-français ne l'ont pas accusé d'être un "FLQ"!

Il a déclaré qu'il nous faudra la "saine prédominance du français" au Québec, si on veut sauver le français en Amérique, et il est toujours en liberté!

Qui est ce D'Artagnan, ou ce Don Quichotte, ou ce Jupiter moderne? Serait-ce un éditorialiste canadien-français qui, par instinct suicidaire, oserait sortir des chemins politiques orthodoxes québécois ou canadien? Serait-ce un journaliste inconscient du fait qu'en sortant des prudences syntaxiques, il peut, sinon compromettre son avenir, peut-être perdre "sa job"? Serait-ce plutôt un méchant syndicaliste qui veut jeter notre régime démocratique par terre? Peut-être s'agit-il plutôt d'un "péquiste avoué" obligé de fuir les Iles-de-la-Madeleine?

Ce ne peut certainement pas être un ministre québécois responsable de l'épanouissement du français dans la province car, en reconnaissant que le français doit "prédominer" au Québec, il faudrait ensuite qu'il reconnaisse la nécessité d'une législation en ce sens.

Ce ne peut être non plus un penseur canadien-français en vue, car il pourrait déplaire à quelque prince et se fermer quelques portes pour le futur.

Celui qui a reconnu ainsi que la prédominance du français au Québec est nécessaire à la survie du français en Amérique est un Canadien anglais. Eh oui! Un Canadien anglais cultivé. Pire, c'est un Canadien anglais qui occupe une fonction officielle dans la capitale fédérale. Un méchant! Un traître! A la solde des ennemis quoi!

Ce personnage qui préconise, dans son rapport OFFICIEL (sic) que le français devrait être prédominant chez les Canadiens français, si ces derniers veulent sauver leur langue et leur culture, c'est le commissaire aux langues, M. Keith Spicer.

Ce terrible personnage — qui a pourtant l'air sympathique et fort intelligent — a affirmé en plus que son bureau a le pouvoir "d'appuyer la volonté maintes fois exprimée de faire du français au Québec la langue essentielle des échanges officiels, économiques et sociaux". Heureusement qu'il a fait de telles déclarations à Ottawa car, à Montréal, l'escouade anti-émeute l'aurait peut-être vite cerné.

Où de telles déclarations, écrites et imprimées aux frais de Sa Majesté, peuvent conduire M. Spicer? A sa place, il faudrait être inquiet. Depuis quand peut-on dire sans danger que le Québec est, en substance, le territoire essentiel des Canadiens français et ajouter, imprunément qu'il faut faire de cette langue la langue PREDOMINANTE des échanges officiels, économiques et sociaux?

Au fond, peut-être que je m'inquiète pour rien de l'avenir de M. Spicer. Etant ce qu'il est c'est-à-dire "Non-French-Canadian" (NFC pour les initiés) peut-être que M. Spicer n'a pas été formé selon les normes québécoises voulant qu'il faille orienter, en tous lieux, en tous temps son action afin de ne pas compromettre le numéro un de l'idéal québécois: "Un bon boss pi ène bonn job"; pour citer le poète...

La Presse

On négocie toujours

Les parties en conflit à La Presse ont poursuivi leurs négociations au ministère du travail, rue Crémazie, après avoir évité de justesse la rupture la veille.

A la table des cinq syndicats CSN, il semble que les entretiens aient surtout porté sur les contrats de travail des employés de bureau (comptabilité) et des employés du service technique des opérations de la production (TOP).

Les journalistes, dont le projet de convention collective a été accueilli très froidement par la partie patronale le week-end dernier, reviendront sans doute à la charge d'aujourd'hui avec quelques corrections dans la formulation des propositions.

Du côté des six syndicats FTQ, le problème de la sécurité d'emploi pour les typograpes demeure entier. Les pressiers, les clicheurs et les photograveurs étaient déjà, avant même la reprise des négociations samedi, beaucoup plus près d'un accord avec la partie patronale.

Quant aux journalistes, leur statut au sein de l'entreprise et les structures de travail à la salle de rédaction constituent des risques certains de heurts avec la partie patronale. Celle-ci aurait d'ailleurs annoncé lundi qu'elle allait proposer une réforme du "pupitre", c'est-à-dire de la structure patronale qui, à la salle de rédaction, est responsable de l'information.

regards sur le monde

France

Les travailleurs algériens aux prises avec le racisme

par DANIEL TACET

PARIS. Mercredi 27 octobre 1971. A 8h30. un jeune Algérien de 15 ans et demi. Djellali Ben Ali est tué d'une balle dans le dos par un concierge pour une simple querelle de voisins.

"Légitime défense" dira le meurtrier en accusant le jeune Algérien d'avoir menacé sa compagne. Mais dans ce ghetto arabe que constitue le quartier de la Goutte d'Or, à cinq minutes du "Gay Paris", où les odeurs de merguez et les mélopées nasillardes se répandent doucement dans les taudis rongés de graisse et d'humidité, on a le sang vif. L'assassin présumé, M. Daniel Pigot, n'est pas un homme heureux. Il a 32 ans. Chauffeur-livreur dans une blanchisserie, il vit dans une pièce avec une jeune femme et cinq enfants.

M. Djahafi, Algérien, ancien forain, 40 ans, installé en France en 1948, a pignon sur rue. Il exploite depuis trois ans un magasin. "Aux tissus et soieries d'Orient". Il a quatre enfants et a recueilli son neveu Djellali, la victime.

"Je pensais, m'a-t-il déclaré, que depuis la guerre d'Algérie, c'était fini. Et voilà que ça recommence".

En fait cela continue. Depuis le début de cette année onze Algériens sont morts dans des circonstances que les services de police n'ont pu que qualifier de "criminelles". Les autres manifestations de ce racisme vont de l'insinuation à l'appel à la "chasse aux Algériens", de la discrimination à l'embauche au licenciement abusif.

Oui, onze travailleurs algériens ont payé cette année, leur tribut au racisme de ce pays. Car la France, terre d'accueil, sans égale, n'est plus ce qu'elle était.

Il y a actuellement plus de trois millions de travailleurs étrangers en France (plus de 8% par rapport à la population active) et leurs prédécesseurs qui ont fait souche ont augmenté de cinq millions le nombre des habitants de l'Hexagone.

Sur ces trois millions de migrants, 635,000 sont Algériens, 630,000 Italiens, 510,000 Espagnols, 500,000 Portugais.

Et ce sont les Algériens et les Portugais qui sont la plus souvent victimes du racisme sous-jacent qui sommeille chez beaucoup de Français appartenant à la majorité silencieuse.

Il est rare, il faut bien le reconnaître, celui qui arrive avec un solide métier en main qui lui éviterait de se trouver prédestiné aux tâches ingrates de "bouche-trou". Rural le plus fréquemment, héritier d'une tradition agraire, le voilà plongé du jour au lendemain dans le fracas de la grande cité, dans le cadre traumatisant du travail du chantier ou de l'usine, dans toutes sortes d'épreuves auxquelles il s'était certes préparé de grand coeur: mais il ne pouvait imaginer que le courage et les bras seuls ne pouvaient être d'un tel secours dans l'isolement psychologique qui le happe sans crier gare. Même accueilli dans une communauté pré-établie, il arrive généralement sans famille, soudain sans ses collines ou sa vallée, sans ses amis pour qui il était quelqu'un en dépit de sa condition plus ou moins reluisante.

Brusquement frustré de ses habitudes, dans un monde dont il ne comprend guère le langage, dont les moeurs et les coutumes lui échappent, où il se meut sans véritable logement dans l'indifférence générale (pour la meilleure des hypothèses) quand il ne se heurte pas à une hostilité larvée ou même ouverte, ce travailleur déraciné a le plus habituellement deux principales réactions de défense qui, à son insu, vont l'emprisonner davantage.

La plupart se renferment sur eux-mêmes (et bien sûr, ils ont pour ce faire davantage que de simples prétextes), mais ce reflexe va contribuer directement à la formation de ces ghettos à peu près unanimement dénoncés, mais dans la création desquels chacun ou presque participe peu ou prou activement.

Ce repliement sur soi dans le cadre de la vie collective s'accompagne quasi automatiquement d'une démarche analogue sur le plan professionnel. Venu pour gagner de l'argent – sinon faire fortune – le travailleur étranger entreprend généralement d'améliorer ses salaires médiocres par tous les moyens, heures supplémentaires, labeurs refusés par d'autres compagnons; (souvent parce que sans garanties suffisantes), travaux insabubles ou payés "au noir", etc, attitude qui tend, de manière compréhensible, à provoquer une certaine hostilité au sein du milieu professionnel.

Bien entendu, il n'est pas question communément pour l'exilé, soumis à un contrôle précis de l'administration et dont le sort reste lié à l'obtention ou au renouvellement d'un permis de séjour, de chercher à s'intégrer par le biais d'une action syndicale quelconque.

C'est le cas, surtout, des Algériens. On se heurte là à l'ensemble de l'action officielle découlant d'une législation nécessaire sans doute, mais dont l'impact paraît, concernant les buts souhaitables à viser, extrêmement discutable.

Tributaire de la possession d'une carte de séjour et d'une autre de travail (d'une durée de validité limitée et variable), le travailleur étranger est conduit à une multiplicité de démarches difficiles et décourageantes dans un jargon qui échappe même à beaucoup de Français de naissance... Trop souvent aussi s'ajoutent les humiliations provoquées, volontairement ou non, par certains fonctionnaires jouant au potentat, abusant d'un pouvoir supposé discrétionnaire devant un demandeur inquiet, embarrassé ayant le sentiment d'être à la merci d'un mouvement d'humeur, expérience également connue, d'ailleurs, de plusieurs citoyens français.

Le fait est d'autant plus déplorable que, du point de vue législatif, les dispositions françaises comparées à celles d'autres Etats procèdent d'un libéralisme indéniable concernant le transfert des salaires, l'accueil éventuel des familles ou l'alignement sur la plupart des garanties sociales (chômage, allocation hospitalière, assistance à l'enfance, etc...) . De plus, les services de l'Office national d'immigration se montrent pour leur part des plus coopératifs pour la normalisation des situations irrégulières comme celles découlant des entrées clandestines.

Il demeure que beaucoup reste à faire pour éliminer diverses restrictions relatives à l'emploi, aux conditions de son octroi, à la liberté de changement, aux abus dans son exercice, aux modalités de l'accueil, ce dernier terme ne devant pas rester limité au sens de l'arrivée, mais étendu à celui d'assimilation.

Ce que l'Etat ne peut faire toutefois c'est changer la mentalité d'un nombre de plus en plus important de Français qui deviennent xénophobes lorsque se profile le spectre du chômage. Et l'on en arrive à de lamentables et sinistres meurtres comme au temps pas si lointain des règlements de compte.

Mais l'ostracisme à l'égard des Algériens est un fait indéniable comparé à l'accueil que peuvent recevoir les autres "migrants". Ainsi, à l'inverse des pays fournisseurs de main-d'oeuvre à la France, un mission médicale française est installée en Algérie. Ses fonctionnaires n'ont pas la réputation de céder à la complaisance. Aucun travailleur algérien ne peut être admis en France sans être muni d'une carte délivrée par cette mission. Ce contrôle sanitaire préalable n'est par contre pas imposé aux autres étrangers. Les "faux touristes" régularisent leur situation sur place. Avec une promesse d'embauche, ils obtiennent sans difficultés une carte de travail après avoir passé la visite médicale. La carte de résidence remplace pour les Algériens la carte de travail. Ils la reçoivent dès qu'ils peuvent justifier d'un emploi. Elle n'est pas sans analogie avec la carte permanente délivrée aux résidents privilégiés. Elle s'en différencie par une clause restrictive d'importance: l'expulsion brutale et sans appel au bout de quelques mois de chômage.

Le nouvel accord de décembre 1968 a quelque peu humanisé les formalités de ce "rapatriement". Il n'en reste pas moins vrai que de tous les étrangers en France, les Algériens sont les seuls à être, à cause de cette clause, sous la constante et vigilante surveillance de la police.

Comme ils sont les seuls également à ne pas mériter les "encouragements" au regroupement familial prévus dans les autres conventions de main-d'oeuvre signées par la France, et par ailleurs recommandées par le Bureau international du travail.

Quand aux conditions d'habitat réservées à ces travailleurs, elles sont à proprement parler indescriptibles. Il n'est pas rare de voir un ménage et ses cinq ou six enfants vivre dans une pièce de bidonvilles de la banlieue est ou nord de Paris. En province, la situation est un peu plus favorable, mais il n'y a pas lieu de s'en réjouir tant il reste de progrès à accomplir dans ce domaine.

Et ce problème dépasse les données politiques habituelles. Que l'on soit de gauche, de droite ou de quelle direction que ce soit, il s'agit d'une affaire d'hommes qui ne pourra être résolue que par des hommes. Car ce racisme atteint, dans leur chair et dans leur âme, les fils de ces soldats africains qui se sont battus sous le même drapeau et pour les mêmes causes; le combat contre la dictature nazie. Malheureusement, il y aura toujours des aigris pour dire ce qu'un voisin du jeune Algérien assassiné m'a confié: "Les racistes ici, ce sont les "bicots" qui ont tous un couteau pour vous tuer dans le dos!".

Seulement, voilà. C'est un "bicot" qui est mort. C'était un enfant et il se trouve que le Français qui l'a assassiné l'a tué dans le dos.

Ulster

Le cancer gagne la Grande-Bretagne

par JEAN DROLET

LONDRES – La guerre d'Irlande du Nord (le "Vietnam" de la Grande-Bretagne...) est en train, par un processus lent, insidieux mais qui s'amplifie de jour en jour, d'ébranler les valeurs fondamentales de la Grande-Bretagne. Avec celle du Vietnam, la guerre d'Ulster partage la douteuse distinction d'être le premier exemple d'une guerre télévisée. Les gens au nom de qui la guerre est faite peuvent voir, soir après soir dans leur salon, les incidents quotidiens de la bataille. L'impact est ainsi beaucoup plus profond que les reportages de n'importe quelle autre guerre. Ses horreurs (plus de 125 morts, 800 explosions cette année, et plus de 600 personnes hospitalisées) ne sont pas distillées par le jugement raffiné de l'observateur entraîné. Elles arrivent brutalement et directement.

Dans ce contexte de guerre instantanée, l'importance de la propagande est grandissant. Et la publication du rapport d'enquête gouvernemental sur les brutalités dont auraient été victimes au cours d'interrogatoires, certaines des 342 personnes internées le neuf août dernier, n'est qu'un épisode de la guerre de propagande. L'Angleterre a poussé un soupir de soulagement en apprenant les conclusions du rapport, qui rejette totalement les accusations de torture et de brutalité.

Mais le lendemain, un autre rapport, non gouvernemental celui-là, de l'enquête sur la mort de deux catholiques abattus par l'armée le huit juillet, conclut que la version des autorités militaires est complètement fausse et que l'armée a tiré en pures représailles contre de précédentes attaques menées par la foule contre des soldats. Les deux hommes, dit le rapport de l'enquête présidée par Lord Gifford, ne portaient pas d'armes et furent tués uniquement parce qu'ils furent les premiers à approcher de l'endroit où les soldats attendaient.

Heureusement pour la bonne conscience des Anglais, il n'y aurait pas eu de tortures en Ulster, dit le rapport de l'enquête sur les accusations de brutalité, présidée par Lord Compton. Il était rumeurs de torture, de brutalité, de passage à tabac, d'injection de L.S.D. et de précipitation de prisonniers hors d'hélicoptères. Rien de cela n'est fondé, dit le rapport.

Seules auraient été utilisées au cours des interrogatoires des méthodes comme l'appui prolongé contre les murs, l'usage de sons et de bruits continus et à fort volume, ainsi qu'une alimentation au pain et à l'eau. Il n'y aurait eu aucune blessure permanente, ni physique ni mentale, selon les aurorités médicales de l'armée, est-il besoin de le préciser.

Mais le rapport, un blanchissage de l'armée aux yeux de plusieurs, est un document insatisfaisant dans les principes qu'il pose. D'une part, dit le rapport, la violence, les mutilations, la cruauté et la torture doivent être exclus des méthodes d'interrogatoire. De plus, doivent être exclus les "outrages" à la dignité personnelle, en particulier les traitements humiliants et dégradants. Ces principes élaborés lors de la crise d'Aden de 1966, laissent nombre de questions sans réponse. On peut se demander ce qu'est la torture et si, par exemple, faire déshabiller un homme contre sa volonté est un outrage à sa dignité personnelle.

Le rapport Compton donne ensuite une définition spécieuse de la brutalité comme étant "une disposition à infliger des souffrances associée avec l'indifférence à, ou au plaisir de, la douleur de la victime". De cette définition, le rapport conclut après avoir entendu les témoignages de deux détenus seulement (les autres ayant refusé de comparaître devant une commission d'enquête gouvernementale, donc partiale à leurs yeux), que les prisonniers n'ont pas eu à souffrir de brutalités mais uniquement de "mauvais traitements".

Et selon M. Maudling, secrétaire du Ministère de l'intérieur, les interrogatoires ont permis d'obtenir des informations de grande valeur, informations qui n'auraient pu autrement être recueillies en si grand nombre et dans un laps de temps aussi court. Tout est question de degré. Les méthodes employées étaient proportionnées aux circonstances. Selon lui, il n'y aurait guère de résultats à attendre si les interrogatoires "d'assassins et de meurtriers" étaient conduits gentiment autour d'une table tout en dégustant une tasse de thé.

Lors de la crise d'Aden de 1966, il avait été recommandé dans un livre blanc de procéder à une inspection médicale quotidienne des détenus, que le médecin soit civil et non militaire et que les interrogatoires soient conduits par des civils plutôt que par des militaires. En Ulster, les "interrogatoires en profondeur" ordonnés par le premier ministre ont été conduits par des policiers. Mais le changement ne signifie pas grand-chose si les policiers sont entraînés par les militaires.

Pour, clarifier la situation, un autre comité vient d'être institué et devra décider d'ici trois semaines si les méthodes mentionnées dans le rapport Compton transgressent les règles élaborées lors de la crise d'Aden.

Depuis la Grande Charte, les Anglais sont extrêmement sensibles à tout ce qui touche aux libertés civiles et sont particulièrement soucieux de la préservation de leur réputation de gentilshommes aux yeux de l'étranger. Les accusations de torture, accusations accréditées par le Times, avaient commencé, comme les Américains envers le Vietnam, à leur donner un sentiment de culpabilité. Et comme ils sont malades de voir tous les soirs sur leurs écrans de télévision les aspects les plus sanglants et les plus absurdes de cette guerre, ils se demandent comment cela est possible dans un pays aussi civilisé que la Grande-Bretagne.

A mesure que l'Angleterre prend conscience du cancer qui se développe et que la guerre sur le terrain prend l'aspect d'une guerre de propagande, des voix de plus en plus nombreuses réclament la censure des moyens d'information, en particulier de la télévision. Comment est-il possible, demande-t-on, que l'information n'avantage pas les forces de la Couronne plutôt que les ennemis de Sa Majesté?

L'indépendance de la BBC (chaîne d'Etat), maintenue envers et contre tous lors de la grève générale de 1926, durant la crise de Suez et les autres crises qu'a eu à subir l'Angleterre, est légendaire. Aussi, la rencontre qu'a eue la semaine dernière le ministre de l'Intérieur avec le président de la BBC et celui de l'ITA (chaîne privée) ne pouvait être qu'un exercice de persuasion invitant à une autorestriction plutôt qu'à une menace de censure.

Le directeur général de la BBC a été catégorique: "Je suis tout à fait opposé, a-t-il déclaré, à un concept de nouvelle qui exclurait certains éléments à cause des effets qu'ils pourraient avoir sur la conjoncture. C'est la meilleure façon d'être ignoré et discrédité en tant que service d'information.

"C'est une fonction essentielle des nouvelles, ajoute-t-il, d'être crues. A moins que les gens n'aient la conviction que l'agence de qui ils reçoivent leurs nouvelles essaie honnêtement de leur donner toute la vérité, ils cesseront d'y croire et la plus grande qualité que les nouvelles puissent avoir – la crédibilité – sera menacée. Les rumeurs ne survivent pas au bon reportage", continue-t-il. "Le but de la BBC en ce qui concerne l'Irlande, est de faire connaître toute la vérité, en autant qu'on peut la percevoir, aux deux communautés et à tout l'électorat britannique".

Le directeur de la BBC n'admet qu'une limitation à ces principes. "On s'attend à ce que chacun se comporte dans sa propre communauté de façon à respecter les sentiments des autres", dit-il. "C'est une importante limitation à l'approche du reporter. Mais ce n'est pas une limitation à l'évantail de son reportage".



Propriétaires

ENRAYEZ L'USAGE DES POUBELLES

ÉLIMINE POUR TOUJOURS
LES POUBELLES OU LES SACS À ORDURES DANS LA CUISINE OU AILLEURS

- Enraye les ordures et éloigne les insectes.
- Épargne du temps et de l'argent.
- Est économique, moins de 9¢ par semaine.
- S'adapte aux sacs de plastique réguliers.
- Les couleurs s'harmonisent avec le décor et votre cuisine.
- TERMES FACILES. Jusqu'à 36 mois pour payer.

Brevet canadien 674262 USA. 3204740

Un moyen pratique d'éliminer l'usage de la poubelle dans votre cuisine et ailleurs



Approuvé par Société Centrale d'hypothèque et de logements Inc.

GRATUIT
POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT
Approvisionnement pour 5 semaines de sacs s'adaptant sur appareil à ordures.

SANI-CHUTE LEGO
Démonstration gratuite sans obligation
354-0711
8070 EST, JARRY, Mtl 437

Veuillez me faire parvenir mon approvisionnement pour 5 semaines de sacs pour appareil à ordures gratuitement sans aucune obligation de ma part. J'aimerais aussi avoir une démonstration de LEGO SANI-CHUTE".

Nom . . . . . .

Adresse . . . . . .

Ville . . . . . Tél.: . . . . .

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, Chemin de la Reine-Marie, Tél.: 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

LECTURE ACCÉLÉRÉE
STAGES D'ENTRAÎNEMENT DE 30 HEURES
MAXIMUM DE 20 ÉTUDIANTS PAR GROUPE
Programme présenté avec la collaboration du département d'optométrie de l'Université de Montréal.

Lundi et mercredi, de 19h. 30 à 21h. 30
À compter du 29 novembre

Mardi et jeudi, de 19h. 30 à 21h. 30
À compter du 30 novembre

DATE LIMITE D'INSCRIPTION 26 novembre 1971

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

TETRAULT Emile. A Montréal le 22 novembre 1971 à l'âge de 61 ans, est décédé M. Emile Tétrault, représentant de G.A. Boulet Ltée et de Sunbeam Shoe, époux de Françoise René De Cotret. Il laisse dans le deuil ses enfants: Mme Pierre Desautels (Renée), Claire et une petite-fille Geneviève. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Roland Bisson Enrg. 130 Boul. Henri-Bourassa est à 9 heures 45 pour se rendre à l'église St-Jude où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Au Canada, ça marche grâce aux programmes de création d'emplois.

Le gouvernement fédéral met $498 millions à la disposition des Canadiens pour créer de nouveaux emplois. Ça fait beaucoup de pain sur la planche et si vous voulez que ça marche, il est temps d'agir.

Ça marche avec les citoyens
Servez-vous du Programme d'initiatives locales et présentez des projets d'intérêt communautaire aptes à créer de nouveaux emplois.

Ça marche avec les travailleurs
Ceux qui veulent se recycler ou se perfectionner dans leur métier peuvent bénéficier de l'expansion du Programme de formation de la main-d'œuvre. Quant à ceux qui ont peu d'expérience, ils peuvent en acquérir. Le gouvernement fédéral offre une compensation aux employeurs qui créeront des emplois dans le cadre du Programme de formation en cours d'emploi.

Pour plus de détails, renseignez-vous au Centre de Main-d'œuvre du Canada de votre localité.

Au Canada, ça marche.

Main-d'œuvre et Immigration
Otto Lang, ministre

Manpower and Immigration
Otto Lang, Minister

informations internationales

3 avions pakistanais abattus par les Indiens

Même si les informations des derniers jours en provenance de la frontière indo-pakistanaise ont pu être délibérément grossies, il n'est pas douteux qu'une dangereuse escalade militaire est en cours.

C'est par un état de guerre non declarée que l'on qualifie désormais la situation du côté pakistanais où l'état d'urgence a été proclamé hier après-midi (ce qui, il est vrai, ne change pratiquement rien dans l'ordre légal du pays, qui se trouve sous le régime de la loi martiale depuis mars 1969.)

Et alors même que le ministre de l'armement de l'Inde, M. Vidya Charam Shykla, s'élevait contre une telle caractérisation des derniers affrontements, il annonçait devant le parlement de la Nouvelle-Delhi que trois chasseurs pakistanais Sabre avaient été abattus lundi par l'aviation indienne à proximité de la frontière du Pakistan oriental et deux de leurs pilotes capturés.

Il semble donc que l'on s'achemine dans cette région, vers une situation comparable à celle qui existait au Proche-Orient avant le cessez-le-feu intervenu entre Israel et l'Egypte en août 1970.

C'est en effet, affirme-t-on à Karachi, sur toute l'étendue des frontières entre l'Inde et le Pakistan Oriental, que les forces pakistanaises, nettement surclassées en nombre et en matériel, se trouveraient engagées dans des combats défensifs, mais jamais il n'a été plus difficile de se faire une idée précise sur des événements dont la présentation diffère du tout au tout d'une capitale à l'autre.

Au Pakistan, après que la radio eut parlé d'une attaque par huit divisions indiennes – la quasi totalité des effectifs que l'on disait auparavant encercler la province orientale – on faisait état d'une attaque dans le secteur de Jessore (presque à mi-chemin entre Calcutta et Dacca) par une division d'intanterie, une division de montagne et un ou deux régiments de blindés. A Calcutta, un porte-parole du ministère indien de la défense démentait catégoriquement que des milliers de militaires indiens appuyés par les blindés et l'artillerie aient pénétré en territoire pakistanais, mais affirmait simplement que les forces armées indiennes avaient reçu l'ordre de riposter à toute provocation ou initiative militaire du Pakistan. L'ambassade de l'Inde, quant à elle, qualifiait de pure imagination les informations de sources pakistanaise faisant état d'engagements de troupes et de blindés indiens en territoire pakistanais.

L'attaque indienne, selon une émission de Radio-Pakistan hier après-midi, aurait été enrayée, non sans que les Indiens aient eu près de deux cents tués et 500 blessés, contre 18 tués et 100 blessés du côté pakistanais.

Fictifs, réels, ou simplement exagérés, les événements des derniers jours ont en tout cas mis un terme provisoire aux espoirs de détente qu'avait fait naître la semaine dernière, après le retour à la Nouvelle-Delhi de Mme Indira Gandhi de sa tournée dans les capitales occidentales, un discours relativement apaisant du président Yahia Khan. Au Pakistan même, sur le plan politique, la poussée de fièvre aux frontières risque de retarder encore davantage le transfert de pouvoir des militaires aux civils, théoriquement prévu pour le printemps prochain. On voit mal en effet, dans ces conditions, comment des élections partielles pourraient avoir lieu au Pakistan vers la fin de décembre, suivies par la convocation d'une nouvelle assemblée.

Mais surtout, la prise de conscience de la réalité du danger d'un conflit de grande envergure dans le sous-continent indien tendra sans doute à donner un regain d'urgence aux velléités d'intervention diplomatique des principales puissances et c'est ainsi que les Etats-Unis vont consulter l'URSS sur les moyens d'amener l'Inde et le Pakistan à la modération, que le gouvernement britannique envisage d'agir à l'ONU dans le sens de la recherche d'une solution pacifique. Le projet britannique, comporterait notamment un retour rapide des réfugiés au Pakistan oriental dans des conditions acceptables pour le gouvernement d'Islamabad.

Rien ne permet, cependant, de penser que le fossé séparant sur le plan diplomatique les positions de l'Inde et du Pakistan, soit sur le point d'être comblé. La semaine dernière encore, Mme Gandhi faisait, en effet, savoir à M. Thant qu'une initiative des Nations unies ne serait acceptable à ses yeux que si elle permettait un examen du problème dans son ensemble et passait par des négociations directes entre le régime militaire pakistanais et les représentants élus des populations du Bengale oriental comprenant donc, sans doute, les dirigeants de la ligue Awami actuellement emprisonnés, en exil ou dans la clandestinité. De son côté, le président Yahia Khan n'a envisagé, jusqu'à présent, une action éventuelle de l'ONU qu'en rapport avec le seul contentieux indo-pakistanais, le problème du Bengale oriental demeurant de la seule compétence intérieure de son gouvernement.

Ulster

Rafle chez les catholiques

BELFAST (AP) – Les militaires britanniques ont opéré hier 154 raids dans des foyers catholiques, arrêté 24 personnes et saisi deux carabines, six pistolets et une quantité de munitions.

Plus de 500 soldats des Scots Guards se sont frayé difficilement un chemin parmi une foule qui lançait des bombes à la gélignite. Les militaires ont riposté au moyen de balles de caoutchouc, puis ont ouvert le feu sur un homme qui portait un fusil.

Plus de 1,100 personnes ont été arrêtées depuis l'invocation des pouvoirs d'urgence en Irlande du Nord, le 9 août. Les deux tiers de ces personnes ont été libérées par la suite, mais 300 environ sont encore internées pour une période indéterminée et sons soupçonnees d appartenir à l'Armée républicaine irlandaise.

Entre-temps, des factions rivales de l'IRA se sont ouvertement attaquées hier, les provisoires accusant les dirigeants de trahison. Le conflit a commencé quand le chef des réguliers de l'IRA, M. Cathal Goudling, a affirmé que la campagne de l'IRA était vouée à l'échec.

"Les provisoires ont développé trop tôt la phase de la force physique, a affirmé M. Goudling. Aucune révolution ne peut réussir quand les deux tiers de la population y sont opposés".

M. Goudling aurait préféré que l'action violente soit reportée jusqu'à ce que les protestants nord-irlandais soient persuadés, par des moyens politiques, que leur avenir se trouvait dans une Irlande unie. Ce point réussi, il y aurait alors eu moyen de monter une révolution de toute l'Irlande selon une structure communiste.

Pour leur part, les provisoires, qui ont donné le rythme à la récente vague d'attaques et d'attentats contre l'armée, ont affirmé que le pessimisme de Goudling équivalait à un acte de collaboration avec l'ennemi.

M. Goudling a reconnu que les deux ailes de l'IRA avaient souffert des mesures prises par le gouvernement pour interner des suspects sans procès. Environ 500 hommes sont écroués en vertu des pouvoirs d'urgence et 350 autres aux termes des lois régulières contre les armes et les explosifs.

Des armes pour les affamés

STOCKHOLM (AP) – Quatre pays, les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et la France, ont fourni plus de 90 pour cent des armements dispensés aux pays du tiers monde, "là où se sont déroulées toutes les guerres des 26 dernières années", rapport l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm.

"Les Etats-Unis sont le principal fournisseur d'équipement militaire au monde et opèrent près de la moitié du trafic d'armes mondial, souligne le rapport. Depuis 1960, plus du tiers des armes importantes acquises par les pays du tiers monde venaient directement des Etats-Unis."

Selon l'Institut, l'exportation d'armes lourdes – avions, navires de guerre, blindés et misiles – à 91 pays du tiers monde s'est multipliée par sept entre 1960 et 1970. En 1970, le chiffre du commerce d'armes s'élevait à plus de $1.5 milliard par an.

Les Soviétiques ne sont entrés que sur le tard dans le commerce des armements, précise le rapport. A la fin des années '60, six pays avaient conclu avec Moscou des achats d'armes. A la fin des années '60, il y en avait 20 de plus. Aujourd'hui, l'URSS est le deuxième fournisseur mondial d'armes.

Depuis 25 ans, note le rapport, toutes les guerres ont été faites dans des pays pauvres et les armes utilisées dans ces conflits "viennent presque entièrement des nations industrialisées de l'hémisphère nord".

Quant à la France et à la Grande-Bretagne, elles ont vendu 20 pour cent de ces armes; en 1969, la Grande-Bretagne en avait livré pour $200 millions et la France pour $100 millions.

La Chine n'a vendu que 2.2 pour cent du total des armes, mais son assistance est allée "à un grand nombre de pays et de mouvements révolutionnaires d'Afrique et d'Asie".

URSS

L'activité internationale du comité central

MOSCOU (AFP) – Le comité central du PC de l'URSS qui vient de tenir à Moscou une session plénière, a voté à l'unanimité une résolution dans laquelle il approuve entièrement "l'attitude constructive du bureau politique, ainsi que ses démarches pratiques tendant à faciliter la liquidation des foyers dangereux créés par l'agression impérialiste en Indochine et au Proche-Orient, à obtenir le règlement pacifique du conflit dans le sous-continent indien, à renforcer la paix et la sécurité en Asie".

Cette résolution dont le texte a été diffusé par l'agence Tass, a été adoptée à la suite du rapport présenté par M. Leonide Brejnev sur "l'activité internationale du comité central depuis le 24ème congrès".

La résolution approuve, par ailleurs, "les démarches pratiques faites pour appliquer les principes de la coexistence pacifique dans les relations avec les Etats ayant des régimes sociaux différents. A ce propos, la résolution "apprécie hautement l'activité du bureau politique qui vise à résoudre un des grands problèmes internationaux en assurant la détente en Europe". Elle souligne qu'une "contribution importante à la solution de ce problème est apportée par le développement des relations franco-soviétiques qui, durant la période considérée, ont atteint, surtout sur le plan politique, un niveau plus élevé".

La résolution note "l'importance essentielle des nouvelles démarches qui ont été effectuées en vue de la ratification aussi rapidement que possible, des traités conclus par l'Allemagne fédérale avec l'URSS et avec la Pologne, ainsi que de la normalisation des relations entre tous les Etats du continent européen".

Le Pérou s'apprête à demander à l'OEA la revision des sanctions contre Cuba

par Ricardo Utrilla, de l'AFP

WASHINGTON – Le Pérou, désireux de rétablir rapidement ses relations diplomatiques avec Cuba, s'apprête à demander à l'OEA (Organisation des Etats Américains) la révision des sanctions votées contre le régime de Fidel Castro en 1964.

Mais les Péruviens ne se font pas d'illusions: la majorité des deux tiers (16 voix) nécessaire à la levée des sanctions ne sera pas atteinte. Il est presque sûr, par contre, qu'une majorité simple (12 voix) pourrait être trouvée qui donnerait au gouvernement de Lima une justification solide sur le plan interaméricain à sa décision unilatérale de renouer ses liens avec La Havane.

Si malgré les annonces répétées des autorités péruviennes, dont la dernière en date a été faite lundi à Lima par le ministre des affaires étrangères, le général Edgardo Mercado Jarrin, le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays se fait attendre, c'est justement à cause de l'extrême prudence dont le Pérou fait preuve au sein du système interaméricain qu'il tient à ménager.

Depuis plusieurs mois, les diplomates péruviens à l'OEA comptent les voix et multiplient les contacts, un oeil toujours tourné du côté de la Maison Blanche. Car, si une douzaine de pays latino-américains doivent être amenés à voter la révision des sanctions, cela ne se passera pas, pour certains d'entre eux, sans l'approbation plus ou moins tacite des Etats-Unis.

Mais jamais depuis que les 23 membres actifs de l'OEA (Cuba y appartient toujours bien que le régime de M. Castro en ait été expulsé en 1962), sauf le Mexique, ont décidé de rompre leurs relations diplomatiques et commerciales avec La Havane, la position américaine à ce sujet n'est apparue moins inébranlable que maintenant.

Les États-Unis sur la défensive face au Marché commun

NATIONS-UNIES Genève (AFP) – La délégation américaine à la session annuelle des parties contractantes du GATT (accord général sur les droits de douane et le commerce) a fait hier deux nouvelles propositions critiquant implicitement la politique commerciale du Marché commun.

M. Herbert Propps, délégué américain, a tout d'abord proposé que l'on examine dès maintenant les possibilités d'une négociation sur la base de l'article 24 – six du GATT, après la décision de principe de l'élargissement du Marché commun.

Au titre de l'article 24-six, les pays tiers qui s'estiment lésés dans leur commerce par la création ou l'élargissement d'une union douanière peuvent obtenir des compensations, si le dommage est trop important. La CEE a insisté sur le fait que la négociation intra-européenne n'est pas terminée et que par conséquent aucune discussion n'était possible au stade actuel. Elle a ajouté qu'elle respecterait, le jour venu, les obligations qu'elle a contractées au titre du GATT.

En soulevant cette question avant même que les négociations d'élargissement soient terminées, les Etats-Unis cherchent à se concilier des pays tels que le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine et la Pologne, exportateurs de denrées agricoles vers le Royaume-uni. La question est restée "sans conclusions".

La deuxième proposition américaine concerne l'étude de ce que le délégué américain a appelé "l'érosion de la clause de la nation la plus favorisée". Cette clause constitue le principe fondamental du GATT. La Communauté a fait observer que les unions douanières se fondent sur un article précis du GATT et qu'elles sont loin de constituer un facteur de réduction des échanges, comme le prétend le délégué américain.

Bien que proche de Lin Piao, la femme de Mao promue No3 de la hiérarchie?

PARIS (AFP) – Une des suites des récents événements marqués par la disparition du maréchal Lin Piao de la scène politique semble être une nouvelle promotion de l'épouse du président Mao Tsé-toung, Mme Chiang Ching, qui fit pourtant son entrée dans la politique active comme conseiller du maréchal pour les affaires culturelles.

En effet, les spécialistes parisiens qui suivent de près les publications officielles de Pékin, signalent que depuis quelque temps Mme Chiang Ching figure toujours en troisième place, immédiatement après le premier ministre Chou En-lai, sur toutes les listes de personnalités de premier plan, citées par l'agence Chine nouvelle et la presse de Pékin.

Ainsi, l'agence chinoise a mentionné le 8 novembre la présence de six membres du bureau politique du parti à une réunion de masse organisée à Pékin en l'honneur du parti-frère albanais. Ces personnalités étaient les suivantes: M. Chou En-lai, Mme Chiang Ching, le maréchal Yeh Chien-ying, MM. Chang Chun-chiao, Yao Wen-yuan et Li Hsien-nien.

Ce sont ces même personnalités, citées dans le même ordre, qui le 16 novembre présidaient à une cérémonie donnée dans la capitale de la Chine populaire en l'honneur de quelque 600 pongistes venus d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour disputer le tournoi de ping-pong afro-asiatique.

Il y a tout lieu de croire, estiment les observateurs parisiens, qu'avec le président Mao, qui n'apparait que rarement en public, ce sont six personnalités qui forment actuellement le "noyau" de la direction de la Chine populaire.

La promotion de Mme Mao paraît d'autant plus surprenante qu'elle était considérée, pendant et après la révolution culturelle, comme très proche de Lin Piao, et comme l'un des chefs de file de la tendance "ultra-gauchiste" dont les autres leaders – notamment MM. Kang Sheng et Chen Po-ta – ont disparu depuis plus d'un an de la vie politique.

De nombreux observateurs avaient pensé que la position de Mme Mao serait affectée par l'éviction des gauchistes et le triomphe de M. Chou En-lai qui semble être le grand vainqueur du bouleversement politique de septembre dernier, sur lequel d'ailleurs on ne possède toujours pas d'éclaircissements officiels.

PROBLÈMES de FORMATION ?



UTILISEZ LA TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ

CAMÉRAS SONY. DÉMONSTRATIONS GRATUITES

VENDUES PAR CE CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.

MONTRÉAL 3165 Hochelaga 525-2551 · QUÉBEC 383 Canardière 529-5793 · SHERBROOKE 918 ouest King 569-9908

BENI HANA STEAK HOUSE JAPONAIS

BILL WONG'S

7965 Décarie, Réservations : 731-8202

Le rendez-vous des gourmets

Petits plats orientaux préparés à votre table et servis selon les toutes traditions de l'excellente cuisine japonnaise.



Des Phantom à Israël

Le Sénat tente de forcer la main à Nixon

WASHINGTON (AFP) – Le Sénat américain a décidé hier de consacrer immédiatement 500 millions de dollars à la fourniture de matériel militaire à Israël dont 250 millions doivent être obligatoirement utilisés pour reprendre la livraison de chasseurs-bombardiers "Phantom."

La décision, qui tend à forcer la main du gouvernement Nixon dans sa politique au Moyen-Orient, a pris la forme d'un amendement au budget de la défense proposé par le sénateur Henry Jackson qui a été approuvé par 82 voix contre 14.

Le sénateur Jackson, qui est un des candidats à la nomination du parti démocrate pour les élections présidentielles de l'an prochain, a déclaré que ce crédit de 500 millions de dollars ouvert à Israël était destiné "à équilibrer le flot ininterrompu d'armements avancés fournis par l'Union soviétique à l'Egypte."

Le gouvernement américain a refusé jusqu'ici de reprendre la livraison de "Phantom" à Israël, interrompue au mois de juin dernier, dans l'espoir que cela lui permettrait d'amener le gouvernement de Mme Golda Meir à faire des concessions sur les conditions de la réouverture du canal de Suez.

Hier matin, avant de déposer son amendement, M. Jackson s'était rendu au département d'Etat en compagnie de sept autres sénateurs pour réclamer la reprise immédiate des livraisons de "Phantom" en raison de l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient et des menaces de reprise des hostilités faites pendant le week-end par le président égyptien Anouar el-Sadate.

Les crédits votés en faveur d'Israël dans le cadre du budget de la défense se substituent aux 300 millions de dollars prévus pour les ventes de matériel militaire à crédit à Israël dans la loi sur l'aide militaire sur laquelle la Chambre et le Sénat n'ont pas encore pu se mettre d'accord.

L'amendement du sénateur Jackson prévoit spécifiquement que 250 millions de dollars au moins doivent servir à financer les achats de "Phantom" par Israël.

La Maison Blanche a fait savoir dès hier soir, cependant, qu'elle n'était pas tenue d'accorder l'ensemble de ces 500 millions de dollars de crédits à Israël car il s'agit, a dit son porte-parole, d'une loi dite d'autorisation.

Le porte-parole présidentiel a indiqué que le gouvernement ne s'était pas opposé à l'amendement Jackson et qu'il était libre de faire usage de l'autorité qui lui était octroyée ou pas.

Ces crédits seront utilisés "si nous établissons que l'équilibre des forces militaires en présence (au Proche-Orient) a été rompu et qu'il s'avère nécessaire de fournir (à Israël) un supplément d'armements pour rétablir cet équilibre".

La semaine dernière encore, le secrétaire d'Etat William Rogers avait estimé qu'il n'y a pas eu de rupture dans l'équilibre des forces en présence malgré les envois d'armes soviétiques à l'Egypte. Si la menace d'une reprise des hostilités se précise, il ne fait pas de doute que les Etats-Unis pourraient abandonner leur position d'attente et fournir à Israël les "Phantom" qu'il réclame. Le président Nixon et Mme Golda Meir doivent s'en entretenir le 2 décembre à Washington.

En novembre et en décembre deux fois plus de leçons d'Anglais pour le même prix!

EN NOVEMBRE ET EN DÉCEMBRE SEULEMENT appelez

Berlitz® cours d'Anglais services de traduction

2055 rue Peel, Montréal - 288-3111
50 Place Crémazie, Montréal - 387-2566; 207 rue Richelieu, St-Jean - 346-6100 Ouvert en semaine jusqu'à 8:30 p.m. Le samedi jusqu'à 1 p.m.

Recevez à dîner en toute dignité!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. À nous d'en faire un succès . . . et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des banquets du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

CE



le FM qui parle et qui chante

Le cardinal Roy au secrétariat général permanent du synode

CITE DU VATICAN (AFP) – Paul VI a nommé membres du conseil du secrétariat général permanent du synode, le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, président de la commission "Justice et paix", et du conseil des laïcs, Mgr Augustin Farah, archevêque de Tripoli (Melkites du Liban) et Mgr Enrico Bartoletti, administrateur apostolique de Lucques.

Ceux-ci s'ajouteront aux 12 membres élus par le synode: Mgr Angelo I. Fernandes, (Delhi), Mgr Joseph Cordeiro (Karachi), pour l'Asie, les cardinaux Léon Etienne Duval (Alger) Malula (Kinshasa) et Mgr Hyacinthe Thiandoum (Dakar), pour l'Afrique; Mgr Aloys Lorscheider (Santo-Angelo, (Brésil) et Mgr Marc Grégoire McGrath (Panama), pour l'Amérique latine; le cardinal John Krol (Philadelphie) pour l'Amérique du nord; Mgr Thomas Vincent Cahill (Canberra-Boulburn) pour l'Australie; les cardinaux Joseph Hoeffner (Cologne), Vicente Enrique y Tarancon (Tolède) et Karol Wojtyla (Cracovie) pour l'Europe.

Avec les trois Africains, l'archevêque de Québec est le seul membre de langue française du conseil dont a fait partie, de 1969 à 1971, le cardinal François Marty, archevêque de Paris.

Les exigences du contenu canadien

CTV invitée par le CRTC à présenter un plan précis

OTTAWA (PC) – Le Conseil de la radio-télévision canadienne a réclamé lundi de la chaîne de la télévision CTV un plan définissant la façon dont elle projette de se conformer aux règlements du CRTC, y compris celui sur le contenu canadien, d'ici le 31 janvier prochain.

Le CRCT précise qu'il reconnaît au réseau CTV la nécessité de réorganiser son potentiel, tant au chapitre des finances qu'à celui de la programmation, avant de pouvoir se conformer aux exigences fédérales, mais il invite CTV à soumettre une proposition sur la réorganisation de son conseil d'administration et ses projets de programmation pouvant permettre d'étendre ses services, d'augmenter sa capacité de réaliser des programmes canadiens et d'améliorer les mécanismes de décision au sein du réseau.

Le président de CTV, M. Murray Chercover, a fait savoir publiquement au CRTC en plusieurs occasions que le réseau connaissait présentement des difficultés financières qui limitaient sa capacité de desservir de nouvelles régions du Canada tout en accordant plus de place dans sa programmation aux sujets proprement canadiens.

Lors des audiences de septembre dernier à Toronto, M. Chercover et d'autres radiodiffuseurs privés avaient demandé au CRTC de repousser l'échéance du 1er octobre 1972, date à laquelle leur programmation devra être à 60 pour cent canadienne.

L'obligation du bréviaire

CITE DU VATICAN (AFP) – Les prêtres restent obligés de lire leur bréviaire chaque jour, mais ceux qui veulent rester fidèles au chant grégorien et à la messe en latin peuvent encore utiliser le répertoire du graduel romain de saint Pie X.

Ces précisions, qui ont une valeur provisoire, ont été données hier par un décret de la Congrégation pour le culte divin commenté par le secrétaire de la congrégation, le R.P. Annibale Bugnini.

La lecture du bréviaire sera dotée de chants grégoriens actuellement préparés par l'abbaye de Solesmes, France, et qui seront probablement achevés à la fin de 1972.

La congrégation a pris sa décision à la suite de requêtes de prêtres vietnamiens et néerlandais.

À coeur ouvert aux Philippines

MANILLE (AFP) – Une équipe de chirurgiens canadiens, dirigée par le Dr. James Yao, a opéré avec succès à l'hôpital chinois de Manille une Phillippine de vingt-neuf ans, Mlle Raquel de Jésus, qui souffrait d'une lésion au coeur. Cette intervention est la première d'une série de neuf opérations à coeur ouvert qui doiven être pratiquées par cette équipe de chirurgiens sur des malades de nationalités phillippine et chinoise.

Léo Cadieux au pavillon canadien au Salon Batimat

PARIS (AFP) – L'ambassadeur du Canada à Paris, M. Léo Cadieux, s'est rendu hier au Salon Batimat (qui réunit des firmes de construction de bâtiments de nombreux pays) pour y visiter le pavillon canadien.

L'ambassadeur, accompagné du commissaire du salon, a parcouru l'exposition puis il y a accueilli au pavillon du Canada, M. Robert Vivien, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement.

M. Cadieux et son hôte ont fait le tour des exposants canadiens qui présentent des matériaux et techniques de construction tels des revêtements de murs, plafonds et sols, des portes, fenêtres, persiennes, des bardeaux de couverture de toits et murs, des échantillons de bois, un système de fabrication de charpente en bois et un système de construction de plafonds planchers en béton, le tout agrémenté de maquettes et modèles reduits, comme c'est le cas pour une bétonnière.

Dans une pièce annexe sont projetés des films sur l'industrie canadienne du bâtiment.

Le Salon Batimat se tient depuis, le 12 novembre au parc des expositions à Paris et est ouvert jusqu'au 26 novembre.

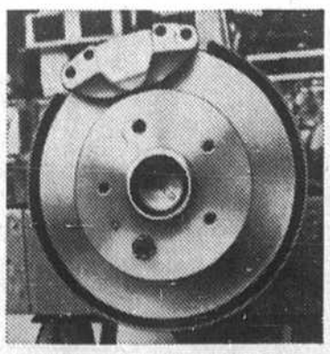
v'nez fêter
NOUS AVONS TOUT C'QU'IL FAUT!
CONGRÈS
MARIAGES
BANQUETS
866-6492
local 738
Hôtel de LaSalle
1240, rue Drummond



Le prix de base de la Mercedes-Benz 280SE ci-dessus est de $10,370, f. à b. Toronto. Taxe provinciale en sus.

"Plus de $10,000 pour une voiture? Oui, mais quand ma femme et mes enfants sont sur la route par un temps pareil, je sais que ma Mercedes-Benz est bien le meilleur placement que j'ai jamais fait!"

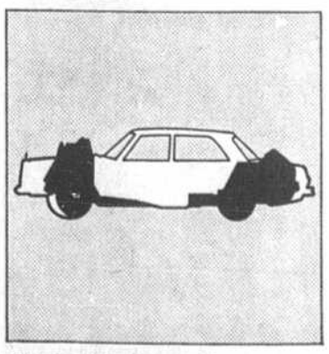
La revue *Car & Driver* déclare que la Mercedes-Benz "par sa conception même, offre ce qui se fait de mieux actuellement en matière de sécurité." Voici quelques raisons qui fondent cette opinion.



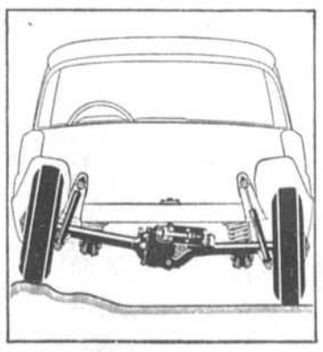
Des freins à disque sur les 4 roues
Sur chaque Mercedes-Benz, rien ne dépasse en puissance les freins: *quatre freins à disque* de grande dimension. Ils ne *broutent* pas, ne dérapent pas.



La direction obéit aveuglément
Un système à recirculation de bille répond instantanément et vous fait *sentir* la route—ce qui vous permet de conduire mieux et avec plus d'assurance.



Cabine protectrice pour les passagers
L'avant et l'arrière se télescopent progressivement en cas de choc, ce qui absorbe l'énergie développée et réduit le choc. Les passagers sont abrités par une cellule monobloc.



Essieu arrière articulé
Chaque roue se meut indépendamment des autres. Cette suspension maintient les roues en contact avec le sol et permet au conducteur de rester maître de la voiture.

MERCEDES BENZ

Le symbole de la sécurité
Chaque Mercedes-Benz se dirige, se manoeuvre et freine comme si votre vie en dépendait: la volonté de perfection technique y domine tous les soucis d'ordre esthétique.

Pour plus de renseignements, voyez votre concessionnaire ou écrivez à: Mercedes-Benz of Canada Limited, 849 Eglinton Avenue East, Toronto 17, Ontario.

Vente et service: **Montréal,** D.K. Automobile Inc. **Greenfield Park,** Elegant Motors Inc. **Chicoutimi,** E. Bédard & Fils Auto Ltée. **Québec,** Chatel Automobiles Ltée. **Sherbrooke,** Henri Girard Ltée. **Ste-Rosalie,** Garage Chicoine Inc.

Concessionnaires-service: **Granby,** Garage Brunelle Enrg. **Rimouski,** Rimouski Auto Enrg. **Trois-Rivières,** Charest and Frères Inc. **Val d'or,** Parent Auto Service Enrg.

Bataille législative aux EU sur le financement des dépenses électorales

WASHINGTON (AFP – AP) – Le Sénat américain a approuvé lundi un système révolutionnaire de financement public de la campagne pour les élections présidentielles auquel le président Richard Nixon et le parti républicain sont fermement opposés.

Au terme de l'amendement à une loi fiscale qui a été approuvée par 52 voix contre 47 les partis politiques se partageraient un fonds de campagne électorale constitué par un prélèvement sur les recettes fiscales du gouvernement fédéral. Le parti démocrate et le parti républicain pourraient recevoir chacun un maximum de $20.4 millions et le parti Américain du gouverneur George Wallace pourrait recevoir jusqu'à $6.3 millions.

Le parti démocrate, qui n'a pas encore réglé les $9 millions de dettes accumulées pendant la campagne électorale de 1968 par ses candidats Hubert Humphrey et Edmund Muskie et qui craint de ne pouvoir amasser suffisamment de contributions financières pour les élections présidentielles de novembre prochain, était chaudement partisan du projet de financement public.

Par contre le parti républicain qui a dépensé plus de $29 millions en 1968 pour faire élire M. Nixon et Spiro Agnew, et qui reçoit actuellement assez de contributions financières pour prévoir de disposer de 30 ou 40 millions l'an prochain, était opposé au financement public.

Le système approuvé par le Sénat et qui doit être maintenant soumis à la Chambre des représentants, donne d'ailleurs à un parti politique la possibilité de ne pas bénéficier du financement public, ce qui lui laisse le droit de dépenser plus que son quota de $20.4 millions.

Le parti républicain a accusé les démocrates d'avoir conçu le système de financement public afin de faciliter la candidature indépendante du gouverneur Wallace dans l'espoir qu'elle ferait perdre plus de voix conservatrices au président Nixon qu'à son rival démocrate.

Le parti démocrate dispose d'une majorité de 53 sièges contre 44 sièges républicains au Sénat et c'est la première fois depuis longtemps qu'un vote s'est produit sur une base aussi étroitement partisane.

Si l'amendement était approuvé par la Chambre des représentants, où les démocrates disposent de 254 sièges contre 180 aux républicains, le président Nixon ne pourrait y opposer son veto sans tuer du même coup la loi fiscale à laquelle il a été attaché. Or, le président compte sur cette loi, qui comptaient des réductions d'impôt et des primes aux investissements des entreprises, pour la réussite de sa nouvelle politique économique.

Le projet adopté lundi par le Sénat permettrait au contribuable d'indiquer sur sa déclaration d'impôt s'il consent a ce que $1 de ses impôts soit consacré au financement de la campagne électorale du parti de son choix ou soit versé à un fonds commun réparti entre les divers partis.

Ce mode de financement s'appliquerait seulement aux dépenses encourues pendant la campagne pour les élections présidentielles et non pas pour les élections primaires qui précèdent les conventions nationales où chaque parti désigne ses candidats à la présidence et à la vice-présidence.

En ce qui concerne la loi fiscale elle-même, elle risque d'avoir de graves répercussions sur l'économie canadienne.

En effet parce que l'examen du projet avait déjà quatre jours de retard et pour éviter de nouveaux délais le sénateur Mike Gravel, démocrate de l'Alaska, a décidé de laisser tomber son projet d'amendement visant à exempter le Canada d'une surtaxe tarifaire de 15 pour cent à l'importation prévue dans le projet de loi.

Une proposition antérieure visant à exempter le Canada et le Mexique de la surtaxe actuelle de 10 p.c. sur les importations a été rejetée.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES
844-3361

- Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
- Tout mot additionnel est de 0.05
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES
844-3361

- Le prix des petites annonces encadrées est de: $4.20 la pouce de hauteur.
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

Dame de bonne éducation, 35-50 ans, pour prendre soins maison, un enfant, légers travaux. Logée. Tél.: bureau **861-3401** jour, **484-5075** soir. 27-11-71

Aide domestique, personne responsable, 5 jours, 9 a.m. à 5 p.m., bébé 1 an, Côte-des-Neiges. Références. Tél.: après 5:30 p.m. **342-1597.** 25-11-71

Couple, avocats, un enfant, demande aide familiale responsable. Chambre privée, télévision, $35. Tél.: **733-3698.** 25-11-71

Dame responsable pour prendre soins de 2 enfants et faire légers travaux. Logée si désiré. Secteur Vimont. Tél: **669-1239** 25-11-71

Jeune fille aimant les enfants pour légers travaux de maison, 2 enfants. Bonnes conditions de travail. Bon salaire. Tél.: **733-8659.** 25-11-71

AMEUBLEMENT A VENDRE

AMEUBLEMENT NEUF COMPLET: 3 pièces: mobiliers: chambre Scandinave, 9 tiroirs, miroir, chiffonnier, lit; cuisine, 5 morceaux arborite; chesterfield faisant lit, moderne avec chaise, table-café, lampes, oreillers. Le tout: $295. Accepterait $12. par mois. **738-4761.** 3541 Van Horne, appt.1. 1-12-71

APPARTEMENT A LOUER

LONGUEUIL: 3½ – $100. 4½ – $125. 5½ – $145. Grandes pièces, chauffées, eau chaude, taxes payées, concierge etc. Téléphoner immédiatement **679-0770.** 29-11-71

CHRISTOPHE-COLOMB 6652: 1½, 2½, 3½, meublés, neufs, libre immédiatement. 20-12-71

APPARTEMENT A PARTAGER

Appartement à partager avec jeune fille, métro Laurier. Tél: **522-6782** 26-11-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

CENTRE-VILLE: 4½ pièces, meublé, chauffé, $100. par mois de février à juin. Tél.: **937-1344.** 29-11-71

AUTO A VENDRE

FIAT 124, station wagon, 1968, très bonne condition, $450. Cause départ. Tél: **482-5903** soir. 30-11-71

PEUGEOT 504, automatique, 1972, 950 milles, à vendre cause départ. Très bon prix. Tél: **844-8920** 27-11-71

VOLVO 1969, modèle 142S, radio AM-FM, pneus Michelin, très propre. Tél.: **353-6021.** 26-11-71

OLDSMOBILE 98, 1967, bleu – toit vinyl noir, équipement complet (vitres électriques etc.) 45,000 milles, très propre. Prix à discuter. Particulier. Tél.: soir seulement **581-5892** entre 6-8 p.m. 27-11-71

RENAULT 10, 1967, 75,000 milles, moteur refait, $400. Tél: **277-9889** après 6 p.m. 27-11-71

VOLVOS, 1971, Demo, toute équipée SPÉCIAUX
VOLVO, 1967, 122S, bonne condition $995.00
VOLVO, 1968, 144S, très propre $1,295.00
VOLVO, 1969, 144S, parfaite condition $1,595.00
Up-Town Automobiles Ltée, 400 boul. Décarie, St-Laurent, 748-8807 27-11-71

ARTICLE A VENDRE

Tapis de salon, 3, dessins orientaux, couleurs attrayantes. Aussi tapis de passage, jamais utilisé. Tél.: **739-0162.** 29-11-71

A VENDRE

Meuble-étagère, 10' x 7', merisier fini teck, unité modulaire. Excellent état. $650. Tél.: **739-9693.** 29-11-71

A VENDRE

Manteau de fourrure, seal noir, grandeur 14 ans, état neuf, règlement succession. Acheté Holt Renfrew $1,000. Demandons $450. Tél: **272-1895** après 5 p.m. 26-11-71

FOURRURE: aubaine, manteaux neufs de toutes sortes. Prix du manufacturier. Tél.: **674-1810.** 27-11-71

BUREAU A LOUER

Bureau meublé incluant service de secrétaire et réceptionniste, adresse d'affaires, listing sur panneaux indicateurs, entretien et stationnement gratuit. Métropolitain angle St-Michel. Tél: **729-2817, 259-5737** 25-11-71

CHALET DEMANDÉ

Pour un mois pendant la période des Fêtes, minimum 4 chambres à coucher, foyer. A 1:30 hre. environ de Montréal. Tél.: **843-5728.** 29-11-71

CHALET A LOUER

Luxueux style Suisse, Ste-Agathe, 5½, près pentes, foyer, télévision, meubles rustiques. Location 1 mois du 24 décembre au 22 janvier. Tél: **256-6825** 27-11-71

Beau chalet, 5 pièces, chauffé, télévision, radio, toutes commodités. 5 milles de Rawdon. Tél: **728-3159** 27-11-71

CHAMBRE A LOUER

OUTREMONT: tranquille, chambre redécorée, bon chez-soi, commodités, privilège cuisine, demoiselle travaillant. **273-9267** soir. 25-11-71

CHAMBRE ET PENSION DEMANDÉES

Ex-secrétaire légale, célibataire, diplômée soins à domicile, couture et cuisine, demande chambre et pension (maison tranquille, confort moderne) en échange de légers services. Tél: **273-5742.** 25-11-71

COURS PRIVES

Apprenez l'ESPAGNOL dans la conversation. Cours privés au petit groupe, débutants, intermédiaire, avancés, par professeur espagnole. Méthode accélérée, efficace, à prix modique. Prenez une leçon gratuite sans engagement, téléphoner maintenant pour renseignements **739-4291** 25-11-71

DIVERS

NOUVEAUTE: "les caractères" un jeu "intelligent - astucieux - humoristique", 8 couleurs, 260 pièces. En vente dans les grands magasins. Editeur: SAC Inc., 630 Bernard, Chomedey, Québec. 25-11-71

Félicitations et bonne chance à la jolie et charmante chanteuse Micheline Joyal, de Drummondville, qui nous a rendu visite pour la première fois à Montréal. De toutes ses amies. 25-11-71

DUPLEX A LOUER

N.D.G. bas-duplex, grand 5½, garage, jardin clôturé, sous-sol, chauffé, très calme $145. Tél: jour **343-7725,** soir **484-2060.** 26-11-71

VILLE D'ANJOU spacieux triplex, haut 6½, bas, 5½, demi sous-sol 3½, chauffés, près écoles, églises et centres d'achats. Tél: **482-7743.** 1-12-71

LONGUEUIL: rez-de-chaussée, duplex, semi-détaché, neuf, 5½ grandes pièces, plus salle de jeux avec foyer, très moderne, inclus laveuse de vaisselle, chauffage, eau chaude, toutes taxes. Prix $200. (6½ avec garage $210). Tél.: **679-0770.** 29-11-71

LONGUEUIL: haut de duplex, semi-détaché, neuf, 5½, très grandes pièces, chauffé, eau chaude, toutes taxes payées. Prix $155. Prêt immédiatement. Tél.: **679-9112.** 29-11-71

DUPLEX A VENDRE

Cause départ: LAVAL, duplex "Médaillon", 2-5½, 1-3½, salle de jeux, garage double. SCHL 8½%, propriétaire. Tél.: **676-4535.** 9-12-71

ENCAN

ENCAN DE MÉNAGE ANTIQUE de 2 maisons
Cause aéroport. Zéphirin et Paul H. NEPVEU, 1604 rang Côte St-Louis, Ste-Scholastique, Cté Deux-Montagnes entre routes 8 et 41. Samedi le 27 novembre à midi et demie. Tout sera vendu. Beau ou mauvais temps. 25-11-71

FEMME DEMANDÉE

OPERATRICES de machine à coudre pour vêtements de dame. S'adresser: 1435 Bleury, chambre 605. 27-11-71

MANNEQUIN pour démonstration de vêtements de dame, grandeur 5'8", 9 ans. S'adresser: 1435 Bleury chambre 600. 27-11-71

HOTESSE pour restaurant français, expérience et bonne connaissance du service de table nécessaires. 25-35 ans. Tél.: **842-3481.** 30-11-71

APPARTEMENTS A LOUER



25-11-71

FEMME DEMANDEE

DESSINATRICES DE PATRONS avec expérience pour robes de chambre. Très bonne condition. Salaire excellent. CiBon Fashion, 9050 Parc avenue, chambre 104, Tél: **384-7580** 25-11-71

SECRETAIRE LEGALE demandée de préférence avec expérience – Tél.: **849-5311.** 1-12-71

SECRETAIRE pour directeur de restaurant français, sténo-dactylo française. Très bonne connaissance de l'anglais. Place à l'année. 25-30 ans. Tél.: **842-3481.** 27-11-71

ÉTUDE LÉGALE
Située Place Ville Marie, recherche secrétaire, sténo-dactylo, bilingue, experience legale. Bon salaire.
Pour rendez-vous appeler :
878-1721 25-11-71

Secrétaire bilingue, sténo-dactylo, avec expérience, notion de comptabilité, bon salaire, travail intéressant. St-Bruno. Tél: **653-0382.** 26-11-71

Fille débrouillarde, comme assistante dentaire, de préférence parlant français, anglais et italien. Doit préciser par écrit pourquoi elle veut travailler comme assistante dentaire et quels furent ses emplois précédents. Ecrire Case 138, Le Devoir. 26-11-71

SECRÉTAIRE D'AVOCAT
Secrétaire d'avocat, ayant expérience, sténographie, dactylographie, dictaphone. Temps plein. Bureau sur la rue St-Jacques.
Appeler: 844-2331
Mme Asselin 26-11-71

VENDEUSES bilingues, (22-30 ans), bonne expérience de la vente, bonne présentation, pour bureau de ventes de vêtements. Emploi permanent. Bonnes conditions. Tél: **274-0387** 25-11-71

- **INFIRMIÈRE AUTORISÉE**
- **GARDE-MALADE AUXILIAIRE**

Pour service de 4 à minuit. Hôpital enfance exceptionnelle.
Téléphoner entre 8-4 p.m.
Chomedey 688-1633 29-11-71

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE
de $125. par semaine
Notre client est à la recherche d'une jeune femme présentable, dynamique, entre 25-35 ans, sténo bilingue, excellente connaissance des deux langues. C'est une position idéale si vous voulez travailler comme secrétaire du Président d'une compagnie financière au Centre-ville.
Tél: Mme Linda Todd 866-4637
L'Univers de la Femme, 2 Place Ville Marie, Chambre 654, Montréal 25-11-71

GARAGE A LOUER

OUTREMONT, secteur Davvar-Van Horne, Tél.: **272-7460.** 26-11-71

HOMME DEMANDE

CUISINIERS européens pour jour aussi pour soir. 6 jours par semaine. S'adresser au Chef Michel 1175 Mackay 25-11-71

COMMIS-LIBRAIRE demandé pour Montréal, avec expérience. Disponible immédiatement. Ecrire Case 139, Le Devoir 26-11-71

TEXAS REFINERY CORP. OF CANADA LTD.
offre l'occasion de faire revenu élevé PLUS boni de vacances et excellente échelle de bénéfices, à homme sérieux, résidant région de Montréal. Expérience non essentielle. Écrire par avion au : **Président, Dept. AC, P.O., Box 70, Station R, Toronto 352, Ont.** 23-11-71

COMPTABLE
Important manufacturier de l'industrie du vêtement, requiert les services d'un jeune homme possédant une bonne expérience de la comptabilité.
La personne choisie sera bilingue et devra connaître toutes les phases de la comptabilité incluant la distribution des dépenses selon la méthode des pièces justificatives (vouchers).
Cette position devrait intéresser un étudiant enregistré au cours du soir et ayant complété la 3e année de comptabilité.
Ce poste offre un excellent avenir et un salaire intéressant au début.
S'adresser à :
Lutfy Limitée, 7250 Boul. St-Laurent
Tél. : 274-8323 25-11-71

VENDEUR
Ernest Green & Son Limited demande un pressier bilingue, expérimenté pour être entraîné comme vendeur. Les candidats doivent être mariés et avoir entre 25 - 35 ans.
Salaire et auto fournie après période d'entraînement.
Appelez : **M. Monk**
731-7745
(entre 2-5 p.m.) 27-11-71

Avons besoin . . .
ANCIENS PROFESSEURS COURS DE PERSONNALITÉ
Pour janvier 1971.
Pour demande Tél. : 679-1322 (Montréal)
ou écrire à:
M. Roy, 81 ouest, Ste-Catherine, Longueuil, P.Q. 25-11-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

Maxime et André Haute Coiffure, Centre d'achats Wilderton, demande assistants (es) pour 3 jours par semaine. Tél: **731-3353** 27-11-71

LOCAL A LOUER

Bureau-salle de montre à louer, air climatisé, stationnement, bâtisse à l'épreuve du feu. Près Décarie et Boul. Métropolitain. 5050 De Sorel, **735-4521** 30-11-71

LOGEMENT A SOUS-LOUER

COTE-DES-NEIGES, libre fin décembre à sous-louer, 6½, beau haut duplex, rue calme, près Collège Marie de France, $210, par mois, garage, taxes et chauffage compris. Tél: **342-5934** avant 5 p.m. et **342-1795** après 5 p.m. 25-11-71

OCCASION D'AFFAIRES

OCCASION EXCEPTIONNELLE
Nous recherchons des hommes responsables pour prendre charge de nos succursales en amélioration de maisons pour localités suivantes:

Montréal-Est, Montréal-Ouest, Montréal-Nord, Rive Sud, St-Hyacinthe, Drummondville, St-Jean d'Iberville, Lachute, Sorel, Ste-Adèle, Trois-Rivières, Sherbrooke, Victoriaville, Québec, Shawinigan.

Les personnes demandées doivent être spécialisées en amélioration de maisons et avoir un passé irréprochable.

Les 1001 Rénovations 254-6051
LEBLANC & FILS INC. *demandez E. LeBlanc pour rendez-vous.*
MONTRÉAL. 25-11-71

PERDU

Chat noir, yeux jaunes, pas de griffe, 7 mois, répond au nom de Lucifer. Récompense. Tél: **849-9339** 26-11-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A., B. Ped., B. Ph.; L. ès Lettres, Tél.: **288-2332** J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social matrimonial Veufs (ves) personnes seules. Ecrire: Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: **729-0680** 25-11-71

PROPRIETE A VENDRE

DES SAPINS 5460 (terrasse Maisonneuve) luxueux cottage, près hôpitaux, foyer, aquarium, patio, salle jeux, garage, piscine chauffée. Tél.: **581-2484.** 27-11-71

ST-SAUVEUR DES MONTS: 95 rue Carmen, 4 chambres à coucher, salon avec foyer, cuisine moderne, sous-sol fini avec salle de jeux. $17,000. Tél.: **272-5019.** 30-11-71

VILLE D'ANJOU
Occasion exceptionnelle
Spacieux triplex, 6½, 5½, 3½, $22,500 et plus, près écoles, églises et centres d'achats. Paiement $2,000 et plus. Hypothèque 6¾% à 7%.
Tél: 482-7743 1-12-71

CHOMEDEY: 8 logements de 4½ pièces, hypothèque 8¾%, revenu: $10,400. Comptant $5,500. Prix $68,000. Tél.: **322-3349.** 29-11-71

GROSVENOR: près Collège Marie de France, duplex grand 7-6 pièces, logement complet au sous-sol, garage double, jardin, foyer, tapis, disponible mai, $48,000. Tél.: **482-0988.** 27-11-71

PROPRIETE A VENDRE

BROSSARD, cottage 4 chambres à coucher, 2½ chambres de bains, piscine creusée en ciment 1ère hypothèque 6¼% prix demandé: $30,500. André Guérin propriétaire. **672-1444.** 25-11-71

OUTREMONT: 652 Davaar, construction solide, luxueux duplex détaché, occasion unique – règlement de succession. $69,500.00 Propriétaires Tél: **274-6882** 25-11-71

PROPRIETE DE CAMPAGNE A VENDRE

PIEDMONT: bungalow, 6 pièces meublées, foyer, chauffage central, piscine béton 30' x 20', terrain 192' x 192', $30,000. Comptant $10,000. minimum. Montréal **321-3164.** Piedmont **272-3417** 26-11-71

PROPRIETE A REVENUS A VENDRE

DOIT VENDRE: 29 triplex avant le 31 décembre; quelque soit le comptant, tous loués. Idéal pour petit investisseur. Coût déductible de vos impôts. Tél: **526-4141, 679-0770.** 29-11-71

HAUT ANJOU: propriété à revenus, 8 et 7 logements, très bien située près école Jean-Eudes. Conditions faciles au no: 7800 Dunonceray. Cause maladie. Tél.: **674-1756** 27-11-71

Vendrais ou échangerais propriété à revenu, 54 appartements, meublés, neufs, tous loués. 6652 Christophe-Colomb. 20-12-71

TERRE A VENDRE

Terre à bois; érable, tilleul, pin, 30 arpents, près de Trois-Rivières. Prix intéressant. Tél.: **387-2817.** 25-11-71

IMMEUBLE

A VENDRE

CANDIAC
C'est une maison idéale pour un exécutif. 4 grandes chambres à coucher, salon et salle à manger, salle familiale avec foyer au premier plancher. Plusieurs autres extras. Venez visitez cette propriété. Appelez Mme H. Charland 672-6450 ou 659-5965. Exclusif.
Imm. WESTGATE courtiers
25-11-71

A VENDRE

Si vous voulez vendre . . .
Nous avons des ACHETEURS
Appelez-nous à : 845-3151
IMMEUBLES ZURICH INC. courtiers
25-11-71

LONGUEUIL
Emplacement idéal
Bungalow 1970, pierre et brique, 3 chambres en haut, 1 chambre en bas, salle de jeu style espagnol avec bar, laverie. Garage chauffé. Terrain 65 pieds de front. Centre d'achats Désormeaux 250 pieds. Autobus 8 et 18 à la porte. Christian Pareau, 679-8220 ou 679-2341.
IMM. WESTGATE courtiers 25-11-71

À VENDRE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
courtiers broker

BUREAUX DE WESTMOUNT 935-8541
SUCCURSALE LAKESHORE 697-4460
SUCCURSALE V.M.R 737-7741
SUCCURSALE WEST END 481-0241

WESTMOUNT
Située à quelques minutes du Centre-ville, cette maison de 9 pièces offre de nombreux avantages, entrée sur le côté, magnifique jardin, garage en avant au niveau de la rue. 3 salles de bains. Ouvert aux offres. Appelez Mme A. Vaillancourt, 935-8541, soir : 482-4546 M.L.S.

OUTREMONT
Résidence de pierre située sur un des plus beaux terrains d'Outremont. Salon 19'.10"-x 17'5" avec foyer - salle à dîner séparée - boudoir au rez-de-chaussée - solarium pouvant être utilisé comme salle à déjeuner donnant sur le magnifique jardin. Bibliothèque à l'étage - salle de jeux 24' x 20'6", foyer en pierre - garage pour 2 voitures - Pour plus amples renseignements, téléphonez à Mme Michelle Roche, 935-8541, soir 277-1250. Co-M.L.S.

PRÈS DE L'UNIVERSITÉ
Duplex en pierre à deux pas de l'Université de Montréal - Grand salon, vingt pieds de long - salle à dîner séparée - cuisine - solarium - 3 chambres à coucher - sous-sol fini - garage pour deux voitures - fournaise neuve - bon revenu. Exclusif. Michelle Roche. 935-8541, soir : 277-1250.

VILLE MONT-ROYAL 4PLEX
Revenu $6,780. Situé sur une rue tranquille, près des magasins et transports. 2 garages $46,000. Alfred Stehr, 935-8541, soir : 482-1382 M.L.S.

GAGE ROAD CONSTRUCTION
Très élégante résidence, spacieux hall d'entrée, "powder-room", grand vestiaire. Salon avec foyer naturel, salle à dîner séparée, cuisine moderne, chambre à coucher principale avec salle de bains et chambre d'habillage. 2ième chambre à coucher et un boudoir, salle de bains de famille, sous-sol fini, foyer naturel, chambre bonne, salle de bains. Garage double Mme A. Vaillancourt 935-8541, soir : 482-4546, M.L.S.

N.D.G.
Duplex de valeur sensationnelle. Avenue Brodeur : 6-7 pièces, 2 garages, 2 fournaises. $28,000. Petit comptant.
Avenue Wilson : 6-7, entrée séparée, 2 systèmes de chauffage, garage. $27,000. Parfaite condition.
Avenue N.D.G. : Élégant duplex de 6-7 pièces. Sous-sol fini, bas loué $230. par mois. Garage double. Pour plus de détails appelez Françoise Bibaud. 935-8541, 482-1143. Exclusifs.

DUPLEX RUE LACOMBE
Près de l'Université de Montréal. Êtes-vous professeur ? Vos enfants fréquentent-ils l'Université ? Voulez-vous un revenu assuré ? Voilà la solution. Charmant duplex, condition impeccable. 5/6 pièces. Appartement au sous-sol. 2 garages, jardin. M.L.S. Mme G. Tremblay, 935-8541, soir : 937-6597.

AVENUE ROSLYN
Cottage détaché en pierre "Dutch Colonial", 4 chambres à coucher en haut. Hall d'entrée en milieu den. Très beau jardin. $39,500. Alfred Stehr, 935-8541, soir : 482-1382 M.L.S.

"Notre enthousiasme fait toute la différence"
25-11-71

FEMME DEMANDEE

SECRÉTAIRE BILINGUE
L'Office National du Film requiert les services d'une secrétaire bilingue pour travailler pour le Chef-comptable, au service de la comptabilité.
Les candidates devront détenir un diplôme d'études secondaires, posséder une bonne connaissance de la sténographie anglaise et française et quelques années d'expérience à titre de secrétaire.
Salaire jusqu'à $6,849., selon la compétence.
Pour rendez-vous, téléphoner à :
Mme Suzanne Roussos
333-3160
25-11-71

SECRÉTAIRES BILINGUES
ONTARIO
$7100. - $8400. par année
$6000. - $6900. par année

Le Gouvernement de l'Ontario a des postes vacants pour des secrétaires bilingues dans le bureau du SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR.

Ce sont des postes intéressants et de défi, qui demandent une connaissance complète des deux langues, se rapportant au Secrétaire du Conseil.

Les entrevues auront lieu à Montréal et les candidates intéressées doivent soumettre leur curriculum vitae immédiatement au:

Directeur, Service du Personnel, Secrétriat du Conseil du Trésor, Edifices du Parlement, Queen's Park, Toronto.

HOMME OU FEMME DEMANDÉ

La Commission Scolaire de St-Léonard de Port-Maurice
demande

– Opérateur(trice) de machine comptable électronique
Exigences:
- Expérience sur Machine N.C.R. 400
- Bonnes notions de comptabilité
- Dactylographie
- Bilingue

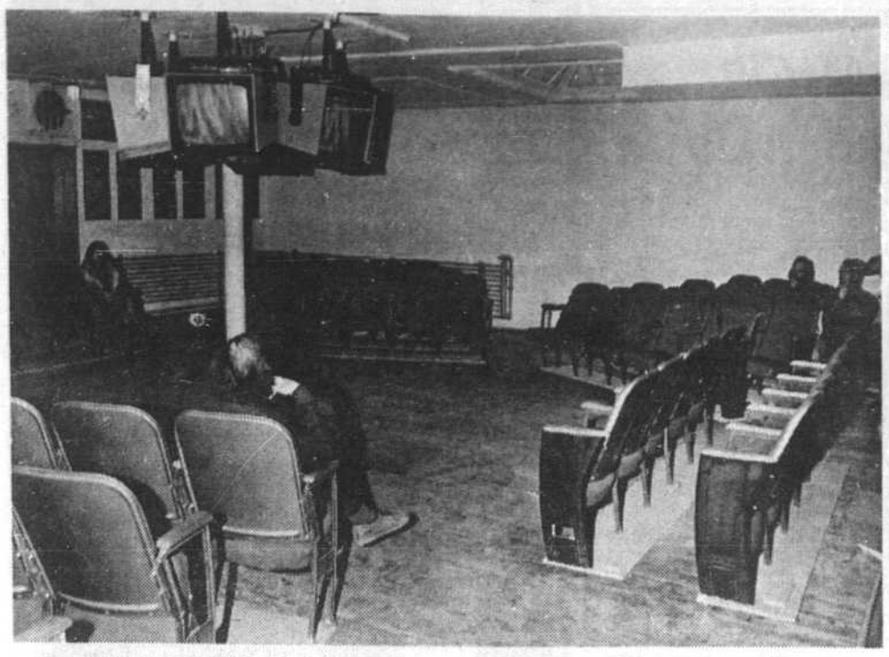
– Aide-opérateur(trice) de machine comptable électronique
Exigences:
- Expérience sur machine N.C.R. 400 souhaitable
- Notions de comptabilité souhaitables
- Dactylographie
- Bilingue

Les personnes intéressés sont priées de faire parvenir leur demande avant le 3 décembre à:

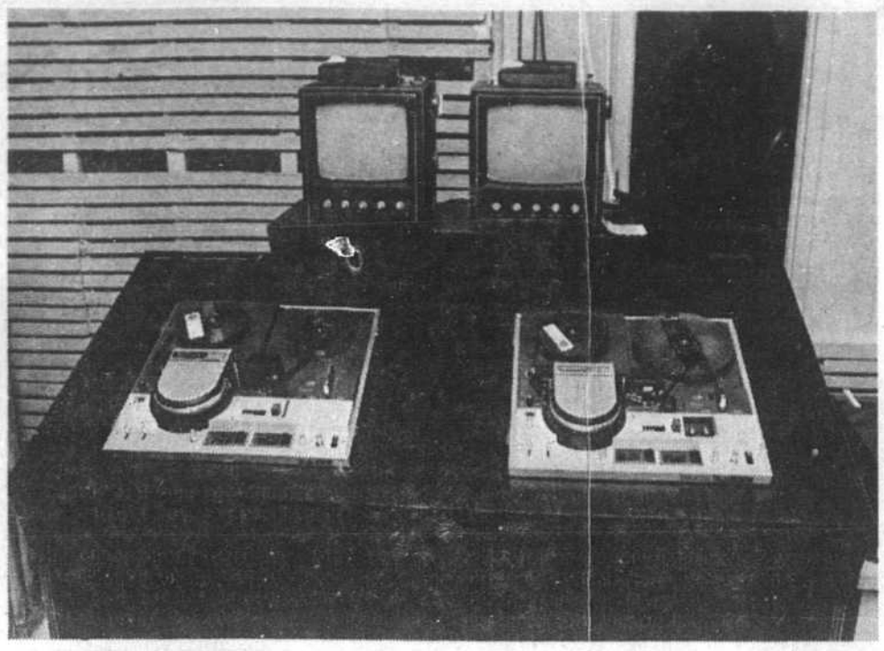
M. André De Vogelaere, secrétaire-trésorier
Commission Scolaire de St-Léonard
8125, rue Collerette
St-Léonard, Qué.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mercredi 24 novembre 1971



Le premier "vidéothéâtre" du territoire ouvre ses portes: 120 fauteuils disposés en cercle autour de six écrans suspendus. (Photos de Claude Léger)



La salle de projection du "vidéothéâtre" est simplement constituée d'une "console" équipée de deux petits magnétoscopes à ruban d'un demi-pouce, et de deux écrans-témoins.

■ radio / télévision

Cinéma de l'avenir? Le vidéographe est né

par Gilles Constantineau

Prétendre, à propos du vidéographe, que c'est là "le dernier mot de l'ère de l'image", comme vient de le faire la publicité officielle de l'ONF, c'est peut-être un peu excessif; mais il n'en reste pas moins que l'instrument existe effectivement, désormais, puisqu'on l'a présenté hier à la presse montréalaise, et que ses premiers résultats semblent rencontrer l'attente de ses créateurs.

En deux mots, rappelons ce que c'est: le vidéographe est un centre de production, de projection et de distribution d'oeuvres cinématographiques (il est encore difficile d'utiliser d'autres mots) tournées au moyen de caméras de télévision et de magnétoscopes, et qu'on commence d'appeler vidéogrammes.

Conçu voici plus d'un an au sein du groupe Société nouvelle, à l'ONF, le vidéographe se proposait d'offrir aux jeunes Québécois, à qui depuis peu s'ouvrait le domaine de l'expression et de la création audio-visuelles, un moyen de production à la fois peu coûteux et susceptible d'une diffusion considérable, tout en vérifiant l'hypothèse selon laquelle les gens avaient beaucoup de choses à dire et pouvaient trouver dans la magnétoscopie le medium idéal pour les exprimer.

L'installation technique exigée par l'application de ce projet est maintenant à peu près terminée. Le vidéographe occupe au complet un immeuble de deux étages, au 1604 de la rue Saint-Denis, et vient d'aménager là une salle de projection (120 fauteuils en cercle, entourant six écrans suspendus), trois appareils de montage magnétoscopique qu'on peut voir fonctionner en passant dans la rue, une salle d'enregistrement sonore et de mixage, ainsi que des bureaux.

Certes le ruban magnétoscopique utilisé n'est pas le "2 pouces" des professionnels de la télé, ni même le "1 pouce" qui n'est pas encore universellement standardisé. C'est le demi-pouce qu'on emploie, mais il peut quand même aujourd'hui donner, au regard du "2 pouces", le même rapport de qualité que celui du film 8mm devant le 35mm.

Le vidéographe, qui vise également à démocratiser le recours aux media populaires, n'a encore qu'une nomenclature restreinte de productions à proposer. En fait il n'en a encore que trois qui soient parvenues à terme, mais il a agréé 13 autres projets dont l'exécution a déjà atteint l'étape du montage et en examine présentement une vingtaine d'autres. Documents de tous genres et de toutes longueurs (le plus intéressant des rubans projetés hier ne durait que 4 minutes) pour la production desquels l'organisme offre non seulement tout l'équipement nécessaire, mais aussi un certain budget de dépenses.

Le directeur du vidéographe, Robert Forget, pouvait annoncer dès hier qu'on se proposait de soutenir et de financer ainsi une centaine de productions par année (donc un rythme moyen de deux productions par semaine), au coût, moyen lui aussi, d'environ $1,000 chacune. Quand à la salle de projection, elle sera ouverte au public dans quelques jours; mais on a résolu d'imposer un tarif d'entrée de 50 cents, et personne n'ose prévoir quel sera vraiment l'accueil "populaire" donné, à ce prix, au plus populaire des mass media utilisé à ce niveau assez proche de l'expérimental.

Les moyens de grande diffusion sont plus rassurants. Rappelons que l'organisme entend faire parvenir régulièrement aux universités, aux collèges, aux groupes ou aux associations possédant des magnétoscopes à ruban d'un demi-pouce, des fiches les informant de toutes les productions disponibles: il s'engage à leur fournir, sur les bobines de ruban vierge qu'on lui fera parvenir, des copies gratuites des oeuvres qu'on choisira.

A cet égard, le monde de la câblodiffusion paraît offrir au vidéographe un vaste potentiel de clients.

SAINT-HENRI

Une population qui se dit mûre pour la participation

par SOLANGE CHALVIN

Les citoyens de Saint-Henri en ont assez de se faire leurrer par le gouvernement et d'attendre tout de l'Etat: travail, soins médicaux et sociaux. Ils ont soif de participation et d'organisation communautaire. Ils ont identifié leurs besoins et connaissent les solutions pour venir du moins partiellement à bout de leurs problèmes.

C'est du moins l'image qu'offrent les différents comités de citoyens de Saint-Henri.

Ces comités réclament depuis plusieurs années un hôpital dans l'administration duquel ils veulent avoir quelque chose à dire; ils souhaitent un service social et familial comprenant bien sûr des professionnels, mais sur lequel les citoyens auront droit de regard et de réforme; ils n'acceptent pas que leurs maisons soient expropriées sans savoir où et comment ils seront relogés. Ils désirent mettre sur pied eux-mêmes des services de retour à la vie normale en organisant pour leurs jeunes travailleurs en chômage, de petites coopératives de travail. Ils veulent suivre des cours sur l'organisation des services de santé, afin de se préparer à occuper rapidement des postes dans les différents conseils d'administration des nouvelles structures de santé et de services sociaux qui seront bientôt en place au Québec.

Le citoyen à revenu modique qui habite Saint-Henri a acquis une assurance qui lui permet de revendiquer des places dans tous les organismes qui régissent sa vie quotidienne, me dit l'un d'entre eux qui précise qu'il n'a jamais été "sur l'assistance sociale".

Certains de ces citoyens qui ont présenté à la commission parlementaire leurs revendications à propos du bil 65, ont assisté aux séances de l'Assemblée nationale. Ils en ont conclu: "Il y a plus d'ordre et de tenue dans nos comités de citoyens qu'à l'Assemblée nationale: à Saint-Henri, les batailles de coqs sont interdites et en comité, on utilise un langage correct et respectueux pour les autres".

Soulignons qu'au cours de l'enquête que nous venons de poursuivre dans Saint-Henri, les citoyens les plus soucieux de participation, n'ont plus vingt ans. Ils sont en général pères et mères de familles assez nombreuses et affichent une quarantaine d'années.

Les problèmes latent de Saint-Henri éclatent aujourd'hui tous à la fois. Avec l'annonce par le ministère des affaires sociales de la construction d'un complexe communautaire à Saint-Henri, l'abcès a crevé.

● On s'est aperçu que, malgré les promesses du ministre Castonguay, la corporation chargée de préparer les esquisses relatives à la construction du complexe communautaire était composée en majorité de notables et d'hommes d'affaires n'habitant pas le quartier;

● On s'est aperçu que l'hôpital longtemps réclamé (le quartier Saint-Henri est entouré de cinq hôpitaux anglophones . . .) se résumait à une unité d'hospitalisation pour 60 malades chroniques.

● Une vingtaine de petits propriétaires ont reçu cette semaine une demande d'offre d'achat pour leur maison et terrain, en vue de la construction du prochain complexe communautaire. Déjà certains propriétaires résistent, refusent d'être délogés et réclament des indemnités en se demandant s'ils trouveront à se reloger dans un quartier qu'ils aiment. Les locataires attendent avec anxiété la fin des transactions qui décideront de leur sort.

● Un grave malaise existe aux Services sociaux de Saint-Henri où la mise à pied d'une travailleuse sociale a entraîné la démission de deux autres membres du personnel. De leur côté, les citoyens se plaignent de l'emprise de la directrice de l'agence (qui agit seule, sans conseil d'administration) qui leur laisse trop peu d'initiative, refuse de mettre des locaux à leur disposition pour y organiser des cours ou sessions répondant à leurs désirs. Certains membres actuels du personnel de cette agence se heurtent aux directives de la directrice dont la politique sociale ne répondrait pas à l'évolution actuelle d'une partie des citoyens de Saint-Henri.

Dans une série de trois articles dont la publication commencera demain, nous tâcherons de cerner les problèmes relatifs à la participation des citoyens, à la construction du complexe communautaire et à l'organisation des services sociaux répondant aux aspirations de la population de Saint-Henri.

Une dizaine de comités qui rejoignent 20% des citoyens

Au moins 300 personnes travaillent activement dans une dizaine de comités de citoyens dans Saint-Henri. Certains sont préoccupés de santé et de logement, d'autres d'éducation, de chômage ou de consommation.

Les assemblées publiques, réunions ou conférences de ces divers comités attirent la participation d'environ 20% de la population, selon les sujets traités.

En excluant le secteur de la Petite-Bourgogne, la population de Saint-Henri comprend environ 40,000 personnes dont la moitié a été sensibilisée à un moment ou l'autre par l'une des nombreuses actions ou activités ou services des différents comités de citoyens. Ajoutons à cela que le clergé local participe activement à l'orientation de plusieurs de ces comités.

Voici la liste des comités les plus actifs:

Le Comité des citoyens de Saint-Zotique et l'Association des parents de Saint-Henri, s'occupent particulièrement de questions scolaires et d'éducation;

Le Comité des citoyens de l'hôpital Saint-Henri et la Clinique du peuple sont préoccupés des problèmes de santé;

Le Comité des citoyens du village Turcot étudie les questions de logement et d'expropriation;

Le Regroupement des travailleurs du sud-ouest étudie les problèmes de travail et de chômage et pousse les travailleurs à la syndicalisation;

Le club des consommateurs regroupe des citoyens sensibilisés aux problèmes d'achat, de crédit, d'alimentation et de consommation en général:

Le CRI est un club de rencontre et d'information qui, avec le POPIR (projet d'organisation populaire d'information et de regroupement), tente d'éduquer les citoyens sur le plan social. En plus d'une éducation aux droits civiques et sociaux, on y fait de l'éveil politique à long terme;

La Ruche est un groupement de femmes désireuses d'améliorer le sort des femmes seules, en organisant des loisirs et une coopérative d'artisanat local;

La Coopérative ouvrière de production des amis du Québec groupe des jeunes de 18 à 25 ans, en chômage.

Il existe en plus divers projets d'animation et les jeunes se retrouvent dans différents clubs plus ou moins bien définis et plus ou moins actifs, selon les circonstances.

Les troupes US en Europe

WASHINGTON, (AFP) – Cédant aux arguments du président Nixon le Sénat a refusé pour la deuxième fois cette année de réduire unilatéralement le niveau des troupes américaines stationnées en Europe.

Un amendement du sénateur Mike Mansfield qui prévoyait de réduire le niveau des troupes de 310.000 à 250.000 hommes au cours de cette année fiscale a été rejeté par 54 voix contre 39 après que le président Nixon ait déclaré qu'une telle réduction unilatérale compromettrait le succès des initiatives qu'il a prises avec les alliés de l'OTAN pour négocier la détente en Europe.

Au mois de mai dernier, le Sénat avait déjà rejeté par 61 voix contre 36 un premier amendement du sénateur Mansfield qui réclamait de réduire de moitié le niveau des troupes américaines en Europe occidentale.

Avant le vote sur l'amendement Mansfield le gouvernement avait réaffirmé qu'il n'envisageait de réduire le niveau des troupes américaines en Europe que dans le cadre d'une réduction mutuelle et équilibrée des forces négociée entre les pays de l'OTAN et ceux du pacte de Varsovie.

Dans une lettre adressée hier même au sénateur John Stennis, président de la commission des forces armées, M. Nixon avait ajouté que l'adoption de l'amendement Mansfield serait interprétée à l'étranger comme "un signe de désarroi et de faiblesse" des Etats-Unis.

Pour défendre son amendement le sénateur Mansfield avait invoqué des arguments économiques, déclarant notamment que cette légère réduction des troupes américaines obligerait les alliés de l'OTAN à assumer une part plus large de la défense commune.

Marshalls fabrics of Montreal

"Stitch Witchery"
DÉMONSTRATIONS
qui seront présentées par
MLLE SOLANGE BRIEN



MLLE SOLANGE BRIEN

DIRECTRICE-PROFESSEUR À L'INTERNATIONAL LACES INC.
Jeudi et vendredi - 25 et 26 novembre
11 a.m. à 9 p.m.
samedi, 27 novembre
11 a.m. à 5 p.m.

Les techniques et les secrets utilisés pour coudre avec des tricots et les accessoires

Marshalls fabrics of Montreal

Nous vendons comptant... vous économisez davantage

VENTE

DES RÉDUCTIONS INCROYABLES SUR PLUSIEURS DE NOS TRÈS BEAUX TISSUS IMPORTÉS

JERSEY IMPORTÉ EN TRICOT DOUBLE IMPRIMÉ
Ils arrivent dans des coloris attrayants, dans des dessins géométriques et des dessins abstraits. Largeur 60".
Des épargnes considérables
Rég. 10.95 6.95 la verge
Département des lainages

LAINAGES IMPORTÉS D'ANGLETERRE
De superbes lainages pour la saison d'automne et et d'hiver, choisissez parmi un vaste assortiment de tweed quadrillé - dans les dernières nouveautés - très résistant.
Valeur 7.00 4.79 la verge
Département des lainages

GRAND CHOIX DE LAINAGES POPULAIRES
Largeur 54" - Lainages populaires à prix modique - idéal pour vestons - tuniques - robes - costumes-pantalon ou pantalons - Une grande variété de tissage.
Valeur 5.00 2.79 La verge
Département des lainages

LA HAUTE COUTURE L'ÉLÉGANCE DU JOUR OU DU SOIR À 1/2 PRIX
Profitez dès maintenant de ces énormes réductions - chiffon léger - tissus métalliques - brocarts - lamés et plusieurs autres.

TRICOTS POLYESTER ET ACRYLIQUES
Tricots s'adaptant pour la saison des Fêtes. Unis - petits imprimés. C'est le temps d'épargner.
Largeur 50" - 60". Valeur 8.00 3.95 la verge
1er plancher

PEAU DE SOIRÉE
Largeur 45" - Un achat comptant qui permet des épargnes réelles en bas de toute concurence de prix - pour robes de marié - robe de soirée ou cocktail - Gamme de 25 coloris.
Régulièrement 2.95 1.00 la verge
1er plancher

LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS DE L'ACRYLIQUE
Une balance de nos superbes tissus acrylique, dans les dernières nouveautés de l'uni et des tricots. Quelques teintes disponibles.
Largeur 45" Régulièrement 2.95 1.00 la verge
1er plancher

CHIFFON NYLON Largeur 45"
Un spécial qui n'a jamais été à si bas prix. Gamme complète de 27 couleurs - lavable, facile d'entretien - Idéal pour vêtements d'enfant - robe de toilette - confection de lingerie - blouse.
Rég. 1.00 49¢ la verge
1er plancher

VELOURS MOIRE - BROCHÉ À 1/2 PRIX
Le noir majestueux et 8 autres teintes dans ce tissu broché. Pour une nouvelle et superbe confection.
Largeur 54" Rég. 9.00 4.50 la verge
2e plancher

COTON-TWEED DENIMS Largeur 45"
Les Tweeds Denim sont recherchés pour l'exclusivité d'une très belle confection - dans plusieurs agencements de couleurs vives.
Valeur 3.50 1.79 la verge
2e plancher

TRICOTS DE COTON IMPRIMÉ
Tricots romantiques pour une apparence jeune dans 18 agencements différents - rayé - points de damier - et petits motifs géométriques.
Rég. 3.50 1.49 la verge
2e plancher

COUPONS VALEURS JUSQU'À 10.95
½ verge ou moins 25¢ le coupon
Épargnes 36" x à 60" de largeur
Plus ½ vge à 2 vges 1.00 le coupon
SOIE - RAYONNE - SYNTHÉTIQUE - UNIS OU DE FANTAISIE

DÉPARTEMENT DE LA MARIÉE MEZZANINE
de 1.99 à 3.99 la verge
Bel assortiment de tissus variés

Qui dit tissus, dit Marshall's
1195 ouest, Ste-Catherine Tél: 844-2558

arts spectacles

Démission de l'OQ

Léopold Simoneau s'explique

M. Léopold Simoneau, directeur démissionnaire de l'Opéra du Québec, a expliqué pour la première fois les raisons de sa démission. Depuis que le Devoir avait rendu public ce geste, lundi matin, le célèbre chanteur s'était refusé à tout commentaire. Il se trouvait à Québec au moment de sa déclaration, pour remettre sa démission à M. François Cloutier, ministre des affaires culturelles. Il cite deux raisons:

"La première est essentiellement d'ordre artistique et professionnel. Quelques membres de la Corporation de l'Opéra du Québec m'ont enjoint et ce, pour des raisons inexplicables, d'offrir l'entière responsabilité musicale et la direction orchestrale de notre première production de la saison 1972-1973, soit "Rigoletto", à un jeune chef d'origine étrangère qui, n'ayant, à ce jour, jamais dirigé d'opéra, n'a donc pas encore démontré sa compétence dans le domaine de l'art lyrique.

"La seconde raison, poursuit M. Simoneau, en est une qui découle de la politique et des directives maintes fois énoncées par le ministre des affaires culturelles et les officiels de l'Opéra du Québec, y compris le soussigné, à savoir que cette institution avait été créée pour aider au développement de la culture des Québécois, que ses objectifs premiers étaient, d'une part, d'accorder la priorité à nos artistes et, d'autre part, de maintenir la plus haute qualité dans ses productions.

"Pour ma part, je pouvais soumettre la candidature d'au moins quatre chefs canadiens d'expérience pour l'engagement en question, dont deux du Québec.

"Il est bien évident que si j'avais acquiescé à cette instance, je me rendrais coupable d'une intraction sérieuse au mandat qu'on m'avait confié et, partant, d'irresponsabilité.

"En toute objectivité, impartialité et conscience professionnelle, je me devais de prendre une décision", de conclure le communiqué émis par M. Simoneau qui s'est par ailleurs refusé à tout autre commentaire.

Le 1er festival du théâtre du tiers monde à Manille

MANILLE (AFP) – La première conférence et le premier festival du théâtre du tiers monde, organisés par l'Institut international du théâtre, se sont ouverts hier à Manille avec la participation de quelque 80 délégués venus de 33 pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, du Moyen-Orient et d'Europe tant occidentale qu'orientale.

Conformément, au programme de l'Institut international du théâtre, la conférence, qui durera une semaine, se propose d'aider les pays du tiers monde à promouvoir leurs traditions dans ce domaine. Dans son discours d'ouverture, le secrétaire général de l'institut, M. Jean Darchante, a exprimé la gratitude de l'organisation envers le comité de l'UNESCO pour les Philippines, qui patronne la manifestation.

Au festival, seront présentés des pièces de théâtre, des danses et des chants.

À propos du "Cassé" à Tracy

Cher M. Scully, au sujet de votre article "A Tracy, un roman québécois interdit au CEGEP", nous tenons à apporter les précisions suivantes:

1-Le Comité exécutif du Cegep de Saint-Hyacinthe a voté une résolution demandant de retirer **le Cassé** et d'annuler le travail demandé aux étudiants. Un grief en bonne et due forme a été déposé par le syndicat et le professeur concerné à ce sujet et le livre **Le Cassé** n'a pas été retiré du cours Fr 302 et le travail des étudiants n'a pas été annulé.

2-Il y a deux ans, des problèmes se sont posés au Cegep d'Ahuntsic à propos du même livre. Mais le département de français a soutenu le professeur qui a obtenu gain de cause.

3-Vous avez porté un jugement de valeur sur **le Cassé** en disant que "cette oeuvre n'a pas autant frappé le public québécois par son apport littéraire que par ses implications sociologiques". Des professeurs de français de Saint-Hyacinthe et de Tracy pensent qu'on pourrait engager un débat sur vos critères qu'ils jugent au fond assez traditionnels.

4-Bien sûr, il y a un curé dans cette histoire. Mais nous répétons qu'il s'agit d'une ténébreuse affaire et qu'un chroniqueur de l'éducation qui voudrait s'y intéresser pourrait en arriver à des conclusions intéressantes comme nous le soulignons dans notre lettre au ministre de l'éducation.

Pour une information précise, André RACINE et Michel CONTANT, syndicat des professeurs du Cegep de Saint-Hyacinthe

Deux pièces d'avant-garde à McGill

"The Serpent", pièce de Jean Claude van Italie, est la dernière production du Département d'anglais de l'université McGill. Les représentations auront lieu les mercredi 24, jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 novembre au Moyse Hall, Arts Building, McGill University, à 8h 30.

Madame Mary Morter, réalisatrice et comédienne, qui créa le "Instant Theatre" de la Place Ville Marie, a réalisé cette production. Cette pièce d'avant-garde est conçue sans intrigue ni limite de temps ou d'espace.

La première représentation de "The Serpent" fut donnée par le "Open Theatre" sous la direction de Joseph Charbin à Rome en 1968. Sa conception était d'en faire une sorte de squelette autour duquel divers groupes de théâtre pourraient en faire varier la présentation.

Des étudiants de plusieurs disciplines de l'Université McGill, aidée d'artistes professionnels et de techniciens, ont travaillé ensemble pour monter cette production dramatique destinée autant à instruire les étudiants qu'à divertir le public.

Le "McGill Players Club" présentera la pièce de théâtre "Blithe Spirit" de Noël Coward, du mardi 23 au samedi 27 novembre. L'écrivain a décrit sa propre pièce de théâtre comme étant "une farce improbable". Cette pièce théâtrale se déroule dans une ambiance spéciale où un romancier incrédule joue avec "l'invisible" et il se trouve dans une situation où il doit faire face non seulement à l'apparition sournoise et menaçante de sa première femme, mais aussi à l'esprit possessif et désespéré de sa deuxième femme.

Le réalisateur de "Blithe Spirit" est David Conter et Pepita Capriolo est le metteur en scène; les décors sont de Helen Saibil et ont été préparés par la Maison danoise. Les comédiens sont: Linda Marchand, Janet Murphy, Frank Sixt et Eva Rosenhaft. Certains d'entre eux ont participé durant la saison dernière au théâtre d'été spécialement destiné aux jeunes par le gouvernement fédéral.

"Blithe Spirit" aura lieu à 20h 30 au théâtre du Centre des étudiants (Union Theatre), situé au 3480, rue McTavish.

Cinémathèque publique de l'ONF

CALGARY (PC) – Une cinémathèque au service du public, la première du genre pour l'Office national du film du Canada, a ouvert ses portes récemment à Calgary.

Les gens qui désirent emprunter des films peuvent faire un choix parmi 700 titres, et n'ont pas à demander d'avance qu'on les reserve pour les sortir de la cinémathèque.

M. Allan Palmer, gérant pour la région de l'Ouest, a souligné que depuis 30 ans, les films étaient gardés derrière des portes closes. Désormais, le système adopté s'apparente à celui d'une bibliothèque publique, d'ajouter M. Palmer.

échos

CINEMA: Les associations professionnelles constituant l'industrie cinématographique donneront une conférence de presse aujourd'hui à 17 heures dans la salle de projection de la bibliothèque nationale, rue Saint-Denis. Ils discuteront des recommandations et des positions de l'industrie à l'égard d'une loi-cadre du cinéma. Ces positions ont déjà été refondues en un mémoire présenté au ministre des affaires culturelles le 29 octobre dernier.

●

THEATRE: La pièce jouée au Théâtre de Quat'sous par Louise Latraverse et Georges Groulx, intitulée "Chère Janet Rosenberg, cher M. Kooning" sera peut-être prolongée jusqu'au 18 décembre, soit d'une semaine supplémentaire, vue le succès que remporte cette production. La direction du T.Q.S. fera connaître sa décision bientôt.

●

BEAUX-ARTS: A l'université Sir George Williams, se poursuit la rétrospective Adrien Hébert, au premier étage de l'immeuble principal, de onze heures à 21 heures, sauf le samedi.

BILLETS RÉSERVÉS
EN VENTE TOUS LES JOURS
de 12.30 p.m. à 9.30 p.m.
MATINÉES Mercredi - Samedi 2.00 P.M. $3.00
Dimanche - Jours fériés 2.00 P.M. $4.00
PRE-SOIREES
Vendredi - Samedi 5.30 P.M. $4.00
SOIRÉES Lundi à Jeudi incl. 8.00 P.M.
Vendredi - Samedi 9.00 P.M.
Dimanche 7.30 P.M. $4.00
REPRÉSENTATIONS SUPPLEMENTAIRES
JOURS FERIÉS 2.00 P.M. tous les jours du 27 déc. au 30 déc. $4.00
VEILLES DE NOËL ET DU PREMIER DE L'AN 5.30 P.M. 9.00 P.M. $4.00
JOUR DE NOËL & PREMIER DE L'AN
2.00 P.M. 5.30 P.M. 9.00 P.M. $4.00
Commande postales - Service prompt
1010 LAGAUCHETIÈRE OUEST
VIA CHATEAU CHAMPLAIN
PLACE DU CANADA
861-1431
"Fiddler on the Roof"
On The Screen
PREMIÈRE MONTRÉALAISE LE 14 DÉC.
United Artists

La Salle Bonaventure présente
José Molina Bailes Espanoles



En vedette du 22 novembre au 18 décembre. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Frais de couvert le samedi: $4.00 seulement. Réservations: composez 861-3511.

Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

(Premier spectacle: $6.00 minimum par personne)

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

SALLE RESNAIS
"A vous couper le souffle". – NEWSWEEK
14 ANS
ADRIFT
Paula Pritchett
JAN KADAR
EASTMANCOLOR
sous-titres anglais
ÉLYSÉE
35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN
13e SEMAINE
POUR TOUS
un drôle de rire dans un drôle de film
Un film de PIERRE RICHARD
EASTMANCOLOR
LE DISTRAIT


14 ANS
Elliott Gould
Un film de Ingmar Bergman
"The Touch"
À l'affiche
YORK 937-8978
1487 STE-CATHERINE O.
HORAIRE 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.20 P.M. DERNIÈRE REPRESENTATION 9.00 P.M.

Cinémas ODEON

"Le chef-d'oeuvre du rire" — FRANCE-SOIR
POUR TOUS
PlayTime
un film de jacques tati
EN COULEURS
version originale française
7:30 - 9:30
le DAUPHIN
BEAUBIEN IBERVILLE 721-6060

LA CASANOUS
Boite . . . Overground
Mercredi 24 novembre
DAVID & ROSELYN
Un Blanc, une Noire et leurs blues
JEUDI :
GAGNON & TREMBLAY
VENDREDI :
PLUME ET LE DR. LANDRY
SAMEDI :
LES QUINCHAMALI
Spectacles à 10:30 heures
$1.00 taxe incluse
485 ouest, Sherbrooke
(coin Aylmer)
844-3691

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun
CE SOIR (MERCREDI) seulement !
d'André Cayatte
7:00 LES RISQUES du METIER
avec JACQUES BREL
JEANNE MOREAU dans
le film de Tony Richardson
9:30 MADEMOISELLE
de JEAN GENET en français
jeudi 7:00 "24h. de la vie d'une femme"
jeudi 9:30 "GIGI" de Minnelli
vendredi 7:00 "Loneliness of Long Distance Runner"
vendredi 9:30 "Bedazzled"
vendredi MINUIT "The Grissom Gang"
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

CE SOIR et DEMAIN SOIR !
de Robert LAPOUJADE
"LE SOCRATE"
V.O. FRANÇAISE, en couleurs
7:30 et 9:30
dès ven., "PROLOGUE" de Robin Spry
5380 St-Laurent 277-3233 verdi

présente
UN FESTIVAL INTERNATIONAL
De TCHÉCOSLOVAQUIE LE THÉÂTRE NOIR DE PRAGUE
Théâtre de pantomime qui utilise musique et effets sonores. Peut être vu, admiré et compris par tous les peuples du monde.
Salle Maisonneuve 26, 27, novembre 8:30 p.m.
Billets : $3.00, 4.00, 5.00, 6.00
Mat. dim. 28 nov. 2:30 p.m. $2.50, 3.50, 4.00, 5.00
De POLOGNE Witold MALCUZYNSKI – Programme: Chopin, Liszt, Bach, Brahms.
Billets :$2.50, 3.00, 4.00, 5.00, 6.00
Du CAMBODGE BALLET CLASSIQUE KHMER
L'Orient dans toute sa splendeur
Salle Wilfrid Pelletier, dimanche 5. déc., 8.30 p.m.
Billets : $3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50
En vente : Guichets Place des Arts: CCA 1822, ouest Sherbrooke (guichets sous-sol); également agences : Archambault 500, est Ste-Catherine; Sauvé Freres, 6554, St-Hubert & Galeries d'Anjou; Caisse Populaire, 4200, Adam & 2620, bd Rosemont; Ecole Conduite Metro, Station Métro, Longueuil; Bij. Legault 1087 Notre-Dame, Lachine; Bonder 1188, ouest Bernard; Bij. Charlebois 2115, est Jean-Talon; Galiper Musique 1480, est Fleury; Lib. Adonick 10827, bd Pie IX; Phar. Nuckle, Centre d'Achat Laval, 11600 bd LeCorbusier & Île Perrot; Salon Marie Line, 590, Ingrid, Fabreville; Aub. Coupon, 176, St-Eustache, St-Eustache.
LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171
PLACE DES ARTS

3 SOIRS SEULEMENT !
Jeudi, vendredi et samedi
POUR TOUS
le film à voir !
en français et en couleurs
maurice béjart
bhakti
le ballet du XXe siècle
Horaire tous les soirs 7:30, 9:30 (Samedi 7:30, 9:45)
Prix d'entrée $1.50 (Samedi $2.00)
a la Comédie Canadienne
84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476
DERNIER SOIR "M-A-S-H" en français 7:30, 9:30

LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITÉ !
4e SEMAINE
18 ANS
'Le Souffle au Coeur'
FILM DE LOUIS MALLE
1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30
avec LEA MASSARI
BENOIT FERREUX
DANIEL GELIN
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

Salle McLaren
PALME D'OR
Le Messager (THE GO-BETWEEN)
POUR TOUS
EN COULEURS
VERSION FRANÇAISE 7:30 - 9:3
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-8060
VERSION ORIGINALE 5:30 - 7:30 - 9:30
PLACE DU CANADA
VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4595

Gagnant des prix
Golden Hugo
pour le meilleur film et Silver Hugo pour le meilleur scenario au 7e Festival de Chicago.
LE NIÈME C'EST...
MON ONCLE ANTOINE
POUR TOUS
Jacques Gagnon Jean Duceppe
CLAUDE JUTRA
Prod. O.N.F.
Dist. Gendon Films
METRO ST-DENIS - DE MONTIGNY
SAINT-DENIS
1394, ST-DENIS, 849-4211

Marlène JOBERT
Jean-Paul BELMONDO
POUR TOUS
7e Sem.
LES MARIÉS DE L'An Deux
musique de MICHEL LEGRAND
EN COULEUR
HORAIRE: 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.
CINÉMA DE PARIS 861-2996
FLEUR DE LYS 288-3303

Quand tu fais LA LA LA... pense aux conséquences !
POUR TOUS
LOUIS DE FUNES
L'homme ORCHESTRE
10.30, 12.30, 2.35, 4.40, 6.55, 9.05
LE CINEMA PARISIEN

2e SEM

POUR TOUS
"C'EST TRÈS DRÔLE" – FRANCE-SOIR
Sous-Titres Anglais
un film de Jacques Tati
COULEURS ROBERT DORFMANN
12.45 2.55 5.05 7.15 9.20 TEL 878-1451
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

"Un chef-d'oeuvre" – le Figaro
18 ANS Adultes
VIVA LA MUERTE
10e Sem.
Version Française
EN COULEUR
Arrabal
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE 525-8600

4e sem.
POUR TOUS
les maudits sauvages
de Jean-Pierre Lefebvre
avec Pierre Dufresne, Nicole Filion, Rachel Caithier
EASTMANCOLOR
Studio B
"Excellent travail de démystification." Léandre Bergeron
Studio A 4e sem.
POUR TOUS
"kes"
en anglais
un film de Kenneth Loach
Sur semaine, début des représentations à 5h.20
Les Cinémas du Vieux Montréal


Les mésaventures d'un jeune pasteur d'âmes encombré de son corps
4e SEM
18 ANS Adultes
LES BREBIS DU RÉVEREND
NATHALIE APRÈS L'AMOUR
VERSION FRANÇAISE DE "THE LUSTFUL VICAR"
DERNIER PROGRAMME COMPLET: EN SEMAINE: Pigalle 8.15 p.m. Midi-Minuit 7.55 p.m.
Midi-Minuit 4462 ST-DENIS & MY-ROYAL
Pigalle 912 STE-CATHERINE & MANSFIELD


7e SEM
POUR TOUS
je veux mon enfant !
la maison sous les arbres
FAYE DUNAWAY
FRANK LANGELLA
REPRESENTATION 12.45, 2.55 5.05, 7.15 & 9.25 P.M.
IMPERIAL 1430 Bleury 288 7102
PLACE Des ARTS
VENUS 4041 ETTE
LACHUTE LACHUTE

LE MARIAGE COLLECTIF
18 ANS Adultes
COULEUR
4e sem.
aussi
SCÈNES DE CHASSE EN BAVIÈRE
CANADIEN 523 5180
PLAZA 274 6155

Le nombre des plaintes a tendance à augmenter

Les médecins adoptent un nouveau code d'éthique

par Solange Chalvin

Les médecins viennent de se donner un nouveau code d'éthique, lequel a reçu l'approbation du gouvernement du Québec. Ce nouveau code de déontologie médicale répondra à l'évolution de la médecine moderne, a dit le Dr Gustave Gingras, président du Collège des médecins en présentant à la presse l'un des 15,000 exemplaires qui seront distribués non seulement aux membres de la profession médicale mais à toute personne intéressée à connaître les règlements qui régissent la profession médicale.

Le dernier Code des médecins remontait à 1952 et était passablement désuet, a admis le régistraire du Collège M. Augustin Roy. Pour suivre l'évolution rapide de notre société, un code de déontologie devrait subir de fréquentes modifications, a ajouté le Dr Gingras.

Le meilleur chien de garde d'un code d'éthique est le public. C'est à lui que revient la charge de porter plainte contre les médecins qui ne respecteraient pas ce Code. A ce sujet, M. Roy a dit que chaque plainte était portée au Conseil de discipline du Collège qui pouvait prononcer des sentences allant de la simple réprimande jusqu'à la destitution totale du médecin concerné.

Au sujet de la publication récente par le gouvernement du Québec de la nouvelle charte des professions, les représentants du Collège des médecins se sont dits dans l'impossibilité de donner présentement leur avis. "Cette nouvelle charte doit être étudiée à la lumière de trois autres lois, a dit le Dr. Gingras et il est prématuré de faire des déclarations. A l'heure actuelle, les médecins l'étudient et feront connaître leur opinion à la Commmission parlementaire dès que celle-ci sera formée".

Notons que le Conseil de discipline (celui des médecins comprend présentement trois médecins nommés par le Collège) celui-ci devra comprendre deux représentants de la profession concernée, plus un président et un secrétaire nommés par le gouvernement, si le bill 250 devient loi.

Cette façon de procéder ne semble pas trop heurter les médecins qui ont eux-même réclamé, il y a quatre ans, que le Conseil de discipline soit présidé par un avocat ou un juge. Disons toutefois que le Collège aurait préféré que cette nomination soit faite par lui, et non par le gouvernement, tel que dit dans le bill 250.

Depuis l'avènement de l'assurance-maladie, le nombre de plaintes portées contre les médecins a légèrement augmenté. Autrefois, les plaintes portaient surtout sur la note de frais des médecins; aujourd'hui, elles portes sur l'exercice trop rapide de la profession. "Les médecins sont surchargés, a dit M. Roy, et le public est insatisfait des services qu'il reçoit".

Voici quelques-uns des règlements du nouveau Code qui intéresseront particulièrement le public:

● Le médecin ne peut refuser de traiter un malade pour des motifs de distinction, d'exclusion ou de préférence fondés sur la race, la religion, l'ascendance nationale, l'origine sociale, les moeurs ou les convictions politiques du malade.

● Le médecin ne doit, ni directement, ni indirectement, provoquer ou pratiquer un avortement en dehors des limites permises par la loi.

● Le médecin ne doit en aucune façon, que ce soit directement ou indirectement, porter atteinte au libre choix par le malade de son médecin.

● Le médecin doit agir en sorte que le décès d'un malade qui lui parait inévitable survienne dans la dignité et doit assurer à ce malade le soulagement approprié.

● A moins dans tous les cas qu'il n'y ait juste cause, le médecin ne doit pas dissimuler un pronostic grave ou fatal à un malade qui lui en requiert la révélation, et il ne doit pas non plus faire cette révélation à la famille du malade si celui-ci le lui interdit.

● Le médecin qui doit prendre part à une greffe ou à une transplantation d'organe ne doit pas participer à la constatation ni à la confirmation du décès du malade chez lequel l'organe doit être prélevé.

● Le médecin ne doit pas donner, sans raison médicale, de certificats ou ordonnances pour permettre à quelqu'un d'obtenir des boissons alcooliques, des substances psychotropes ou toute autre drogue analogue.

● Le médecin ne peut refuser de traiter un malade pour des motifs de distinction, d'exclusion ou de préférence fondés sur la langue; il peut cependant adresser le malade à un médecin qui connait la langue de ce malade s'il juge qu'il y va de l'intérêt médical de celui-ci.

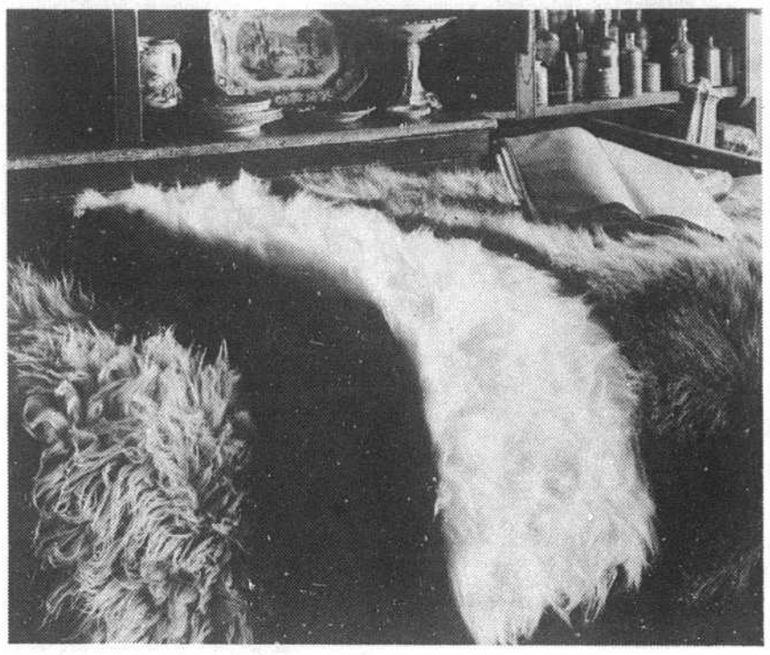
Un article trop long pour être rapporté ici spécifie en outre que le médecin doit s'abstenir de rechercher ou obtenir indûment un profit par la prescription de médicaments, d'examens, de traitements ou d'appareils.

décoration

Cooprix 2

Des innovations plus nombreuses et un espace beaucoup plus grand

par Renée Rowan





Comment recouvrir à peu de frais un divan défraichi? Avez-vous pensé à ces nouvelles "peaux" en fibres modacrylique qui à l'oeil et au toucher ont l'apparence de la fourrure animale? L'envers en a même la douceur et la souplesse. Pour une fraction du prix de la véritable fourrure, vous pouvez embellir votre intérieur grâce aux quatre différents modèles de tapis Eskilon récemment mis sur le marché par Uniroyal: chevre des Montagnes, ours noir, ours polaire et renard métissé. Toutes ces "fourrures" sont grand teint, ininflammables, anti-mites, anti-allergiques, et lavables dans la machine.

Cooprix 2 ouvre ses portes au grand public ce matin, à 10h. Les consommateurs qui attendaient cet événement avec impatience depuis l'ouverture du premier Cooprix en juin 69 ne seront pas déçus car le nouveau centre de distribution alimentaire et de biens de consommation durables offre encore plus de services que le premier. Les innovations y sont nombreuses et l'espace beaucoup plus grand.

Situé au 3,600 est, boul. Saint-Joseph (à l'angle de la 16e avenue), à Rosemont, près des usines Angus, en plein coeur d'un quartier à très forte densité de population, le deuxième centre de la Fédération des magasins Coop du Québec à Montréal avait convié, hier, des dirigeants des mouvements coopératifs et syndicaux, un représentant du ministère des institutions financières, de nombreux invités et journalistes à une visite des lieux.

On remarquait entre autres la présence de MM. Emile Girardin, président de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, Louis-Philippe Poulin, président du Conseil coopératif du Québec, Louis Laberge, président de la F.T.Q. et Marcel Pépin, président de la C.S.N. un représentant de la C.E.Q. trois mouvements syndicaux qui accordent leur plein appui à la formule coopérative.

"Depuis 1969, Cooprix (rue Legendre) a réuni plus de 22,000 membres et occupe une place chaque jour plus importante dans la vie du consommateur. L'objectif immédiat de Cooprix 2 est 50,000 membres", a dit hier M. J.A. Dionne, président de la Fédération des magasins Coop.

Avec des ventes de $6,000,000, le premier centre Cooprix a fait économiser $540,000 aux coopérateurs. A partir d'aujourd'hui, les dirigents de la Fédération estiment qu'avec un deuxième Cooprix à Montréal, les coopérateurs pourront économiser au moins $1,500,000 au cours de la prochaine année.

Conçu sur la même formule que le premier Cooprix, le nouveau centre comporte cependant plusieurs innovations fort intéressantes:

– les produits institutionnels jusqu'alors réservés aux hôtels, restaurants, hôpitaux et autres institutions sont maintenant accessibles à la famille, première institution de la société, a-t-on souligné. Les consommateurs pourront ainsi réaliser des économies d'importance. Les produits nationaux sont offerts sous une étiquette différente, plus simple, moins luxueuse. Les formats peuvent aussi être différents. Voici un exemple d'économies que les familles-membres peuvent réaliser: le pot de café instant Maxwell House de 10 onces, marque nationale, se vend $1.87; le prix du produit institutionnel, même format, est de $1.50, ce qui représente une épargne de 19%.

– Le comptoir-budget où l'on a dans des boîtes de 7 à 12 livres, de 15 à 25 livres, trois nouvelles coupes de viande: la coupe Desjardins, la coupe "syndicale" et la coupe "famille". Il s'agit d'une recherche pour diminuer le coût de la viande par une technique nouvelle de préparation où l'on élimine tout travail superflu: empaquetage de fantaisie, arrangement de luxe, désossage, etc.

C'est la destruction d'un tabou: "Le devant de boeuf est aussi bon que le derrière de boeuf" du moment que la qualité est la même. La viande vendue au comptoir-budget est de marque bleu Canada de choix.

Dans une boîte de 10 à 12 livres, par exemple, on trouve un morceau d'épaule bon pour un rôti, la fin du paleron qui peut être utilisée pour un rôti à l'étuvée ou pour un plat de viande braisée, un morceau du cou, un morceau du jarret et un os à soupe. La boîte se vend à .65 la livre et avec chaque achat, on remet au consommateur une série de recettes pour une meilleure utilisation de ces coupes. Sur chaque recette, on indique le coût par portion;

– le service non-alimentaire a été étendu aux cosmétiques et parfums; aux appareils photos, au développement des films; à la quincaillerie, aux articles de sport, à la librairie, aux accessoires d'automobiles;

– un effort colossal a été fait pour mettre sur les étalages le maximum de produits coopératifs et québécois;

– la législation actuelle interdit à Cooprix d'être propriétaire de pharmacies, mais le nouveau centre a mis à la disposition d'un pharmacien un local, service qui sera largement apprécié par les membres;

– un service de consultation et d'information juridique, concernant les problèmes de consommation (contrat, crédit, contrats avec les compagnies de finances, interprétation des clauses de garantie, etc);

– le service d'une minicaisse pop offert par la Caisse populaire St-François-Solano;

– une cafétéria pour les employés (quelque 125) et les clients, où l'on servira des repas chauds complets entre $1.20 et $1.40;

– et enfin, un service de vente de tableaux originaux de jeunes artistes québécois au prix arbitraire de $25 (encadrement compris). Certaines de ces oeuvres valent entre $40 à $75.00. Il s'agit des oeuvres de jeunes qui sont tous diplômés de l'Ecole des Beaux-Arts mais qui ne semblent pas trouver de débouchés. D'autre part, les oeuvres vendues dans les galeries ou par de grands marchands sont de par leur prix réervées à une minorité privilégiée.

En offrant ce service on veut d'une part aider les artistes et d'autre part, les consommateurs à faibles revenus en mettant l'art à leur portée. C'est, à notre connaissance, la première fois que l'on trouve vendus sous un même toit fèves au lard et oeuvres d'art!

pour de joyeuses fêtes
Cours de Fine Cuisine Familiale
avec dégustation dinatoire et livret de recettes
Repas de Noël
jour ou soir 6, 7 ou 8 déc.
Réception de Fêtes
buffet chaud et froid jour ou soir 13, 14 ou 15 déc.
renseignements programmes, menus 843-6481
INSTITUT CULINAIRE HENRI BERNARD
2015 de la Montagne Montréal
depuis 1951

télévision

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens .c
9.30 L'école chez vous
10.00 Les 100 tours de centour .c
10.15 La souris verte
10.30 Monsieur Pipo
11.00 Eve-mémoire
11.15 L'Afrique du soleil levant
11.30 Linus .c
12.00 Les chevaliers du ciel .c
12.30 Bou-Bou dans l'métro .c
1.30 Cinéma:
"Le grand chemin" (drame-Russe)
3.00 Femme d'aujourd'hui .c
4.00 Bobino .c
4.30 Fanfreluche .c
5.00 Walt Disney présente
"Ils étaient trois" .c
6.00 Le gourmet farfelu .c
6.30 Téléjournal .c
6.50 Nouvelles du sport .c
7.00 Format 30
7.30 Ma sorcière bien-aimée .c
8.00 La Chine aux cent mystères .c
11.30 Téléjournal .c
11.50 Nouvelles du sport .c
12.00 Cinéma:
"Le Coq du village" (comédie-Italien)
1.30 Téléjournal

CFTM 10

8.30 Mire-Musique
8.40 Horaire-Bienvenue
8.45 Mini-Annonces .c
9.00 Bonjour-Montréal .c
10.00 Au P'tit matin .c
11.00 Super-Héros
11.30 Zorro
12.00 Le 10 vous informe
12.15 Ciné-Mercredi:
"Inconnue de Hong-Kong" (comédie-Français 1962)
2.00 Banco...Banco .c
2.30 Pour vous mesdames .c
4.00 Capitaine Bonhomme .c
4.30 Bonanza .c
5.30 Studio 10 .c
6.00 Madame est servie .c
6.55 Billet populaire:
"L'économie et la finance" .c
7.00 Le 10 vous informe .c
7.25 Les commentaires de Me Alban Flamand .c
7.30 Le ranch à Willie .c
8.00 Les grandes productions:
"Robinson Crusoe sur Mars" (science-fiction-Américain 1964) .c
10.00 Enquêtes spéciales .c
10.30 Les nouvelles T.V.A .c
11.00 La couleur du temps .c
11.15 En pantoufles:
"Les baisers" (sketches-Français 1964)
12.45 Dernière édition

CBMT 6

8.23 Standby six .c
8.35 Mr. Dress-up.
9.00 Quebec School Telecast .c
10.30 Friendly Giant .c
11.00 Sesame Street .c
12.00 I dream of Jeannie .c
12.30 Elwood Glover's luncheon date .c
1.00 News .c
1.15 Standby noon
1.30 Family court .c
2.00 The galloping gourmet .c
2.30 Sea Hunt
3.00 Take Thirty
3.30 Edge of Night .c
4.00 Paul Bernard psychiatrist .c
4.30 Tommy Tompkins Widlife .c
5.00 Video-one
5.30 Get smart .c
6.00 The munsters .c
6.30 Hourglass
7.30 Singalong jubilee .c
8.00 The consumer show .c
8.30 No, that's me over here .c
9.00 The tenth decade
10.00 Talking to a stranger .c
11.00 The National .c
11.22 Viewpoint .c
11.30 Night Report .c
11.45 Ciné-Six:
"Hell Bound" (policier-1961)
1.00 Final report and weather

CFCF 12

7.15 Montreal bulletin board
7.45 University of the air
8.15 Rupert Bear .c
8.30 Hercules
9.00 Magic Tom .c
9.30 Yoga .c
10.00 The A.M. Show .c
10.30 Green acres .c
11.00 All about faces .c
11.30 McGowan and Co .c
12.00 The Flinstones .c
12.30 Matinee with Joe Van:
"The Matchmaker" (comédie-1958)
2.30 Man trap .c
3.00 Another world .c
3.30 Anything you can do .c
4.00 The Dick Van Dyke Show
4.30 Lassie
5.00 Truth or consequences .c
5.30 Beat the clock .c
6.00 Pulse .c
7.00 As it is .c
8.00 Wednesday night movie:
"Whatever happened to baby Jane" (drame-1962)
10.30 Sports-beat 71 .c
11.00 The CTV national news .c
11.18 Pulse
12.00 Wednesday movie:
"A novel affair" (comédie-1957)
2.00 Sign off

cinéma

ALOUETTE: "Un beau monstre" 12.15-2.-30-4.40-7.00-9.15
ANJOU: "La vierge et le gitan" et "Sapho ou la fureur d'aimer" 6.10
ARLEQUIN: "Couple marié cherche couple marie" 1.25-4.45-8.05 et "Lesbos, l'amour au soleil" 2.50-6.10-9.30
ATWATER: (Cinéma I) "The French connection" 1.00-3.15-5.20-7.25-9.35
BERRI: "Le mirage de la vie" 2.00 - 5.55 9.45 "Un soupcon de vison" 12.20-4.05-8.00
BIJOU: "La chaise électrique" 12.05, 3.27, 6.34, 9.56 et "L'autre face du péché" 1.38, 4.58-8.20
BONAVENTURE: "Interplay" 1.00-3.00-5.00-7.00-9.00
CANADIEN: "Le mariage collectif" 1.30-4.25-7.25-10.20 "Scènes de chasse en Bavière" 12.00-2.55-5.50-8.40
CAPITOL: Face Off" 12.30-2.45-4.50-7.00-9.15
CHAMPLAIN: "Love Story" 12.50-3.00-5.15-7.30-9.45
CHATEAU: "Point limite zéro" 2.25-5.55-9.25 et "Puis M... je t'aime" 12.45-4.10-7.40
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I): "Drives he said" 2.45-6.15-9.50 et "The professionals" 12.45-4.15-7.50
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II): "Young Graduates" 1.00-3.05 5.05-7.05-9.10
CINEMA DE PARIS: "Les mariés de l'an 2" 12.00-2.00-4.00-6.00-8.00-10.00
CINEMA V: "Viva la Muerte" 7.30-9.35
COMEDIE CANADIENNE: "Mash" 7.30-9.30
CREMAZIE: "Le souffle au coeur" 1.00-3.05-5.15-7.25-9.30
DAUPHIN: Salle Renoir: "Playtime" 7.30-9.30 McLaren "Le Messager" 7.30 - 9.30.
ELECTRA: Voir Château
ELYSEE: Salle Eisenstein: "Le distrait Salle Resnais: "A driff" 7.30, 9.30 (pour les deux salles).
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma Cinq
FESTIVAL: (Voir Cinéma V)
SALLE HERMES: "Flesh" 8.00-10.00
IMPERIAL: "La maison sous les arbres" 12.45-2.55-5.25-7.30-9.30
JEAN-TALON: "Georges et Frederic" 8.15 et "Laissez-vous croquer petite chatte" 6.45-10.20
KENT: "Deep End" 1.25-3.25-5.25-7.25-9.25
LOEWS: The organisation", 10.35-12.45-3.00-5.10-7.20-9.35
LUCERNE: "Bob Ted Carol and Alice" et Castus flower"
MERCIER: "Les fous volants" 5.50-9.45 et "Docteur ne coupez pas" 8.05
MONKLAND: "The owl and the Pussy Cat" 3.00-6.30-10.05 et "Doctor's wives" 1.15 4.45-8.15
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MIDI-MINUIT: "Les brebis du revenant" 1.25-4.15-7.05-9.50 et "Nathalie après l'amour" 12.00-2.45-5.35-8.20
OUTREMONT: "Les risques du métier" 7.00 et "Made moiselle" 9.30
PALACE: "Stewardess" 12.50 - 2.15 - 3.40 5.106.40-8.10-9.40
PAPINEAU: "La vierge et le gitan" 3.00-6.20 - 9.40 et "Sapho ou la fureur d'aimer" 1.15-4.45-7.55
PIGALLE: Voir Midi-Minuit
PARISIEN: "L'homme orchestre" 10.30-2.35-4.40-6.55-9.10
PLACE DU CANADA: "The go-Between" 5.30-2.55-7.30-9.30
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma): "Taking off" 12.05 - 1.45 - 3.25 - 5.00 - 6.45 8.35
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "Yellow bird" 12.15-2.40-5.10-7.35 - 10.00 et "A piece of her action" 1.30 3.55-6.25-8.50
RIVOLI: "Voir Arlequin.
SAINT-DENIS: "Mon oncle Antoine" 12.35 2.55, 5.15, 7.35, 9.40.
SEVILLE: "Loving and laughing" 1.25-3.25 -5.25-7.25-9.25
SNOWDON: "Come back Peter" 1.40-3.40 -5.40-7.40-9.40
VAN HORNE: "Doc" 1.25-3.25-5.25-7.25-9.30
VENDOME: "Trafic" 12.45-3.00-5.15-7.30-9.45
VIEUX MONTREAL: Studio A: "Kes" 5.30 -7.30-9.40 et Studio B: "Les maudits sauvages" 5.20, 7.35, 9.45
VERDI: "Le Socrate" 7.30-9.30
VILLERAY: Voir Mercier
WESTMOUNT SQUARE: "T. R. Baskin" 1.25 -3.25-5.25-7.25-9.30
WESTMOUNT: "Carnal knowledge" 1.18-3.10-5.15-7.15-9.20
YORK: "The touch" 1.00-3.00-5.05-7.10-9.20
CINEMATHEQUEQUEBECOISE: "Viaggio in Italia" (R. Rossellini – Italie 1954) 7.30 et "C'est bien beau l'amour" (M. Daigle – Canada 1971) 9.30

théâtre

THEATRE DE QUATSOUS: "Chère Janet Rosenberg, cher monsieur Kooning" 20h30.
NOUVELLE COMPAGNE THEATRALE AU GESU: "Le cri de l'engoulevent" de Guy Dufresne à horaire irrégulier.
RIDEAU VERT: "Barouf à Chioggia" de Goldoni – du mardi au vendredi à 20h samedi à 19h. et 22h. dimanche à 19h.
THEATRE SANS FIL: "Hé-Zop", atelier de marionnettes géantes. Jeudi le 25 nov. à 20h30, à l'Ecole St-Antoure (25, Chemin Chambly)
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Les p'tit" enfants. Laliberté présente "Rodéo Juliette" de J.-C. Germain 20h30.

PLACE DES ARTS

SALLE PORT-ROYAL: Le TNM présente "Les archanges" de Dario Fo – du mardi au vendredi à 20h15. Samedi à 16h45 et 20h-45, relâche lundi.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Gestion de personnel :
- évaluation des emplois
- placement
- partage des responsabilités
- recherches
- rémunération

PERREAULT & ASSOCIÉS
381-5811

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR



La Chine aux cent mystères

Témoignages de Théodore White, Pearl Buck et Ernest Price.

L'histoire de la Révolution chinoise depuis la dernière impératrice Ts'eu Hi jusqu'à nos jours. Séquences sur la guerre de l'opium, la guerre des Boxers, les Seigneurs de la guerre, l'invasion japonaise, le Kuomintang avec Tchang Kai Chek, la longue marche, la victoire de Mao.

Le 24 novembre à 20 heures (en couleur)

Le mercredi 24 novembre	19h30 Ma Sorcière bien-aimée
	20h00 La Chine aux cent mystères
	21h00 Les yeux bandés, comédie avec Claudia Cardinale et Roch Hudson
	23h00 Ce soir, Jean-Pierre...
	23h30 Rencontre

SOYEZ DANS LE COUP...
REGARDEZ BIEN
REGARDEZ
RADIO-CANADA AU CANAL 2

l'actualité économique

Des compagnies... en bref

La banque de Montréal institue un prêt pour l'achat d'actions

La Banque de Montréal a annoncé qu'elle instituait un nouveau système de prêts, qui permettra aux petits investisseurs de se constituer sur le champ un portefeuille de valeurs mobilières canadiennes.

Les montants, variant de $1.500 à $10,000 seront prêtés sélectivement aux clients de la banque ayant un bon crédit, pour l'achat de plus de cinq titres mais moins de 10 titres différents de compagnies canadiennes enregistrées à la Bourse.

Sont exclues les actions d'une valeur inférieure à $5 sur le marché et, pour des raisons techniques compréhensibles, les actions des autres banques à charte canadiennes. Le taux d'intérêt de ce genre de prêt sera de 10.9 pour cent.

C'est la première expérience du genre faite au Canada par une banque. Elle permettra à un investisseur d'emprunter le montant total du coût des actions, puis d'amortir le remboursement de son emprunt sur une période pouvant atteindre 10 ans.

Le taux d'intérêt de 10.9 pour cent englobe une assurance-remboursement en cas de décès. En comparaison, les prêts de deuxième hypothèques, rapportent en moyenne de 11 à 12 pour cent d'intérêts et les prêts des banques aux particuliers coûtent environ 12 pour cent.

Québec Cartier Mining

Le ministre des Richesses naturelles, M. J.-Gilles Massé, et le ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond, ont signé hier un important contrat avec la compagnie minière Québec Cartier, en vue de l'exploitation d'un gisement de fer situé au Mont Wright, à 70 milles au nord de la ville de Gagnon.

L'entente implique de la part de la compagnie minière des investissements de quelques centaines de millions de dollars qui assureront la création de plus de 600 emplois additionnels permanents et qui permettra à la compagnie de produire 16 millions de tonnes de fer en 1975.

Le projet comprend, en outre, la création dans le canton de Lislois d'un village minier d'une superficie de 1,200 acres, d'installations portuaires en eau profonde, de construction de chemin de fer et d'un concentrateur de minerai.

Enfin, le contrat prévoit que la Québec Cartier emploiera de préférence les ingénieurs, techniciens et ouvriers québécois et qu'elle devra faire tout ce qui est économiquement possible pour utiliser elle-même les bois qui seront coupés dans le canton de Leneuf.

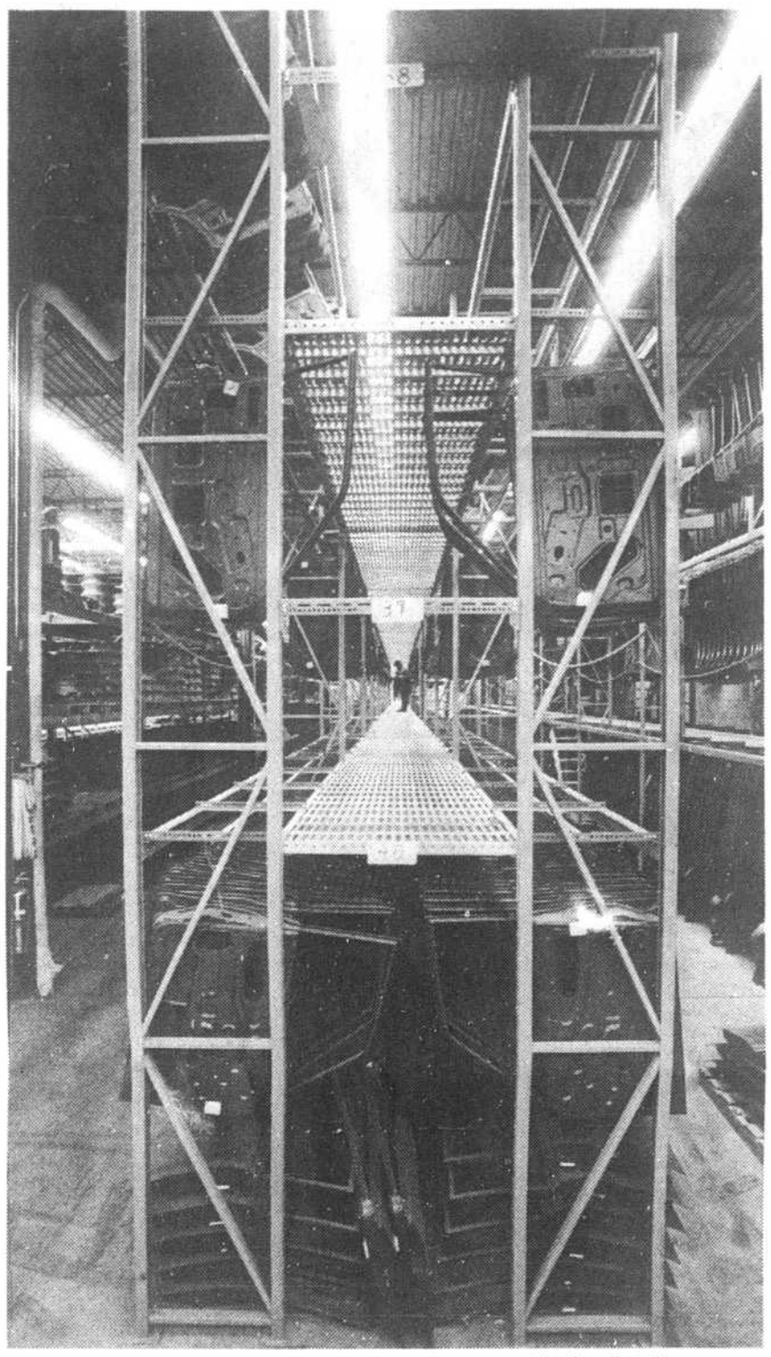
Trust Royal

Le Trust Royal a annoncé l'ouverture d'un bureau à Dorval, qui desservira la population de l'ouest de Montréal. Le nouveau bureau, qui se trouve au 280, avenue Dorval, groupera des services de placement, y compris l'épargne, ainsi que des services immobiliers.

M. René Bertheau en assurera la direction des services financiers. Avant cette nomination, M. Bertheau était agent au Service de l'expansion à la succursale de Montréal, dans l'Edifice C.I.L. La Direction des services immobiliers a été confiée à M. John Mills qui était attaché à ce service aux bureaux de Beaconsfield.

Westburne Industries

Westburne International Industries a fait une offre d'achat pour un montant non divulgué pour toutes les actions en circulation d'Amesco (1967) de Winnipeg. Amesco est un grossiste distributeur de matériel et produits électriques dans l'ouest du Canada. C'est une firme bien connue et établie depuis longtemps dont le siège principal est à Winnipeg et qui possède des succursales à Regina (Sask.) et à Thompson (Manitoba). Cette acquisition suit celle de G.G. McKeough de Windsor (Ontario), annoncée récemment, et représente une autre étape dans l'expansion de Westburne dans l'industrie de distribution en gros de produits électriques au Canada. La conclusion de cette transaction et tous les détails s'y rapportant devraient s'effectuer dans les prochaines semaines.



La société Nissan Automobiles du Canada a procédé lundi à l'ouverture officielle de ses nouvelles installations au Québec. Les locaux du fabricant de la voiture Datsun abriteront un entrepôt de pièces et un centre de formation à l'entretien. Équipé d'un ordinateur électronique, le centre permettra la distribution efficace des pièces détachées à tous les concessionnaires Datsun du Québec et des provinces maritimes. Il offrira en outre un entrainement spécialisé aux mécaniciens et à tout le personnel technique des concessionnaires Datsun de la région.

Selon la Banque de Montréal

Un fléchissement du commerce mondial du blé semblerait inévitable

Avec la poussée des exportations de blé, une note d'optimisme se discerne de nouveau chez les producteurs canadiens, mais la Banque de Montréal, dans sa Revue des Affaires de novembre, qui vient juste de paraître, donne l'avertissement qu'un fléchissement du commerce mondial du blé semble inévitable.

Cependant, à en juger par les événements de la dernière campagne agricole, le Canada a retenu quelques-unes des leçons de la concurrence et, tandis que les exportations mondiales de blé augmentaient de 13 pour cent, notre pays a réussi à reconquérir 4.5 pour cent du marché mondial.

La Banque fait remarquer qu'en dépit d'énormes excédents de blé et d'une autarcie grandissante parmi les nations traditionnellement importatrices de blé, l'Office du blé du Canada a réussi à accroître ses ventes de 24 pour cent, les portant pour la campagne 1970-71, à 410 millions de boisseaux.

L'accroissement de notre part du marché tient pour beaucoup à une augmentation significative des exportations de blé canadien dans les régions les moins développées du monde.

Ce progrès découle en partie d'un fort volume d'exportations au titre de l'aide à l'étranger – 37.5 millions de boisseaux en 1970-71, au lieu de 30.4 millions la campagne précédente – mais on peut l'attribuer en grande partie à l'expansion que le gouvernement canadien vient de donner à sa politique de crédit. Celle-ci prévoit notamment des conditions d'emprunt nettement concurrentielles pour l'achat de céréales canadiennes.

D'après une étude préparée pour le Conseil économique du Canada, les importations mondiales de blé atteindront en moyenne 47 millions de tonnes par années d'ici 1975 – environ 11 pour cent de moins que la quantité donnée pour les cinq années antérieures à 1970.

Et bien que les contrats recemment signés avec l'U.R.S.S. et la Chine pour un total de 150 millions de boisseaux promettent une grande activité exportatrice durant les prochains mois, "il serait dangereux de supposer que des ventes aussi considérables aux pays communistes vont devenir un phénomène accoutumé."

L'U.R.S.S. et l'Europe orientale ont connu un accroissement sensible de leur production et les moissons manifestement abondantes de la Chine depuis quelques années font voir que les problèmes intérieurs de production qui se posaient dans ces pays aux années soixante sont résolus en très grande partie.

A cela s'ajoutent les nombreux pays en voie de développement qui, grâce à des programmes variés de mécanisation, à de nouveaux projets d'assèchement et d'irrigation des sols, et à l'usage généralisé de types de blé à haut rendement, ont connu des accroissements sensibles de production.

La Banque fait observer que dans l'actuel climat d'intense concurrence, "une bonne planification qui permette d'apprécier et de mettre à profit sans retard les changements qui s'opèrent sur le marché, présente une importance primordiale."

C'est pourquoi l'Office du blé a cherché à étendre son activité en matière de développement des marchés. Il a d'abord entrepris une restructuration complète qui lui facilitera une claire intelligence des marchés et lui permettra de multiplier les contacts avec la clientèle d'outre-mer. En second lieu, le gouvernement vient d'affecter $10 millions au développement de la recherche céréalière.

La place ainsi faite au développement des marchés, estime la Banque, et aussi l'expansion des facilités de crédit et le perfectionnement des techniques de classification vont mettre le Canada en mesure de reconquérir, voire dépasser, sa part du marché d'avant 1967.

Mais elle conclut que "le fait de pénétrer davantage sur les marchés pourra, tout au plus, atténuer les effets du resserrement plus marqué que l'on prévoit sur les marchés internationaux du blé, et des réadaptations profondes sembleront encore nécessaires dans l'industrie agricole."

La Bourse de Toronto

Gel du capital des firmes étrangères

TORONTO (PC) – La Bourse de Toronto a retiré sa suggestion voulant que la vente des obligations soit contrôlée par les Canadiens pour appuyer un projet qui réduirait l'expansion des compagnies appartenant à des intérêts étrangers.

Dans une déclaration faite devant un Comité du gouvernement ontarien, M. A. J. MacIntosh, porte-parole de la Bourse de Toronto, a déclaré que les firmes contrôlées à l'étranger devraient avoir leur capital gelé à un niveau déterminé bien qu'une certaine expansion puisse être autorisée.

Cela permettrait en fait aux compagnies étrangères de croître suivant le même rythme que les firmes canadiennes.

Toutefois, la Bourse propose que soit autorisée toute augmentation de capital des firmes étrangères à la condition que les actions soient vendues aux Canadiens.

De son côté, M. Ned Ball, président de la firme new-yorkaise Merrill, Lynch, Pierce, Fenner and Smith Inc., avait proposé le 16 novembre dernier, lors de la dernière audience du Comité sur la propriété étrangère et publique des obligations, le gel du capital au niveau actuel, de façon à empêcher les firmes étrangères de concurrencer les compagnies canadiennes par l'apport de capitaux importés. Comme sa firme en contrôle deux canadiennes, une à Toronto et l'autre à Montréal, M. Ball a expliqué qu'il était prêt à augmenter son capital avec la vente d'actions aux Canadiens au même titre que les firmes canadiennes.

Le 16 novembre, M. MacIntosh avait présenté le premier projet de la Bourse de Toronto, qui aurait forcé les compagnies étrangères à vendre 75 pour cent de leurs actions à des Canadiens d'ici 15 ans en ajoutant que si ces compagnies pouvaient prendre librement de l'expansion, ce serait alors elles et non pas le gouvernement de l'Ontario qui décideraient si les firmes d'investissement demeuraient canadiennes.

Canadien Pacifique

Le Canadien Pacifique mettra fin à 70 ans de transport de passagers transatlantique quand son dernier paquebot, l'Empress of Canada accostera à Liverpool pour la dernière fois.

Venant de Montréal, le bâtiment sera alors désarmé et mis en vente.

C'est le dernier paquebot d'une flotte qui, en 1968, a transporté 98,000 passagers entre le Canada et le Royaume-Uni.

Retrait de l'émission vendredi

La vente d'Obligations d'épargne du Canada: $2.415 milliards

OTTAWA (PC) – La dernière émission d'obligations d'épargne du Canada a été si populaire auprès du public que le gouvernement a décidé de la déclarer close, dès la fermeture des institutions financières, vendredi.

Un communiqué émis lundi soir par le ministère des Finances a précisé que la vente brute de ces obligations avait rapporté $2.415 milliards. Après déduction du total des anciennes obligations vendues par leurs détenteurs, le public a donc investi $2.238 nouveaux milliards dans les obligations d'épargne.

Ce montant est le plus élevé jamais atteint et de beauctup. La vente des obligations d'épargne de 1969 avait représenté un total net d'un peu plus de $1 milliard.

En outre, la période de 26 jours, écoulée entre la mise en offre des obligations, le 1er novembre, et leur retrait, est un nouveau record. Le plus tôt qu'on ait mis fin à la vente de ces obligations, précédemment, avait été en décembre, pour l'émission de 1957.

Le retrait des obligations du Canada du marché signifie que leur taux d'intérêt est devenu trop attrayant et que leur achat diminue d'autant les sommes disponibles pour les investissements privés.

Le taux d'intérêt annuel des obligations de 1971, qui viennent à termes au bout de neuf ans, est de 7.10 pour cent. C'est en 1969 qu'elles offraient le taux d'intérêt le plus élevé, soit huit pour cent. L'an dernier, ce taux était de 7.75 pour cent.

On avait établi, au tout début de l'automne, le taux d'intérêt annuel moyen, peu après que les taux d'intérêt eurent de façon générale repris un mouvement d'ascension. Mais, le gouvernement avait à peine préparé ses nouvelles obligations, que les taux d'intérêt se sont mis à fléchir. Par suite, les obligations du Canada étaient devenues un investissement beaucoup plus attrayant.

A deux reprises, auparavant, on a mis fin soudainement à la vente de ces obligations, soit en 1957, ainsi qu'en mars, cette année, avec le retrait du marché de l'émission d'automne 1970. Dans chaque cas, il était arrivé que leur taux d'intérêt était devenu trop attrayant au regard des taux d'intérêt des autres investissements.

Le retrait, qui sera appliqué vendredi, ne modifiera en rien les achats d'obligations conclus par versements, tels les prélèvements sur les chèques de paye hebdomadaire par les employeurs.

GASPE
COPPER MINES, LIMITED
AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est donné par la présente qu'un dividende intérimaire de soixante-dix cents (70¢) par action ont été déclarés payables le 15 jour de décembre 1971 aux actionnaires inscrits aux livres le 23 novembre 1971.

Par ordre du Conseil
R. C. ASHENHURST,
Secrétaire.

Toronto, Ontario
le 16 novembre 1971

noranda
AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est donné par la présente qu'un dividende trimestriel de trente cents (30¢) par action, en monnaie canadienne, a été déclaré par les Administrateurs de Noranda Mines Limited, payable le 15 décembre 1971, aux actionnaires inscrits aux livres le 23 novembre 1971.

Par ordre du
Conseil d'Administration.
R. C. ASHENHURST
Secrétaire

Toronto, Ontario
le 16 novembre 1971

C'est avec de l'argent...

... qu'on fait de l'argent. Par où commencer? Par des "dollars garantis" qui vous donnent la sécurité, et par des "dollars investis" qui travaillent à grossir votre capital. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami ... qui s'y connaît!



ANDRÉ MAILLOUX
Suite 1660
Edifice C.I.L.
630 ouest, boul. Dorchester
Montreal 101
875-5540

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

L'ordinateur Honeywell 58 effectue pratiquement toutes les opérations de n'importe quel autre ordinateur

pour moins de $1 000 par mois.

Il est donc idéal pour les petites entreprises qui veulent mettre les bouchées doubles.

Comme la vôtre.

Le Honeywell 58 commencera d'abord par vous décharger de la routine quotidienne: facturation, paye, comptabilité générale. Il s'occupera de toute cette paperasserie qui vous empêche de vaquer à des activités plus productives.

Vous découvrirez qu'il a la voracité d'un tigre.

Une fois le terrain ainsi déblayé, il se chargera ensuite du classement. Son fichier principal sera automatiquement mis à jour par les informations que vous lui fournirez. Sa mémoire lui permet d'enregistrer toutes les données dispersées relatives aux clients, aux produits et aux ventes, et même de retenir le contenu d'une demi-douzaine de classeurs.

Et toutes ces informations sont immédiatement accessibles.

Chaque fois que vous désirez des renseignements sur vos clients, votre personnel, l'état des stocks ou autre chose, il suffit de le demander à votre opérateur qui transmettra la question sur le clavier du 58. Instantanément, la réponse apparaîtra au tableau d'affichage.

Une fois que le 58 domine bien la situation actuelle, confiez-lui la planification de votre avenir.

Programmez-le pour qu'il vous transmette régulièrement des rapports de gestion. Il établira le tableau de bord dont vous avez besoin pour vos décisions. Il attirera même votre attention sur les situations critiques qui nécessitent une action immédiate.

C'est ainsi que fonctionnent les grandes entreprises. C'est ainsi que, grâce au modèle 58, les petites et moyennes entreprises peuvent, à leur tour, devenir grandes.

Vous pouvez vous procurer un ordinateur Honeywell 58 pour seulement $950 par mois, sans aucun supplément et sans frais de personnel exorbitants. En quelques heures, vos employés actuels peuvent s'initier à la programmation et au fonctionnement de l'ordinateur Honeywell 58. Honeywell vous offre gratuitement ce service, à ses Centres de support.

Pour en savoir davantage sur le Honeywell 58, veuillez communiquer avec Honeywell Information Systems, 800, boul. Dorchester ouest, Montréal, Qué., téléphone 861-0461.

Le Honeywell 58 peut révolutionner votre entreprise.



Il a la voracité d'un tigre

Honeywell

l'autre compagnie d'ordinateurs

Les marchés boursiers

Le Dow Jones tombe en dessous de 800

Les prix continuaient de péricliter hier, dans tous les compartiments, à la Bourse de Montréal, dans une séance modérément animée.

Les pertes l'emportaient sur les gains par 176 à 59, et un total de 69 valeurs restaient inchangées.

Le volume combiné des bourses canadienne et de Montréal, s'est élevé à 1,304,800 actions, contre 756,900 la veille.

A l'ouverture de la Bourse de Montréal, ce matin, 24 novembre, 2,119,900 actions ordinaires de Schott Industries Inc., sans valeur nominale, seront admises sur la liste. De celles-ci, 1,963,900 sont déjà émises et 156,000 forment une nouvelle émission. Le siège de la société est à Cincinnati, Ohio.

Pacific Petroleum a cédé 1 7-8 à $25; Falconbridge, 1 3-4 à $57 3-4; Aquitaine, 1 5-8 à $21; Bombardier Ltd., 1 5-8 à $8 et Imperial Oil, 1 1-8 à $27 3-8.

Texaco Canada a avancé de 5-8 à $32 5-8 et National Sea Products, 5-8 à $8 1-2.

A la Bourse canadienne, Ranger Oil a perdu 1-2 à $10 5-8 et RRD Ltd., 1-2 à $5 1-2, tandis que Wabasso montait de 1-2 à $17 et Superpack Corp., 45 cents à $2.95.

Toronto

Le fléchissement des raffineries de pétrole et des mines industrielles a fait péricliter les prix, hier, à la Bourse de Toronto, pour la deuxième journée consécutive. Les échanges étaient peu animés.

L'indice des industrielles, principal indicateur de l'ensemble des prix, a subi hier sa plus forte chute depuis le 12 octobre dernier, perdant 1.98 à 161.01, soit le niveau le plus bas de ce mois-ci.

L'indice des pétroles de l'ouest, qui avait cédé 7.26 points lundi, en a perdu 6.40 autres, hier, clôturant à 181.67 après être tombé à 180.30, son point le plus bas de cette année.

Les raffineries de pétrole et les pétroles de l'ouest continuaient de réagir négativement à la décision prise la semaine dernière par le Conseil national de l'énergie, qui a refusé d'accroître les exportations de gaz naturel aux Etats-Unis.

Pacific Pete a perdu 1 7-8 à $25; Aquitaine, 1 1-2 à $21; Bow Valley, 1 1-4 à $22; Imperial Oil, 1 1-8 à $27 3-8; Dome Pete, 7-8 à $25 1-4; Central-Del-Rio, 3-4 à $13 1-2 et Numac, 3-4 à $10 1-4.

Les mines industrielles et les valeurs corrélatives, a dit hier un analyste, subissent les conséquences de la baisse des prix du cuivre aux Etats-Unis.

Inco a annoncé mardi sa décision de réduire de 2 1-2 cents, à 50 1-4 cents US, le prix du cuivre vendu au Canada alignant ainsi son prix de vente à ceux récemment fixés par les producteurs américains.

A la Bourse de Toronto, les actions d'Inco ont cédé 1-2 point à $26 3-4; Falconbridge, 1 1-2 à $57 3-4; Cominco 3-4 à $18 8-8; Mattagami, 6-8 à $24 1-4; Tara, 3-4 à $11 7-8; Sherritt, 1-2 à $11 3-8 Noranda, 3-8 à $27; Roman 1-4 à $19 3-4 et Denison, 1-4 à $19 3-4.

Occidental Pete a cédé 5-8 à $11 3-8, son plus bas niveau depuis le début de l'année. La société a annoncé mardi que le dividende trimestriel pour ses actions ordinaires ne serait que de 12 1-2 cents, contre 25 cents la fois précédente.

Royal Trust a perdu 1 1-8 à $38 1-2. La société a annoncé une baisse de 1-4 pour cent de son taux d'intérêt pour les reçus d'investissements garantis à court terme.

La Banque de la Nouvelle-Ecosse s'est maintenue à $29. Les profits annuels de la banque se sont inscrits à $1.68 par action, contre $1.20 la veille.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 379 à 97, avec 239 valeurs inchangées. La valeur globale des actions qui ont changé de mains, hier s'est élevée à $14.9 millions, contre $13 millions lundi.

New York

La tendance a été lourde hier à Wall Street où l'indice des industrielles a clôturé à un nouveau plus bas niveau pour l'année.

La cote a fait preuve d'une relative résistance en début de séance mais une vague de ventes s'est produite lorsque l'indice est tombé en dessous du palier des 800. Une reprise partielle a été enregistrée au cours de la dernière demi-heure mais elle n'a pas empêché la cote de terminer à nouveau en net repli.

Les affaires ont été actives. Les grands magasins, les chemins de fer, les sidérurgiques, les alimentaires et les pétroles se sont repliées sur un large front de même que les chimiques parmi lesquelles Dupont de Nemours a cependant clôturé en léger progrès.

Les pneumatiques, les tabacs, les cuprifères et les télévisions se sont alourdies et les pertes l'ont emporté parmi les matériaux de construction, les électroniques et les mécaniques.

Les papiers ont tranché sur le reste du marché en s'améliorant par endroits et l'on a noté les bonnes avances de TWA et de Syntex parmi les transports aériens et les pharmaceutiques qui ont évolué irrégulièrement.

Les aérospatiales, les ordinateurs et les automobiles ont fluctué autour de leurs niveaux précédents.

L'indice Dow Jones des 30 industrielles "blue chips" a perdu 5.18 à 797.97. C'est la première fois qu'il tombe endessous de 800 depuis le 1er décembre 1970.

Les baisses ont surpassé les hausses par trois contre un et le volume des transactions a été de 16.84 millions d'actions contre 11.29 millions la veille.

L'indice de la Bourse de New York des 1,300 valeurs ordinaires a perdu .37 à 49.60 et le Standard and Poor de 500 valeurs .63 à 90.16.

Dans les Canadiennes, McIntyre Porcupine a perdu $2 1-2 à $62 1-2, International Nickel 5-8 à $26 5-8 et Granby Mining 1-2 à $12 1-4. Dome Mines a pris 1-2 à $55 1-4, Genstar Ltd. 1-4 à $10 7-8 et Canadian Marconi 1-4 à $2 7-8.

NOMINATION A LA DIRECTION DE L'ALCAN



Mel Williamson

M. David M. Culver, Président, Alcan International Limited, a annoncé la nomination de M. Mel Williamson au poste de Vice-président exécutif. M. Williamson sera responsable de la direction globale des activités du siège social de ladite compagnie à Montréal. Au service de l'Alcan depuis 26 ans, M. Williamson, diplômé de l'université Queen's (Kingston), a occupé plusieurs postes de direction à Shawinigan, à Arvida et à Kingston. Récemment, M. Williamson, à titre de Président des Produits Alcan Canada à Toronto, était responsable des demi-produits et des ventes au Canada. La Compagnie Alcan International Limited est la division mondiale des Demi-Produits et des Ventes de l'Alcan. Le chiffre de ses ventes en 1970 s'élevait à plus de $1.3 milliard.

au comptoir

Titre	Volume	Haut	Bas
Acari Mns Ltd	3000	.20	.10
Accurate Calc	2500	2.00	1.375
A G F Special	2000	2.48	2.45
Anthony O G	500	1.55	1.55
Bantam Mng	6000	.40	.40
Beauport Hold	121000	.35	.25
Mns Belair	3500	.72	.72
Bio Millet Lab	176	15.00	15.00
C P 71 4% Pfd	300	10.625	10.25
Conigo	7500	.14	.11
Cons Dlp Ltd	500	1.25	1.25
Cumex	13000	.40	.40
Dairy Barns	17500	6.75	5.25
Dasson	6000	.16	.15
Dom Jubilee	2400	.50	.49
Electroknit	1400	5.25	4.875
Gray Ind Ic Pv	1000	.60	.60
Hughes Ind	2500	.60	.60
Leamoor	4000	.70	.65
Marval Mns	500	.38	.38
Mayfield	500	.30	.30
Naganta Mng	2000	.31	.27
Nemrod	1000	.20	.20
Newbaska	5000	.01	.01
Pan Eastern	15450	.57	.45
Polcon	100	4.25	4.25
Ruttan Lk	1000	.22	.20
St James Res	1250	2.30	2.20
Santa Maria	2000	.34	.34
September Mtn	2000	.01	.01
Sogepet	1000	1.30	1.30
Somex Ltee	2000	.90	.80
Spar Aero	200	1.55	1.55
Tartan Exp	2750	.21	.21
Unigesco B	1483	2.67	2.45
Unigesco A	100	2.80	2.80
Utd Life Assur	150	4.75	4.75
Waterloo Mfg	109	2.25	2.25
Waterloo Mf Pr	1604	25	25
West Int Exp	750	1.24	1.20
Dairy Barns Wt	1100	3.25	3.25
Westcoast Wts	200	5.125	5.125

cours des changes

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4135
Allemagne	Deutsche Mark	.3018
Angleterre	Lire	2.5011
Argentine	Peso	.2025
Australie	Dollar	1.1672
Autriche	Schilling	.0417
Belgique	Franc	.0218
Brésil	Cruzeiro Novo	.1855
Danemark	Couronne	.1383
Espagne	Peseta	.0147
France	Franc étranger	.1819
France	Franc financier	.1850
Hollande	Florin	.3016
Italie	Lire	.001637
Japon	Yen	.003064
Mexique	Peso	.0803
Etats-Unis	Dollar	1.009 3/32
Norvège	Couronne	.1460
Nouvelle-Zélande	Dollar	1.1729
Suède	Couronne	.2004
Suisse	Franc	.2526

NOMINATION CHEZ LES ENTREPRISES P.H. DESROSIERS LTEE.



Robert Rocheleau, B.A., L. Sc. Comm., C.A.

La Direction de P.H.D. CIE LTEE., annonce la nomination de monsieur Robert Rocheleau au poste de trésorier et directeur de la compagnie. Il est aussi directeur de LaSalle Matériaux de Construction Ltée. Monsieur Rocheleau apporte au groupe des Entreprises P.H. Desrosiers Ltée., une vaste expérience dans le domaine financier et dans le domaine de l'administration pour avoir déjà travaillé pour des institutions financières et pour une firme de conseillers en administration. Il a également été directeur de l'Association des Diplômés de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de 1969 - 1971. La compagnie P. H.D. CIE LTEE., comprend Les Entreprises P.H. Desrosiers Ltée., Val Royal Matériaux de Construction et Quincaillerie Ltée., LaSalle Matériaux de Construction Ltée, J.A. Laferté (1970) Ltée., National Builders Supply Ltd., et LaSalle Products Ltd. Les Entreprises P.H. Desrosiers Ltée., sont les plus importants distributeurs dans la Province de Québec, de matériaux de construction, quincaillerie architecturale, produits industriels et matériaux isolants.

fonds mutuels

FONDS	OFF	DEM.
Acrofund	1.09	1.20
Adanac	1.98	2.16
A.G.F. Special Fund	2.44	
All-Canadian Compound	7.55	8.25
All-Canadian Dividend	8.49	9.28
All-Canadian Venture	3.28	3.59
All-Canadian Revenue	7.46	7.76
Am. Growth Fund	5.40	5.93
Am. Gen. Growth	17.78	19.43
Assoc. Investors	4.92	4.97
Canada Growth Fund	5.03	5.53
Cdn. Scudder	17.67	
Cdn. Sec. Growth	4.26	4.68
Cdn. Trusteed Income	4.94	5.42
Cdn. Invest. Fund	4.34	4.76
Canagex	8.52	9.21
Champion Mutual Fund	7.15	7.82
Collective Mutual Fund	5.38	5.90
Commonwealth Inter	12.23	13.44
C.I. Leverage	3.06	3.36
Commonwealth Venture	5.55	6.10
Corporate Investors	5.04	5.51
Corp. Inv. Stock Fund	4.47	4.89
CSM Japan Fund	7.44	8.18
Dom. Compound	4.99	4.52
Dreyfus Fund	11.00	12.05
Dynamic	3.56	3.60
Eaton Viking	4.71	
Exec. Fund of Canada	2.81	
Exec. Fund of Canada	5.32	5.83
Exec. Int'l Fund	2.81	
Fonds Collectif "A"	5.83	6.37
Fonds Collectif "B"	5.74	5.92
Fonds Collectif "C"	7.79	8.51
Fonds Desjardins "A"	3.60	
Fonds Desjardins "B"	4.41	
GIS (Compound)	8.49	9.33
GIS (Income)	3.10	3.41
Growth Equity	5.67	6.23
Guardian Growth	7.84	
Guardian Equity	4.47	4.91
Guardian Savings	10.64	11.49
Industrial Growth	5.40	4.93
Invest. Mutual of Canada	4.97	5.44
Invest. Growth	10.06	11.00
Invest. Int'l Mutual	6.56	7.18
Japanese Fund	4.97	5.44
Ivest	15.02	16.42
Keystone Canada	6.64	7.29
Keystone Polaris Fund	4.05	4.42
Le Fonds P.E.P.	3.35	3.64
Mutual Accumulating	4.83	5.39
Mutual Bond Fund	10.33	11.36
Mutual Growth Fund	4.24	4.77
Mutual Income Fund	4.40	4.48
Pension Mutual	7.10	7.78
Planned Resources	3.66	4.03
Provident Stock	5.02	5.49
Principal	3.62	3.97
Radisson, R.J.	2.18	
Regent Growth	8.02	8.81
Regent Pension	5.26	5.78
Regent Venture	3.61	3.97
Roy Fund Ltd.	5.12	5.33
Sav. & Inv. Can.	5.51	6.06
Sav. & Inv. Amer.	8.21	9.02
Spec.	7.75	8.47
Timed Investment Fund	7.01	
Utd. Accumulative	4.47	4.91
Utd. American	2.00	2.20
Utd. Horizon	2.50	2.75
Utd. Venture	3.51	3.86
Universal Sav. Equity	6.68	7.34

FIDUCIE PRET ET REVENU



Me Bernard Trudeau, avocat

Monsieur Gilles N. Besner, 11.1., vice-président, Services fiduciaires et Expansion des affaires, annonce la nomination de Me Bernard Trudeau, avocat, au poste de conseiller, Service d'Expansion des affaires, au siège social de la compagnie à Québec.

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	100993	$5 1/2	5 1/4	5 1/8	– 1/8
Abitbi 7 1/2 p	120	$49	49	49	+ 1
Acklands	500	$6 1/4	6 1/4	6 1/4	
Acklnd 2p	100	$10 1/2	10 1/2	10 1/2	
Acres Ltd	525	$9 1/4	9 1/4	9 1/4	– 1/8
Acres A pr	775	$39 1/4	38 1/4	38 1/2	– 1/8
Acres wt	1100	200	190	200	
A.G.F.M	100	340	340	340	
Agra Ind	125	$8 1/2	8 1/2	8 1/2	
Aimco Ind	150	$13	13	13	– 1 1/2
Alta Gas T	2984	$46 3/4	46	46 3/4	+ 1/8
Alta Gas p	1650	$80	78 1/2	80	+ 1 1/2
Alta G D p	55	$133	131	131	– 1
Alcan	9526	$15 3/8	15 1/8	15 3/8	
Alcan pr	850	$24 1/2	24 1/8	24 1/2	+ 1/8
Algo Cent	340	$7 3/4	7 3/4	7 3/4	– 1/4
Algoma St	390	$11 1/4	11 1/8	11 1/8	– 1/4
Algonq pr	z24	325	325	325	
Allarco Dv	z100	450	420	420	
Alliance B	500	270	270	270	– 5
Almin 2p	25	$36	36	36	
Anglo-cn	400	390	390	390	
Ang CT 265	50	$33 1/4	33 1/4	33 3/4	– 3 1/2
Ang CT 290	90	$37 1/2	37 1/2	37 1/2	+ 1/2
Aquitn	10105	$22 3/4	20 1/4	21	– 1 1/2
Args 250 p	z20	$30 3/8	30 1/4	30 3/4	
Argus B pr	75	$33	33	33	
Argus C pr	400	$8 3/4	8 3/8	8 3/8	
Asbestos	1050	$28 3/8	28 1/4	28 3/4	– 1/8
Atco Ind	650	$6 3/8	6 3/8	6 3/8	
Atl Sugar	225	$6 1/8	6	6	– 1/8
Atl Sug A	200	$14 1/4	14 1/2	14 1/2	
Auto El	100	$5 3/4	5 1/4	5 1/4	+ 1/8
Bank Mtl	6793	$16	15 1/4	16	
BK Ns	12615	$29	28 3/4	29	
B Cdn Nat	1000	$13 1/8	13 1/8	13 1/8	– 1/8
Barclona	2000	18	17	17	– 1
Bathrst p	250	$7	6 7/8	7	+ 1/2
Beavr Eng	100	$7 1/4	7 1/4	7 1/4	– 1/4
Beaver L	7332	$17	16 1/4	16 3/8	– 1/8
Beaver A	1925	$17	16 1/8	16 1/8	– 1/8
Becker B p	z25	$8 1/4	8 1/4	8 1/4	
Belding L	100	$10 3/8	10 3/8	10 3/8	
Bell Canad	4806	$45 1/4	45 1/8	45 1/8	– 1/8
Bell A pr	223	$50 1/4	50 1/2	50 1/4	– 1/4
Bell B pr	422	$53 1/4	53	53 1/8	+ 1/8
Black P	840	430	420	420	
Block Bros	2535	265	260	260	– 10
Bombrdier	820	$9 1/2	8 1/4	8 1/4	– 1 1/4
Bovis Cor	2480	160	150	150	– 10
Bow Val	18440	$23	21	22	– 1 1/4
Bramalea	600	290	285	285	
Brascan	3231	$16 1/8	16	16	– 1/8
Brinco	3260	$5	490	490	– 5
BC Sugar	z100	$17 3/4	17 3/4	17 3/4	
BC Sugar p	z30	$16 1/4	16 1/4	16 1/4	
BC Phone	630	$60 3/8	60 1/2	60 1/2	
BCPh 6 pr	z43	$84 1/2	84 1/2	84 1/2	
BCPh 4 1/2 p	150	$65 1/8	65	65	– 1/8
BCPh 4 1/2 p	25	$62	62	62	+ 1/2
BCPh 1956	50	$65 1/4	65 1/4	65 1/4	
BCPh 5 1/4 p	100	$80 3/8	80 3/8	80 1/8	+ 1/8
Budd Auto	1400	$6 3/8	6 1/4	6 1/4	– 1/8
Budd A w	265	230	225	225	– 15
Burns Fds	6725	$12 1/4	12 1/2	12 1/2	
Burrard	200	$6	6	6	
Cad Dev	3300	$7 1/4	7	7	– 1/8
CAE Ind	300	415	400	400	– 10
Calgary P	2179	$25 1/2	25 1/4	25 1/4	– 1/4
Calgy 540 p	515	$92 1/4	91 1/8	92 3/4	+ 3/4
Campeau	735	340	325	325	– 10
CD Sugar	150	$31 1/2	31 1/2	31 1/2	
Can Cem L	1742	$43 1/4	43 1/4	43 1/4	+ 1/2
Can Malt	100	$26 1/2	26 1/2	26 1/2	
Can Malt p	675	89	89	89	
Can Perm	1000	$17	16 3/4	16 3/4	– 1/4
CSL	105	$39	38 3/4	38 3/4	– 1/8
CSL pr	100	$5 1/8	5 1/8	5 1/8	+ 1/8
Cdn Brew	3075	$6 1/4	6 1/8	6 1/8	
C Brew Ap	200	$29 1/4	29 1/4	29 1/4	– 1 1/4
C Cable w	600	175	175	175	
CC Manag	100	$13 1/2	13 1/2	13 1/2	
C Curtis	600	69	68	68	– 1
Cdn Equty	z25	$8 1/2	8 1/2	8 1/2	
Cdn Food	100	$6 1/2	6 1/2	6 1/2	
C Goldie	750	330	325	325	– 10
C Hydro	400	$11 3/4	11 3/4	11 7/8	– 1/4
C Im B	19691	$22 3/8	21 1/8	21 1/8	– 1/2
C Ind Gas	7643	$9	8 1/4	8 1/4	+ 1/8
CIL	2055	$12 3/4	12 3/8	12 3/4	+ 1/8
C Intrurb p	320	$7 1/4	7 1/4	7 1/4	
C Marconi	100	280	280	280	– 5
C Ocdental	100	$6 3/4	6 3/4	6 3/4	– 1/4
CP Inve pr	1625	$21 1/4	21	21 1/4	– 1/4
CP Inve w	6290	210	205	210	
CP Ltd	9672	$11 1/4	11 1/8	11 1/4	
CPL $3. pr	1310	$10 1/4	10 1/4	10 1/4	– 1/8
CRenol A p	z60	$15 1/2	15 1/2	15 1/2	
Cdn Tire	258	$36 1/2	35 3/8	35 7/8	– 1 1/8
C Ti A	12839	$33 1/2	32 1/4	32 3/4	– 3/8
C Utilties	25	$36 1/2	36 1/2	36 1/2	– 1/8
C Util 5 pr	z20	$66	65 1/2	65 1/2	
CWN Gas	1200	$19 7/8	19 3/8	19 3/4	+ 1/4
Canron	100	$17	17	17	

Suite à la page 16

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	7690	$5 1/2	5 3/8	5 1/2	– 1/8
Alta Gas T	780	$46 1/2	46 1/2	46 1/2	+ 1/2
Alcan	4675	$15 1/8	15 1/8	15 1/4	– 1/4
Alcan pr	175	$24 1/4	24 1/2	24 1/2	– 1/2
Algoma St	1150	$11 1/4	11 1/4	11 1/2	– 1/4
Almin 2p	74	$36	36	36	
Aquitaine	3454	$22 1/2	21	21	– 1 1/8
Args 250p	30	$31	31	31	– 2
Argus C pr	120	$8 1/2	8 1/2	8 1/2	
Asbestos	2337	$29	28 1/2	28 1/2	– 1/2
Atl Sugar	100	$6	6	6	
Bank Mtl	3350	$16	15 3/4	16	
Bank NS	2950	$29	28 3/8	29	
Banq CN	1666	$14	13 3/8	13 3/8	– 1/8
Bq Deprg	710	$14	14	14	
Bq Pv Can	2930	$12 1/4	12 3/8	12 1/8	– 1/4
Bell Canad	2031	$45 1/4	45 1/8	45 1/8	
Bell A pr	78	$51	50 3/4	50 3/4	– 1/4
Bombrder	7990	$9 1/2	8	8	– 1 1/2
Border C	1130	$8	7 7/8	8	
BP Oil Gas	3800	555	525	525	– 30
Brascan	2209	$16 1/8	16	16 1/8	
BC Phone	356	$60 1/2	60 1/2	60 1/2	
Brinco	784	495	490	490	– 5
Calgary P	248	$25 1/2	25 1/4	25 1/4	– 1/4
Campeau	225	335	335	335	+ 5
Can Cem L	1265	$43 1/4	43 1/2	43 3/4	+ 1/2
CD Sugar	175	$31 1/2	31 1/2	31 1/2	
Can Perm	300	$17	16 3/4	16 3/4	– 1/4
CSL	100	$39	38 3/4	38 3/4	– 1/8
CSL pr	300	$49	5	5	
C Arena	600	$15 1/4	15 3/8	15 1/4	+ 1/8
Cdn Brew	150	$6 1/4	6 1/4	6 1/4	
C Brew B p	30	$34	34	34	– 1/4
Cdn Cable	100	$12 3/8	12 3/8	12 3/8	– 1/8
C Hydro	100	$11 1/4	11 1/4	11 1/2	
C Im	7475	$22 3/8	21 3/8	22	– 3/8
CIL	2325	$12 1/2	12 3/8	12 1/2	+ 1/8
C Int Pw	1368	$22	22	22	
Ci Pow pr	350	$13 1/4	13 1/4	13 1/4	
CPl pr	265	$21 1/4	21 1/4	21 1/4	– 1/4
CP Inve w	100	210	210	210	
Cdn Tire A	4500	$33 1/8	32 1/4	32 3/4	– 1/8
Canron	650	$16 1/4	16 1/4	16 1/4	
CPLtd	2971	$11 1/4	11 1/8	11 1/4	
Cent Del	350	$14	13 1/2	13 1/2	– 1/4
Cent Dyn	100	65	65	65	+ 10
Chemcell	1150	435	420	420	– 10
Cockfield	100	$5 1/4	5 1/4	5 1/4	
Columbia	300	285	285	285	+ 25
Cominco	1000	$19 1/8	19	19	– 1/8
Con Bath	160	$5 3/8	5 3/8	5 3/8	+ 1/8
C Bath 68 w	100	190	190	190	– 170
C Text	630	$5 1/8	5 1/4	5 1/4	– 1/4
Cons Gas	375	$18 3/8	18 1/8	18 3/8	– 1/4
Coplnd	350	390	390	390	– 10
Cr Zell A	500	$17 3/4	17 3/4	17 3/4	
Distl Seag	575	$54	53 3/8	53 3/8	– 3/8
Dome Pete	875	$25 1/8	25 1/4	25 1/4	– 1
D Daines	263	$34	34	34	+ 5
Dofasco	5600	$20 1/2	20 3/8	20 1/2	
D Glass pr	150	$11 1/2	11 1/2	11 1/2	– 1/2
Dom Store	1040	$13 3/8	13 3/8	13 3/8	
D Textile	625	$18 1/4	18 1/4	18 1/4	– 3/8
Du Pont	150	$18 1/4	18 1/4	18 1/4	– 1/8
Ea Svgs	200	$10 1/2	10 1/2	10 1/2	
Falcon	941	$58 1/2	57 1/4	57 3/4	– 1 1/4
Fin Coll	10411	$14 3/8	14 1/4	14 3/8	+ 1/4
Fraser	2200	$12 1/2	12 1/2	12 1/2	
Genstar L	339	$11 1/8	11 1/8	11 1/8	– 1/8
Grafton	2050	$19 1/8	19	19 1/8	+ 1/8
Gt W Life	50	$39 3/8	39 3/8	39 3/8	– 1/8
Guar T r	465	50	50	50	– 5
Gulf Can	2275	$23 1/2	22 1/4	22 3/4	– 1/4
Hawker S	500	200	200	200	– 5
Hollinger	200	$34	34	34	– 1/8
Home A	2100	$27 1/8	27 1/2	27 1/2	– 1/4
Huds Bay	1600	$17	17	17	
H Bay Co	1100	$16 1/8	16 1/8	16 1/8	– 1/2
HB Oil Gas	1090	$40 1/8	40 1/8	40 1/8	– 1/8
Husky Oil	2083	$15 1/8	14 1/4	14 3/4	– 1/8
IAC	7659	$18 1/8	18 1/2	18 1/2	
In Acc wt	1000	715	715	715	+ 15
Imp Oil	10665	$28 1/8	27	27 1/8	– 1 1/8
Imasco Ltd	4300	$17 1/4	17 1/4	17 1/4	– 1/4
Inland Gas	200	$12 1/2	12 1/2	12 1/2	– 1/4
Int Nickel	6435	$27 1/8	26 1/8	26 1/4	– 1/8
Int Util	1210	$38	37 1/8	37 1/4	– 1/8
Intpr Pipe	1200	$27 1/4	27 1/8	27 1/4	– 1/8
Inv Grp A	140	$6 1/4	6 1/4	6 1/4	
Inv Grp 5 p	100	$17 1/2	17 1/2	17 1/2	+ 1/2
Ivaco	100	$14 1/8	14 1/8	14 1/8	+ 1/8
Kaiser Re	200	400	400	400	
Labatt	514	$20 1/8	20 1/4	20 1/8	– 1/8
MB Ltd	400	$22	21 3/4	21 1/4	– 1/4
Martim E	250	$23 1/4	23 1/2	23 1/2	– 1/4
Mass Fer	1950	$9	8 1/4	8 1/8	– 1/8
Melchers	1200	$9 1/4	9	9	– 1/4
Molson A	1500	$17 1/8	17 1/4	17 1/4	
Molson B	250	$17 1/4	17 1/4	17 1/4	– 1/8
Mnt Trst	551	$17 1/8	17 1/4	17 1/8	+ 1/8
Moore	3430	$34 1/4	33 3/8	33 3/8	– 1
Morse A	600	$12	11 3/4	11 3/4	– 1/4
N Sea Pr	500	$8 1/2	8 1/2	8 1/2	+ 1/8
Orangeroof	400	390	385	390	
Oshawa A	450	$9	9	9	– 1/2
Pac Pete	1000	$26 1/4	24 3/8	25	– 1 1/8
Peopl St	300	$9 1/2	9 1/2	9 1/2	
Pow Corp	1700	430	425	430	
Price Com	280	$5 1/8	5 1/4	5 1/4	
Provigo	221	$5 1/2	5 1/2	5 1/2	
QSP Ltd	850	$10 1/2	10 1/4	10 1/2	– 1/4
Rapid D	500	400	400	400	
Rio Algom	218	$12 1/4	12 1/4	12 1/4	
Rothman	100	$13 1/4	13 1/4	13 1/4	– 1/4
Roy Bk	10590	$26 1/2	26 3/8	26 1/2	+ 1/8
Royal Trst	2049	$39 1/4	38 1/2	38 1/2	– 1
Russell	100	$7 1/2	7 1/2	7 1/2	+ 1/4
Scot Lasal	650	$9	8 1/2	9	– 1
Shell Can	600	$33 3/8	33 1/4	33 3/8	– 1/8
Shell Inv p	320	$34 1/2	34 1/8	34 1/8	– 1/8
Sh I w	200	$13 3/8	13 3/8	13 3/8	– 1/4
Simpsons	300	$20 1/8	20	20 1/8	+ 1/4
Simpsons S	500	$26 1/4	26 1/4	26 1/4	+ 1/4
Steel Can	1200	$22 1/4	22 1/8	22 1/8	– 1/4
Steinbg A	154	$18 1/4	18 1/4	18 1/4	– 1/8
Sup Elec	100	240	240	240	+ 10
Texaco	150	$32 3/4	32 3/8	32 3/8	+ 1/8
Tor Dm Bk	1453	$26	25 1/8	26	+ 1/8
Tot Pet A	500	565	565	565	+ 5
Traders A	1540	$14 1/4	14 1/4	14 1/4	+ 1/8
Tr Can PL	250	$33 1/4	33 1/4	33 1/4

TORONTO

Suite de la page 15

Cara	300	390	390	390	
Carrier JD	z25	475	475	475	
Casidy A p	z50	$7¾	7¾	7¾	
CCDP Com	100	110	110	110	
CDRH Ltd	600	400	400	400	– 5
Ctl Fund A	800	$5	5	5	
Ctl Ont SLe	1700	$8	7½	7½	– ¼
Chat-Gai	z5	$17	17	17	
Chemcell	1600	440	420	420	–20
Chem 175 p	100	$19¾	19¼	19¼	
Chrom	100	180	180	180	–20
Chrysler	310	$26	25¾	26	
CHUM B	300	$7⅛	7¼	7¼	+ ¼
Columbia	500	285	280	280	– 5
Columbi p	150	$8½	8½	8½	+ ⅛
Cominco	4410	$19½	18⅝	18⅝	– ¼
C Holiday I	200	$9¾	9¾	9¾	
Compro	200	245	245	245	– 5
Computel	100	275	275	275	–25
Comtech	200	180	175	175	
Con Bath	2677	$5⅛	5½	5½	
Con Bath p	350	$9	8⅛	9	
C Bath 68 w	230	180	180	180	–10
Con Bldg	1900	150	145	145	– 5
Con Textile	1350	$5⅞	5¾	5¾	– ⅛
Con Distrb	950	$23¾	23	23¼	– ½
Cons Gas	2850	$19¼	18⅞	18⅝	– ⅛
Con Gas B	z20	$83	83	83	
Cooper C	1400	$13½	13½	13½	
Corby vt	100	$21	21	21	+ ¼
Corby B	z20	$20	20	20	
Cornat Ind	300	150	150	150	
Cosmos	z25	72	72	72	
Costain R	4100	$6⅛	6¼	6¼	
Crain R L	190	$9¼	9¼	9¼	– ¼
Crestbrk	700	300	280	295	–20
Crwn Life	125	$29	29	29	
Crwn Trst	215	$13	13	13	
Crush Intl	800	$17¾	17⅝	17⅝	– ⅛
Cygnus A	1200	495	475	475	–25
Cygnus B	2400	$5½	5¼	5⅛	– ⅛
Dawson D	100	$5¼	5¼	5¼	
Delta Elec	z20	160	160	160	
Distl Seag	2168	$54⅛	53¼	53¼	– ⅜
Doman I	200	$7¼	7¼	7¼	– ¼
Dome Pete	6765	$25⅛	25	25¼	– ⅛
D Bridge	425	$21	21	21	
Dofasco	3607	$20½	20¼	20⅜	– ⅛
Dom Glass	200	$9¼	9¼	9¼	
Dom Lime	200	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
D Lime w	500	28	26	26	– 2
D Scotish p	25	$35	35	35	+ 3
Dom Store	603	$13⅜	13⅜	13⅜	
Domtar	2210	$10	9¾	9¾	– ⅛
D Textie	425	$18¼	18¼	18¼	– ⅛
Donlee M	100	360	360	360	–30
Douglas L	200	200	195	200	+10
DRG Ltd	300	$12½	12	12	– ½
Dupont	860	$18¼	18	18	
Dustbane	100	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Dylex Div	639	$7¼	7	7¼	
Dylex D A	867	$7¼	7	7¼	– ⅛
Estn Can S	425	$10½	10⅜	10½	+ ⅛
Econ Inv	300	$12⅛	12⅛	12⅛	
Eddy Mtch	z25	$10⅛	10⅛	10⅛	
E-L Fin	1530	$6	6	6	
E-L Fin w	2065	180	175	175	– 5
Electro ltd	385	$38½	38	38	–1½
Emco	300	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Falcon	2566	$59¼	57¾	57¼	–1½
Fed Grain	2200	$8	7⅞	8	+ ¼
Fields S	650	$11½	11½	11½	
Fleet Mfg	2400	84	80	84	+ 4
Ford Cnda	3140	$78	77½	78	
F Seasons	z125	$12	11⅞	12	
FPE Pion	100	$15¼	15¼	15¼	
Fraser	200	$12½	12½	12½	
Freiman	300	475	475	475	
Galt Ml Irn	125	$6½	6½	6½	
Gaz 5.40 p	50	$66⅛	66⅛	66⅛	– ⅛
Gaz M 63w	900	115	115	115	–10
Gen Distrb	z50	$15	15	15	
GMC	331	$76⅛	75¾	76⅛	–1⅜
G P Mfg A	400	$78	77½	77½	+2½
G P Mfg B	50	$76	76	76	
Genstar L	2350	$11⅜	11¼	11¼	– ⅛
Gnstar L w	950	365	365	365	–10
Glengair	6825	155	150	150	– 5
Gleng B p	150	320	320	320	
Gleng A w	4300	75	65	70	+ 8
G Mckay B	800	$16	14⅞	16	+ 2
Graft G	400	$19	19	19	– ¼
Greb Ind	500	430	430	430	–10
GL Paper	600	$15¼	15	15¼	– ¼
GL Power	1050	$19⅜	19¼	19¼	– ¼
GNGas A p	z10	$20½	20½	20½	
Gt W Life	600	$39⅞	39⅜	39⅜	
Gt West S	1800	450	450	450	– 5
Greyhnd C	1100	170	170	170	–20
Greyhnd	110	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ¼
GSW Cl B	100	$8¼	8¼	8¼	– ¼
Guar Trst	878	$13⅜	13¼	13¼	– ⅛
GT rt	10926	53	50	50	– 2
Gulf Can	5340	$23½	22½	23	– ½
Halifax D	300	185	185	185	+10
H Group	125	$17½	17½	17½	
Hardee	1400	105	100	100	– 5
Hard Carp	200	$12½	12⅜	12½	+ ½
Harlequin	600	325	325	325	+ 5
Harris J S	400	300	295	295	– 5
Harveys F	1000	72	70	72	– 1
HWood B	200	50	49	49	– 1
Hawker S	600	205	200	200	– 5
Hawker pr	85	$57½	57	57	
Hays Dna	1276	$11⅜	11¼	11¼	– ⅛
Home A	3552	$27¼	27½	27½	– ¼
Home B	100	$28	28	28	– ¼
Horne Pit	300	210	210	210	– 5
H Bramor	100	330	330	330	+10
Hoden DH	z50	225	225	225	
H Bay Co	1650	$16¾	16⅜	16⅜	– ⅜
HB Oil Gas	2960	$40¼	40½	40⅜	– ⅜
HB Oil G pr	75	$51	51	51	
Huron Eri	1911	$24	24	24	
Husky Oil	8836	$15¼	14⅞	14⅞	– ⅜
Husky D w	1724	590	590	590	– 15
Husky E w	750	470	470	470	– 10
IAC	1650	$18⅝	18⅜	18⅜	– ⅛
IAC 4½ p	25	$71	71	71	
IAC w	1190	715	695	715	+25
Imasco	454	$18	17⅞	17⅞	– ⅛
Imp Life	110	$138½	138	138	
Imp O	44870	$28¼	27⅛	27⅛	–1⅛
Indusmin	2600	$10⅛	9½	9½	– ⅜
Ind Adhes	100	$12¾	12¾	12¾	– ¼
Inland Gas	1700	$12¾	12⅜	12⅜	
Inter C B w	2300	260	255	255	–20
Intrmetco	300	210	200	200	–15
IBM	117	$292¾	290	290	– 5
I Nickel	11119	$27⅜	26⅛	26¾	– ½
Int Util	3743	$38	37⅜	37⅜	– ⅜
Int Div	100	335	335	335	– 5
Intpr Pipe	4035	$27⅜	27⅛	27⅛	– ⅜
Int Pipe w	3500	$12⅛	11¾	11¾	– ½
Intpr Steel	1050	$6⅞	6⅝	6⅝	– ¼
Intpr Stl pr	100	$21	21	21	– ½
Inv Group	375	$6⅛	6⅛	6⅛	– ⅛
Inv Grp A	910	$6¼	6⅛	6⅛	– ⅛
Inv Grp 5 p	110	$17⅜	17⅜	17⅜	– ⅛
IWC Ind	2000	160	140	145	–15
Jockey C	3944	$5	490	490	–10
Jockey A p	z50	$10¼	10¼	10¼	
Jockey B p	z50	$10¼	10¼	10¼	
Kaiser Re	900	400	390	390	–10
Kaps Tran	3050	$6⅜	6½	6½	– ⅛
Keeprite P	100	$8¾	8¾	8¾	– ⅛
Kelly D A	400	$5½	5½	5½	
Kelsey H	315	$5	5	5	
Kenting	1300	$8⅜	8½	8½	
Koffler	900	$13⅞	13⅞	13⅜	– ⅛
Koffler A p	250	$9	9	9	
Koffler w	2200	610	600	600	–10
Labatt	4803	$20⅞	20¾	20¾	– ¼
Labatt pr	850	$22	21½	21½	– ½
Lailaw A p	z70	$13	13	13	
LOnt Cem	900	225	225	225	– 5
Laura Sec	237	$8¾	8¼	8¼	
Lau Fin	1320	$9⅛	9	9	– ¼
Lau Fn 6¼	150	$16½	16½	16½	+ 1
Lau F 1.25	150	$17	17	17	– ¼
Lau F 2.00	80	$25	25	25	
L J B	25	$70	70	70	+ 2
Leigh Inst	7350	400	375	375	–25
Leons Frn	1000	$6⅛	6⅛	6⅛	
Levy A pr	250	$6	6	6	– ¼
Lincoln Tr	z25	$11⅞	11⅞	11⅞	
Living w	201	340	320	320	–20
Lob Co A	z15	$5	5	5	
Lob Co B	2025	$5	5	5	
Lob Co pr	60	$29¼	29¼	29¼	
Loeb M	700	335	325	325	–10
Maclean H	z40	$15¾	15½	15¼	
MH Cable	800	$7¼	7	7	
MB Ltd	1880	$22⅛	21¾	21¼	– ⅜
Magna El	1400	370	360	360	–15
Magnason	800	$7⅞	7⅞	7⅝	+ ⅛
Major H D	400	135	135	135	
M Lf Mills	z34	$12⅜	12	12⅛	
M L Mills p	25	$68	68	68	– 8
Markboro	410	485	485	485	
Markbro w	1200	48	42	42	– 3
Mass-Fer	4711	$8⅞	8¾	8⅞	
McLagn w	z30	470	470	470	
MEPC	200	$6	5⅞	5⅞	– ⅜
MEPC w	2700	160	155	155	–10
Met Stores	100	$14½	14½	14½	– ¼
Met Trust	122	$18⅛	18⅜	18⅛	+ ⅛
Met Tr r	5423	95	85	85	– 5
Mex LP pr	500	$11½	11½	11½	+ ⅜
MPG Inv	100	430	430	430	
Microsyst	333	$5	5	5	+15
Milt Brick	200	405	400	405	+ 5
Molson A	8580	$17⅛	17¼	17⅛	
Molson B	425	$17¼	17⅛	17⅛	– ⅜
Mnt Trst	200	$17⅜	17⅜	17⅜	– ⅛
Moore	5195	$34	33½	33⅝	– ⅞
Morse A	200	$12	12	12	+ ¼
MTS Inter	200	310	310	310	–20
Murphy	600	$12⅛	11¾	11½	– ½
Mrphy pr	810	$30½	30¼	30¼	– ¼
Murritt P	100	295	295	295	– 5
NaChrs I	1600	$16¼	16¼	16⅛	– ⅛
Nat Sea	800	$8½	8½	8½	
Nat Trust	315	$27¼	27¼	27¼	– ¼
Neonex	4414	340	330	330	– 5
NB Tel	z13	$13¾	13½	13½	
N Provid D	2000	35	32	35	

Suite à la page 17

Carrières et Professions

Voir autres Carrières en page 17

Offre d'emploi

Le département de physique du Collège Edouard Montpetit est à la recherche de

2 PROFESSEURS DE PHYSIQUE

à plein temps pour la 2ème session seulement.

Tout curriculum vitae doit parvenir avant le 30 novembre 1971 à :

M. Claude Beausoleil
Secrétaire général
Cegep Edouard Montpetit
945 Chemin Chambly
Longueuil, Qué.

Poste disponible pour une

ÉCONOMISTE MÉNAGÈRE

dans la région de Bathurst, Nouveau-Brunswick

Responsabilités :
Responsable d'un programme d'éducation populaire en économie domestique, portant surtout sur l'administration du foyer, les finances familiales, l'alimentation, le développement de l'enfant et les relations familiales. Ce programme est organisé dans le cadre d'un programme de counselling pour familles faisant de la récupération scolaire et du recyclage dans la région de Campbellton. Le bureau est situé à Bathurst.

Qualifications :
Baccalauréat en économie domestique.
La candidate doit pouvoir communiquer en français.

Traitement :
Jusqu'à $8988, selon les qualifications et l'expérience.

Adresser sa demande immédiatement en précisant sa compétence à la :

Directrice
Service de l'Économie Domestique
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Édifice du Centenaire
Frédéricton, Nouveau-Brunswick

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS
RECHERCHE
UN DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur général de la Compagnie, mettre en oeuvre et surveiller un programme de communications et d'information ayant pour buts de faire connaître et comprendre au public le travail de la CJC, ainsi que d'entretenir un système de communications internes efficace.

QUALIFICATIONS:
- Être détenteur d'un degré universitaire ou l'équivalent
- Expérience d'au moins trois années en journalisme et/ou en information au Canada
- Conscience des problèmes sociaux
- Expérience dans la direction d'un groupe en communications
- Bilinguisme nécessaire

TRAITEMENT:
Entre $8,000 et $13,000 par année selon les critères en vigueur à la Compagnie.

ENDROIT:
Bureau central de la CJC à Ottawa

Faire parvenir candidature, références et curriculum vitae AVANT LE 30 NOVEMBRE 1971 à:

Mme Theresa Watters,
Agent du personnel,
Compagnie des Jeunes Canadiens,
323, rue Chapel,
Ottawa, Ontario.
K1N 7Z2

GÉOPHYSICIEN

L'Hydro-Québec est à la recherche d'un géophysicien pour participer, au sein d'une équipe de spécialistes dans les sciences de la terre, à l'investigation de sites pour l'emplacement d'ouvrages hydroélectriques et de travaux publics. Il est essentiel que le requérant possède une bonne connaissance de prospections sismiques et électriques et plusieurs années d'expérience dans ces spécialités.

FONCTIONS
La tâche comprend la recommandation de programmes appropriés et la direction technique pour la réalisation des investigations. Le titulaire devra se tenir au courant des plus récents développements dans son domaine et au besoin, concevoir de nouvelles méthodes.

EXIGENCES
- Être post-gradué en géophysique d'une université reconnue.
- Posséder une spécialisation dans l'application de la géophysique de préférence à la géotechnique.
- Une bonne connaissance du français est souhaitable.
- Être prêt à se déplacer rapidement à travers la province.

LIEU DE TRAVAIL
Le titulaire du poste résidera au siège social à Montréal et devra superviser les investigations géophysiques réalisées à l'échelle de la province.

À NOTER:
Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible, en mentionnant le numéro D/G-1-216 sur leur demande à l'adresse suivante:

Hydro-Québec
Embauchage - 10e
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128 (Qué.) Canada
(514) 875-4311, poste 218

BACHELIER ÈS SCIENCES

spécialisation BIOCHIMIE

Gradué d'une université reconnue,
Pour travail de recherche principalement dans des laboratoires d'immunologie et de virologie à Laval-des-Rapides.
Bonnes conditions de travail - Bénéfices marginaux avantageux.

Pour rendez-vous :

681-2521 local 282

GÉRANT DE RÉCLAMATIONS - ACCIDENTS

Le poste:
Diriger et régler toutes reclamations d'accidents de véhicules.

Le candidat:
- Entre 30 et 40 ans
- Bilingue de préférence
- Expérimenté dans le domaine des règlements avec les courtiers ou compagnies d'assurances ou compagnies de transports.

Possibilités:
Notre compagnie est l'une des plus importantes dans l'industrie du transport et les possibilités d'avancement sont excellentes.

Adresser curriculum vitae détaillé et salaire requis à:

Industries D.C.B. Ltée
(Dumont, Central, Boyd's)
a/s de Claude Dion
5850 Côte-de-Liesse
Montréal 307

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL RÉGIONAL DE LA CÔTE-NORD

offre d'emploi

RESPONSABLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

FONCTIONS:
Sous la direction du responsable de l'éducation permanente, il aura pour tâches principales d'étudier les besoins en formation professionnelle des adultes, de voir à la programmation, à l'organisation, à l'animation et à l'évaluation de cette formation. Il devra entrer en contact et développer des relations avec les Centres de main-d'oeuvre, les industries, les corps socio-économiques et les organismes d'éducation des adultes.

QUALIFICATIONS REQUISES:
- Posséder un diplôme universitaire, dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) annees d'etudes dans une discipline universitaire appropriee.
- Avoir une expérience industrielle valable.

ENTRÉE EN FONCTION:
Janvier 1972.

TRAITEMENT:
Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 12 décembre 1971 à:

Directeur général
CEGEP régional de la Côte-Nord
275, boulevard LaSalle,
Baie-Comeau, Qué.

UNION CARBIDE DU CANADA LIMITÉE
MÉTAUX ET CARBONE
CHICOUTIMI, QUÉBEC

Manufacturier de produits de ferro-alliage offre les postes suivants :

INGÉNIEUR RESPONSABLE DES PROJETS :

Le poste:
Sous la direction du surintendant, le candidat sera responsable de l'exécution des projets (l'amélioration d'équipement de fabrication, bâtiments et services). Le travail comprendra la conception, la préparation des estimations et leur soumission à la direction, la préparation des dessins, les spécifications et la surveillance de l'installation des projets. Éventuellement le candidat sera impliqué dans les différentes phases de la production. Soixante-cinq employés travaillent à l'usine.

Le candidat :
Doit être dynamique, bilingue, gradué universitaire en génie mécanique ou électrique, et doit posséder de deux à trois années d'expérience dans l'industrie de l'acier ou dans une industrie connexe.

MÉTALLURGISTE :

Le poste :
Sous la direction du surintendant, le candidat sera responsable du contrôle technique d'une opération qui consiste en un haut fourneau à arc électrique submergé et produit du ferro-silicium à des températures extrêmement élevées. Ses fonctions comprendront l'investigation des matériaux bruts, la préparation des commandes pour le mélange, l'étude de l'opération du haut fourneau de façon à assurer la production d'alliages en conformité avec la qualité requise, l'amélioration de la qualité du produit et la réduction des produits de production.

Le candidat :
Doit être dynamique, bilingue, gradué universitaire en métallurgie et doit posséder de deux à trois années d'expérience en génie métallurgique dans l'industrie de l'acier ou dans une industrie connexe.

Nous offrons :
Gamme complète de bénéfices sociaux en plus du plan d'épargne de la compagnie et la possibilité d'avancement avec une organisation progressive.

S'il vous plait faire parvenir votre dossier en toute confiance à :

UNION CARBIDE
La compagnie des découvertes

Gérant de l'usine
Union Carbide du Canada Limitée
Métaux et Carbone
Chicoutimi, Québec
C.P. 160

CHARGÉ DE COURS À LA LEÇON

Le Collège Edouard Montpetit est à la recherche d'un professeur pour

Cours 243 - 602, schéma et conception en électronique, 6h./semaines, afin d'inculquer aux étudiants le schématique des circuits électroniques et organiser des projets.

Tout curriculum vitae doit parvenir avant le 30 novembre 1971 à :

M. Claude Beausoleil
Secrétaire général
Cegep Edouard Montpetit
945, Chemin Chambly
Longueuil, Qué.

Poste disponible pour une

ÉCONOMISTE MÉNAGÈRE

dans la région du Comté de Kent, Nouveau-Brunswick

Responsabilités: Responsable d'un programme d'éducation populaire en économie domestique portant surtout sur l'habitation, l'administration du foyer, les finances familiales, l'alimentation, le développement de l'enfant et les relations familiales. Ce programme est organisé dans le cadre d'un projet de réhabilitation sociale.

Qualifications: Baccalauréat en économie domestique. La candidate doit pouvoir communiquer en français.

Traitement: Jusqu'à $8988, selon les qualifications et l'expérience.

Adresser sa demande immédiatement en précisant sa compétence à la :

Directrice
Service de l'Economie Domestique
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Edifice du Centenaire
Frédéricton, Nouveau-Brunswick

CEGEP DE SAINT-LAURENT
COORDONNATEUR DES SERVICES AUDIO-VISUELS

Attributions:

a) Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, le coordonnateur des techniques audio-visuelles est un pédagogue-animateur et un concepteur-réalisateur.
Concepteur-réalisateur, il conseille et assiste les professeurs dans la production de matériel audio-visuel; bandes magnétiques, magnétoscopiques et diapositives.
Pédagogue-animateur, il initie et encourage les professeurs à l'utilisation rationnelle et optimale des techniques audio-visuelles.
Enfin, il assiste les membres des autres services dans la production de documents, de matériel audio-visuel.

b) Responsable du service audio-visuel, il en est l'administrateur,. À ce titre, il voit à la planification des besoins du service, à court et à long terme, et en définit les politiques.

Qualifications:
- Diplôme universitaire en audio-visuel ou en Sciences de l'éducation avec spécialisation ou concentration en audio-visuel.
- 5 années d'expérience pertinente, de préférence dans le milieu de l'enseignement.

Salaire:
Selon les normes du Ministère de l'Education.

Veuillez adresser votre curriculum vitae avant le 6 décembre 1971 à:

Le Secrétaire général
Cegep de Saint-Laurent
625, boulevard Ste-Croix
Montréal 379

AVOCAT DE SOCIÉTÉ

Une compagnie canadienne en plein essor dans le domaine des ressources naturelles, et ayant des ramifications dans diverses parties du Canada, a besoin d'un avocat pour ses bureaux administratifs, à Montréal.

Le candidat recherché doit avoir pratiqué le droit pendant au moins cinq ans, au Canada, de préférence en rapport avec la législation sur les compagnies. Une fois accepté, il aura à travailler en liaison étroite avec la direction et à assumer diverses responsabilités, notamment dans la préparation et la négociation de contrats.

La position offre d'excellentes chances d'avancement, un traitement initial attrayant et des avantages sociaux supérieurs à la moyenne.

Prière d'envoyer les antécédents détaillés à:

Case 1624, Le Devoir

Toutes les demandes recevront une réponse et resteront strictement confidentielles.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MEILLEUR
(GRANBY)
RECHERCHE LES SERVICES DE .

POSTES: **- 1 Conseiller en Orientation**
- 1 Psychologue

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
Immédiatement.

FONCTIONS:
Collaborer dans le cadre multidisciplinaire des services aux étudiants.

QUALIFICATIONS REQUISES:
- Posséder un diplôme universitaire approprié;
- Être membre de la Corporation correspondant au titre.

TRAITEMENT:
Selon la scolarité et l'expérience.

Les candidats doivent faire parvenir leur "CURRICULUM VITAE" avant le 6 décembre 1971.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MEILLEUR
a/s Directeur au personnel,
261, rue Laurier,
Granby, Co. Shefford.

Le Cegep de Rouyn-Noranda

recherche un

RESPONSABLE DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Fonctions :
Le titulaire de ce poste administrera le service de l'informatique.
Il sera appelé à promouvoir l'efficacité de la gestion des divers services du collège et à collaborer avec le département d'informatique en ce qui à trait à l'enseignement de cette discipline.

Qualifications :
Posséder un diplôme universitaire en informatique et un minimum de 2 années d'expérience dans la programmation et l'analyse dans le domaine de l'informatique
ou
posséder une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue en informatique.

Salaire :
Selon qualifications et normes du Ministère de l'Éducation.

Les intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae le 15 décembre à l'adresse suivante :

Secrétaire général
Cegep de Rouyn-Noranda
C.P. 1500
Rouyn, P.Q.

AQUILA BST

'Relevez notre défi'

Nous cherchons un personnel spécial, prêt à accepter des postes particulièrement exigeants comme programmeurs.

Nous exigeons
- Un minimum de deux ans d'expérience dans le monde de l'informatique;
- La connaissance du langage COBOL;
- L'art de la communication (en français et en anglais);
- Un goût pour le travail en équipe;
- Un diplôme universitaire ou l'équivalent en expérience.

Si ce poste vous intéresse, faite parvenir votre curriculum vitae en toute confiance au:

Service du Personnel
Place Victoria, suite 4000,
Montréal 115, P.Q.
Tél. 866-5841

Services complets d'informatiques
Québec/Montréal/Toronto

TORONTO

Suite de la page 16

Nfld LP	1700	$9½	9¼	9¼	– ¼
Noranda	4286	$27¼	26½	27	– ⅛
Nor Ctl G	3617	$13½	13⅛	13⅛	– ⅛
Nor Ctl B p	755	$28	27¾	27¾	
Nor Ct 270 p	240	$36⅜	36½	36½	
Nor Ctl w	525	500	500	500	–10
Nor Tar Ch	100	355	355	355	+ 5
NS Savngs	600	$14	14	14	– ¼
NSI Mark	700	300	290	300	
Occentl Pt	225	$11⅜	11⅜	11⅜	– ⅜
Ocean Cm	263	$27	27	27	
Oil Patch	525	180	175	175	–10
Okanagan	1300	$5⅜	5¼	5⅜	
OSF Ind	345	470	450	450	–15
Oshawa A	7015	$9	8¾	9	– ⅛
Oshawa w	2400	115	100	100	–15
Overlnd 2 p	975	375	370	375	+ 5
Pac P	18207	$26¼	24½	25	–1⅛
PanCan I	400	250	250	250	–10
Paragon	100	340	340	340	–15
Peel Elder	600	$13	13	13	– ½
Pembin A	1200	$5¼	5¼	5¼	
Pembin B	625	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Pemb D p	z12	$25½	25	25	
Penningtn	z25	$10	10	10	
P Dept S	450	$9⅛	9¾	9¾	+ ¼
Petrofina	600	$19⅛	19¼	19¼	– ½
Phillips Cb	200	$9	8¾	8¾	– 3
Pitts Eng	600	$12⅞	12⅞	12⅞	– ⅛
Povi	20600	$5½	5⅜	5⅜	
Pow Corp	1850	430	425	430	– 5
Pow C 5 pr	500	$8⅛	8⅛	8⅛	
Prem Iron	700	165	160	165	
Price Com	1300	$5¾	5¼	5¾	– ⅛
Prov B Can	1700	$12⅛	12¼	12⅛	+ ¼
Quinte A	300	205	200	200	–10
Rank Org	6390	$17⅛	17¼	17⅛	+ ⅛
Readers D	250	$8	8	8	
Realty C	400	250	250	250	–15
Realty C w	400	70	70	70	+15
Reed Oslr	545	$7¾	7⅜	7¼	+ ⅛
Rechhold	100	$8¼	8¼	8¼	– ⅛
Retman	500	$17½	17½	17½	– ⅛
Retman A	328	$15¼	15¼	15¼	– ½
Revelstk	109	$9½	9½	9½	– ⅛
Rileys D	100	200	200	200	–25
Ripley Int	400	305	300	300	
Riv Yarn	600	165	165	165	–10
R Little	300	$30	28½	30	+ 2
R Little A	135	$28	28	28	
Rolland	100	265	265	265	
Rothman	z50	$13⅜	13⅜	13⅜	
Rothmn w	1625	275	270	270	–15
Rothm A p	210	$81	79¼	79¼	–1¾
Rothm 2p	1305	$19½	19¼	19¼	– ⅛
Royal Bnk	8815	$26½	26¼	26½	
Royal Trst	1950	$39⅜	38½	38½	–1⅛
Russel H	600	$7½	7¼	7½	+ ⅛
Russl H p	z100	$19½	19½	19½	
St Maurice	1900	62	60	60	– 2
Schneid	200	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Schneid b p	800	$7⅜	7⅜	7⅜	– ⅛
Scot York	1400	$8¼	8⅜	8⅜	+ ⅛
Scot Lasal	300	$9	9	9	
Scot Mis pr	500	$7¼	7¼	7¼	
Scot Paper	z25	$19	19	19	
Scotts	110	$13¾	13¾	13¾	– ⅛
Seaway M	100	$7¾	7¾	7¾	– ½
Seaway pr	1400	$6	5⅞	5⅞	– ⅛
Seaway w	400	100	100	100	
Secur Cap	600	410	400	400	–20
Selkirk A	100	$16¼	16¼	16¼	– ¼
Shaw Pipe	300	$7¾	7⅜	7⅜	– ¼
Shell Inv p	3525	$34½	33¾	34	– ½
Shell Inv w	2050	$14	13¾	13⅞	– ⅛
Shell Can	4335	$34⅛	33¾	34	– ¼
Shully's	300	400	400	400	
Sifton Pro	100	325	325	325	+10
Simpsons	1962	$20¼	20	20¼	+ ⅛
Simpson S	435	$26¼	26⅛	26¼	
Sklar M	1100	180	180	180	
Skyline H	500	$7½	7½	7½	
Slater Stl	1300	$9¾	9½	9½	– ¼
Slater B pr	200	$13½	13½	13½	+ 1
Slat W Can	250	$10⅛	10⅛	10⅛	
Slate Walk	100	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Southam	180	$68½	68	68½	+ 1
St Brodcst	240	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
St Paving	512	$11¼	11⅛	11¼	
Steel Can	5702	$22¼	22	22⅛	– ⅛
Steinbg A	100	$18¼	18¼	18¼	– ⅛
Steintron	100	275	275	275	
Suptst com	400	$16	16	16	+ ⅛
Suptest od	8070	$60	58¾	59½	– ½
Tamblyn	100	$18⅛	18⅜	18⅜	– ⅛
Tancord p	200	250	250	250	
Teledyne	400	410	410	410	+ 5
Texaco	1677	$32⅛	32½	32½	
Texas Gu S	2460	$11⅞	11⅜	11½	– ½
Thom Nes	2550	$27½	27	27	
Thom N pr	200	$50	50	50	
Tone Craft	150	$14½	14½	14½	
Toromont	1000	110	105	105	
Tor Dm Bk	3960	$26	25¾	26	+ ⅛
Tor Star B	2130	$34½	33½	33½	– ½
Tor Star C	1000	$34	34	34	
Traders A	2550	$14⅞	14¾	14⅞	+ ¼
Trade 4½ p	50	$57	57	57	
Trader 65 w	200	175	170	170	– 5
Trader 66 w	3000	420	400	400	
Trader 69 w	800	435	430	430	+ 5
Transair	700	335	330	330	– 5
Trnsair w	500	91	91	91	– 3
Tr Can PL	2750	$33⅜	33¼	33¼	– ⅛
Tr Can Pl p	625	$42	42	42	
Tr Can A pr	202	$62½	62	62	
Tr Can P w	150	865	865	865	–10
Transglob	300	240	240	240	+10
Trans Mt	703	$19⅜	19½	19½	– ⅛
Trizec Crp	200	160	160	160	
Trizec w	2300	50	50	50	
Tru-Wall	600	260	250	250	–15
Un Carbid	1043	$12½	12¼	12¼	– ½
Un Gas	4310	$13⅛	13⅜	13⅜	– ⅛
U Corp pr	375	$18¾	18¼	18¼	–1¼
Un Fn Mgt	100	$6½	6½	6½	– ¼
Un Wburn	z66	400	400	400	
UWbn 6¼p	50	$38	38	38	
U Sections	500	$5⅛	5⅛	5⅛	
Van Der	1550	$5¾	5½	5½	– ¼
Van Ness	1200	85	85	85	+ 2
Versafd	z50	$5⅛	5⅛	5⅛	
Venpower	5500	120	110	110	–10
Versatil A	100	250	250	250	–20
Vic G Tr	375	$34¾	34½	34¾	+ ½
Vulcan Ind	300	$8¼	8¼	8¼	– ¼
Wajax	100	$11⅛	11⅛	11⅛	– ¾
Walk GW	3330	$38⅞	38	38	– ⅜
Weldwod	700	$11	10¾	10¾	– ¼
Wstburne	466	$9¼	9¼	9¼	– ⅜
Wbur A p	110	$32¼	32¼	32¼	–1¼
Wcoast Pt	1200	$7½	7	7	– ¾
W Pet A p	1795	$28¾	28	28	– ¾
Westc'st	2065	$23½	23¼	23¼	– ¼
West Ind	600	150	140	150	
Westeel	210	$13	13	13	+ ⅛
W Brdcast	z50	$10	10	10	
W Cdn Seed	4200	450	450	450	
W Realty	1000	$6	6	6	– ¼
Westnhse	z117	$13⅛	13⅛	13⅛	
Weston	1835	$15¼	15	15⅛	– ⅛
Wstn 6pr	z5	$81	81	81	
White Pas	650	$9	8⅞	8⅞	– ⅛
White P A	z75	$20	20	20	
Winco S	200	460	450	450	–10
Woodwd A	250	$22¾	22¾	22¾	
YR Prop	200	$5⅞	5⅞	5⅞	– ⅛
Zellers	820	$16¼	16	16	– ⅜
Zenith	500	210	210	210	–10

Mines

Accra	1000	5½	5½	5⅛	– ½
Acme	11500	21½	20	20	– 2
Advocate	100	160	160	160	+ 4
Agnico	4700	198	190	198	– 2
Allied Mng	4420	320	300	305	–20
Am Larder	5500	43	39	39	– 2
Ang U Dev	8100	67	65	66	– 1
Armore	1000	11	11	11	
Asoc Porc	2000	30	30	30	– 5
Bankeno	9875	545	500	520	–30
Barex	1500	16	16	16	– 2
Bary Expl	1200	100	99	100	+ 2
Betlm	3963	$15	14¾	14¾	– ⅛
Bl Bay	14000	3½	3	3½	
Bral Can F	1400	130	130	130	
Brameda	3174	70	65	65	– 5
Broul Reef	1000	20½	20½	20½	– ½
Brunswk	2275	283	270	270	–16
Calmor IB	2000	60	55	57	+ 7
Cam Mine	6400	31½	30	30	– 1
Camflo	2300	265	255	255	–15
Cam Chib	900	450	420	425	–65
C Tung	700	155	155	155	– 1
C Jamiesn	500	125	125	125	+ 4
C Lencour	4000	6½	6	6	– ½
C Merril	200	450	420	420	–30
Cdn Nisto	1500	7	6½	6½	
Cassiar	z35	$17½	17½	17½	
Cent Pat	2800	135	130	130	– 5
Chemaloy	3300	193	180	190	+ 5
Chestrvile	8000	8½	8	8	– ½
Chib M	1000	33	33	33	
Chim	31100	133	105	115	+12
Coch Will	500	26	26	26	– 1
Coin Lake	2500	9½	9½	9½	
Comb Met	1000	7½	7½	7½	– 1
C Durham	1000	75	75	75	– 5
C Marben	800	126	125	125	
C Morisn	1300	126	122	122	– 4
Con Nichol	1000	6	6	6	– ½
C Rambler	1000	125	124	124	– 7
Conwest	600	760	750	750	–10
Cop Fields	2800	101	100	101	
Coulee	z200	15	15	15	
Craigmt	575	725	725	725	
Crobk	10100	11	9½	9½	+ ½
Deer Horn	2500	2	2	2	– 1
D'Eldona	1000	42	42	42	– 1
Denison	3900	$20½	19¾	19¾	– ¼
Dome	z65	$56	55¼	55¼	
D Explor	3800	100	96	96	– 3
Donalda	2000	6	6	6	
Dynasty	1800	520	500	510	–10
East Sull	2100	245	240	240	
Farwest	2500	6½	6	6	– ½
Fort Relnc	3500	36	35	35	– 1
Frobex	3014	25	24	24	– ½
Gt Mas	12900	405	365	380	–35
Giant Yk	z6	715	705	715	
Goldray	2700	50	48	48	
Grandroy	4500	6½	6	6	
Granduc	925	355	350	355	
Granisle	860	660	630	630	–25
Gren Pnt	11500	19½	18	18	– 1
Gulch	z250	5	5	5	
Headway	z200	4	4	4	
Highmont	300	190	190	190	
Hollinger	200	$34	34	34	– ½
Huds Bay	2115	$17	16⅞	16⅞	– ⅛
Hu-Pam	5000	13½	13½	13½	
Int Halliw	5000	27	25	25	– 1
Int Mogul	1600	685	670	670	–10
Iron Bay T	200	290	290	290	–10
Iso	4200	105	102	102	– 3
Joliet	1000	18	18	18	
Jonsmith	9300	7½	7	7½	+ ½
Jorex Ltd	350	126	126	126	– 4
Joutel	6600	64	61	63	+ 2
Kam Kotia	1000	33	33	33	– 2
Kerr Add	4250	670	665	665	– 5
Lab Min	635	$34½	34½	34½	– ½
Lacanex	1000	80	80	80	
L Dufault	3504	955	925	930	– 30
L Osu	/000	7½	6½	6½	
L Shore	250	225	220	220	
La Luz	5140	175	101	110	–90
Langis	1000	5	5	5	– 2
Liberian	480	$10¾	10½	10¾	
LL Lac	4500	180	180	180	
Lost River	4300	440	430	435	+ 5
Louvicrt	1000	10	10	10	– 1
Lytton M	700	100	100	100	– 2
Madeline	5700	211	210	210	– 5
Madsen	1000	61	61	61	– 1
Man Bar	2500	28	28	28	+ ½
Marchant	1400	35	35	35	– 3
Martin	2500	7	7	7	+ ½
Match	9000	7	6½	7	+ ½
Mattgmi	895	$24¾	24⅛	24¼	– ⅜
Mc Adam	3300	42	39	39	– 3
Mc Intyre	109	$58½	58½	58½	–2½
Mentor	z83	55	55	55	
Midrim	6000	12	11	11	– 1
Moneta	10000	56	56	56	– 4
Multi-Mi	1550	26	26	26	
NBU Mine	7360	260	249	249	–11
New Ath	2500	10½	10	10½	
N Dimens	1040	56	56	56	
N Que Ragl	620	600	575	580	–30
N Senator	1000	8	8	8	
Nick Rim	1275	8	8	8	– ½
Noble M	1500	90	88	88	– 2
Nor-Ac	15000	26	24	25	
Norbaska	2500	12½	12½	12½	– ½
Norlex e	7500	34	32	33	– 2
N Canada	500	46	46	46	+ 4
N Coldstm	700	44	44	44	+ 1
Northgat	2600	470	455	460	–20
N Rock	5450	180	175	180	+ 5
Opemska	6425	700	690	700	+25
Orchan	600	310	300	300	– 5
Osisko	1000	21	21	21	
P Asbestos	3105	142	135	138	– 5
Pac Coper	3100	190	185	185	–15
Patino	2111	$16⅞	16½	16½	– ⅛
Pato	z12	600	600	600	
Pce Expl	2100	61	60	60	– 2
Pine Point	1595	$21¼	21	21	+ ½
Placer	1265	$21⅛	21	21	
Prado Exp	800	120	120	120	
Preston	300	530	525	530	–10
Pure Silv	3400	222	210	216	– 4
Radiore	2900	19½	19	19	– 1
Rayrock	600	105	105	105	
Rio Algom	1900	$12⅛	12½	12½	– ¼
Rio 580 pr	25	$79½	79½	79½	
Roman	1010	515	500	500	–15
Ryanor	2000	11½	11½	11½	
Sherritt	4685	$11⅞	11⅜	11⅜	– ½
Sigma	200	355	355	355	+ 5
Sil Miller	3000	4	4	4	
Silvmq	8000	16	15½	15½	–1½
Stanrck	2700	32	30	30	
Steep R	2570	205	202	205	
Sullivan	3875	243	230	230	–15
Sun Ex	11000	10	9½	10	
Tara	17900	$12⅜	11¼	11⅜	– ¾
Teck Cor A	2210	410	400	410	
Teck Cor B	899	370	365	365	–15
Texmont	1500	35½	35½	35½	– ½
Texore	1000	10	10	10	
Texsol	10200	62	58	58	– 2
Thom L	1000	19	19	19	– 2
Tombill	5900	44	44	44	
Tontine M	1050	53	53	53	– 2
Tormex M	4500	145	135	135	–11
Tribag	2300	58	56	58	– 2
U Mining	2000	20	20	20	
U Asbesto	100	360	360	360	–15
U Keno	1700	375	355	360	–30
U Siscoe	5050	222	215	215	– 7
Upp Can	1400	147	146	146	– 4
West Mine	4200	251	242	242	– 9
Whithorse	2100	160	160	160	
Wilco	2500	15	14½	14½	– ½
Willroy	1500	63	63	63	– 5
Wr Harg	100	105	105	105	
Yk Bear	500	385	385	385	–15
Yukon C	200	115	115	115	
Zenmac	500	5½	5½	5½	–2½
Zulapa	10500	14½	14	14	– 1

Pétroles et Gaz

Alt East G	1700	565	550	565	+15
Alminex	2675	500	490	490	– 5
Am Leduc	2000	8½	8½	8½	
A Quasar P	100	500	500	500	+10
Asamera	9325	$11¾	11⅛	11⅛	+ ⅛
Ashland C	1400	985	950	950	–62
Ashland pr	z100	$26	25½	26	
BP OG	13272	550	520	530	–25
Bralor OG	1100	210	205	205	–20
C Geother	z200	67	67	67	
C Nor West	100	155	155	155	
CS Pete	13350	530	490	500	–35
CS Pete w	1500	225	215	215	–20
C Bonanza	z200	87	87	87	
C Dehi	1200	455	425	425	–40
CE Gas	16550	300	270	280	–20
C Homestd	9750	740	700	710	–15
CLI Pete	z181	52	52	52	
C Reserve	5400	510	500	500	–15
Cdn Sup O	2579	$35⅞	35¼	35½	– ⅛
Cent Del	4695	$14¼	13¼	13½	– ¼
Charter Ol	600	505	500	505	+ 5
Chieftan D	800	795	790	795	– 5
Clark Can	1000	232	225	225	–14
Decca R	400	175	175	175	– 2
Dynamic	8225	86	84	84	– 2
Francana	500	375	370	375	
Gr Plains	750	$29	29	29	
Gt COilsds	z50	450	450	450	
Houston O	6333	168	155	155	–13
Inter Tech	1000	79	78	78	– 1
Lochiel	3700	118	115	115	– 3
Mill C	15460	169	160	161	–11
Mineral R	3500	35	35	35	
Nat Pete	5300	176	166	170	–10
N Cont	1000	54	54	54	
NC Oils	2100	455	430	430	–50
Northld	1000	56	56	56	– 3
Numac	23800	$10⅞	10	10¼	– ¼
Oakwood P	700	78	78	78	– 2
Pan Ocean	5733	950	915	945	–10
Page Pet	9107	140	139	140	
Permo	2440	33	30	30	– 3
Peruv	1000	22	22	22	– 1
Petrol	4000	126	115	115	–10
Pinnacle P	1000	41	41	41	
Place G	5500	99	95	95	– 4
Ponder	500	52	52	52	
Peyto Oils	2257	190	185	190	– 5
Ranger	4050	$10⅝	10½	10½	– ⅛
Scurry Rn	2450	$12⅛	11⅛	12⅛	+ ½
Siebens	2300	815	805	805	–10
Spoon	20200	89	85	87	– 1
Total Pet	3000	565	530	540	–35
Total P A p	500	$13	12¾	12¾	– ¼
U Canso	6700	335	325	330	–15
UCnso w	11650	50	35	39	–12
Ulster P	36384	131	120	120	–11
Voyager P	4000	400	385	390	+ 5
W Decalta	5800	625	570	575	–45
World Wde	300	225	225	225	– 5

Carrières et Professions

Fonction publique Canada — Public Service Canada

AGENTS DES PRÊTS

Traitement jusqu'à $11,211

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Ottawa

FONCTIONS: analyser et évaluer les demandes d'aide financière adressées au Fonds de développement économique des Indiens, et établir le genre de l'aide demandée et son montant, ainsi que pour s'occuper des décaissements, de la perception et des saisies.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : les CA, CGA et RIA, ou toutes autres personnes qualifiées dans le domaine des prêts qui possèdent les aptitudes pour devenir directeurs.

Faites parvenir votre demande d'emploi à l'adresse suivante:

CONSEILLER EN MATIÈRE DE PERSONNEL
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET ESQUIMAUDES
MINISTÈRE des AFFAIRES INDIENNES et du NORD CANADIEN
PIÈCE 505, 400 OUEST, AVENUE LAURIER
OTTAWA (ONTARIO) K1A OH4

le ou avant le 30 novembre 1971
Les citoyens canadiens ont une préférence statutaire.

Référence à rappeler: 71-IAN-400.

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CHEF, TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION

Traitement jusqu'à $19,000

Services techniques

Ministère de la Défense nationale

Ottawa

On recherche un spécialiste de la technique de la construction qui, sous la direction générale du Directeur de l'architecture, planifiera, organisera et dirigea les études et les travaux spécialisés, effectués dans le domaine de la technique de la construction et dans celui de la conception d'installations protectrices.

FONCTIONS: le titulaire du poste devra notamment: administrer la section de la construction; établir des critères techniques et des critères relatifs à la construction d'installations protectrices; orienter les études techniques portant sur les installations protectrices et les autres constructions; formuler des principes directeurs et des normes concernant les études techniques; fournir des directives techniques aux ingénieurs-conseils; signaler les besoins en recherche scientifique et technique; vérifier et approuver l'aspect technique des plans et devis descriptifs; établir des contacts avec d'autres secteurs du gouvernement et de l'industrie.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: admissibilité à l'accréditation au Canada à titre d'ingénieur professionnel; bon nombre d'années d'expérience pertinente; aptitude manifeste à diriger; qualités personnelles appropriées et état physique satisfaisant.

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A OM7

Référence à rappeler dans la correspondance:
concours No 71-200-82.

Une importante compagnie manufacturière dans l'industrie se rapportant au domaine de l'automobile possède un poste vacant à Montréal pour un:

DIRECTEUR DES VENTES SECTEUR NATIONAL et DE FLOTTE

Salaire initial jusqu'à $16,000, plus boni, plus automobile.

Le candidat choisi aura la responsabilité totale des produits de vente de la compagnie jusqu'aux comptes de flotte des concessionnaires de location de camions; des manufacturiers d'équipement et des agences gouvernementales. Les fonctions exigées à cette fin sont, de motiver, de diriger et maintenir ses ventes en vigueur, de préparer les projets de ventes et les budgets, d'assigner les comptes, de régir les normes de performance et les résultats moniteurs.

Le candidat idéal devra posséder une excellente formation de base et quelques connaissances dans l'administration des ventes dans l'industrie du domaine de l'automobile, particulièrement dans le secteur du camion et du moteur. Il devra être couramment bilingue.

C'est une carrière prometteuse. Les conditions de travail sont excellentes. Le salaire de début à discuter avec les candidats qui auront les qualifications appropriées pour ce poste.

Faire parvenir, en toute confiance, curriculum vitae complet, en mentionnant le concours 8637 à:

CONSEILLERS EN GESTION HASKINS & SELLS et ASSOCIÉS

930 Edifice Sun Life
Montréal 110, P.Q.

Montréal • Toronto • Winnipeg
Membre: Association Canadienne des Conseillers en Gestion

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 28 octobre, 1971 par lequel OPTI-LAB INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré aux bureaux de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 4ième jour de novembre, 1971 sous le No. 2310661.
Banque de Montréal, le 18 novembre, 1971."

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 4 novembre, 1971 par lequel, K-Tel International Ltd, a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 19 novembre, 1971 sous le No. 2313660, Banque de Montréal, le 22 novembre, 1971.

"AVIS vous est donné que le 10 janvier prochain (1972) une requête sera présentée à la Cour Supérieure, District de Montréal, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre JEAN MINIOU et Dame ANNIC (Anne-Marie) Le GALLIC, domiciliés tous deux à Montréal Nord, au numéro 11,434 de la rue Edger, constatées en un contrat de mariage passé le 23 novembre 1971 devant Me Renée Méthot, notaire."

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 octobre, 1971 à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CANADIAN OVERHEAD HANDLING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de STE-ROSE (LAVAL) QUEBEC le DIXIEME jour de NOVEMBRE 1971, sous le numéro 303292.
Ce DIX-HUITIEME jour de Novembre
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT OF MONTREAL

COUR SUPERIEURE

DANS L'AFFAIRE DE:
LES CONVENTIONS MATRIMONIALES ENTRE: JOSEF (JOSEPH) L. JOBA, ingénieur, de la Cité de Montréal, demeurant au numéro civique 4070 de l'avenue Oxford, et son épouse, Dame JUDITH KORDA, Ménagère, du même lieu; le dit JOSEF (JOSEPH) L. Joba et Dame JUDITH KORDA.

Requérants

Prenez avis que les requérants présenteront devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour et dans le District de Montréal, a 10 heures de l'avant-midi, le 15 janvier, 1972, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête demandant l'homologation d'un Acte de Modification du Régime Matrimonial entre les requérants, passé le 17 novembre 1971, devant Me Solomon Katz, Notaire, afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu d'un régime de communauté de biens réduit aux acquets.

MONTREAL, le 18 novembre, 1971

Mtre Solomon Katz, Notaire,
901, rue Bleury,
Suite 346,
Montréal 128, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Assistance judiciaire)

No: 05-816546-71

LYNDA DEACOFF, des cité et district de Montréal,

Demanderesse,

– VS –

WILLIAM THOMAS WOOD, autrefois des cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le Défendeur, WILLIAM THOMAS WOOD, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Des copies du bref d'assignation ont été laissées au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 12ième jour de novembre, 1971

Marius D'Amours

MES. McCarthy, Monet, Johnston & Heenan
Suite 514
4 Place Ville Marie
Montreal 110, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 017748

DAME GRAZIELLA CASTILLOUX, maitresse de maison, domiciliée et résidant au 2110 rue Amherst, dans les Cité et District de Montréal,

Requérante

-vs-

NORBERT HUARD, de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé NORBERT HUARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 19 novembre 1971

Guy Vincent,
Registraire Général

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No.: 05-816 833-71

DAME SHIRLEY LILLIAN STROTHER, épouse séparée de biens de Ernest Jack Stalgitis, résidant en la cité de

Les sports à la pige

ZORRO, mieux connu sous le nom de Pierre-Elliot Trudeau, n'assistera pas cette année au match de la coupe Grey. C'est le gouverneur général Roland Michener qui effectuera le botté initial officiel, à Vancouver, dimanche prochain. M. Trudeau avait l'an dernier à Toronto ébloui les spectateurs, à la rencontre et devant les écrans de télévision, par son accoutrement inusité, une longue cape noire et un chapeau vagabond au large rebord. On l'avait comparé à Zorro, le héros masqué des bandes dessinées et de la télé. En 1968, le premier ministre portait une tuque canadienne crochetée. Malgré ses 71 ans, le gouverneur général est un homme qui se maintient en bonne forme physique par des exercices quotidiens. Il pratique plusieurs sports et, selon certaines informations, il pratiquerait ces jours-ci à botter le ballon, dans un coin secret de sa propriété, en vue de l'événement de dimanche.

DICK WILLIAMS, l'ancien instructeur des Expos qui a conduit la saison dernière les Athlétiques d'Oakland au championnat de la section Ouest de la ligue Américaine de baseball, a été nommé hier le gérant de l'année par les journalistes sportifs de Boston. Williams, qui avait été congédié par les Red Sox de Boston en 1969, soit seulement deux ans après qu'il les eut conduits à la Série Mondiale, sera fêté le 27 janvier prochain. Rejoint au téléphone, Williams s'est dit heureux d'avoir été le choix des rédacteurs et qu'il avait hâte de retourner à Boston afin d'y passer quelques jours en compagnie de sa femme.

JOE NAMATH, quart-arrière des Jets de New York, a été déclaré en parfaite condition physique par le médecin de l'équipe. Namath fut blessé à un genou au début du calendrier des matches avant-saison, et il n'a pas joué depuis. Il a repris l'entraînement hier et il se pourrait qu'il soit à son poste dans la partie de dimanche contre les 49ers de San Francisco. Cependant, si le temps est froid ou que le terrain est détrempé, Namath ne sera pas utilisé.

ADA McKENZIE, de Toronto, l'une des plus grandes golfeuses que le Canada ait jamais connu, repose dans un état satisfaisant dans un hôpital de Winnipeg. Un porte-parole de l'hôpital a déclaré qu'Ada n'avait pas été victime d'une crise cardiaque et que d'ici quelques jours, elle pourrait quitter le service des soins intensifs. Il a toutefois refusé de révéler la nature de l'affection dont souffre la malade. Cette dernière, qui est âgée de 80 ans, assistait à la réunion annuelle de l'Association des golfeuses canadiennes qui avait lieu à Winnipeg quand ele a été victime d'un malaise.

L'EQUIPE DE SKI de la province de Québec, sous la direction de Claude Dumontier, est partie hier pour la Colombie-Britannique et elle s'entraînera pendant trois semaines. En juillet dernier, cette même équipe, qui comprend cette année 15 membres, s'était exercée pendant trois semaines à Val d'Isere, en France. Claude Girard, président de la section du Québec de l'Association canadienne de ski, a dit que la situation financière de l'équipe était excellente cette année, grâce à une subvention de $30,000 du gouvernement provincial et des dons divers totalisant $60,000 qui ont été obtenus de plusieurs commanditaires. Il a ajouté qu'il espérait bien que la formation nationale comprenne un jour un plus grand pourcentage de skieurs québécois, étant donné que sur 950,000 skieurs pratiquant ce sport au Canada, on en trouvait 400,000 dans la Belle Province.

PIERRE BISAILLON, âgé de 41 ans, est mort des suites d'une crise cardiaque qui l'avait terrassé au cours d'un match de hockey de la ligue Récession, disputé avant-hier soir à Valleyfield. Bisaillon, frère de l'ancienne vedette des Braves de Valleyfield, de la défunte ligue de hockey Senior du Québec, Jan-Paul Bisaillon, est décédé quelques minutes après son admission à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield.

Le SKI NORDIQUE sera à l'honneur, le 8 décembre prochain en l'amphithéâtre du Jardin botanique de Montréal, à l'occasion d'une soirée annuelle d'information organisée par le comité de ski de fond de la zone laurentienne. On y donnera des renseignement sur l'équipement du ski de fond, des conseils sur le partage la lecture des cartes géographiques et l'étude des pistes. La soirée, dont l'entrée est libre, sera agrémentée de films.

BOB KRAEMER, des Blues Bombers de Winnipeg, en étant choisi la recrue par excellence dans la section Ouest de la ligue Canadienne à se mériter un honneur individuel dans la LCF cette saison. Kraemer avait aidé les Bisons de l'Université du Manitoba, de Winnipeg, à remporter le titre universitaire national en 1969 et 1970 avant de passer chez les professionnels. Les autres titulaires sont Gerry Organ, des Rough Riders d'Ottawa, un ancien de l'Université de Guelph et champion-compteur dans l'Est, ainsi que Jim Foley, des Alouettes, diplômé de l'Université de l'Ile-du-Prince-Edouard il y a deux ans et recrue par excellence dans l'Est.

GUY NORMANDIN, bien connu dans les cercles de ski comme directeur et examinateur de l'Alliance canadienne des moniteurs, vient d'être nommé directeur de l'école de ski de l'hôtel Chantecler, à Sainte-Adèle. Les quatre sommets du Chantecler offrent une gamme remarquable de pentes à la disposition d'à peu près tous les skieurs. Cette saison, on inaugure un monte-pente en "T" d'une capacité de 1,100 skieurs à l'heure, ainsi que deux glissoires pour enfants.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
WAGUIH BOULOS C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne,
Gunn
& Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115	861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 2	692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski	724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke	567-5259
324, rue Des Forges, Trois-Rivières	378-4541



FAITES VOTRE CHOIX ! Voici les neuf concurrentes, toutes plus jolies les unes que les autres, au titre de Mlle Coupe Grey. On connaitra la gagnante samedi, à la veille de la grande classique annuelle à l'affiche pour Vancouver dimanche après-midi. Cette photo fut prise avant-hier au sommet du mont Grouse, en banlieue de Vancouver. On reconnait (de g. à dr.): Margot Rosilius, de Hamilton, Marlene Shepherd, d'Ottawa; Debbie Barbagallo, de Montréal; Janice Hogg, de Régina; Marilyn Thomas, de Vancouver; Kathy Willon, d'Edmonton; Laura-Jayne Gaul, de Winnipeg; Linda King, de Calgary, et Margaret Worton, de Toronto, ces deux dernières représentant les équipes finalistes. (Téléphoto CP)

Bill Virdon lui succède

Murtaugh démissionne

PITTSBURGH (PA) – Danny Murtaugh, gérant des Pirates de Pittsburgh qu'il a conduit au championnat du monde cette année, a résigné hier ses fonctions pour des raisons de santé. L'instructeur Bill Virdon a immédiatement été nommé pour le remplacer.

Murtaugh a annoncé sa retraite lors d'une conférence de presse au stade Trois-Rivières.

Agé de 54 ans, Murtaugh a conduit les Pirates de 1960 au championnat de la Série Mondiale contre les Yankees. Après avoir démissionné à la fin de la saison 1964 alors que son coeur a commencé à lui causer des problèmes, il est revenu comme pilote intérimaire en 1967. Puis il a remplacé Larry Shepard à nouveau en 1970. Les Pirates ont remporté le championnat de la section Est l'an dernier et Murtaugh a été nommé le gérant de l'année.

Cette année les Pirates ont fait encore mieux. Ils ont remporté le championnat de la ligue Nationale puis se sont attaqués aux puissants Orioles de Baltimore en Série Mondiale, avec le résultat que l'on connaît.

La dernière saison a causé beaucoup d'ennuis à Murtaugh du côté santé. il a manqué 16 parties du 20 mai au 6 juin, à la suite de légers ennuis cardiaques, et il a même dû être hospitalisé. Virdon l'a remplacé durant cette période.

Agé de 40 ans, ce dernier était l'instructeur des frappeurs et du champ extérieur depuis 1968. Un des plus grands voltigeurs défensifs de l'histoire des Pirates, il a débuté sa carrière avec les Pirates en 1956 et s'est retiré comme joueur actif en 1965. Virdon admet que Murtaugh a eu une très grande influence sur lui mais qu'il dirigera l'équipe de sa propre façon. Durant la dernière Série Mondiale, le controversé lanceur Dock Ellis avait dit ceci de Murtaugh: "Je ne sais pas ce que je ferai si jamais cet homme-là quitte son poste."

Dave Cranmer parle en connaissance de cause

TORONTO (d'après CP) – Dave Cranmer, porteur de ballon et receveur de passes des Argonauts de Toronto, connaît mieux que quiconque parmi ses coéquipiers les adversaires auxquels ils auront à faire face, dimanche à Vancouver, dans le match pour la coupe Grey. Cranmer a évolué durant trois saisons pour cette équipe, les Stampeders de Calgary, avant d'être échangé aux Argonauts le printemps dernier. Il affrontera maintenant ses anciens coéquipiers.

"Il y a deux chose à faire pour battre les Stamps", déclare Cranmer, à la veille du départ des siens pour la côte du Pacifique. "Les deux sont d'égale importance car si vous en ratez une, vous êtes cuits. Il faut d'abord exploiter les ouvertures dans leur défensive de zones, et contenir leur ligne défensive. Si vous faites ça, vous compterez autant de points qu'il vous en faut pour gagner".

Les Stampeders, à l'instar d'a peu près toutes les équipes dans la section Ouest de la ligue Canadienne de football, utilisent une défensive zonée contre le jeu de passes. Ainsi, ils divisent leur champ-arrière en sections, une pour chacun des huit défenseurs-arrière. Les équipes de l'Est utilisent surtout la défensive individuelle, chaque demi ayant la responsabilité d'un receveur ennemi.

"C'est parce qu'Eagle Keys a eu beaucoup de succès avec cette stratégie que la majorité des équipes de l'Ouest l'utilisent aujourd'hui", explique Dick Thornton, demi défensif torontois.

"Ce Keys est vraiment un maître de cette défensive-là".

Keys, un ancien Alouettes, a été l'instructeur des Roughriders de la Saskatchewan durant plusieurs saisons avant d'accepter un poste similaire avec les Lions de la Colombie-Britannique cette année.

Duncan, un disciple

"Jim Duncan, le pilote actuel des Stamps, est un disciple de Keys et il croit ferme en cette stratégie", d'ajouter Thornton. "Mais le plus drôle de l'affaire, c'est que je soupçonne Keys d'avoir décidé un bon jour, devant le manque de rapidité de ses défenseurs, d'y compenser en utilisant la défensive des zones. Et voilà qu'aujourd'hui, on le copie partout."

Et Cranmer d'expliquer qu'il y a toujours un couloir entre les zones des secondeurs et celles des demis, de même que des trouées entre chaque zone.

"C'est ça qu'il nous faut exploiter en y complétant nos passes. Je devrais plutôt dire que j'espère que nos instructeurs nous traceront des jeux nous permettant d'exploiter ces lacunes, car alors notre jeu de passes connaîtra beaucoup de succès."

La ligne défensive du Calgary est l'une des meilleures au Canada. Elle est formée de Dick Suderman, John Helton, Fred James et Craig Koizan. Juste derrière eux se retrouve Wayne Harris, joueur-étoile dans l'Ouest au cours des 11 dernières saisons.

"La plupart du temps", de préciser Cranmer, "Harris se place juste derrière Helton. Mais on n'est jamais certain, non plus qu'on peut l'éliminer facilement du jeu car il semble posséder un 6ème sens. On dirait qu'il flaire le ballon et il se déplace avec une rapidité étonnante dans cette direction.

"Mais si vous contrôlez ces gros ailiers et ces gros bloqueurs, Harris peut être déplacé, momentanément du moins, car il n'est pas très costaud."

Cranmer a aussi dit que la défensive torontoise pourrait créer des difficultés à l'attaque du Calgary, précisant que celle-ci aurait à affronter pour la première fois une variété de blitzes qui pourraient s'avérer très heureux.

● Si la ville de Vancouver s'attend à bénéficier de quelque $3,250,000 des $4,000,000 qu'y dépenseront, d'ici demanche soir, une foule de visiteurs estimée à environ 15,000, il en coûtera aussi quelque chose aux autorités de la ville. En effet, on calcule que les déboursés en temps supplémentaire aux policiers de l'endroit atteindront facilement $15,000.

● Les 35,000 sièges du stade de l'Empire sont tous vendus depuis belle lurette, ce qui rapportera une recette-record de $497,000.

● Selon un porte-parole anonyme du comité d'organisation de la classique, Vancouver n'aurait pas fait une si bonne affaire si les Roughriders de la Saskatchewan, plutôt que les Stampeders de Calgary, avaient atteint la finale. Il a expliqué que les amateurs de Calgary sont beaucoup plus enthousiastes que ceux de Regina, ce qui a suscité l'afflux prévu pour dimanche.

● Par contre, si la recrue Joe Theismann, 22 ans, et son réserviste Greg Barton, à peu près remis d'un doigt fracturé, réussissent à garder le célèbre trophée dans l'Est, ce sera la première fois qu'une équipe ayant une recrue au poste de quart-arrière réussit l'exploit depuis que Jim Van Pelt a conduit les Blue Bombers de Winnipeg à la victoire en 1958.

Les "experts" du Devoir se prononcent...

Les Argonauts et les Stampeders à égalité

Les avis sont passablement partagés, au sein de l'équipe sportive du Devoir, quant à l'issue du match de la coupe Grey, dimanche après-midi à Vancouver, entre les Argonauts de Toronto, champions de la section Est de la ligue Canadienne de football, et les Stampeders de Calgary, titulaire de l'Ouest. Même que celui qui voudrait faire une toute petite mise sur la rencontre pourrait difficilement se fier aux quatre "experts" que nous sommes, pour la simple raison que deux favorisent les Argonauts et les deux autres préfèrent les Stampeders.

Le lecteur qui préfère fonder son choix sur l'expérience aura beau jeu, car Marc Thibeault, directeur de notre section sportive, ainsi qu'André Tardif, son adjoint, représentant l'expérience et la pondération, optent pour les champions de l'Est. Par contre, François Lemenu et Réjean Brodeur, la fougue de la jeunesse en leur faveur, favorisent les Stampeders, ceux-là même, ou à peu près, qui ont cédé, l'an dernier à Toronto, devant les Alouettes de Montréal en finale de la coupe Grey.

Aux points, Toronto devrait l'emporter, selon un pronostic combiné. Thibeault et Tardif accordant respectivement 7 et 10 points de marge aux Torontois, Brodeur et Lemenu se contentant de 7 et 6 points.

Voici donc les choix individuels et ce qui les motive:

Marc Thibeault

Les Argonauts devraient l'emporter par au moins un touché de différence.

Je considère, d'une part, que les Stampeders ont joué au-dessus de leur tête en finale de l'Ouest contre les Roughriders de la Saskatchewan. Ron Lancaster est un bien meilleur quart-arrière que Jerry Keeling, et il aurait dû normalement avoir le meilleur.

D'autre part, j'ai l'impression que Toronto cache une offensive qu'on cherche encore. Cette attaque doit éclater un jour ou l'autre et ce pourrait bien être dimanche. Joe Theismann, Bill Symons et Leon McQuay sont des joueurs explosifs. Theismann, entre autres, peut bouleverser la réputée défensive des Stampeders en portant lui-même le ballon, chose qu'il peut faire comme nul autre quart-arrière au pays.

Les Argonauts qu'on a vus dimanche dernier contre Hamilton ne sont pas ceux qu'on verra au cours du match de la coupe Grey, car alors ils n'auront pas une avance de 15 points à protéger. Ils devront jouer à la normale.

Réjean Brodeur

Calgary par huit points, parce que le football pratiqué dans l'Ouest est supérieur (malheureusement) à celui présenté dans l'Est. Les Stampeders ont affronté de la meilleure compétition que les Argonauts. Et battre Regina deux fois de suite, l'éliminer sur son terrain, c'est quelque chose!

André Tardif

Les Argonauts par 10 points. Au début de la saison régulière, c'est leur offensive qui avait le dessus. Puis, l'instructeur Leo Cahill, s'apercevant que tout allait bien de ce côté-là, a mis l'emphase sur la défensive. C'est pourquoi les pointages des matches de Toronto, élevés au début, ont été freinés par la suite.

Car il ne faut pas oublier qu'au football, les films jouent un rôle prépondérant dans la préparation d'une rencontre. Ainsi, Cahill, pas bête du tout, voulait en montrer le moins possible à l'adversaire une fois la première position assurée à son équipe dans l'Est. On l'a même vu plusieurs ralentir son attaque, une fois assuré que les siens allaient gagner, en faisant toutes sortes d'expériences en deuxième demie.

Je n'oublie certes pas que l'équipe qui a pu se débarrasser de son adversaire en deux parties consécutives, dans la traditionnelle finale du meilleur 2 de 3 dans l'Ouest, a de fortes chances de l'emporter en raison du repos additionnel de trois jours dont elle peut jouir aux dépens des champions de l'Est, où la finale, deux parties au total des points, prend toujours fin huit jours avant la classique.

Mais quand même. Les Argonauts sont trop puissants offensivement, et leur formation défensive n'a rien à envier à celle du Calgary.

François Lemenu

Les Stampeders de Calgary devraient sortir victorieux de la confrontation qui les opposera dimanche aux Argonauts de Toronto dans la finale de la coupe Grey.

Bien que les hommes de Léo Cahill forment sur papier une équipe redoutable, le manque d'opposition qu'ils ont eu au cours des dernières semaines devraient être un handicap sérieux favorisant par le fait même les Stampeders.

D'autres raisons militent en faveur des champions de l'Ouest, et qu'il suffise de mentionner que les joueurs d'expérience, tels le quart Jerry Keeling et le secondeur intérieur Wayne Harris. Ils sont autant d'atouts qui devraient permettre à Calgary de vaincre par la marge de six points les Argonauts, sans doute dirigés par le talentueux mais jeune Joe Theismann.

La Chine communiste et le sport

par Jacques Grosbois, de l'Agence France-Presse

En s'engageant dans le championnat du monde de hockey sur glace, puis en décidant d'envoyer des joueurs de tennis de table en Yougoslavie et en Amérique du Nord, après avoir participé aux championnats du monde de ce sport au Japon, la Chine populaire a récemment et une nouvelle fois démontré sa volonté de faire sa rentrée sur le plan sportif international. Mais à ce sujet, quelle est la situation?

En 1954, lors de la session d'Athènes du Comité international olympique, le Comité national olympique formé à Pékin est reconnu par le CIO, à une majorité de 23 voix contre 21. Cependant, le comité olympique de Formose continue à être reconnu par le CIO, ce qui provoque, de 1954 à 1958, de nombreuses protestations de Pékin qui conteste l'autorité de ce comité et demande au CIO de ne plus le reconnaître. Et en août 1958, un communiqué de presse annonce le retrait du Comité olympique de Chine démocratique et populaire du mouvement olympique et de toutes les fédérations internationales. Quelques jours plus tard, le CIO reçoit la communication officielle de ce retrait et le professeur Tung Shou Yi, membre du CIO où il représentait la Chine populaire, donne sa démission. Après cette décision, la Chine populaire se contente de participer aux GANEFO (games of the next emerging forces) et se replie sur elle-même. Entre temps, le comité olympique de Formose (ou Taiwan) est avisé, après la 57ème session du CIO à Rome en 1960, que le "comité olympique de Chine", qui était auparavant appelé "comité national olympique chinois", pourra désormais s'appeler "comité olympique de la république de Chine".

Décisions équivoques

En 1963, lors de sa session à Baden-Baden, le CIO décide que la "délégation de Taiwan se présentera aux Jeux olympiques sous le nom de Taiwan mais sera autorisée à porter sur les maillots de ses athlètes et de ses officiels les trois lettres R.O.C. (Republic of China). Après discussion, à Mexico en 1968, le CIO décide une nouvelle modification: par 32 voix contre 10, l'équipe de Formose sera appelée "équipe de la république de Chine" à partir du 1er novembre 1968. Et en 1970 à Amsterdam, le CIO élit comme membre M. Henry Hsu, représentant de la république de Chine...Bien entendu comme dans les autres domaines, la Chine communiste n'a cessé de protester contre la reconnaissance du comité olympique de Formose et ses appellations...

Toutefois, cette année la Chine a fait sa réapparition sur le plan mondial sportif lors des championnats du monde de tennis de table au Japon et a ensuite lancé la fameuse invitation aux joueurs américains de ping-pong. Elle vient d'autre part de s'engager dans le championnat du monde de hockey sur glace et sera représentée à Novi Sad, en Yougoslavie, dans des épreuves de tennis de table. Il y a là une volonté évidente de retour dans le domaine sportif. Toutefois, la Chine communiste n'est affiliée pour le moment qu'à la Fédération internationale de tennis de table, à la Ligue internationale de hockey sur glace, à la Fédération internationale de ballon-volant et à la Fédération internationale de tir à l'arc.

Record d'un perchiste

Le fameux record du monde de saut en hauteur de Ni Chih Chin (2M29) ne put d'ailleurs être homologué parce que la Chine populaire ne faisait plus partie de la Fédération internationale d'athlétisme.

Si la Chine communiste veut donc reprendre toutes relations sur le plan sportif, il lui faudra redevenir membre des fédérations internationales, ce qu'elle a déjà fait en ce qui concerne certaines de ces fédérations. D'autre part, des sondages ont déjà été effectués auprès du CIO et lors de sa récente session de Luxembourg, celui-ci a fait savoir que s'il appartenait à la Chine populaire de manifester officiellement son désir de revenir au sein du Comité international olympique, la "porte lui était grande ouverte". Toutefois, pour redevenir membre du CIO, la Chine communiste devra constituer un nouveau comité national olympique qui sera composé d'au moins cinq fédérations nationales, comme le prévoit l'article 24 des statuts et règles olympiques.

Telle est la situation actuelle. Il est évident que chacun souhaite que l'immense Chine populaire participe aux grandes compétitions sportives, mais dans les fédérations internationales comme au sein du CIO, il y a des représentants de Formose. Il appartient à la Chine communiste de décider.



TOUS LES MOYENS SONT BONS ! L'enthousiasme des amateurs de football de Calgary est légendaire. Un entrepreneur de l'endroit a trouvé un moyen bien à lui de stimuler l'ardeur de ses concitoyens en faveur des Stampeders en affichant son mastodonte par les rues de la ville depuis quelques jours. (Téléphoto CP)

Egers, à lui seul, bat Vachon

ST-LOUIS (PA) – Jack Egers, récemment obtenu des Rangers de New York, a marqué 2 buts, hier soir, pour mener les Blues de St-Louis à une victoire de 3-1 contre les Kings de Los Angeles.

Egers a marqué son 1er but à la 14ème minute de jeu de la première période en lançant sur le gardien Rogatien Vachon après avoir reçu une passe de Gary Unger qui avait lui-même reçu le disque d'André Dupont. Le lancer toucha Vachon à l'épaule avant de rouler derrière lui.

Après que Gary Sabourin eut porté le pointage à 2-0, Egers donna le coup de grâce au Los Angeles dans la 3ème minute du 2ème tiers en comptant sur, cette fois, le retour d'un lancer d'Unger. C'était le 4ème but en 5 parties d'Egers avec les Blues.

Bill Flett a enlevé un blanchissage au gardien Jim McLeod dans la 13ème minute de la 2ème période en comptant sans aide.

1ère période
1 St-Louis: Egers (5) Unger, Dupont 13:55
2 St-Louis: Sabourin (6) St-Marseille, Thomson 17:34
Aucune punition.
2ème période
3 St-Louis: Egers (6) Unger, Roberts 2:44
4 Los Angeles: Flett (5) 12:32
Pun: Roberts 0:30.
3ème période
Aucun but.
Pun.: Lonsberry et B. Plager 7:11.
Lancers:

Los Angeles	6	5	6	17
St-Louis	14	19	6	39

Gardiens: Vachon (LA), Jim McLeod (St-L).
Assistance: 17,770.

À Blue Bonnets

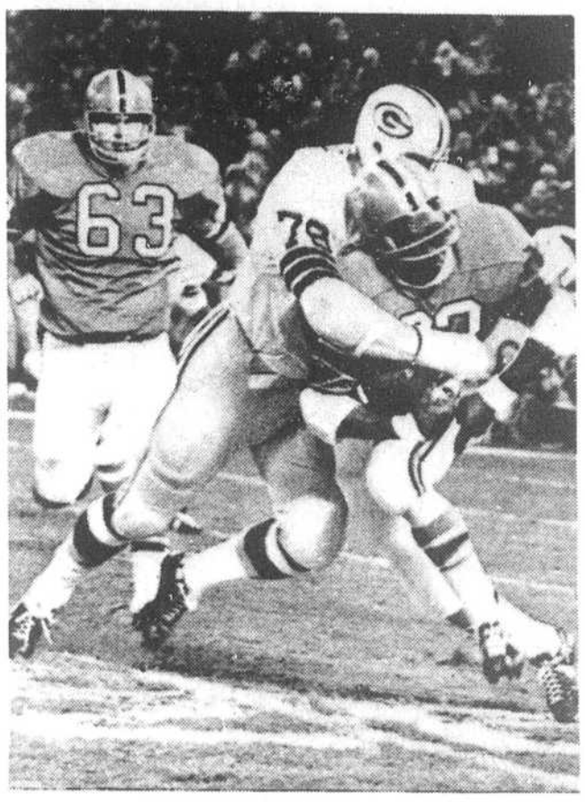
HIER SOIR

Pari double: Trader Sunshine (4) et Torrid Encounter (2): $16.70.
1ère quiniela: Katys Bert (9) et Tilcan (5): $63.40.
2ème quiniela: Comet Angus (5) et Esra Daniel (4): $21.80
3ème quiniela: Dean Bayel (1) et Tonys Dominion (4): $13.70.
Exacta: Victor Scoth (4) et Mischievous Mood (3): $20.40.
Pari mutuel: $374,812.
Assistance: 5,686.

Frazier y sera

Le champion mondial des poids lourds Joe Frazier sera bel et bien à la table d'honneur du cinquième dîner annuel des célébrités sportives qui se tiendra le vendredi, 10 décembre, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

C'est évidemment la première fois dans l'histoire de cet événement qu'un champion mondial de la boxe apporte sa collaboration.



LE JOUEUR DE LA SEMAINE — Cannonball Butler (33), des Faucons d'Atlanta, a été nommé le joueur offensif de la semaine dans la ligue Nationale de football quand il a accumulé des gains de 197 verges au profit de son équipe qui a défait Green Bay 28-21 lundi soir. Il est ici arrêté par Bob Brown (78).
(téléphoto PA)

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est

	j	g	p	n	bp	bc	pts
New York	19	13	2	4	90	43	30
Montréal	19	12	2	5	75	41	29
Boston	19	13	5	1	75	40	27
Toronto	20	7	6	7	56	59	21
Détroit	20	5	11	4	52	72	14
Vancouver	22	5	13	4	50	74	14
Buffalo	20	4	11	5	57	77	13
Ouest							
Chicago	20	15	5	0	64	33	30
Minnesota	20	13	4	3	61	34	29
Philadelphie	19	7	8	4	44	58	18
Pittsburgh	21	8	11	2	59	66	18
Californie	21	6	12	3	67	98	15
St-Louis	20	5	11	4	52	62	14
Los Angeles	21	4	16	1	43	88	9

Hier soir
Los Angeles 1, Saint-Louis 3
Minnesota à Vancouver
Ce soir
Montréal à Chicago
Toronto à Pittsburgh
St-Louis à New York
Boston à Philadelphie
Détroit à Californie
Bulffalo à Los Angeles

LIGUE JR DU QUEBEC

	j	g	p	n	bp	bc	pts
Drummondville	20	15	4	1	102	72	31
Cornwall	21	15	5	1	116	77	31
Shawinigan	22	12	9	1	95	75	25
Québec	19	11	7	1	105	59	23
Sorel	19	11	8	0	71	68	22
Trois-Rivières	21	9	12	0	83	84	18
Sherbrooke	19	8	9	1	81	93	17
Verdun	20	6	13	1	78	111	13
St-Jérôme	18	6	12	0	87	138	12
Laval	19	3	16	0	72	113	6

Avant-hier
St-Jérôme 5, Laval 4
Ce soir
Shawinigan à Trois-Rivières

LIGUE JR DE L'ONTARIO

	j	g	p	n	bp	bc	pts
Ottawa	18	13	5	0	99	69	26
Oshawa	18	12	4	2	97	70	26
Peterborough	22	10	7	5	85	85	25
Kitchener	17	10	3	4	97	67	24
Toronto	18	12	6	0	90	72	24
Niagara Falls	20	9	7	4	84	85	22
London	19	7	10	2	78	86	16
St-Catharines	19	5	14	0	69	100	10
Hamilton	20	3	15	2	61	101	8
Montréal	14	1	11	3	52	86	5

Hier soir
Ottawa à Hamilton
London à Oshawa
St-Catharines à Niagara Falls

LIGUE AMERICAINE

	j	g	p	n	bp	bc	pts
Est							
Boston	17	13	3	2	66	36	28
Nouvelle-Ecosse	18	9	6	3	65	51	21
Springfield	16	8	4	4	58	45	20
Rochester	20	7	10	3	60	74	17
Providence	20	5	10	5	65	75	15
Ouest							
Hershey	16	10	3	3	70	46	23
Cincinnati	20	7	7	6	67	77	20
Cleveland	19	7	7	5	69	66	19
Baltimore	19	5	10	4	50	64	14
Richmond	17	6	9	2	38	46	14
Tidewater	18	3	12	3	41	69	9

Hier soir
Providence à Nouvelle-Ecosse
Hershev à Baltimore
Springfield à Cincinnati
Rochester à Boston
Ce soir
Springfield à Cleveland
Baltimore à Hershey
Richmond à Tidewater

Les choix de "M. Lee" à B.B.

Hier soir, notre sélectionneur a indiqué 2 gagnants, le pari double ($16.70) et la 3ème quiniela ($13.70). Il a maintenant un total de 64 vainqueurs en 250 courses pour une moyenne de 25.6%.

Dans ses paris, il a perdu $22.40, ce qui a fait tomber sa banque à $70.40. Voici ses choix pour ce soir:

1ère course: 1-LaFlamme (no 2); 2-Lady Circo (no 4); 3-Bernies Boy (no 9).

2ème course: 1-Brigids Pride (no 4); 2-Secant (no 1); 3-Flying Hank (no 5).

Paris doubles suggérés: 2-4, 4-4, 2-1 et 4-1.

3ème course: 1-Mr. Wklo (no 3); 2-Nite Song (no 2); 3-King MW. Grattan (no 4).

4ème course: 1-Wil Diamond (no 5); 2-Adios M. Angus (no 2); 3-Tiger Herbert (no 9).

Quiniela suggérée: 5-2.

5ème course: 1-Adios Uniteus (no 5); 2-Limelight N. (no 7); 3-Rays Valley Song (no 1).

6ème course: 1-Mountain Haven (no 2); 2-Gerry Larry (no 3); 3-Dr. Jones (no 9); 4-Mr. Centennial (no 5).

Quinielas suggérées: 2-3, 2-9, 2-5 et 2-8.

7ème course: 1-Dowin (no 7); 2-Moon Over A (no 5); 3-Conestoga Count (no 8).

8ème course: 1-Desiradios (no 5); 2-Fight Back (no 7); 3-Wicked Mir (no 3).

Quinielas suggérées: roulette 5-7-3.

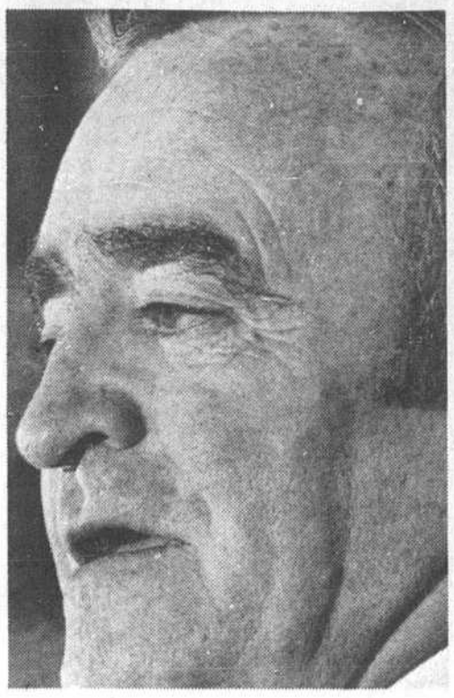
9ème course: 1–Key Pebble (no 9); 2–Lady Farr (no 1); 3–Drummond Bye Bye (no 2).

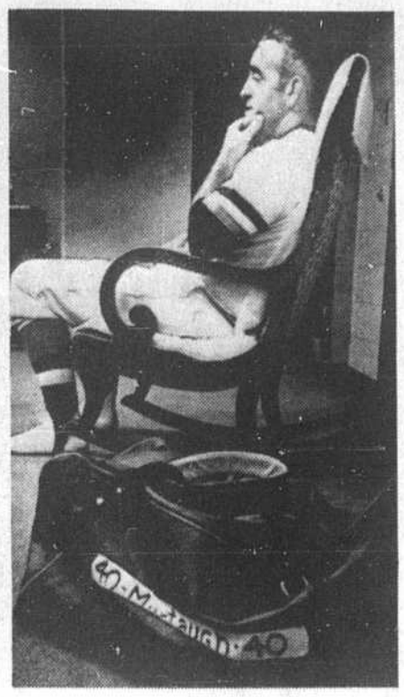
10ème course: 1–Armbro Gimlet (no 3); 2–Coal Adios (no 1); 3–Mr. Hoff (no 7).

Exactas suggérées: 3-1 et 1-3.

ENJEU: $200 **EN BANQUE: $92.70**

Ce soir, MM. Lee" mise la somme de $12 de la façon suivante:
4ème course: $2 sur la quiniela 5-2.
5ème course: au mutuel, $2-0-0 sur le no 5;
8ème course: $2 sur chacune des quinielas 5-7 et 5-3;
10ème course: $2 sur chacune des exactas 3-1 et 1-3.





ON NE LE VERRA PLUS ! Danny Murtaugh, qui a déjoué les experts (et les médecins) en conduisant les Pirates de Pittsburgh à la victoire contre les Orioles de Baltimore, dans la dernière Série Mondiale, a décidé que sa santé chancelante ne lui permettrait plus de poursuivre sa carrière de pilote. Il a finalement démissionné une fois pour toutes hier.
(Téléphoto AP)

Malgré un excellent début de saison...

Phil Esposito ne détient qu'une avance de 2 points

Phil Esposito n'est plus qu'à un seul point de son rythme de la saison dernière mais il occupe cependant une place bien familière: celle de meilleur compteur de la ligue Nationale. Il ne détient cependant pas une marge aussi confortable que l'année dernière. Esposito, qui a établi un nouveau record de 152 points l'an dernier – 76 buts et autant de passes – a récolté 15 buts et 19 passes pour 34 points jusqu'à date cette saison. C'est un but de plus que l'an dernier après le même nombre de parties.

Mais en 1970-71, il détenait une avance de sept points sur son coéquipier Ken Hodge après 19 parties. Aujourd'hui, il n'a qu'une mince avance de deux points sur Vic Hadfield, des Rangers de New York. En fait, le trio au complet de Hadfield complété de Jean Ratelle et Rodrigue Gilbert, talonne Esposito de très près. Ratelle et Gilbert sont sur un pied d'égalité en troisième place avec chacun 31 points, cinq de plus que la sensationnelle recrue des Sabres de Buffalo, Richard Martin. La meilleure recrue de la saison dernière, Gilbert Perreault, des mêmes Sabres, suit au 6ème rang avec 25 points.

Esposito et Frank Mahovlich, des Canadiens, se partagent le meilleur total de buts, 15, soit un de mieux que Hadfield. Ratelle, Martin et Marc Tardif du Canadien, Orr domine pour les passes avec 22.

La plupart des meilleurs compteurs ont mieux fait que l'an dernier et voici des chiffres concernant les 10 meilleurs, avec ceux de l'an dernier entre parenthèses:

Esposito: 15-19–34 (14-21–35), Hadfield: 14-18–32 (8-8–16); Ratelle: 14-17–31 (10-10–20); Gilbert: 13-18–31 (7-9–16); Orr: 9-22–31 (6-20–26); Martin: 14-12–26 (recrue); Perreault: 9-16–25 (10-7–17); Mikita, Chicago: 9-15–24 (2-12–14); Oliver, Minnesota: 9-13–22 (2-4–6); Ullman, Toronto: 5-17–22 (8-7–15).

Chez les gardiens

Si la lutte est corsée chez les compteurs, elle l'est également chez les gardiens de buts. Le duo de Tony Esposito et Gary Smith, des Hawks de Chicago, a une légère avance sur celui de Maniago-Worsley du Minnesota avec une moyenne de but alloué par match de 1.65 comparativement à 1.70. Gilles Villemure, des Rangers, présente cependant la meilleure moyenne individuelle: 1.22 en neuf parties et aucune défaite à son dossier. Les Rangers occupent quand même le 5ème rang comme équipe avec 2.26. Ils sont précédés de Boston, 2.10 et Canadien (Dryden, 1.92), 2.15. Dryden a joué le plus de minutes, 1,120 contre 1.060 pour Roger Crozier, du Buffalo.

Même s'il n'a pas été pénalisé une seule fois au cours de la dernière semaine, Rick Foley, des Flyers, continue d'être le joueur le plus puni de la ligue avec un grand total de 67 minutes passées au cachot depuis le début de la saison, sept de plus que Barclay Plager, du St-Louis.

LES MENEURS

	pj	b	a	pts	pun.
Esposito, Boston	19	15	19	34	6
Hadfield, New York	19	14	18	32	47
Ratelle, New York	19	14	17	31	2
Gilbert, New York	19	13	18	31	14
Orr, Boston	19	9	22	31	27
Martin, Buffalo	20	14	12	26	8
Perreault, Buffalo	20	9	16	25	8
Mikita, Chicago	20	9	15	24	6
Oliver, Minnesota	20	9	13	22	0
Ullman, Toronto	20	5	17	22	2
F. Mahovlich, Mont.	19	15	6	21	22
B. Hull, Chicago	20	10	11	21	8
Nolet, Philadelphie	18	13	7	20	4
Cournoyer, Montréal	19	12	8	20	9
Henderson, Toronto	20	12	8	20	12
Sheehan, Californie	21	12	8	20	4
Pinder, Californie	17	8	12	20	14
Prentice, Minnesota	20	8	12	20	6
Berenson, Détroit	20	6	13	19	6
Park, New York	19	5	14	19	18
Rousseau, New York	19	8	10	18	4
Lapointe, Montréal	19	5	13	18	14
Hodge, Boston	19	4	14	18	41
Apps, Pittsburgh	21	4	14	18	36
Tremblay, Montréal	19	0	18	18	4

LES GARDIENS

	mj	bc	bl	moy.
Esposito	700	19	3	1.62
G. Smith	500	14	1	1.68
Chicago	**1,200**	**33**	**4**	**1.65**
Worsley	540	13	1	1.44
Maniago	660	21	2	1.90
Minnesota	**1,200**	**34**	**3**	**1.70**
Johnston	660	22	1	2.00
Cheevers	480	18	0	2.25
Boston	**1,140**	**40**	**1**	**2.10**
Dryden	1.120	36	2	1.92
Vachon	20	4	0	12.00
Montréal (1)	**1,140**	**41**	**2**	**2.15**
Villemeure	540	11	0	1.22
Giacomin	600	32	0	3.20
New York	**1,140**	**43**	**0**	**2.26**
Parent	720	29	1	2.41
Plante	480	30	0	3.75
Toronto	**1,200**	**59**	**1**	**2.95**
R. Edwards	427	17	0	2.38
Rugherford	371	19	0	3.07
Binkley	552	27	0	3.10
Pittsburgh (3)	**1,320**	**66**	**0**	**3.00**
Favell	834	39	1	2.80
Gamble	306	19	1	3.72
Philadelphie	**1,140**	**58**	**2**	**3.05**
McLeod	320	15	0	2.81
Wakely	520	27	0	3.11
McDuffe	300	19	0	3.80
St-Louis	**1,140**	**61**	**0**	**3.21**
Wilson	781	42	1	3.22
Gardner	539	32	0	3.56
Vancouver	**1,320**	**74**	**1**	**3.36**
Daley	500	26	0	3.12
A. Smith	700	44	0	3.77
Détroit (2)	**1,200**	**72**	**0**	**3.60**
Crozier	1.060	60	0	3.39
Dryden	140	15	0	6.42
Buffalo	**1,200**	**77**	**0**	**3.85**
G. Edwards	605	40	1	3.96
Vachon	300	22	0	4.40
DeJordy	295	23	0	4.67
Los Angeles	**1,200**	**85**	**1**	**4.25**
Caster	445	32	0	4.32
Meloche	575	43	1	4.48
Kurt	240	20	0	5.00
Californie	**1,260**	**98**	**1**	**4.66**

Quand Francis téléphone...

NEW YORK (PA) – Les Rangers de New York, l'équipe de l'heure dans la ligue Nationale de hockey, n'iraient nulle part sans Alexander Graham Bell.

Emile Francis, directeur général et gérant des Rangers, passe une bonne partie de son temps, de son bureau de Madison Square Garden, au téléphone, parlant aux personnes importantes des autres équipes du circuit. Quelquefois les conversations deviennent des échanges

En juin dernier quand la direction des Rangers se préparait pour le repêchage annuel, Francis avait les yeux sur Gene Carr, un jeune très talentueux et qui a fait scintiller la lumière rouge pas moins de 104 fois la saison dernière avec les Bombers de Flin Flon de la ligue de hockey de l'Ouest. Mais il a pensé que Carr serait repêché bien avant que New York n'ait son tour de choisir un joueur. Alors Francis s'est tourné vers le téléphone.

"J'ai commencé avec Détroit" de dire Francis. "Je croyais bien que Montréal repêcherait Guy Lafleur en premier et Détroit avait le choix suivant. Je n'ai pu avoir leur choix et j'ai alors songé à Vancouver. Cette équipe aussi n'a pas voulu laisser aller son choix au repêchage. J'ai alors pensé à St-Louis".

Les Blues détenaient le premier choix des Pingouins de Pittsburgh à la suite d'un échange antérieur et ils y tenaient absolument. St-Louis a alors échangé son véritable premier choix (le 9ème) aux Rangers mais a quand même repêché Carr avec son premier choix (celui obtenu du Pittsburgh). Cela n'a pas découragé Francis.

"Vous devez vous faire une idée de ce que vous désirez," explique Francis. "Quand vous voulez ardemment quelque chose, vous vous lancez à sa recherche".

Alors Francis s'est mis à la poursuite de Carr. Les Blues ont mal débuté la saison, ce qui a aidé à un autre assaut du directeur-général des Newyorkais. "Vous appelez à peu près tout le monde tous les jours," d'ajouter Francis. "Et quand une équipe a des problèmes, vous appelez encore plus souvent. Vous savez ce qu'elle recherche. Les Blues ne voulaient absolument pas échanger Carr même s'ils connaissaient des moments fort difficiles".

"Je savais qu'il y avait d'autres équipes intéressées à ses services mais j'avais bon espoir car nous avions le plus à offrir en retour" de poursuivre Francis. Les Rangers ont offert quatre joueurs dont Jack Egers et le défenseur André Dupont pour compléter l'échange.

Sid Abel, le directeur général à St-Louis, a fait venir Carr à son bureau lundi dernier pour l'informer de la transaction.

"Nous ne pouvons pas attendre ton développement plus longtemps", de dire Carr, rappelant sa conversation avec Abel. Alors après 14 parties et trois buts avec les Blues, Carr est devenu un Ranger.

"Je ne pouvais tout simplement pas le croire", de dire Carr. "J'ai été assis là à peine 30 secondes ou à peu près. J'ai appelé à la maison et mon père croyait que je plaisantais".

Moins d'une semaine plus tard, Carr a compté deux buts et récolté autant de passes à sa toute première partie à New York au grand plaisir de la foule.

Au hasard des nouvelles

DALLAS-FORT WORTH, la nouvelle equipe dans la ligue Américaine de baseball à la suite du transfert des Sénateurs de Washington pour cette région du Texas, sera désormais connue sous le vocable de Rangers à cause, bien sûr, des fameux Texas Rangers qui combataient jadis les hors-la-loi. Tommy Vandergriff, maire de la Ville d'Arlington où seront présentées les parties des Rangers, et le propriétaire Bob Short, ont déclaré que Ted Williams serait encore le gérant de l'équipe pour la saison prochaine.

ROBERTO CLEMENTE, le merveilleux voltigeur des Pirates de Pittsburgh qui a été choisi le joueur par excellence de la dernière Série Mondiale, a été nommé hier l'athlète professionnel du mois d'octobre. Il se joint ainsi au boxeur Joe Frazier, au golfeur Lee Trevino et au joueur de tennis Rod Laver qui ont déjà reçu cet honneur cette année. Clémente, qui a conservé une moyenne au bâton de .414 contre les Orioles de Baltimore, a été un choix nullement contesté. Son coéquipier Steve Blass s'est classé deuxième, tandis que George Blanda, quart-arrière des Raiders d'Oakland, a fini troisième.

JIM BUTLER a retourné un botté d'envoi 82 verges pour un touché pour permettre aux Faucons d'Atlanta d'infliger un revers de 28-21 aux Packers de Green Bay, avant-hier soir à Atlanta, devant 58,850 spectateurs. Bien que le compte soit relativement serré, l'offensive des Packers a été anémique durant presque tout le match car deux des trois touchés des visiteurs ont été réussis avec la complicité de leur défensive. Dirigée par Butler, l'attaque des Faucons a été beaucoup redoutable. Ce dernier a tellement excellé au cours du match qu'il a été choisi le joueur offensif de la semaine dans la ligue Nationale de football. En plus de gagner 64 verges au sol en 16 sorties, Butler a capté une passe de cinq verges et a retourné trois bottés d'envoi pour des gains de 128 verges. Il a enfin compté un touché sur un plongeon de deux verges.

LA LIGUE NATIONALE de football, pour demeurer dans ce sport, a établi en fin de semaine un record d'assistance en accueillant 774,929 spectateurs à ses 13 parties. Les plus fortes assistances ont été enregistrées à la Nouvelle Orléans où les Saints ont eu 83,130 partisans pour voir le match les opposant aux Vickings du Minnesota, et à Los Angeles alors que les Rams ont battu les 49ers de San Francisco devant 80,130 mordus. L'ancien record était de 761,713 personnes et avait été établi au cours de la fin de semaine du 3 octobre dernier. Plusieurs clubs connaissent ainsi cette année une saison fort intéressante côté assistance, et les Dauphins de Miami sont de ce groupe. Lors de leur création en 1966, les Dauphins avaient attiré une moyenne de 26,063 spectateurs par match alors qu'ils terminaient la saison avec un dossier de 3-11. En 1967, les Dauphins (4-10) ont légèrement amélioré leur sort avec une moyenne de 28,978 pour leurs matches à domicile. En 1968 (5-9-1) et 1969 (3-10-1), ils ont respectivement accueilli 30,854 et 34,688 personnes par partie. Mais avec l'arrivée de Don Shula comme instructeur de l'équipe en 1970, Miami a attiré en moyenne 62,877 spectateurs en compilant une fiche de 10-4. Et cette saison alors qu'ils possèdent le premier rang de la section est de la division Américaine, les Dauphins ont en moyenne des foules de 66,450 personnes.

JACK SOLOMONS, promoteur de boxe britannique, a déclaré hier qu'il ferait tout pour empêcher que le combat devant opposer Joe Frazier à Terry Daniels pour le championnat des poids lourds ne soit présenté. Solomons a indiqué que Daniels, de Beaumont, au Texas, avait signé un contrat afin de rencontrer le Britannique Danny McAlinden au "World Sporting Club" de Londres. Le combat Frazier-Daniels doit être présenté en janvier à la Nouvelle-Orléans.

DAVE HILL a laissé tomber sa poursuite $3,000,000 contre le bureau d'organisation, des tournois de l'Association des joueurs de golf professionnels. En posant ce geste, Hill est revenu dans les bonnes grâces de l'organisme. Il pourra donc commencer la nouvelle saison de golf avec une fiche vierge.

JERRY QUARRY, de Los Angeles, a été nommé le boxeur du mois par la revue américaine "The Ring" à la suite de sa victoire-éclair par K.O., au premier assaut, sur le Britannique Jack Bodell, champion d'Europe des poids lourds. Le Californien s'est du même coup hissé au deuxième rang dans les classements de Nat Fleischer, directeur de la revue, entre Muhammed Ali et George Foreman.

LES PROCHAINES ACTIVITES de l'université Laval: un stage de formation pour entraîneurs en athlétisme les 27 et 28 novembre; 1er tournoi de ballon-volant de l'Association sportive intercollégiale de l'Est du Québec, le 4 décembre, tout comme une compétition de lutte et de natation de la même Association.

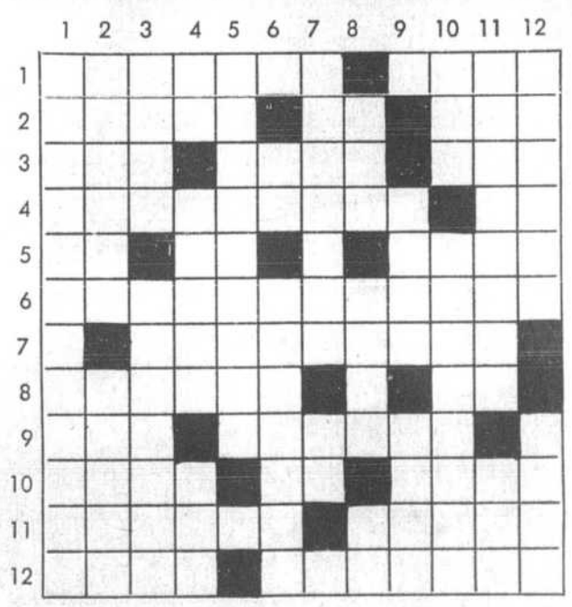
QUELQUES ECHOS du centre athlétique Roussin: une nouvelle session de cours débutera au début du prochain mois, des cours en gymnase et à la piscine... on suggère également d'offrir aux étudiants une carte de membre ($15) du centre à l'occasion des Fêtes... plusieurs périodes sont présentement libres pour la pratique du tennis et du badminton... Un nouveau cours spécialisé en sauvetage vient de débuter; pour renseignements: 645-9892 (local 36). La ligue de hockey Le Royer, évoluant aussi à Roussin, présente ses parties chaque mercredi soir. Ainsi demain, l'équipe Napoléon-Courtemanche affrontera Roussin à 5h pm et à 6h pm, ce sera la partie entre le Daniel-Johnson et les Métiers de Montréal...

LA FEDERATION D'EDUCATION physique du Québec organise pour ses membres un stage de formation de ski de randonnée. Il aura lieu à l'Auberge du P'tit Bonheur, du 25 au 31 décembre 1971... Le congrès 1972 de la FEPQ se tiendra à Trois-Rivières les 21-22-23 avril 1972... Défi '76, thème abordé par l'Association de la région de Montréal, sera repris à l'échelle provinciale... Le comité du congrès de la FEPQ se penche actuellement sur la possibilité d'organiser un congrès international coïncidant avec la venue des JO à Montréal.

LA 11EME PRESENTATION du tournoi international de chockey benjamin de la Palestre Nationale, ayant à sa tête pour une 7ème année consécutive Lionel Chouinard, aura lieu cette année du 21 au 30 janvier, soit à la date la plus hâtive depuis sont institution; 48 équipes seront en compétition en vue de l'obtention du trophée Hartland de M. Molson. Toutes les équipes désireuses d'y participer devront faire parvenir leur entrée d'ici vendredi avec la somme de $30. Le tournoi aura encore lieu au centre Paul-Sauvé et les équipes participantes seront sélectionnées par un comité formé des membres de l'organisation dont Claude Mouton est à la tête.

● Ellison Kelly, bloqueur offensif des Argonauts, en sera à sa 7ème finale nationale. En effet, celui que les Chats-Tigres ont échangé au club torontois cette saison y était, de 1961 à 1965, ainsi qu'en 1967, contribuant aux victoires du Hamilton en 1963, 1965 et 1967. Après le triomphe, la victoire de son nouveau club samedi, il a admis que ce n'avait pas été facile d'affronter d'anciens coéquipiers, avec qui il avait évolué, dans certains cas, durant 10 saisons.

les MOTS CROISÉS du Devoir



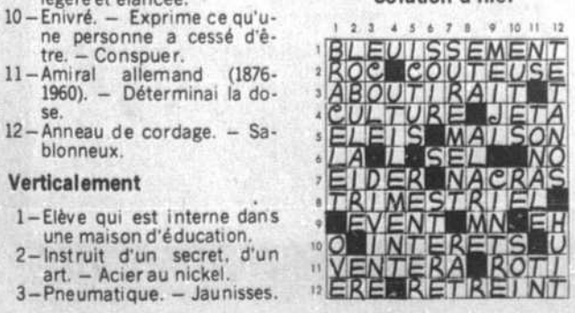
Horizontalement

1–Petite pipe. – Qui a une saveur rude et désagréable.
2–Lassitude morale. – Neptunium. – Grain du chapelet.
3–Dit qu'une chose n'est pas vraie. – Femelle du rat. – Oncle d'Amérique.
4–Ouvrier travaillant le stuc. – Chemin de halage.
5–Deux. – Du verbe avoir. – Mois de l'année.
6–Pratiques l'oeilletonnage.
7–Econome dans un monastère.
8–Se dit d'un corps obtenu par nitration (fém). – Coups de baguette.
9–Solipède. – D'une forme légère et élancée.
10–Enivré. – Exprime ce qu'une personne a cessé d'être. – Conspuer.
11–Amiral allemand (1876-1960). – Déterminai la dose.
12–Anneau de cordage. – Sablonneux.

Verticalement

1–Elève qui est interne dans une maison d'éducation.
2–Instruit d'un secret, d'un art. – Acier au nickel.
3–Pneumatique. – Jaunisses.
4–Obtenue. – Enfoncer dans l'eau. – Ville des Pays-Bas.
5–Tires fréquemment et de façon désordonnée.
6–Astatine. – Portera de bas en haut.
7–Bonne intelligence. – Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.
8–Pas beaucoup – Fait de vive voix. – Petit cube.
9–Femme d'un rajah. – Poisson marin.
10–Maison de campagne. – Qui occasionne des frais.
11–Estimera. – Pluie.
12–Mets de nouveau. – Coût d'une chose.

Solution d'hier





La grosse Toro déneige mieux que toute autre

La lame pivotante exclusive mord dans la neige et ne relève pas.

Moteur de 7 chevaux, déneigement de 26". Déneigement en deux phases jusqu'à la chaussée grâce à la lame pivotante. Déneigeuse automotrice. Embrayages de roues indépendants: manoeuvre facile, rendement de servo-conduite. Se moque des fortes inclinations. Mord dans les plus épais bancs de neige. Commandes sur le manche, commodes et sûres.

TORO
se soucie de vous

* Prix de détail suggéré par le fabricant.

Vendu par
W.H. Perron & CIE LTEE
515 boul. LABELLE, Chomedey, Qué. 332-3610
Ouvert du lundi au samedi de 8.30 à 5h. P.M.

La Poste garantie: un nouveau service de distribution pour le courrier de la première classe.

Comme son nom l'indique, la Poste garantie est fiable. C'est un nouveau service de distribution pour le courrier de la première classe, sans frais supplémentaires.

Si vous postez vos lettres de la première classe tôt dans la journée, dans n'importe quelle boîte, elles seront distribuées dès le lendemain (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) dans la plupart des grandes villes canadiennes.

Deux heures limites: 10h. 15 a.m. et 3h. p.m.

Les levées multiples des boîtes aux lettres sont révolues. Il y aura dorénavant deux heures limites de levée.

Avant 10h. 15 a.m. N'importe quelle boîte aux lettres, du lundi au vendredi.

Si vous déposez vos lettres de la première classe avant cette heure dans n'importe quelle boîte aux lettres, rouge ou à bandes de couleurs, elles seront distribuées le lendemain dans tous les endroits indiqués sur la carte à droite ci-dessous. Ce même service vous est offert si vous postez votre courrier aux succursales postales avant 11h. 30 a.m. ou au bureau de poste principal avant 1h. p.m.

Les samedis, dimanches et jours fériés, cette heure limite est encore en vigueur pour les boîtes à bandes de couleurs.

Entre 10h. 15 a.m. et 3h. p.m. Dans les boîtes à bandes de couleurs seulement, sauf les dimanches et les jours fériés.

Vous ne pourrez peut-être pas poster tout votre courrier avant la première heure limite, surtout si vous êtes en affaires. Nous avons donc installé des boîtes spéciales à bandes de couleurs sur la plupart des artères principales de la ville, afin de vous permettre de poster plus tard votre courrier qui est destiné à la ville même ou à certains centres rapprochés.

Si vous déposez vos lettres de la première classe avant la seconde heure limite dans l'une de ces boîtes à bandes de couleurs, nous en ferons alors la distribution le lendemain dans les villes indiquées sur la carte à gauche ci-dessous. Ce même service vous est offert si vous postez votre courrier aux succursales postales avant 3h. 45 p.m. ou au bureau de poste principal avant 5h. p.m.

Ce n'est qu'un début!

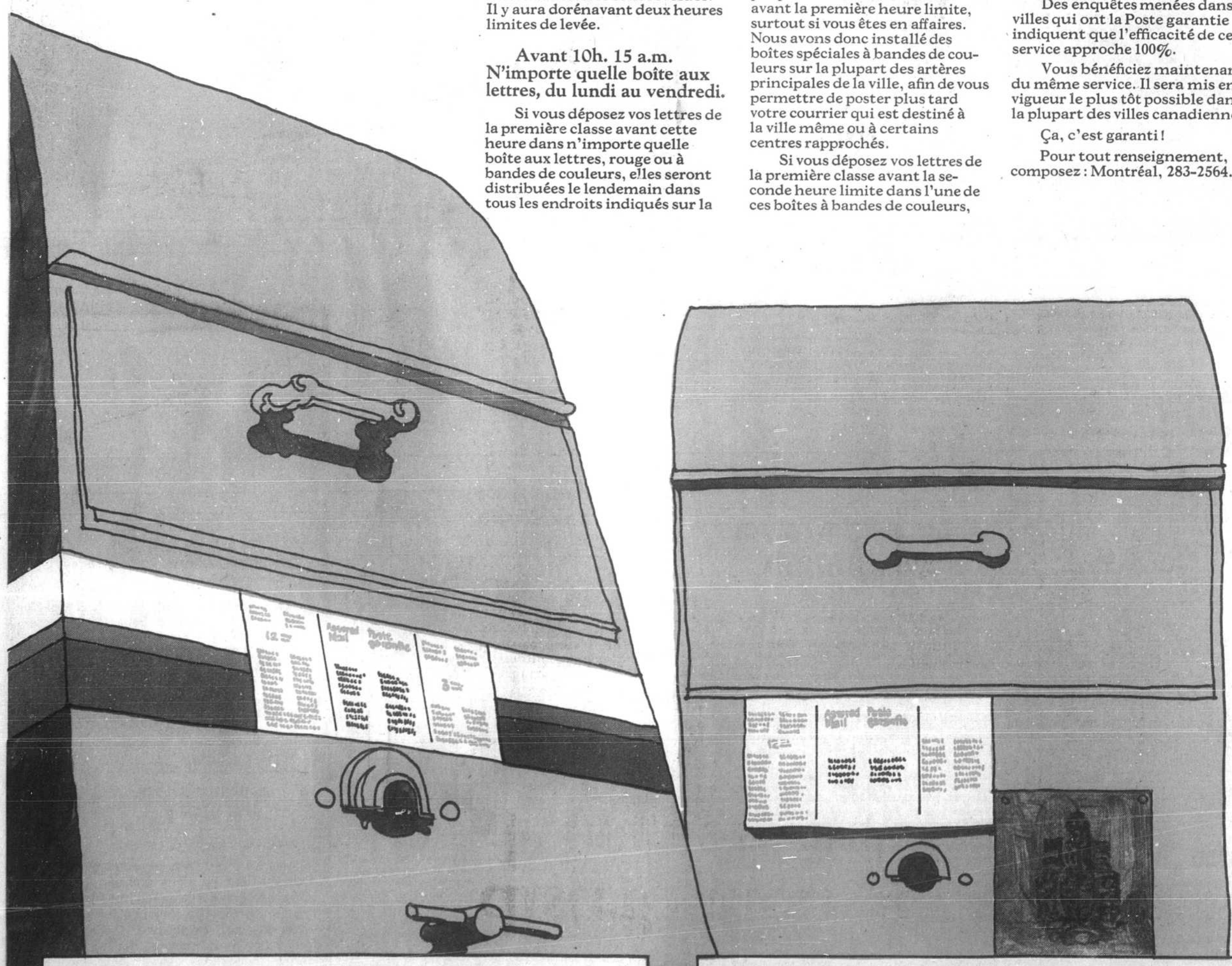
Voici quelle a été la réaction de la Presse canadienne à la suite du lancement de ce programme. "Ça marche!" Elle avait posté à Toronto des lettres destinées à tous ses bureaux importants au Canada. Toutes ces lettres étaient distribuées le lendemain.

Des enquêtes menées dans les villes qui ont la Poste garantie indiquent que l'efficacité de ce service approche 100%.

Vous bénéficiez maintenant du même service. Il sera mis en vigueur le plus tôt possible dans la plupart des villes canadiennes.

Ça, c'est garanti!

Pour tout renseignement, composez : Montréal, 283-2564.



Prochain jour de distribution du courrier de 1ère classe si posté avant	Next delivery day service of first class mail if posted before	Poste garantie Assured Mail	Prochain jour de distribution du courrier de 1ère classe si posté du lundi au vendredi avant	Next delivery day service of 1st class mail if posted Monday to Friday before
10:15 a.m.			3 p.m.	
POUR: Calgary, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Moncton, Montréal, Ottawa, Québec, Regina, et certains centres de l'Ontario et les principaux centres du Québec.	FOR: Saint John, St. John's, Saskatoon, Thunder Bay, Toronto, Vancouver, Victoria, Windsor, Winnipeg, and some centres in Ontario and major centres in Quebec.	Service de 2e jour pour les autres principaux centres du Canada. Du lundi au vendredi, les boîtes sont levées après l'heure limite indiquée ici.	POUR: Montréal, Ottawa, et certains centres de l'Ontario et les principaux centres du Québec.	FOR: Québec, Toronto, and some centres in Ontario and major centres in Quebec.

Prochain jour de distribution du courrier de 1ère classe si posté avant	Next delivery day service of first class mail if posted before	Poste garantie Assured Mail	Prochain jour de distribution du courrier de 1ère classe si posté le samedi, dimanche et les jours fériés avant	Next delivery day service of 1st class mail if posted Saturday, Sunday and Holidays before
10:15 a.m.			8 a.m.	
POUR: Calgary, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Moncton, Montréal, Ottawa, Québec, Regina, et certains centres de l'Ontario et les principaux centres du Québec.	FOR: Saint John, St. John's, Saskatoon, Thunder Bay, Toronto, Vancouver, Victoria, Windsor, Winnipeg, and some centres in Ontario and major centres in Quebec.	Service de 2e jour pour les autres principaux centres du Canada.	Pour Les mêmes destinations. Pour certaines destinations, des heures limites plus tardives sont prévues aux boîtes à bandes de couleurs et aux bureaux de poste.	For Same destinations. Later mailing deadlines available to certain destinations at striped mail boxes and post offices.